

LE MONDE DES INITIATIVES
■ Les effets de la baisse des charges
■ 5 pages d'annonces classées



Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16259 – 7 F — MERCREDI 7 MAI 1997 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

L'appel pour changer la République

● Cinq constitutionnalistes s'attaquent à la « déprime française » ● Leurs propositions : mandat présidentiel à cinq ans, cumul interdit, référendum facilité, démocratie locale, Etat impartial ● Selon la Sofres, 64 % des Français jugent négatif le bilan de M. Chirac

« CHANGER la République » : tel est l'ordre du jour qu'imposent, selon cinq spécialistes de science politique et de droit public, la dissolution de l'Assemblée nationale et le scepticisme qu'inspire aux Français la campagne électorale. Guy Carcassonne, Olivier Duhamel, Yves Mény, Hugues Portelli et Georges Vedel ont rédigé un texte, que nous publions en page 16, dans lequel ils constatent que la France « *tourne en rond* ». Ils appellent à « *réviser la Constitution* » afin de ramener le mandat présidentiel à cinq ans, de « *vivifier* » le référendum, d'interdire tout cumul de mandats, d'achever la décentralisation et de « *rendre l'Etat impartial* ».

A la veille de l'intervention du président de la République dans la campagne électorale, prévue mercredi 7 mai sous la forme d'une « tribune » publiée par une douzaine de quotidiens régionaux, une enquête de la Sofres pour cinq journaux régionaux indique que 65 % des Français sont déçus par l'action de Jacques Chirac depuis son élection en mai 1995, quand moins d'un quart (22 %) la jugent satisfaisante. 64 % des Français estiment que le bilan de l'action du chef de l'Etat est négatif. Jamais depuis la création, en 1975, de cette enquête annuelle, un président n'avait atteint un tel niveau d'impopularité. Ce sentiment est plus aigu chez les jeunes de dix-huit à vingt-quatre ans (73 %) et de vingt-cinq à trente-quatre ans (71 %), les employés (71 %) et les ouvriers (73 %).



Porte-parole du PS, François Hollande a précisé mardi la doctrine de son parti en matière de privatisation. Confirmant l'hostilité des socialistes à l'ouverture du capital d'entreprises du service public, comme France Télécom, et même d'entreprises du secteur concurrentiel, comme le CIC, il admet néanmoins que l'Etat peut céder des participations très minoritaires dans des firmes non stratégiques.

Lire pages 16 et 17, notre éditorial page 18 et nos informations pages 6 à 9

Trois ans de prison avec sursis pour Pierre Suard, ex-PDG d'Alcatel

LE TRIBUNAL correctionnel d'Evry (Essonne) a condamné, mardi 6 mai, Pierre Suard, ancien PDG du groupe Alcatel-Alsthom, à trois ans de prison avec sursis et 2 millions de francs d'amende. Déclaré coupable d'abus de biens sociaux pour avoir fait financer par des sociétés du groupe des travaux de sécurité à son domicile privé, M. Suard devra en outre rembourser la somme de 4 908 000 francs à Alcatel-Alsthom. Le 19 mars, le procureur de la République adjoint avait requis à son encontre dix-huit mois d'emprisonnement, dont douze avec sursis, ainsi que 2 millions de francs d'amende. L'avocat de M. Suard, Mᵉ Maurice Guigui, a immédiatement dénoncé « *une sanction injuste* » et annoncé que son client avait l'intention de faire appel.

Lire page 33

■ Londres européenne

Le nouveau gouvernement britannique a confirmé, lundi 5 mai, ses bonnes intentions vis-à-vis du processus de construction communautaire. p. 2 et un point de vue page 15

■ Le chantier de l'emploi des jeunes

L'ANPE reçoit chacun des 120 000 chômeurs de moins de vingt-cinq ans sans emploi depuis plus d'un an. p. 10

■ La marche sur Kinshasa

Les troupes de Laurent-Désiré Kabila n'ont nullement stoppé leur avancée vers la capitale zaïroise. p. 4

■ Délit d'initié en Allemagne

La justice allemande enquête sur la vente en masse d'actions du fabricant de logiciels SAP peu avant l'annonce de mauvais résultats, en octobre 1996. p. 19

■ Les six jours qui ont fait Cannes



Deuxième épisode de notre série « Six journées particulières du Festival de Cannes ». Aujourd'hui, le 4 mai 1959, date de la projection des *Quatre Cents Coups* de François Truffaut. p. 14

■ Une clé au bout des doigts

Les empreintes digitales font partie des techniques d'identification quasi infaillible utilisées comme clé d'accès à des lieux ou des systèmes informatiques « sensibles ». p. 23

■ CNN se régionalise

CNN International va adapter ses programmes en fonction du continent des téléspectateurs. p. 30

■ Hausse des salaires aux Etats-Unis

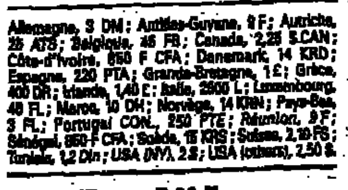
La compagnie aérienne American Airlines et le fabricant de pneus Goodyear ont accepté des augmentations de salaires en échange de promesses de paix sociale. p. 20

■ Picasso en photo

Une exposition à Paris démontre combien Picasso utilisait la photographie pour préparer ses œuvres. p. 28

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 46 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 400 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2800 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 507 - 7,00 F



Le cœur tout neuf de Nwankwo Kanu, géant nigérian du football

JEUNE, RICHE ET CÉLÈBRE, footballeur surdoué, le Nigérian Nwankwo Kanu était un homme heureux. Sous le célèbre maillot blanc et rouge de l'Ajax d'Amsterdam, le jeune géant avait, en compagnie d'une génération dorée, tout gagné en l'espace de trois ans. En janvier 1996, alors qu'il n'a que dix-neuf ans, Kanu signe un beau contrat avec l'Inter de Milan. Sept mois plus tard, le voilà sacré champion olympique avec l'équipe du Nigeria lors des Jeux d'Atlanta. De retour dans son nouveau club, Kanu dispute quelques matches amicaux avec l'Inter, confirmant son immense talent. Et pourtant, en quelques heures, tout va s'écrouler.

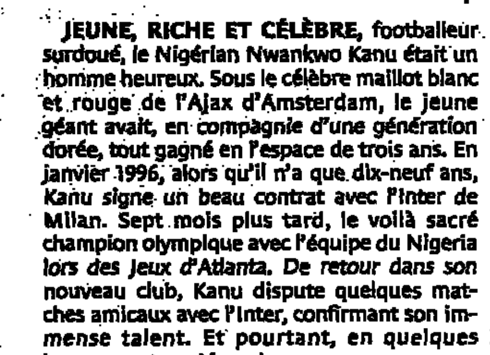
Lors de la traditionnelle visite médicale d'avant-saison, les médecins du club milanais décèlent, après plusieurs examens poussés, une anomalie cardiaque. Tout effort physique soutenu risque de lui coûter la vie. En pleurs, le jeune prodige ne comprend rien. Personne, à l'Ajax, ne lui a jamais fait part de cette anomalie cardiaque. « *C'est de la folie. Si je comprends bien, je risquais ma vie à chaque match depuis des mois et personne ne m'a rien dit* », lance le malheureux Kanu, qui tente, en compagnie de ses avocats, d'obtenir des informations auprès de l'équipe médicale du club d'Amsterdam.

Réponse de ses anciens employeurs : « *Nous ne sommes pas des irresponsables. Tous nos joueurs subissent des tests médicaux poussés. Et lorsque Kanu a reçu cette offre de l'Inter, nous lui avions proposé un nouveau contrat courant jusqu'en 2001 et à des conditions financières plus avantageuses que celles de l'Inter.* » Le médecin de l'Ajax, Piet Bon, ajoute : « *Je n'ai jamais constaté de problèmes cardio-vasculaires chez Kanu lors des tests pratiqués à Amsterdam. Peut-être qu'une bactérie a tout déclenché.* » Pendant que la polémique s'amplifie entre les médecins de l'Ajax et ceux de l'Inter, Kanu veut encore y croire.

« *Le football, c'est toute ma vie. J'ai vingt ans, et je ne peux me résoudre à admettre que ma carrière est terminée. Je suis prêt à aller consulter les plus grands spécialistes de la planète.* » C'est aux Etats-Unis que Kanu va trouver son sauveur. A Cleveland, dans l'Ohio, une équipe dirigée par le professeur Bruce Lytle s'occupe de son cas. La malformation du système cardio-vasculaire du Nigérien est examinée avec soin. L'opération, très délicate, est une réussite. Une fois opéré, le Nigérien s'installe à Los Angeles pour commencer une longue rééducation. Cinq mois après son opération, la bonne nouvelle arrive enfin : « *L'intervention chirurgicale a été un réel succès. Au vu des examens médicaux pratiqués ces derniers jours, nous autorisons Nwankwo a reprendre toutes ses activités normales, y compris professionnelles* », déclare le professeur Kramer, cardiologue de Cleveland. Le cauchemar du Nigérian prend fin.

De retour à Milan après son exil forcé aux Etats-Unis, le miraculé est attendu par des milliers de *tifosi* en liesse. Une banderole résume le sentiment général : « *Ta victoire, notre joie.* » Le professeur Bruno Caru, président de la Société italienne de cardiologie, qui a beaucoup aidé Kanu durant cette longue épreuve, peut lui aussi crier victoire : « *Kanu a été exemplaire durant cette période éprouvante. Aujourd'hui, il a déjà retrouvé 60 % de son potentiel physique et l'Inter disposera bientôt d'un grand joueur.* »

Alain Constant



Lyon chasse la voiture

L'AGGLOMÉRATION lyonnaise va adopter, en juin, un nouveau plan de déplacement urbain qui est une petite révolution. L'effort public ira prioritairement aux transports en commun, aux vélos et aux piétons. Ce plan de chasse à l'automobile devrait se traduire par la création de douze lignes de transports collectifs en surface et en site propre, dont deux de tramway, et la construction d'un réseau de pistes cyclables. Après des décennies de travaux frénétiques pour adapter la ville à l'automobile, les élus des cinquante-cinq communes du Grand Lyon ont donc décidé de changer la politique menée successivement par Edouard Herriot, Louis Pradel et Michel Noir.

Lire page 13

A Sarajevo, l'apartheid ou la guerre

UN AN ET DEMI après la signature de la paix bosniaque, les fusils sont silencieux. Pourtant, les citoyens de Bosnie-Herzégovine qui désapprouvent la « purification ethnique » sont désespérés, et les Occidentaux demeurent presque muets. Une guerre continue en temps de paix. Si les moyens ont changé avec le retour des canons dans les casernes, les objectifs restent les mêmes. La Bosnie-Herzégovine de l'accord de Dayton (novembre 1995) est une fiction. La réalité, c'est un pays où des projets d'apartheids serbe et croate entretiennent la division, et où une radicalisation nationaliste musulmane pourrait anéantir les derniers espoirs de réconciliation.

Deux images de la Bosnie-Herzégovine d'aujourd'hui. D'un côté, une jeune fille serbe de Banja Luka qui vient à Sarajevo, où elle découvre qu'elle a été trompée par la propagande serbe et qui réclame un passeport bosniaque. De l'autre côté, un politicien musulman qui, après avoir toujours défendu la multiethnicité, déclare qu'il respecte davantage un croyant orthodoxe ou catholique, même s'il combat l'unité du pays, qu'un Musulman engagé dans un mouvement social-démocrate et laïque.

Quel est l'avenir de la fille de Banja Luka qui découvre que Sarajevo a entretenu une certaine idée de la tolérance ? Elle voit que les églises orthodoxes n'ont pas été brûlées, tandis que les mosquées de Banja Luka ont été dynamitées. Elle rencontre des Serbes qui affirment avoir vécu en bonne entente avec tous les Sarajéviens, tandis que les non-Serbes étaient tués à Banja Luka ou expulsés de cette ville. Elle choisit de rester à Sarajevo. Puis elle réalise que des nationalistes musulmans essayent aussi de briser la vie commune. « *Il n'y a que deux solutions*, dit-elle, *le désespoir ou la fuite.* »

Les partisans de l'espoir disparaissent de jour en jour. Ils ne meurent plus sous les balles ; ce sont leurs idées qui s'éteignent pendant qu'eux se contentent de survivre. L'après-guerre en ex-Yougoslavie se caractérise d'abord par une extrême morosité, par une absence de confiance de la population en l'avenir, puis par l'ardeur des séparatistes à accomplir les tâches qu'ils se sont fixées à l'orée des années 90.

Rémy Ourdan

Lire la suite page 18

Danser Barbès



KARINE SAPORTA

LE TRAVAIL de Karine Saporta se fait de plus en plus politique. Avec sa nouvelle création, *Les Trottoirs de Leïla*, la chorégraphe affronte l'histoire de l'immigration maghrébine en France en s'inspirant de la vie du quartier parisien de Barbès. Elle a travaillé pendant près d'un an, dans divers ateliers, avec un groupe de jeunes d'Hérouville-Saint-Clair, dans la banlieue de Caen, autour desquels elle réalise un film.

Lire page 27

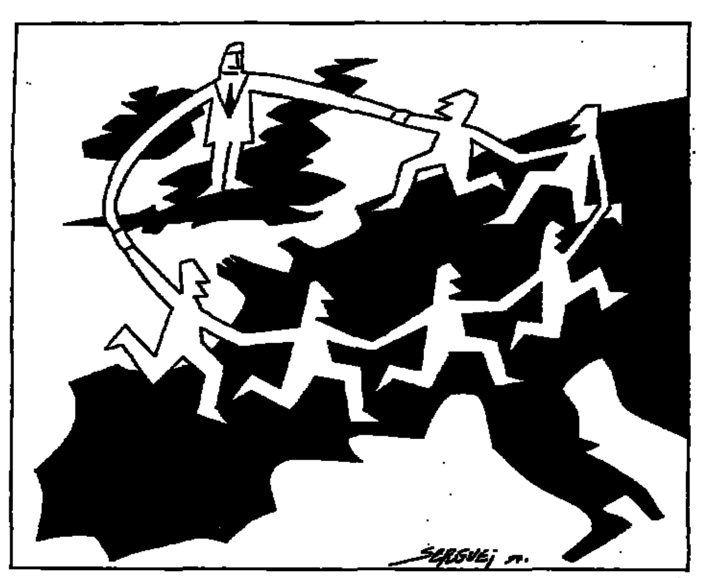
GRANDE-BRETAGNE Le gouvernement de Tony Blair a confirmé, lundi 5 mai, le virage de la politique britannique à l'égard de l'Union européenne (UE) : Londres entend prendre *« un nouveau départ »*, a déclaré, à Bruxelles, le nouveau secrétaire d'Etat chargé des questions européennes. ● DOUGLAS HENDERSON, qui participait à une réunion de travail sur la Conférence intergouvernementale (chargée de préparer la réforme des institutions de l'UE), a été chaleureusement accueilli par ses collègues. ● LE RESPONSABLE britannique a confirmé que Londres allait se joindre à la Charte sociale européenne, mais il a aussi réaffirmé nombre de réserves ou l'opposition du Royaume-Uni sur les prochaines étapes de l'intégration. ● À LONDRES, Gordon Brown, nouveau chancelier de l'Echiquier, est confronté à ses premières décisions de politique économique.

Londres veut mettre fin à son « discours d'opposant » en Europe

Participant à une première réunion de travail à Bruxelles, le nouveau secrétaire d'Etat chargé des questions européennes, Douglas Henderson, a confirmé, lundi 5 mai, l'adhésion de son pays à la Charte sociale, mais renouvelé aussi nombre de réserves du Royaume-Uni

BRUXELLES (Union européenne)
de notre correspondant

« Nous voulons tirer un trait sur le passé et donner un nouveau départ aux relations entre la Grande-Bretagne et le reste de l'Union. Notre approche est positive. Nous avons l'intention d'œuvrer avec vous comme avec des collègues partageant le même objectif et sans faire usage d'un discours d'opposant. » C'est, sans nuances restrictives, le retour d'une Grande-Bretagne déterminée et constructive dans le débat européen que Douglas Henderson, le nouveau secrétaire d'Etat britannique chargé des affaires européennes, est venu signifier, lundi 5 mai, à ses collègues, réunis à Bruxelles pour une session de travail de la Conférence intergouvernementable (CIG) chargée de compléter le traité de Maastricht.



Les réserves exprimées durant la campagne électorale avaient disparu et c'est donc avec une satisfaction sans mélange que les partenaires de Londres ont salué le signal que M. Henderson était venu leur donner. Le nouveau gouvernement *« souhaite que la CIG puisse être menée à son terme lors du Conseil européen d'Amsterdam* [à la mi-juin] *de telle façon que le processus devant conduire à l'élargissement de l'Union aux pays d'Europe centrale puisse être engagé à temps »*, a souligné le secrétaire d'Etat. Abordant les principaux dossiers de la conférence, il a fait apparaître une évolution très nette par rapport aux positions défendues par ses prédécesseurs, changement qui devrait permettre d'aller de l'avant. *« Les Britanniques vont se retrouver avec nous parmi les plus ouverts »*, s'est félicité Michel Barnier, ministre français chargé des affaires européennes.

Celui-ci a noté une disponibilité plus grande pour étendre le champ d'application de la majorité qualifiée et faciliter la prise de décision au sein du Conseil. M. Henderson a cité les politiques industrielles et régionales comme thèmes pouvant faire l'objet de tels aménagements. M. Barnier a constaté que, comme les Français, il subordonne cet usage élargi de la majorité qualifiée à une repondération des votes au sein du Conseil : il s'agit de rétablir, au profit des grands pays, un meilleur équilibre entre le nombre de voix attribuées à chaque Etat membre et sa population. Autre motif de satisfaction, selon le ministre français, M. Henderson *« souhaite une Commission plus efficace »*. Son propos devra être précisé, dans la mesure où il a ajouté qu'il ne faudrait pas modifier les équilibres actuels au sein du collège, ce qui paraît exclure la formule française d'une Commission de dix à douze membres où l'un ou l'autre des grands pays pourraient se retrouver, un mandat sur deux, sans commissaire.

Le nouveau ministre a confirmé la volonté de son gouvernement de renoncer à la clause d'exemption, exigée en 1991 par John Major lors de la conclusion du traité de Maastricht, afin de ne pas appliquer les dispositions du *« protocole social »* adopté par ses quatorze partenaires et annexé au traité. Il s'est prononcé pour l'inclusion dans le traité d'un chapitre sur l'emploi.

CONTRÔLE AUX FRONTIÈRES

M. Henderson n'a pas dissimulé, en revanche, que son gouvernement se montrerait réticent à l'égard de certaines propositions en cours de discussion. Ainsi en est-il des *« coopérations renforcées »*, c'est-à-dire de la possibilité pour certains Etats membres d'aller de l'avant sans que les autres puissent s'y opposer.

Cette opportunité, qu'autoriserait désormais le traité, le nouveau ministre britannique estime qu'elle ne devrait pas s'appliquer au *« premier pilier »*, c'est-à-dire aux affaires purement communautaires, le plus souvent de nature économique.

L'objection, s'agissant de ce premier pilier, qui constitue le fondement même de la coopération entre les Quinze, n'est pas dénuée de sens et, en outre, remarque-t-on du côté français, devient moins gênante dès lors que les Britanniques se montrent disposés à étendre le champ d'application de la majorité qualifiée.

S'agissant de la sécurité intérieure, M. Henderson n'a étonné ni déçu personne en expliquant qu'il entendait maintenir inchangées les dispositions concernant le contrôle aux frontières. Les Britanniques veulent se garder eux-mêmes et refusent de transposer cette mission aux frontières extérieures de l'Union. Plus problématique est leur refus d'envisager toute avancée dans le domaine de la coopération entre les polices et de la création d'un espace judiciaire européen.

M. Henderson a également rejeté de façon catégorique le projet franco-allemand, soutenu par huit autres Etats membres, visant à une intégration par étapes de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) au sein de l'Union. *« Ceci constituera, pour nous, une difficulté. Jacques Chirac attache personnellement de l'importance au volet défense de la CIG. La question ne pourra être traitée qu'au dernier moment et au plus haut niveau »*, a commenté M. Barnier.

Philippe Lemaître

Le gouvernement fait face à ses premières échéances économiques

LONDRES
de notre correspondant

Le nouveau chancelier de l'Echiquier n'aura pas pu profiter de ce week-end prolongé pour se plonger tranquillement dans ses dossiers. A peine nommé, Gordon Brown se trouve face à sa première décision importante. Va-t-il augmenter les taux d'intérêt ou les impôts pour faire face à un risque d'inflation et de surchauffe de l'économie ? Comment va-t-il combler un déficit budgétaire d'environ 30 milliards de livres (environ 320 milliards de francs) ?

Avant même le discours du trône où le budget exceptionnel qu'il présentera en juillet, celui que Tony Blair a surnommé le *« chancelier de fer »* va devoir donner la preuve de son autorité et de sa compétence auprès des milieux financiers comme de l'opinion et d'une opposition qui lèche encore ses blessures.

Le chancelier devait, mardi 6 mai, rencontrer le gouverneur de la Banque d'Angleterre, Eddie George. Ces tête-à-tête traditionnels faisaient chaque mois la « une » de la presse financière en raison des points de vue souvent divergents d'Eddie George et de Kenneth Clarke, le chancellier conservateur. Ces derniers mois, M. George demandait sans relâche une nouvelle hausse des taux d'intérêt, purge qu'il considérait nécessaire à la bonne santé d'une économie dont il fallait contrôler la croissance et au maintien de l'inflation au-dessous de 2,5 %. Il n'avait pas obtenu gain de cause, une telle décision risquant d'avoir des conséquences politiques que le gouvernement de John Major voulait éviter en période préélectorale : une hausse du taux de l'argent se serait répercutée sur les taux hypothécaires des particuliers comme sur les emprunts des entreprises.

TAUX D'INTÉRÊT ET CROISSANCE

Gordon Brown se trouve face à un dilemme dont il devra se sortir seul. Le choix qu'il fera en dira beaucoup à ses interlocuteurs de la City sur ses capacités de décision. Une hausse des taux d'intérêt – actuellement de 6 % – renforcerait encore une livre sterling qui a déjà gagné environ 20 % par rapport au franc en un an, et pourrait nuire aux exportations britanniques. Déjà, la forte réévaluation de la livre inquiète certains industriels et des députés se sont émus de pertes d'emplois dans leur circonscription. Mais une hausse des impôts ferait politiquement mauvais effet, les travaillistes s'étant engagés dans leur manifeste électoral à ne pas toucher aux taux de base de l'impôt sur le revenu.

Le nouveau chancelier reçoit, par ailleurs, des messages contradictoires. Outre M. George, l'Institute of Directors (IoD) – l'une des deux organisations patronales – souhaite une hausse des taux d'intérêt d'un quart ou d'un demi-point. *« Bien qu'un taux de change élevé crée des pressions inflationnistes, en particulier dans l'industrie, ces pressions pourraient également se renforcer rapidement si la livre baissait à nouveau. C'est pourquoi nous préconisons une hausse modeste des taux »*, a déclaré l'économiste de l'IoD. Mais le patron de la Confédération des industries britanniques (CBI, l'autre organisation patronale), Adair Turner, a déclaré lundi au *Financial Times* qu'*« il faudra probablement faire quelque chose pour réduire le taux de croissance. Nous préférons que cela soit fait au moyen de hausses d'impôts (...), qui pourraient, par ailleurs, servir à réduire le taux d'endettement public, qui est aussi trop élevé »*. Etant donné que le boom thatchérien de la seconde moitié des années 80 a été suivi d'une récession brutale – et qui aura coûté politiquement très cher aux tories –, on comprend la préoccupation des milieux d'affaires.

Le Labour ayant laissé entendre pendant la campagne qu'il était favorable à une certaine autonomie de la Banque d'Angleterre – à laquelle s'opposaient les conservateurs –, on peut s'attendre à ce que M. Brown se range à l'avis d'Eddie George. D'autant qu'en prenant une décision aussi rapide, il montrerait qu'il sait faire preuve de fermeté et de détermination. Ce qui ne l'empêcherait nullement de prévoir plus tard – dans son budget de juillet – des hausses d'impôts. Qui plus est, les demandes de crédits ne vont pas manquer de lui parvenir, à commencer par celles des ministères prioritaires : santé, sécurité sociale, éducation et emploi. En effet, le gouvernement Blair est tenu dans le carcan d'un budget électoral, présenté en novembre par M. Clarke et dans lequel les recettes étaient notoirement insuffisantes mais qu'il a promis de respecter.

PRESSION FISCALE

Sans toucher aux taux de l'impôt sur le revenu, M. Brown disposera de multiples moyens de moduler la pression fiscale comme la réduction d'abattements fiscaux. S'il agit rapidement et avec finesse, l'opinion ne devrait pas lui en tenir trop rigueur. Elle sait bien, les sondages le montrent, qu'elle ne pourra obtenir une amélioration des services publics sans dégager plus d'argent. Et le succès des libéraux-démocrates, qui avaient fait campagne sur une hausse d'un point des impôts pour financer l'éducation, a montré que – contrairement à ce que prétendaient tories et Labour – les électeurs étaient prêts à mettre la main à la poche.

Il faut dire que Tony Blair bénéficie d'un climat exceptionnel. Son élection a été bien acceptée dans les milieux d'affaires, même si certains regrettent qu'elle ait été si triomphale. Les divisions des tories sur l'Europe en agaçaient plus d'un au sein d'un monde de la finance et de l'industrie, en majorité favorable à l'Europe et, en bonne partie, à la monnaie unique. Le changement de gouvernement n'a guère inquiété la Bourse ou la livre. Au lendemain du résultat, le *Daily Telegraph* (conservateur) titrait ainsi sa page financière : « Nouveau Labour, nouveau record de l'indice Footsie ». Les propos de M. Turner sont empreints d'une certaine chaleur à l'égard du nouveau premier ministre en dépit de sa décision de signer la charte sociale européenne et d'instaurer un salaire minimum : s'il tient ses promesses et ne prend pas trop de risques, écrit-il, il gagnera la confiance du business.

Les efforts de M. Blair pour rassurer patrons et banquiers – au risque d'inquiéter l'aile gauche du Labour et les syndicats – semblent porter leurs fruits. Il reste au nouveau chancelier à montrer qu'il maîtrise bien ses dossiers et qu'il saura prendre les décisions qui s'imposent. M. Brown peut aujourd'hui faire porter la responsabilité de certaines mesures sur l'électoralisme de son prédécesseur, mais cette lune de miel risque d'être de courte durée.

Patrice de Beer

Des intellectuels pour Tony Blair

Il aurait bien aimé voter, et pour les travaillistes, mais il n'a pas pu. Le Britannique Salman Rushdie a été privé du plaisir d'avoir participé, dit-il, *« à la plus grande victoire électorale »* de son vivant, parce qu'il ne figure sur aucune liste. Obligé de changer souvent de circonscription, pour cause de fatwa ayatollesque lui promettant la mort, Rushdie n'a pas de domicile fixe. *« Il y a des dispenses qui ont été spécialement faites pour les sans-domicile mais pas pour moi, hélas »*, écrit-il dans l'hebdomadaire *The Observer*. Il se présente comme un *« vieux travailliste »*, et dit sa joie d'assister à la *« naissance d'un gouvernement travailliste »*. L'écrivain David Lodge est du même bord, mais moins lyrique : *« Le danger est que les gens soient vite déçus et que l'euphorie s'estompe. »* Historien, Eric Hobsbawm, juge que le vote du 1er mai a d'abord été un vote contre les conservateurs, *« accusés d'avoir ruiné les services sociaux du pays »*.

Le nouveau cabinet

Voici la liste des principaux membres du gouvernement travailliste :

● **CABINET**

– **vice-premier ministre, ministre des transports et des régions** : John Prescott ;
– **chancelier de l'Echiquier (économie-finances)** : Gordon Brown :
– **secrétaire au Foreign Office** : Robin Cook :
– **ministre de l'intérieur** : Jack Straw ;
– **lord chancelier (justice)** : Alexander Irvine ;
– **ministre du commerce et de l'industrie** : Margaret Beckett ;
– **éducation et de l'emploi** : David Blunkett ;
– **santé** : Frank Dobson ;
– **affaires sociales** : Harriet Harman ;
– **ministre à l'Ecosse** : Donald Dewar ;
– **défense** : George Robertson ;
– **ministre à l'Irlande du Nord** : Marjorie Mowlam ;
– **agriculture** : Jack Cunningham ;
– **ministre au pays de Galles** : Ron Davies ;
– **patrimoine (culture et sports)** : Chris Smith ;
– **développement international (coopération)** : Clare Short ;
– **Trésor** : Alistair Darling ; **chargé des relations avec la Chambre des communes** : Ann Taylor ; **chargé des relations avec la Chambre des lords** : Lord Richard of Ammanford ; **chancelier du duché de Lancaster (biens royaux)** : David Clark ; **ministre des transports** : Gavin Strang.

● **AUTRES MEMBRES DU GOUVERNEMENT**

– **ministre sans portefeuille** : Peter Mandelson ; **secrétaire aux affaires européennes** : Douglas Henderson ; **payeur général** : Geoffrey Robinson ; **secrétaires d'Etat au Trésor** : Helen Liddell, Dawn Primarolo ; **chef du groupe parlementaire Labour** : Nick Brown ; **secrétaire d'Etat aux affaires sociales** : Frank Field ; **secrétaire d'Etat à l'environnement** : Michael Meacher ; **secrétaire d'Etat à l'emploi** : Andrew Smith.

Un premier ministre fasciné par... le modèle australien

LONDRES
de notre correspondant dans la City

Tony Blair ne s'extasie guère devant l'exemple néerlandais au généreux système de protection sociale. L'Amérique de Clinton le séduit, mais en même temps la grande pauvreté d'une partie de la population et la violence endémique lui font peur. En revanche, étonnante vengeance de l'histoire, le chef du gouvernement britannique se déclare fasciné par la transformation radicale des économies de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande opérée au cours de la dernière décennie par des gouvernements de gauche dans ces deux anciens *dominions* de l'Angleterre.

Parmi les hommes politiques étrangers, nul n'est sans doute plus proche de l'hôte du 10 Downing Street que l'ancien chef du gouvernement fédéral australien, le travailliste Paul Keating, au pouvoir de 1991 à 1996. En tant que ministre des finances de Bob Hawke, puis comme premier ministre, Paul Keating, qui tenait, lui aussi, son parti d'une poigne de fer, s'était efforcé de déréglementer ce pays ultra étatisé : levée des barrières protectionnistes, flottement du dollar australien, détaxation, privatisation et réduction de l'Etat-Providence. Parallèlement, au cours de leurs cinq mandats d'affilée, les socialistes de l'île-continent étaient parvenus à tisser des liens étroits avec les nouveaux entrepreneurs, en particulier Rupert Murdoch, tout en maintenant le partenariat avec les syndicats.

Procédant du même esprit, Tony Blair s'est rendu en 1995 en Australie, à l'invitation de Murdoch, pour faire un discours devant les cadres de News Corporation (le groupe de l'Américano-australien) et s'est montré extrêmement prudent en matière de restrictions à la concentration des médias.

A PAS COMPTÉS

Comme Paul Keating, Tony Blair a compris l'intérêt qu'il pouvait tirer d'une relation étroite avec le magnat américano-australien, comme l'atteste le soutien du quotidien *The Sun* au New Labour. L'intérêt porté par « Tony » aux antipodes remonte à ses études à Oxford et à sa rencontre avec le pasteur australien Peter Thomson, qui lui avait fait découvrir le christianisme communautaire.

Arrivé au pouvoir en 1984 alors que le pays est au bord de la banqueroute, le Parti travailliste néo-zélandais ira plus loin encore sur la route de l'économie de marché. Au nom de la *Rogernomics*, du nom du ministre des finances de l'époque, Roger Douglas, l'emploi à vie dans la fonction publique est aboli et les subventions aux éleveurs sont supprimées. Le prix social de ces bouleversements va s'avérer élevé. L'aggravation de la pauvreté, l'augmentation de la délinquance, la montée du chômage et l'usure du pouvoir vont entraîner le retour de la droite aux affaires. Des deux côtés de la mer de Tasmanie aujourd'hui, les conservateurs au pouvoir, à Camberra comme à Wellington, avancent à pas comptés.

Certaines des promesses de Tony Blair, le salaire minimum, le droit de se syndiquer dans le secteur privé, la signature de la charte sociale européenne, ou le contrôle des mécanismes de marché dans les hôpitaux, vont certes à l'encontre de la *Rogernomics*. Les travaillistes britanniques parlent seulement d'octroi de l'autonomie à la Banque d'Angleterre au lieu de l'indépendance (l'institut d'émission a même été privatisé en Nouvelle-Zélande !). Ils envisagent de réduire la marge de manœuvre des *raiders* sur les marchés financiers au lieu d'encourager les OPA, comme en Australie. C'est dans le domaine de la sécurité sociale que Blair pourrait pêcher des idées *down under* (là-bas en dessous) comme l'encouragement aux retraites complémentaires ou la réforme des allocations de chômage.

Marc Roche

Bill Clinton entame au Mexique sa première tournée en Amérique latine

La lutte contre la drogue au centre des entretiens à Mexico

Bill Clinton est arrivé lundi 5 mai à Mexico pour une visite d'Etat de 48 heures. *Peu avant son arrivée, les* Etats-Unis ont octroyé au Mexique un don de 6 millions de dollars pour l'aider à mettre sur pied un organisme de *lutte* contre le trafic de drogue. M. Clinton se rendra ensuite au Costa Rica, puis à la Barbade.

WASHINGTON
de notre correspondant

Le fait pourrait sembler paradoxal et illustre le caractère ambigu des relations entre les Etats-Unis et les pays situés au sud d'un continent qu'ils considèrent comme leur « hémisphère » : Bill Clinton a entamé, lundi 5 mai, sa *première tournée en Amérique* latine depuis son entrée à la Maison Blanche, et il n'est que le cinquième président américain à se rendre en visite officielle au Mexique.

Les pays latino-américains manifestent souvent leur amertume face à l'apparent désintérêt de leur puissant voisin, mais de façon diverse : *dans le passé,* nombre d'entre eux ont dû subir les effets de l'interventionnisme, notamment militaire, des Etats-Unis dans leurs affaires intérieures. Ces relations parfois difficiles ont laissé des traces : à la suite de guerres civiles au cours desquelles Washington apportait son aide à des régimes de droite combattus par des guérillas *« gauchistes », des milliers de* personnes, originaires de pays d'Amérique centrale (Salvador, Guatemala, etc.), ont trouvé refuge aux Etats-Unis. Leur sort, et surtout celui des nombreux immigrés économiques, est aujourd'hui remis en question par la sévérité des nouvelles dispositions américaines destinées à porter un coup décisif à l'immigration illégale. Le *Mexique* est concerné au premier chef par cette politique du « retour » (plus de 2 millions de Mexicains résideraient illégalement au nord du Rio Grande).

L'immigration illégale, la lutte contre le trafic de drogue, enfin le débat sur la libéralisation des échanges commerciaux, sont les points forts des entretiens prévus entre Bill Clinton et son homologue mexicain, Ernesto Zedillo, ainsi que ceux concernant les deux autres étapes de la tournée latino-américaine du chef de la Maison Blanche : au Costa Rica, pour un sommet des pays d'Amérique centrale, et à la Barbade, pour un sommet des pays de la zone caraïbe. A chaque fois, M. Clinton pourra mesurer la déception de ses interlocuteurs : depuis le sommet de Miami, en décembre 1994, où trente-quatre pays s'étaient engagés à créer une vaste zone de libre-échange s'étendant de *« l'Alaska à la Terre de Feu »,* l'enthousiasme est nettement retombé, en partie faute d'impulsion américaine.

Avant de se rendre au Mexique, le chef de la Maison Blanche a tenu à souligner qu'il ne s'agissait pas d'une visite de *« réconciliation »,* ce qui revient à dire le contraire. Séparés par une frontière commune de 3 200 kilomètres, les deux pays ont des relations naturellement délicates, mettant souvent à rude épreuve la susceptibilité mexicaine. Lors d'échéances cruciales, le soutien américain ne fait cependant pas défaut. Bill Clinton en a donné des preuves en obtenant successivement d'un Congrès réticent la création de l'Accord de libre-échange nord-américain (Alena, qui unit le Canada, le Mexique et les Etats-Unis), puis un plan de *sauvetage financier de l'économie* mexicaine, frappée par la crise du peso, en décembre 1994.

PROFONDES DIVERGENCES

Plus récemment, l'administration démocrate a accepté de « certifier » le Mexique en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants, tout en dénonçant les graves carences du gouvernement Zedillo dans ce domaine. Officiellement, les relations de bon voisinage seront célébrées par la signature d'une dizaine d'accords, sans que *ceux-ci parviennent à dissimuler de* profondes divergences. Le président Zedillo vient d'opposer une fin de non-recevoir (ulcérée) à deux demandes de Washington : *l'une consistait à autoriser les experts américains* chargés de la lutte anti-drogue opérant au Mexique à porter des armes ; l'autre à soumettre leurs homologues mexicains au *détecteur de mensonges.* Cette passe d'armes est révélatrice de la propension des Etats-Unis à vouloir imposer leurs méthodes à leur voisin et de l'attention sourcilleuse avec laquelle Mexico défend sa souveraineté.

Le débat sur l'immigration est tout aussi vif. Le franchissement – légal ou non – du Rio Grande est une nécessité économique pour les Mexicains. De ce point de vue, Ernesto Zedillo n'a pas tort de souligner que le problème de l'immigration clandestine ne disparaîtra pas tant que le fossé entre les économies américaines et mexicaines ne sera pas comblé. Le Mexique a besoin du réservoir d'emplois que constitue l'économie américaine, mais celle-ci y trouve son compte : quelque 800 000 emplois, aux Etats-Unis, dépendent du commerce avec le Mexique, lequel a atteint le niveau record de 140 milliards de dollars en 1996. La solution ? Davantage d'échanges, lesquels, comme l'a souligné Bill Clinton, *« font avancer la cause de la liberté et de la démocratie dans le monde »,* particulièrement en Amérique latine. Les partenaires des Etats-Unis se souviennent qu'au moment du *sommet de Miami l'entrée du Chili* au sein de l'Alena devait être suivie par d'autres pays. Or rien ne s'est passé.

A Washington, la Maison Blanche hésite à mettre le Congrès au pied du mur en lui soumettant la législation du *« fast track »,* permettant à l'administration de conclure des accords commerciaux sans que les parlementaires puissent imposer des conditions. Paradoxalement, Bill Clinton est soutenu par la plupart des responsables républicains, et nettement *moins par les démocrates, pour qui* l'Alena a tendance à grossir les bénéfices des multinationales, éroder les protections syndicales et supprimer des emplois aux Etats-Unis.

Après avoir vainement attendu le vote du *« fast track »,* les autorités de Santiago ont décidé de réduire unilatéralement leurs barrières douanières, ce qui facilite le *commerce interrégional mais pas* les échanges avec les Etats-Unis. Le Chili, imité par d'autres pays, amorce, d'autre part, un rapprochement avec des ententes régionales, *comme le Mercosur* (Argentine, Brésil, Uruguay et Paraguay). Cette perspective est d'autant plus préoccupante pour Washington que les pays réunis dans ce marché commun du sud de l'Amérique latine ne font pas mystère de leur volonté de coopérer avec l'Union européenne. La France et l'Espagne s'efforcent notamment d'effectuer une percée commerciale en Amérique latine, ce qui agace manifestement les Etats-Unis.

Laurent Zecchini

Amnesty International dénonce l'usage de la torture dans les prisons russes

Plusieurs décrets présidentiels signés ces dernières années ont favorisé l'arbitraire, indique un récent rapport d'Amnesty International. En 1996, environ 12 000 personnes ont trouvé la mort en détention

SIGNATAIRE de la Convention des Nations unies contre la torture et membre du Conseil de l'Europe depuis le 28 février 1996, la Russie a du mal à se transformer en un Etat de droit. Malgré les déclarations de Boris Eltsine promettant de faire de 1998 l'*« année des droits de l'homme »,* peu de progrès ont *été* réalisés dans ce domaine selon un rapport récent d'Amnesty International qui dénonce l'*« usage large et systématique de la torture »* dans ce pays. Si la persistance de certains des stigmates du totalitarisme soviétique, par exemple la survivance du système de la *« propiska »* ou permis de résidence, véritable entrave à la liberté de mouvement, expliquent la lenteur du processus de transformation, une série de décrets présidentiels, adoptés ces dernières années, favorisent l'arbitraire.

Celui du 14 juin 1994 autorisant la détention de suspects *« pendant trente jours »* sans accès à un avocat, celui du 10 juillet 1996 sur la lutte contre le *« vagabondage à Moscou et dans sa région »* et autorisant le *« déplacement »* des vagabonds hors de la capitale, ainsi que les *« instructions secrètes »* émises par les ministères chargés de l'ordre public, ont été à l'origine de l'arrestation de milliers de personnes. Les *« minorités ethniques d'origine tchétchène ou du Caucase »* (couramment désignées sous le terme de *« culs noirs »* en Russie) en sont les premières victimes et subissent régulièrement *« tabassages, humiliations ».* Elles sont chassées au motif de leur absence de *« propiska »,* déplore-t-on dans le rapport, publié le 7 avril.

La situation est particulièrement alarmante dans les centres d'incarcération où, selon les statistiques *du ministère russe de l'intérieur* (MVD), 12 000 personnes – dont 3 000 dans les centres de détention préventive et 9 000 dans les colonies de *« redressement par le travail »* et autres prisons – sont décédées de maladies (2 000 de la tuberculose), suicides ou mauvais traitements en 1996. La population carcérale, estimée à 1 million (soit dix fois le taux européen), continue de croître, surtout dans les centres de détention préventive.

Dans ces établissements vétustes et surpeuplés, *« des milliers de prisonniers dépourvus de couchette individuelle doivent s'organiser pour dormir à tour de rôle ». « l'air manque dans les cellules », « la nourriture* [à la charge des familles] *et les médicaments font défaut »,* favorisant notamment la tuberculose, les maladies de peau et les troubles mentaux. *« Certains suspects font deux ou trois ans de préventive dans des conditions particulièrement éprouvantes ».*

« L'HIRONDELLE ET L'ÉLÉPHANT »

Le Centre pour la réforme des prisons (une organisation non gouvernementale installée à Moscou) a rassemblé les témoignages de centaines de personnes incarcérées pour le vol de *« 10 000 roubles* (10 francs), *trois bananes, une saucisse, une montre, trois bocaux de concombre »* qui passèrent dix mois en préventive. Dans la plupart des cas, relève le rapport, c'est *« juste après l'arrestation »* que les cas de torture se produisent dans le but d'extorquer des aveux, la *« confession »* étant toujours considérée comme une preuve majeure.

« Slonik » (l'éléphant), *« lastotchka »* (l'hirondelle) ou *« konvert »* (l'enveloppe) : ces doux vocables désignent en fait, dans la langue de Pouchkine, les méthodes de torture les plus utilisées par la police pour obtenir des aveux. « L'éléphant » est un procédé d'asphyxie au moyen d'un masque à gaz, l'« hirondelle » (souvent combinée avec l'« éléphant ») consiste en la suspension du suspect, mains menottées derrière le dos, tandis que dans le cas de l'« enveloppe » on ramène les jambes attachées de la victime au niveau de la tête, le tout assorti d'un tabassage en règle.

Ces mauvais traitements sont pratiqués *« en toute impunité »,* dénonce le rapport. La confiance de la population en la police est faible. Ainsi, d'après un sondage réalisé à Moscou par le centre de sociologie Status et publié par le quotidien *Komsomolskaïa Pravda* le 15 mars 1996, à la question : *« La police sonne à la porte, que faites-vous ? »,* 43 % des personnes interrogées n'ouvrent *« sous aucun prétexte ».*

Malgré son adhésion au Conseil de l'Europe en février 1996, la Russie a tardé à imposer un moratoire sur la peine capitale. Selon les officiels russes, un moratoire aurait été mis en place à partir du second semestre de l'année 1996. Dans l'intervalle, soit les premiers six mois de 1996, 140 personnes ont été exécutées, dont 103 après l'adhésion (sur 700 condamnés à mort). Selon Amnesty, *« il y a de fortes évidences indiquant que des personnes étaient innocentes des crimes dont on les accusait ».* Cette affirmation est corroborée par Anatoli Pristavkine, président de la commission des grâces auprès du président russe, qui déclarait le 8 avril : *« La peine de mort ne s'applique pas aux vrais criminels. Depuis 1992, pas un cas de meurtre commandité n'est passé par notre commission. »* En fait, depuis 1992, quarante banquiers – entre autres – ont été assassinés « sur *commande » sans* qu'aucun de ces meurtres n'ait jamais été élucidé.

Marie Jégo

■ ***UKRAINE :*** **l'Ukraine a signé, lundi 5 mai, le protocole européen** sur l'abolition de la peine de mort, ainsi que la convention pour la prévention de la torture. En 1996, *169 exécutions ont eu lieu en* Ukraine, en deuxième position derrière la Chine pour le nombre d'exécutions dans le monde. La présidente de l'assemblée parlementaire du *Conseil de l'Europe, Leni Fischer,* a souhaité que la décision de l'Ukraine se traduise *« dans la pratique quotidienne ».* – *(AFP, Reuter.)*

L'ex-gouverneur de la banque centrale albanaise relate, depuis Washington, la faillite des « pyramides » et de son pays

WASHINGTON
de notre envoyée spéciale

Un jeune homme maigre, l'air sombre, arpente les couloirs du Fonds *monétaire international* (FMI) à Washington. Il vient d'apprendre sa destitution du poste de gouverneur de la banque centrale d'Albanie. Aujourd'hui, *Kristaq Luniku* songe à demander l'asile politique aux Etats-Unis, *lui qui était simplement arrivé en* mission, début mars, pour tenter de gérer avec le FMI la situation financière de l'Albanie, alors que le pays était soudain plongé dans l'anarchie et le chaos.

Depuis six ans, il a travaillé pour créer de toutes pièces une banque centrale répondant à des normes de fonctionnement internationales, le type d'institution dont la dictature d'Enver Hojda s'était passée pendant quarante ans. Tout était à faire : embaucher des cadres, assurer la sécurité des coffres et des bâtiments, élaborer une politique monétaire capable de juguler l'inflation, qui avait atteint 300 %, au début des années 90, après le début de l'ouverture de l'Albanie à l'économie internationale. Agé de moins de trente ans, Kristaq Luniku connaissait mieux – ou moins mal – la finance internationale que la plupart de ses compatriotes. Formé en économie à l'université de Tirana, non inscrit au Parti communiste, il avait commencé sa carrière dans la branche régionale de la banque d'Etat dans la ville de Puka, au nord. Une région montagneuse que, *même* en Albanie, Etat le plus pauvre d'Europe, on considère comme très arriérée. Personne n'avait alors de compte bancaire ni de carnet de chèques. Les salaires étaient versés en liquide. M. Luniku avait ensuite eu la chance d'effectuer, en 1992, plusieurs stages dans des banques allemandes, ainsi qu'au FMI. Propulsé gouverneur adjoint de la toute nouvelle banque centrale, il en devint le gouverneur – certainement le plus jeune du monde – en décembre 1994.

« J'ai pris immédiatement conscience des problèmes qui se posaient, raconte-t-il. *L'inflation diminuait, mais la supervision du système bancaire était défectueuse. Le gouvernement puisait dans les caisses pour financer le déficit budgétaire. »* M. Luniku tenta de créer un marché des titres d'Etat. Surtout, il prit conscience du développement des « pyramides », ces sociétés informelles qui proposaient des rémunérations démesurées à leurs déposants. En septembre 1995, se souvient-il, *« le conseil des ministres décida d'approuver un fort accroissement du déficit budgétaire pour augmenter massivement les salaires. J'expliquai, pour ma part, que le phénomène des pyramides devait être enrayé immédiatement, car nous ne savions rien sur elles. Elles ne payaient pas d'impôts, et nous ignorions dans quelles sortes d'activités elles étaient véritablement impliquées ».* Le FMI avait déjà suspendu son programme albanais, mais envoya tout de même une mission d'études.

Au début de 1996, M. Luniku tira une nouvelle fois la sonnette d'alarme auprès du président Sali Bérisha, car il devenait clair que lorsque le système s'effondrerait, la population se retournerait contre l'Etat. Enfin, en mars, le Parlement vota la loi bancaire que la banque centrale avait préparée près d'un an plus tôt. *« Mais le gouvernement décida que ces sociétés ne collectaient pas de dépôts, ne faisaient qu'accepter des prêts de la part de particuliers, et n'étaient donc pas soumises à la législation bancaire. »* Et M. Luniku de préparer deux autres textes de loi, sur le blanchiment d'argent sale et sur l'usure, qui ne furent jamais votés.

EMBALLEMENT

« Les hommes politiques avouaient que le blanchiment [provenant des trafics de drogue ou d'armes] *était bénéfique pour le pays, car il apportait des fonds. »* Certainement conscient de *« l'effondrement inéluctable de la mascarade »,* le gouvernement était manifestement dépassé par le poids grandissant des sociétés pyramidales, et accessoirement financé par elles. En quelques mois, estime le gouverneur, deux sociétés, Xhaferri et Populi, avaient accumulé 500 millions de dollars de dettes. Affolé par l'emballement du mécanisme, subissant la pression de la communauté internationale, le gouvernement demanda alors à l'Institut d'émission de transformer officiellement les sociétés en banques. *« La pression pour que je donne des licences devenait insupportable. Le président me demanda même de me montrer à la télévision avec le président de Vefa* [la plus grande société pyramidale du pays]. » M. Luniku reçut des menaces personnelles ; on lui demanda de vendre les réserves en devises de la banque centrale quand les émeutes commencèrent. Puis il arriva à Washington, début mars, pour travailler avec les responsables internationaux, auxquels le président Berisha avait refusé l'accès à son pays depuis plusieurs mois. Quelques semaines plus tard, il apprenait sa destitution. Les sociétés pyramidales continuent aujourd'hui, selon lui, à opérer, *même si elles* n'acceptent plus de dépôts : *« La banque centrale était la seule grande institution du pays véritablement indépendante. Avec la nomination de Qamil Tusha, un proche du président, à sa tête, c'en est fini. »*

Kris – en américain – Luniku ne sait pas quand, ni dans quelles conditions il pourra retrouver son pays, ni sa famille. A ceux qui affirment que l'Albanie d'aujourd'hui est heureusement sortie de la dictature, il rétorque que les années 1992-1996, celles de l'argent facile, n'ont pas été beaucoup plus heureuses, et que la démocratie signifie toujours avant tout, pour les Albanais, la liberté de détruire.

Françoise Lazare

Incursion de nationalistes nippons sur des îlots revendiqués par la Chine

TOKYO. Le contentieux entre la Chine et le Japon autour d'îlots – Senkaku en japonais et Diaoyu en chinois – de mer de Chine orientale risque de connaître un regain de tension à la suite d'une nouvelle initiative de nationalistes nippons. Quatre Japonais, dont un élu à la Chambre basse, ont débarqué mardi 6 mai sur Uotsuri, le plus grand des ces îlots, a annoncé l'Agence de la sécurité maritime. Le ministre des affaires étrangères Yukihiko Ikeda a qualifié cet acte de *« regrettable »*. En 1996, la Chine, Hongkong et Taïwan avaient été secoués par une fièvre patriotique à la suite d'un premier débarquement d'ultranationalistes japonais sur ces îlots litigieux. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **CENTRAFRIQUE : le groupe des onze partis dit « G-11 » s'est retiré,** lundi 5 mai, du gouvernement de coalition pour protester contre l'assassinat de trois anciens soldats insurgés. Ces partis détenaient huit des vingt-sept postes ministériels au sein du gouvernement de coalition investi en février dans le cadre d'un accord entre le pouvoir et les chefs de la mutinerie qui avait éclaté à la fin de l'année 1996. – *(AFP, Reuter.)*

■ **CNUCED : l'Afrique connaît une intensification des investissements étrangers,** selon un rapport publié mardi 6 mai par la Cnuced, la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement. Le rapport relève que le montant annuel des flux financiers a progressé de 3 milliards de dollars à la fin des années 80 à 5 milliards en 1996. Longtemps l'apanage des Français et des Britanniques, ces investissements sont aujourd'hui de plus en plus le fait des Américains, précise le rapport. – *(Reuter.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : le directeur du FBI Louis Freeh a déclaré,** dimanche 4 mai, que les recherches sur les causes de l'explosion du Boeing 747 de la TWA en juillet *« devraient conduire à la conclusion qu'il s'agissait d'un défaut mécanique »* et que *« l'enquête ne se dirige pas dans la direction d'une attaque terroriste »*. – *(AFP.)*

■ **Après trois semaines de négociations** entre les autorités russes et la fondation culturelle qui avait organisé la tournée américaine de l'exposition, le trésor des Romanov a fini par quitter Washington vendredi 2 mai pour Houston (Texas), où il sera exposé comme prévu au Musée des beaux-arts. Cependant, l'accord intervenu ne résoud pas le problème des étapes suivantes : San Diego et Memphis. Le gouvernement russe a en effet indiqué qu'il entendait rapatrier les joyaux et les oeuvres d'art des tsars dès la fin de l'exposition de Houston. – *(corresp.)*

ASIE

■ **CAMBODGE : un présentateur de télévision a succombé** à ses blessures après avoir été victime dimanche 4 mai d'un attentat à la grenade commis par des inconnus. Les autorités craignent que cette attaque ne marque une escalade du conflit entre les deux partis au pouvoir au sein de la coalition gouvernementale, le parti royaliste Funcinpec et le Parti du peuple cambodgien (PPC, ex communiste). – *(Reuter)*

EUROPE

■ **ITALIE : dans une interview publiée le mardi 6 mai par le quotidien** italien *La Stampa*, l'ancien chancelier social-démocrate allemand Helmut Schmidt, au pouvoir jusqu'en 1982, a déclaré : *« L'Union monétaire entrera en vigueur ponctuellement, le 1er janvier 1999. Et l'Italie en fera partie aussi. »*

■ **BULGARIE : la monnaie nationale (lev) sera rattachée au deutschemark** si le plan gouvernemental est adopté par le Parlement, a annoncé dimanche 4 mai, le ministre bulgare pour la politique économique, Kassimir Angarski. Cette décision accompagnera la mise en oeuvre, au 1er juillet, d'un directoire financier, chargé de gérer la stabilisation monétaire du pays. – *(AFP.)*

■ **POLOGNE : le ministre polonais des affaires étrangères,** Dariusz Rosati, a annoncé, lundi 5 mai, qu'il envisageait de demander aux autorités françaises *« d'élucider »* les circonstances dans lesquelles des oeufs ont été jetés dimanche soir en direction du président polonais Alexandre Kwasniewski alors qu'il se rendait à un concert à Paris. La police a interpellé quatre jeunes Polonais auteurs du chahut, membres de groupuscules anticommunistes jusqu'alors inconnus. – *(AFP, Reuter.)*

■ **TCHÉTCHÉNIE : le vice-président de la Tchétchénie,** Vakha Arsanov, a ordonné d'arrêter le chef de guerre tchétchène Salman Radouïev, a déclaré lundi 5 mai à Moscou un représentant de la présidence tchétchène. Dans une interview à la chaîne de télévision russe NTV, Salman Radouïev avait revendiqué dimanche deux attentats perpétrés récemment dans le sud de la Russie, à Piatigorsk et à Armavir, qui avaient fait en tout quatre morts et plus de vingt blessés. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **JORDANIE : le dirigeant du Mouvement de la résistance islamiste** (Hamas) Moussa Abou Marzouk, emprisonné depuis juillet 1995 aux Etats-Unis, est arrivé à Amman, lundi 5 mai, après sa libération par les autorités américaines. Il avait été arrêté parce que son nom figurait parmi une liste de personnes suspectées d'actes de terrorisme. Israël avait demandé l'extradition de M. Marzouk avant de revenir sur sa décision pour raisons de sécurité. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **ALGÉRIE : un excédent commercial de 4,3 milliards de dollars** (24 milliards de francs) a été enregistré en 1996, alors que le pays avait subi un déficit de 1,3 milliard en 1995. La hausse du prix du pétrole (les hydrocarbures représentent 90 % des recettes d'exportations) et la diminution des importations expliquent cette très sensible amélioration. Les réserves en devises atteignent par ailleurs 5,5 milliards de dollars, selon le gouvernement. – *(AFP.)*

Laurent-Désiré Kabila dissipe les malentendus : ses troupes continueront à marcher sur Kinshasa

La capitale zaïroise pourrait tomber dans quelques jours

Au lendemain de la rencontre, dimanche 4 mai, entre le président zaïrois et le chef de la rébellion, les maigres conclusions de ce face-à-face semblent déjà s'envoler en fumée. Laurent-Désiré Kabila a ainsi donné l'ordre à ses troupes de continuer leur progression vers Kinshasa alors qu'étaient démenties les informations selon lesquelles le président Mobutu aurait accepter de démissionner.

LES REBELLES zaïrois ont annoncé, lundi 5 mai, vouloir avancer jusqu'à Kinshasa, tentant ainsi de prendre de court la diplomatie internationale, qui semble marquer le pas, alors qu'à Washington on admet que le président Mobutu n'a pas indiqué clairement son intention de démissionner. Un haut responsable américain, qui a requis l'anonymat, était interrogé sur des informations du *New York Times* selon lesquelles M. Mobutu aurait remis à l'émissaire américain Bill Richardson une lettre adressée à Bill Clinton et indiquant son intention de quitter le pouvoir.

« Je ne crois pas que M. Mobutu ait dit qu'il allait se retirer », a indiqué le responsable américain, ajoutant : *« C'est ambigu : il n'a pas exprimé clairement son intention. »* Un peu plus tôt, le ministre zaïrois des affaires étrangères, Gérard Kamanda wa Kamanda, avait également démenti que M. Mobutu ait annoncé son intention de démissionner au chef de l'Etat américain.

Ainsi, après l'espoir initial, les résultats du sommet qui a réuni dimanche le président zaïrois Mobutu Sese Seko et le chef rebelle Laurent-Désiré Kabila, sur un bateau sud-africain, se réduisent au fil des heures. Même les Etats-Unis, principal architecte de cette rencontre, semblent désormais considérer l'entrée des rebelles dans Kinshasa comme inéluctable.

Leur envoyé spécial au Zaïre, Bill Richardson, a déclaré lundi à l'issue d'un entretien avec M. Kabila à Lubumbashi (sud-est) que son pays était en faveur d'une *« entrée pacifique sans violence ni chaos dans Kinshasa »* des forces rebelles. Quant au chef rebelle, il a affirmé lundi que ses troupes *« sont à moins de 60 kilomètres de l'aéroport de Kinshasa »* et que *« dans deux à trois jours* [elles] *seront dans les faubourgs »* de la capitale. *« Il n'y aura jamais de cessez-le-feu tant que Mobutu ne quittera pas le pouvoir »*, a encore affirmé M. Kabila, ajoutant : *« Si Mobutu ne démissionne pas, il sera chassé dans quelques jours »* de la capitale zaïroise.

UN AUTRE « MORCEAU »

Selon le communiqué final du sommet qui a eu lieu à bord du navire *Outeniqua*, M. Kabila, qui contrôle désormais près des trois quarts du pays, avait accepté, en signe de *« bonne volonté »*, de demander à ses troupes de cesser d'avancer. Mais, pour l'Alliance, ce geste était conditionné, notamment, par l'acceptation *« par Mobutu du transfert pacifique du pouvoir »*.

Les déclarations de M. Kabila affirmant que ses troupes se trouvent désormais *« à moins de 60 kilomètres de l'aéroport de Kinshasa »* ont été récusées lundi après-midi dans la capitale zaïroise par des témoins indépendants ainsi que par des spécialistes militaires occidentaux. *« Les troupes de Kabila ne peuvent pas être plus près que Kenge »* [une localité de la région du Bandundu, située à quelque 200 kilomètres de Kinshasa], a affirmé une source militaire occidentale.

Dans la matinée de lundi, l'état-major général des Forces armées zaïroises (FAZ) avait, de son côté, indiqué avoir déployé différents éléments de la Division spéciale présidentielle (DSP) et de la 31e brigade aéroportée vers Kenge pour établir un « verrou » interdisant la progression vers Kinshasa des troupes rebelles.

Les missions religieuses, qui sont en relation constante par radio, n'ont pas non plus signalé une quelconque progression des troupes rebelles à Kenge, tout en relevant que la localité avait été abandonnée par les troupes loyalistes.

« La technique de la rébellion est assez simpliste, mais elle a bien fonctionné jusqu'a présent », relève un analyste militaire : *« On affirme être à moins de 50 ou 100 kilomètres d'une localité, les troupes zaïroises s'enfuient et on entre sans combattre. »*

Pour cet analyste, *« Kinshasa est un autre "morceau" et il ne paraît pas évident que les choses se passent aussi facilement. Un sérieux baroud d'honneur pourrait bien mettre les troupes rebelles au pied du mur, alors qu'elles ne paraissent pas disposer d'une importante logistique derrière elles »*. La seule chose à craindre, relèvent les mêmes personnes, est un sentiment de panique parmi la population qui se sentirait menacée par des combats. Dans la capitale même, en dehors des rumeurs et des interprétations de la situation, les activités continuaient normalement dans l'après-midi de lundi et les vols internationaux au départ comme à l'arrivée de Kinshasa restaient maintenus par les grandes compagnies internationales, Sabena, Swissair et Air France qui desservent normalement l'escale. – *(AFP.)*

■ **Une rencontre entre représentants français et délégués du chef rebelle zaïrois Laurent-Désiré Kabila** a eu lieu en mars dernier au Togo, a-t-on appris, lundi 5 mai, de source informée à Paris. Cette rencontre s'est tenue en marge du sommet restreint de l'OUA (Organisation de l'unité africaine) sur le Zaïre qui s'est tenu à Lomé. Les représentants français étaient le conseiller Afrique du président Jacques Chirac, Michel Dupuch, et le directeur des affaires africaines et malgaches au ministère des affaires étrangères, Jean-Didier Roisin. – *(AFP.)*

Jacques Godfrain : « Soyons prudents et modestes »

« La volonté de paix du président Chirac, son engagement en faveur des négociations et des élections au Zaïre, ne peuvent être réduits au seul soutien de Mobutu, n'en déplaise à ceux qui qualifient la rébellion actuelle de "libératrice" »*, écrit le ministre français de la coopération, Jacques Godfrain, dans l'édition du 6 mai du *Figaro*. *« Soyons prudents et modestes*, ajoute le ministre ; *il y a vingt ans, la libération de de Phnom-Penh par les Khmers rouges, dont on a pu apprécier depuis l'humanisme, était saluée dans les mêmes termes. »

A Kisangani, l'action des organisations humanitaires se heurte aux multiples diktats des autorités de l'Alliance

BIARO (Haut-Zaïre)
de notre envoyée spéciale

Dès le jour levé, quelques heures après la mort par étouffement d'une centaine de réfugiés dans le train qui les emmenait du camp de Biaro à Kisangani (*Le Monde* du 6 mai), les 4 x 4 des agences humanitaires affluaient vers le quai d'où le premier bac devait les embarquer vers 8 heures sur la rive opposée pour rejoindre le camp. On avait hâte de rendre visite à ceux que la catastrophe avait davantage paniqués encore. Depuis la veille, à *16 heures comme chaque jour*, tous les employés humanitaires avaient dû quitter le camp : telle est, en effet, la consigne imposée par l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL).

Mais, sur la rive opposée, à 10 heures, il fallut se rendre à l'évidence : aucun convoi ne fut autorisé à quitter le débarcadère pour prendre la piste. Dans le même temps et sur le même quai, arrivèrent des camions militaires *chargés de réfugiés. L'Alliance, tôt* le matin, avait décidé de procéder elle-même à ce transport. Surprise des agences travaillant sous l'autorité du HCR...

A quelques mètres de là, les corps des victimes de la veille croupissaient au soleil ; l'autorisation pour les enterrer se faisait attendre. On apprit alors que le vice-gouverneur de la province *arrivait lui aussi pour jouer les* médiateurs entre le HCR et l'Alliance. Celle-ci affirmait vouloir faire repartir un autre train, ce que l'Organisation des Nations unies refusait, faute de garanties de sécurité.

Vers 13 h 30, les autorités se mirent enfin d'accord. Pas de train ce lundi, affirma l'Alliance. Le convoi humanitaire s'ébranla vers *Biaro sans tarder, sachant qu'il lui* faudrait quitter le camp vers 16 heures. Revenu à la nuit tombante pour reprendre le bac, on préféra stationner quelques heures, au cas où un train serait tout de même parti de Biaro... Il n'en fut rien.

En cette journée de lundi, en revanche, le pont aérien qui rapatrie les réfugiés de Kisangani, au Rwanda, vers Gisenyi ou Kigali, a battu son propre record depuis le début de son ouverture, le 28 avril. En dix vols, 2 600 personnes entassées sur le sol de la *carlingue avec leurs baluchons* en ont ainsi terminé avec leur exil.

Ces départs ont permis de dégager le centre de transit installé à quelques kilomètres de la ville. Prévu pour environ 700 occupants, il en avait accueilli 6 000 la veille au soir. Le HCR a d'ailleurs demandé à l'Alliance une autorisation, pour ouvrir un second centre, qui reste soumise à discussion...

Danièle Rouard

L'ONU accuse les rebelles zaïrois de traiter les réfugiés moins bien que « du bétail »

Les Nations unies ont accusé, lundi 5 mai à New York, les rebelles zaïrois d'avoir moins de considération pour les réfugiés que pour *« du bétail »* en empêchant les humanitaires d'organiser leur rapatriement dans l'ordre vers le Rwanda. *« Je n'imagine même pas qu'on traite le bétail ainsi »*, a dénoncé Juan Carlos Brandt, porte-parole des Nations unies, en lisant un communiqué lors d'un point de presse. Selon M. Brandt, les rebelles ont entassé lundi les réfugiés par cent dans des camions, soit *« deux fois plus qu'ils ne pouvaient en contenir »*. *« C'est absolument, complètement inacceptable »*, a déclaré M. Brandt. *« Le HCR n'a aucun contrôle sur comment et où on charge les réfugiés* [dans les camions]. *Les cadavres et les vivants sont entassés ensemble, et la situation empire au moment où je vous parle »*, a-t-il ajouté. – *(AFP.)*



La progression des rebelles dans le sud du Soudan renforce les rivalités entre factions

Les Eglises chrétiennes s'inquiètent des risques d'une « guerre Sud-Sud »

L'« accord de paix » signé le 21 avril entre le gouvernement de Khartoum et une partie seulement des rebelles du sud du Soudan (*Le Monde* du 2 mai) semble avoir renforcé la résolution de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), conduite par le colonel John Garang. Celle-ci vient de « *libérer* » quelques villes du Sud et se prépare à la bataille de Juba, la capitale, où la situation serait de plus en plus tragique.

Région de Rumbek (Sud-Soudan)
de notre envoyé spécial

Des balles traçantes dans le ciel nocturne et quelques manifestations de liesse ont salué la chute de Rumbek, dans le sud du Soudan, jeudi 1er mai. Une « victoire » doublement symbolique pour les rebelles de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), conduite par le colonel John Garang : d'une part, après Yambio et Yei, à la frontière du Zaïre, et Kajo Keji, proche de l'Ouganda, Rumbek est la quatrième grande ville reconquise sur les forces gouvernementales de Khartoum. D'autre part, ces gains militaires ont été obtenus à la fin de la saison sèche, réputée plus favorable au déploiement et au transport des troupes soudanaises, mieux équipées que celles des rebelles.

REPORTAGE
En quatorze ans, cette interminable guerre civile a déjà fait deux millions de morts

L'APLS contrôlerait désormais près des trois quarts des provinces du Sud, en guerre contre le Nord depuis quatorze ans. Ses forces devraient se déplacer à l'est, vers Yirol et Bor (Haut-Nil), et Torit (Equatoria), en vue d'encercler la capitale, Juba – 500 000 habitants –, où l'armée soudanaise concentre de nombreuses forces et où ont lieu déjà des combats sporadiques. Mais, à Rumbek, comme à Yei, reprise à la fin de mars, les informations fiables sont rares sur le nombre des victimes et l'étendue des dommages matériels.

Grâce à des autorisations fournies par le SSRA (association de secours dépendante de l'APLS), une délégation humanitaire française, conduite par Denis Viénot, secrétaire général du Secours catholique, et Mgr Jacques David, vice-président de la Conférence des évêques, a pu séjourner, du 26 avril au 2 mai, dans le sud du pays (dont la population est chrétienne et animiste), précisément dans la zone de Rumbek et au camp de Kakuma (*au nord du Kenya*), *qui compte* 45 000 réfugiés très majoritairement soudanais. Elle a pu mesurer l'optimisme de façade qui règne dans les rangs de l'APLS et la vive inquiétude des Eglises, notamment épiscopalienne (anglicane) et catholique, depuis l'« accord de paix » signé le 21 avril entre le gouvernement islamique du président Omar El Bechir et le commandant Riek Machar, chef de l'une des factions rebelles, l'Armée pour l'indépendance du sud du Soudan (AISS). Cet accord promet un début d'autonomie régionale, avec un *conseil de coordination provisoire* chargé de préparer les étapes d'une autodétermination des provinces du Sud.

Au moment où la « victoire » leur paraît à portée de fusil, l'APLS et l'Alliance nationale démocratique (AND), qui fédère les opposants nordistes, ont dénoncé cet accord *comme une « trahison »*, dans un communiqué publié le 2 mai. Pour elles, il s'agit d'un *« faux-semblant »*, destiné à fournir des *« supplétifs »* à l'armée régulière du Nord, chargée de faire le *« sale boulot »* contre le Sud. Selon certaines informations, 3 000 hommes du commandant Riek Machar feraient déjà route vers Juba.

QUERELLES ANCESTRALES

La signature de cet accord de paix séparée est l'aboutissement d'une guerre interne au camp rebelle, commencée en 1991, entre le colonel John Garang et le commandant Riek Machar, et liée à des rivalités personnelles, ethniques et politiques. Les Dinkas – majoritaires dans l'APLS – et les Nuers du commandant Riek Machar vident des querelles ancestrales. *Les deux principaux chefs* rebelles divergent aussi sur l'avenir du pays, l'APLS de John Garang prêchant moins l'indépendance qu'une solution fédérale qui rétablirait les chances du Sud, éternel déshérité, dans le cadre d'un Soudan laïc et unifié.

Guerre civile au Sud-Soudan

BAHR EL-GHAZAL
Malakal
NIL SUPÉRIEUR
Nil Blanc
JONGLEI
Rumbek
Yirol
Bor
Juba
Yambio
ÉQUATORIA
Torit
Yei
ZAÏRE
OUGANDA
KENYA

Afin de préserver les chances de paix, les Eglises, qui, avec les ONG, assurent le plus gros des secours d'urgence et d'assistance d'une population décimée par une interminable guerre civile (deux millions de morts et plus encore de personnes transférées et réfugiées) *sont également très réservées à la* suite de cet accord passé entre Riek Machar et le gouvernement du Front national islamique (FNI) de Khartoum. Dans un document publié à Nairobi (Kenya) le 23 avril, le Nouveau Conseil des Eglises chrétiennes regrette l'absence de *« parties-clés »* parmi les signataires et lance un appel à toutes les composantes du conflit pour qu'elles se joignent à ses efforts en vue de trouver une issue pacifique.

Mais le Conseil s'étonne aussi que le gouvernement de Khartoum parle de paix, alors qu'il continue de *« mobiliser des forces et de procéder à des bombardements »*. *« Nous condamnons ces actes de guerre et de violence contre notre peuple »*, conclut-il. Mgr Erkolano Lodu, évêque catholique de Yei, se plaint de bombardements sur sa ville au lendemain même de la signature de l'accord du 21 avril. Pour lui, plus que d'une vraie paix, cet accord est la *« formalisation »* d'une complicité déjà ancienne entre Riek Machar et les autorités de Khartoum.

DES POPULATIONS HARASSÉES

Proches des aspirations populaires à l'autonomie du Sud, les Eglises refusent toutefois d'être récupérées par les différentes factions rebelles. Elles craignent aujourd'hui *« une guerre Sud-Sud, avec des conséquences génocidaires comme au Rwanda »*, selon les mots de Mgr Paride Taban, évêque de Torit, prononcés devant les représentants du Secours catholique et de l'épiscopat français. Ancien président du Conseil des Eglises chrétiennes, Mgr Taban devait ajouter : *« Jusqu'à présent, l'action des chrétiens du Sud consistait à se défendre contre le régime d'arabisation et d'islamisation forcée imposé par Khartoum et le Nord. A partir de maintenant, il leur faudra aussi de plus en plus lutter contre les divisions propres au Sud. »*

Les Eglises entendent dénoncer les violences d'où qu'elles viennent, de Khartoum comme des différentes factions autonomistes. Si elles sont plutôt proches de l'APLS de John Garang, elles entendent garder leur *« voie propre »*. *« Sans elles, les intérêts profonds du peuple soudanais seraient oubliés depuis longtemps*, a conclu l'évêque de Torit devant la délégation française. *Les Eglises représentent le seul espoir de populations qui ne font plus guère la différence entre les politiciens opposés pour le pouvoir, qui sont harassées par cette guerre de quatorze ans et qui, aujourd'hui, réclament une vraie paix. »*

Henri Tincq

« Juba, une ville qui souffre en silence »

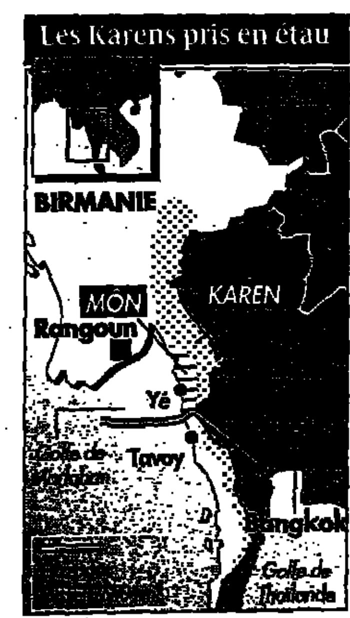
Mgr Erkolano Lodu, évêque de Yei, ville qui vient d'être « libérée » par les rebelles de l'APLS, revient de Juba, la capitale du sud du Soudan, où tout accès est interdit aux journalistes étrangers. Il y décrit la situation de *« souffrances »* et d'*« oppression »* d'une population de 500 000 habitants (dont près de la moitié de personnes déplacées), au sein de laquelle *« les arrestations, les intimidations, les provocations se multiplient»*.

Juba est *« une ville qui a faim »*, ajoute l'évêque de Yei : *« Dès janvier, en saison sèche, la récolte de mangues a été dévorée avant même qu'elle ne soit mûre ». « Si les étals sont encore fournis, la population n'a plus de quoi payer. Les salaires ne sont plus régulièrement distribués. »* L'approvisionnement alimentaire ferait aussi l'objet de *« discriminations »* en faveur des seuls Arabes. Un avion cargo affrété par l'Allemagne, en vue d'acheminer du matériel et des produits agricoles, est bloqué. Les lieux de culte sont régulièrement menacés, mais la politique d'islamisation se heurte à la *« résistance »* de la population chrétienne. *« Juba est une ville qui souffre en silence »*, conclut l'évêque de Yei.

Les Karens font les frais du rapprochement entre Bangkok et Rangoun

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Ni des préoccupations d'ordre humanitaire ou écologique ni des sanctions économiques, comme l'interdiction de nouveaux investissements américains en Birmanie annoncée fin avril, ne feront revenir Bangkok et Rangoun sur un projet bien avancé : un gazoduc de 650 kilomètres reliant le gisement *off-shore* de Yanada, dans le golfe de Martaban, à une usine d'électricité située à Ratchaburi, sur le golfe de Thaïlande. La raison : au début du XXIe siècle, la réalisation du projet rapportera 200 millions de dollars à l'Etat birman (le quart des exportations en 1996) et augmentera de 20 % la capacité thaïlandaise de production d'électricité.



Les premières victimes de cette ambition sont les Môn et, surtout, les Karens, deux ethnies qui vivent aux alentours, il est vrai sous-peuplés, du tracé terrestre du gazoduc en Birmanie péninsulaire. Après avoir rompu des négociations avec l'UNK, l'Union nationale karen, l'armée birmane poursuit, depuis février, une offensive brutale contre les dernières unités, à bout de souffle, de cette insurrection amorcée en 1949. Cent vingt mille civils karens sont aujourd'hui réfugiés en Thaïlande, contre 20 000 en 1988, à l'époque où l'armée birmane avait repris le pouvoir dans un bain de sang.

Dans le Sud, à la hauteur du tracé du gazoduc, une vingtaine de milliers de Karens, fuyant les offensives birmanes, campent, de façon très précaire, du côté thaïlandais de la frontière. L'armée thaïlandaise a refoulé les hommes adultes. De façon générale, les réfugiés sont malvenus et des sénateurs américains ont demandé, le 30 avril, à Mme Albright, leur secrétaire d'Etat, d'intervenir auprès de Bangkok pour mettre fin aux « rapatriements forcés » de réfugiés.

Toute marche arrière semble, cependant, exclue à Bangkok. Les travaux de construction du gazoduc, entre la frontière thaïlandaise et Ratchaburi, ont commencé après avoir reçu, fin mars, le feu vert des autorités. L'exploitation de Yanada et de son gazoduc, dont Total est l'opérateur du côté birman, ne représente d'ailleurs que le premier pan d'une plus vaste ambition. Il est déjà question de doubler le premier gazoduc d'un second reliant à Ratchaburi le gisement birman *off-shore* de Yetagun, exploité par l'américain Texaco en mer d'Andaman.

« FRÈRES D'ARMES »

En outre, des firmes thaïlandaises s'intéressent déjà à l'aménagement d'un port en Birmanie péninsulaire, en particulier celui de Tavoy, juste au sud du gazoduc de Total, lequel est en passe d'être relié à Ye, au nord du gazoduc, par une voie ferrée construite par l'armée birmane, dont les méthodes (recrutements et travaux forcés) *sont régulièrement dénoncées par* des organisations humanitaires internationales.

L'exploitation du port de Tavoy, – ou de celui de Bokpyin, encore plus au sud –, impliquerait la construction d'une route à travers la péninsule. Les Thaïlandais sont d'autant plus intéressés par cette perspective à plus long terme que les trois quarts de leur trafic maritime avec l'Europe font actuellement le détour par le détroit de Malacca.

Certes, l'histoire indique que Birmans et Siamois ont rarement fait bon ménage. Produit de cessez-le-feu ou de *modus vivendi* passés ces dernières années, sauf avec l'UNK, par Rangoun avec une quinzaine d'insurrections, la présence d'une armée birmane rééquipée sur les 2 400 kilomètres de frontière commune n'a donc rien d'attrayant pour les généraux thaïlandais. Toutefois, les intérêts en jeu sont trop importants pour que Bangkok ne s'accommode pas de la disparition des zones-tampons formées par ces insurrections sur la frontière. Rangoun est devenu un partenaire prioritaire. Le premier ministre thaïlandais, le général Chaovalith Yongchaiyudh, ne cache pas sa ferme volonté de s'entendre avec ses *« frères d'armes »* birmans.

Pour le dernier noyau d'insurgés karens, la situation paraît sans issue. Dans le sud du pays comme ailleurs, l'armée birmane entend assurer la protection des chantiers déjà ouverts ou à venir, quitte à déplacer des villages et à imposer des travaux forcés, notamment le portage, aux populations locales. Comme la saison des pluies commence fin mai, l'armée birmane a déjà annoncé que ses ultimes opérations de *« ratissage »*, pour se débarrasser de l'UNK, auraient lieu lors de prochaine saison sèche, de novembre 1997 à mai 1998.

Affaiblie et isolée, l'UNK a d'ailleurs fait savoir, début mai, qu'elle renonçait à toute tentative de saboter le gazoduc et qu'elle était prête à reprendre la négociation avec Rangoun. Les réfugiés karens n'y trouveront pas pour autant matière à se réjouir. Quoi qu'il arrive, la coopération entre Rangoun et Bangkok indique qu'ils seront condamnés à regagner un jour leur pays, dans des zones désormais contrôlées par l'armée birmane, donc sans garantie de sécurité.

Jean-Claude Pomonti

CAMPAGNE Le débat sur les programmes respectifs de la droite et du Parti socialiste pour les élections législatives des 25 mai et 1er juin se complique avec les accusations réciproques des deux camps d'emprunter chacun aux propositions de l'autre et de camoufler ses véritables intentions. Mardi 6 mai, par la voix de son porte parole, François Hollande, le PS a précisé que s'il est hostile aux privatisations, le PS n'exclut pas pour autant des cessions d'actifs minoritaires. ● LA SÉCURITÉ SOCIALE est aussi en cause, le ministre des affaires sociales, Jacques Barrot, niant que le déficit prévisible pour 1997 nécessite de nouvelles mesures de financement. ● LIONEL JOSPIN ET ALAIN JUPPÉ ont polémiqué à distance, lundi, l'un à Quimper, l'autre à Nancy, chacun mettant en cause le bilan du camp adverse et la sincérité de ses propositions en matière économique et sociale.

Le PS admet que l'Etat puisse vendre des participations minoritaires

Après s'être prononcés contre la privatisation de France Télécom dans la déclaration commune signée avec les communistes, les socialistes précisent qu'ils ne sont pas hostiles à des cessions d'actifs non stratégiques dans le secteur concurrentiel

ALORS que les premières joutes de la campagne ont porté sur la politique fiscale, puis sur la politique de l'emploi, l'affrontement sur les projets économiques a subitement changé de terrain. Deux autres dossiers, celui de la construction européenne et celui des privatisations, sont maintenant au centre de la controverse électorale et donnent lieu à une partie de cache-cache entre la majorité et les dirigeants socialistes.

● **Les privatisations.** Dans leur plate-forme, publiée vendredi 2 mai, les socialistes avaient indiqué qu'ils ne reprendraient pas l'opération de mise partielle sur le marché de France Télécom. *« Nous refusons la privatisation des services publics* et leur transformation en *objets de profit. Nous voulons préserver l'avenir des services publics, mais en les rénovant »*, affirme ce texte du PS.

Le RPR et l'UDF ont sur-le-champ critiqué ce projet, en lequel ils ont vu un retour au principe du « ni-ni » (ni nationalisation ni privatisation), édicté en 1988 par François Mitterrand. Le ministre de l'industrie, Franck Borotra, a ainsi observé, lundi 5 mai, que *« l'ouverture du capital est une exigence pour une entreprise confrontée à une concurrence croissante en France et en Europe »*. Taxant les socialistes de *« dogmatisme idéologique »*, il a souligné que *« la nécessité de la privatisation s'imposera à tout le monde, ne serait-ce que parce que l'Etat a besoin des recettes de la privatisation »*. Sous-entendu : puisque le gouvernement compte sur les 30 à 50 milliards de francs amenés par l'ouverture du capital de France Télécom pour financer les quelque 40 milliards de dotation en capital prévus, en 1997, pour les entreprises publiques (Réseau ferré de France, Crédit lyonnais, Charbonnages, GAN, Thomson multimédia), où les socialistes trouveraient-ils pareille somme s'ils annulaient la privatisation partielle ?

Dans *La Tribune-Desfossés*, du mardi 6 mai, le porte-parole du Parti socialiste, François Hollande, est donc amené à préciser la nouvelle doctrine qui pourrait être, en cas de victoire, celle d'un gouvernement de gauche. Ce sera celle du « ni-ni », mais dans une version assouplie. Estimant que *« la logique même du service public exclut l'ouverture du capital »* de certaines entreprises, comme France Télécom, il ajoute : *« Nous excluons d'abord toute renationalisation d'entreprise. Mais nous voulons mettre un coup d'arrêt à certaines privatisations prévues par le gouvernement sortant. Nous l'avons repoussée pour Air France. Et dans l'industrie de défense, nous souhaitons maintenir un contrôle public. En revanche, pour les entreprises du secteur concurrentiel, qui ne concourent pas à une activité d'intérêt général, où la participation de l'Etat n'est plus nécessaire, c'est le pragmatisme qui doit nous guider. Il faut garder une certaine souplesse. Ce que l'on appelle une "respiration" »*.



En clair, comme M. Hollande l'a précisé au *Monde*, le PS recommande que France Télécom reste à 100 % public. Il ne souhaite pas plus privatiser des entreprises comme le CIC. En revanche, il n'exclut pas quelques cessions de participations minoritaires dans des entreprises où l'Etat ne détient plus qu'un pourcentage faible du capital.

● **La construction européenne.** Elle donne lieu, depuis quelques jours, à une passe d'armes équivalente. Dans *Le Journal du dimanche* du 4 mai, Alain Juppé avait donné le sentiment d'être à la remorque du projet socialiste. Interrogé sur les *« conditions »* posées par Lionel Jospin, ils les avaient toutes approuvées. La participation de l'Italie ? Un gouvernement économique ? Davantage d'Europe sociale ? A chaque fois, le premier ministre avait répondu qu'il était *« d'accord »*. Poussant son avantage, le premier secrétaire du PS a donc observé, lundi 5 mai à Quimper, qu'Alain Juppé oscillait *« constamment entre la caricature et la copie »* et que cet entretien dominical en était *« la démonstration éclatante et ridicule »*.

Du coup, M. Juppé rectifie le tir, dans un entretien publié mardi par *Le Télégramme de Brest*. Estimant que *« les conditions »* posées par M. Jospin *« ne sont pas sérieuses »*, il contre-attaque en pointant *« les lacunes de la négociation que les socialistes avaient menée »*, lors de l'élaboration du traité de Maastricht. *« Vouloir aujourd'hui un gouvernement économique européen, c'est bien admettre que rien n'était prévu. C'est aussi oublier que nous avons redressé la barre en obtenant la mise en place d'une nouvelle instance, le conseil de stabilité et de croissance »*, affirme-t-il.

Pour autant, y a-t-il, dans le cas du dossier européen, une véritable divergence entre M. Juppé et M. Jospin ? Si les désaccords sur la fiscalité, la politique de lutte contre le chômage ou encore les privatisations sont manifestes, ils apparaissent moins marqués sur la monnaie unique. Le pas de deux du premier ministre, approuvant le premier secrétaire du PS un jour, le critiquant le lendemain, agit comme un révélateur : en souhaitant une appréciation *« en tendance »* des critères de Maastricht, le dirigeant socialiste ne dit-il pas tout haut ce que le gouvernement ne peut se permettre de dire publiquement ?

Laurent Mauduit

Le leader du PS est prêt à revoir la fermeture de Renault-Vilvorde

Lionel Jospin a répondu favorablement aux syndicalistes de Renault-Vilvorde (Belgique) qui lui ont demandé s'il était *« prêt à revenir sur la décision de fermeture »* de l'usine. C'est ce qu'a indiqué, lundi, Pierre Mauroy. Interrogé par une délégation de syndicalistes belges, le maire de Lille leur a lu une lettre que le premier secrétaire du PS lui a transmsis. *« Les actionnaires de l'Etat au conseil d'administration de Renault exigeraient que d'autres mesures soient envisagées, étudiées et préparées pour résoudre les difficultés qui peuvent exister en matière de coût de production de l'usine de Vilvorde »*, écrit M. Jospin.

Droite et gauche sont muettes sur le déficit de la « Sécu » en 1997

PEU À PEU, la Sécurité sociale fait son entrée dans la campagne. Son mode de financement, la maîtrise des dépenses d'assurance-maladie et l'avenir des retraites font, depuis quelques jours, l'objet de passes d'armes discrètes entre la majorité et le PS sur fond de déficit chronique. En dépit des réformes structurelles inscrites dans le plan Juppé, la progression ralentie des recettes du régime général (salariés du privé) va entraîner, fin 1997, un « trou » de 35 milliards de francs, selon les prévisions officielles les moins pessimistes. Compte tenu d'un besoin de financement non couvert de 37 milliards de francs en 1996, le déficit cumulé sur la période 1996-1997 sera proche de 75 milliards de francs.

C'est à l'aune de cette situation financière encore dégradée qu'il faut analyser les propositions en matière de protection sociale. Or, ni la gauche, ni la droite n'ont annoncé les mesures d'urgence qu'il faudra prendre pour résoudre cette impasse financière. Tout juste ont-elles écarté une augmentation des prélèvements, la France ayant atteint, sous la gestion de M. Juppé, un niveau historique en ce domaine (45,7 % de la richesse nationale). Pour ne pas se prononcer sur le court terme, majorité et opposition préfèrent se projeter dans le moyen terme.

Rien n'est précisé dans la plate-forme RPR-UDF, mais Alain Juppé a annoncé que si la droite l'emporte, elle poursuivra la réforme du mode de financement de l'assurance-maladie, amorcée en janvier 1997 par la suppression de 1,3 point de cotisation maladie des salariés et son remplacement par un point de CSG. Ce choix a été confirmé par le ministre des affaires sociales. Si *« aucun plan* [de redressement] *ne nous paraît nécessaire »* après les élections, déclare Jacques Barrot, dans un entretien publié lundi 5 mai par *Panorama du médecin*, *« du côté des recettes, on peut penser à une accélération de la réforme du financement »*.

Sur ce point, la philosophie du PS n'est guère différente, même si son projet est plus ambitieux – et plus difficile à réaliser : remplacer en deux ans 4,8 points de cotisation maladie des salariés par une CSG *« calculée sur l'assiette la plus large »*. Son taux serait de 7,9 points (3,4 points actuellement) et elle ne serait pas prélevée sur les 2 000 premiers francs de salaires. Mais le PS estime qu'il s'agit moins, par ce transfert, d'apporter de nouvelles sources de financement à la « Sécu » que d'*« augmenter le pouvoir d'achat »*.

DEUX ENGAGEMENTS SUR LES RETRAITES

Si la majorité est peu disserte sur les retraites, le PS a pris deux engagements forts. Les socialistes sont hostiles à la loi sur l'épargne- retraite votée le 20 février 1997, notamment parce qu'elle risque, selon Lionel Jospin, de *« déstabiliser les systèmes de retraite par répartition »*. Le premier secrétaire du PS a annoncé, lundi 5 mai, que *« nous abolirons cette législation si nous venons au pouvoir »*. Dans son programme, il a pris un second engagement lourd de conséquence : l'indexation des pensions sur les salaires nets, alors qu'elles sont aujourd'hui censées, depuis 1987, suivre l'évolution des prix.

Le redressement du régime de base des salariés, reposant en grande partie sur une indexation des pensions sur les prix, et la réforme décidée par Edouard Balladur en 1993 ne permettant pas, à elle seule, d'équilibrer ce régime dans les dix ans à venir, le PS va devoir préciser comment il finance cette mesure, qui risque d'alourdir la charge des caisses. Le déficit de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV) atteindra encore 9 milliards de francs en 1997. A gauche et à droite, rien n'est dit, non plus, sur une réforme des régimes spéciaux (Etat, SNCF, EDF-GDF, etc). Ces silences et ces imprécisions sont d'autant plus inquiétants que le dossier des retraites reste, en dépit des mesures déjà prises, une bombe à retardement pour tous les gouvernements.

Jean-Michel Bezat

M. Jospin reproche à la majorité de brouiller les cartes et fait « le pari de l'audace tranquille »

QUIMPER
de notre envoyé spécial

Pour son périple de deux jours en Bretagne, entamé lundi 5 mai près de Morlaix, dans le Finistère, Lionel Jospin, soucieux de ne pas se laisser distraire de l'enjeu qui lui paraît décisif d'une troisième semaine de campagne, était bien décidé à ne pas commenter à l'avance l'intervention annoncée pour le 7 mai du président de la République.

Devant une assistance de deux mille personnes, peu réactive mais chaleureuse, lundi soir à Quimper, le premier secrétaire du Parti socialiste n'a pas résisté. Fustigeant une droite qui *« n'arrive pas à caler son discours »* et qui *« n'assume pas son bilan »*, M. Jospin a jugé qu'*« il n'est pas illogique qu'ils en soient déjà à demander l'intervention du président de la République »*. *« Eh ! bien,* a-t-il lancé, *qu'il le fasse ! C'est son droit. La dissolution, c'est lui ! Les promesses non tenues depuis 1995, c'est lui aussi ! »*

A Brest, accueilli par le maire, Pierre Maille, contesté au passage par des parents d'élèves protestant contre la fermeture de quatorze écoles publiques, M. Jospin, poursuivi par un crachin breton qui ne lui a offert que quelques éclaircies, a pris contact avec les milieux socio-économiques. Là encore, l'ancien candidat à l'élection présidentielle a dénoncé l'action de MM. Chirac et Juppé, qui *« ontfait le contraire de qu'ils avaient dit »*, en diminuant un budget de la défense, qu'ils promettaient d'accroître, et en n'assurant ni *« réindustrialisation »*, ni reconversion après avoir supprimé des emplois dans les arsenaux.

« COMME LE COUCOU »

Au passage, M. Jospin a indiqué que le soutien à la consommation et au pouvoir d'achat, qu'il préconise, vise à *« rééquilibrer sur cinq ans la part des salaires dans le revenu national »*. *« Cela se fera progressivement et non sous la forme d'une relance par les salaires »*, a-t-il souligné.

Devant le même auditoire, le premier secrétaire a réaffirmé que le PS *« abrogerait »* la loi sur les fonds de pension, tout en précisant qu'*« on peut imaginer des systèmes complémentaires d'assurance volontaire »*.

Reçu chaleureusement à Châteaulin par Kofi Yamgnane, candidat aux élections, M. Jospin a fait le *« pari de l'audace tranquille »*. Il s'est déclaré *« sidéré »* par l'entretien de M. Juppé dans *Le Journal du Dimanche* du 4 mai, le premier ministre s'y déclarant d'accord avec plusieurs des conditions mises par le PS au passage à l'euro.

« C'est une équipe pas sérieuse », a-t-il commenté. *« D'un coté, on présente notre programme comme un épouvantail,* a-t-il ajouté à Quimper, *et quand on s'approche, on s'aperçoit que, comme le coucou, ils ont commencé à y faire un nid. »* Il a dénoncé la *« volonté du pouvoir d'avancer les élections pour anticiper sur le moment où ils seraient obligés de prendre des mesures beaucoup plus rudes sur le plan économique et social »*. *« Comment peut-on parler de nouvel élan quand il n'y a pas eu au préalable d'élan ? »*, a-t-il demandé.

A cette droite qui, à l'entendre, hésite entre la *« copie »* et la *« caricature »* du programme du PS, M. Jospin a reproché de *« faire un tour de force ideologique extraordinaire en voulant faire croire que maintenant changer cela veut dire reculer, avancer c'est remettre en cause ce qui était acquis »*. *« Ne nous laissons pas mystifier par cet argument selon lequel pour s'adapter au marché mondial, il faudrait remetitre en cause des décennies de progrès social ! »*, a martelé M. Jospin.

Michel Noblecourt

Pour Alain Juppé, le programme des socialistes conduirait à la rigueur

NANCY
de notre envoyé spécial

« Je le dis ici et je sais que beaucoup d'entre vous y pensent : nous avons sans doute eu tort de ne pas mieux expliquer aux Français dans quel état nous avons trouvé notre pays en 1993. » A peine prononcés, ces mots ont déclenché une salve d'applaudissements des auditeurs d'Alain Juppé, lundi 5 mai, à Nancy. Avec le passage sur *« la fierté d'être français et l'amour de la France »*, qui vise implicitement l'extrême droite, le bilan et le programme socialiste font toujours un « tabac » dans les discours de campagne du premier ministre.

Premier temps, *« les Français ont émis un vote de rejet total du Parti socialiste et de la façon dont il avait mis la France en difficulté sur les plans économique, social, politique et moral »*. Comprenez, il est inutile de « les » faire revenir quatre ans après. Deuxième temps, la tâche des gouvernements d'Edouard Balladur et du sien *« a d'abord été de faire ce travail de redressement »*. Troisième temps, l'opération de sauvetage des quatre dernières années a été réussie : *« Il suffit de voir comment se tient notre monnaie et comment ont évolué les taux d'intérêt. »*

Quatrième temps, on détaille les *« dégâts »* des autres : chaque législature socialiste s'est soldée par *« deux fois 700 000 chômeurs supplémentaires »*. Pour ce qui concerne la majorité, *« le chômage s'est stabilisé depuis 1993, l'économie française a créé plus de 200 000 emplois, et c'est le sixième mois consécutif que le chômage baisse dans notre pays. Je ne dis pas que c'est un succès, mais que c'est une différence par rapport à la spirale dans laquelle nous étions entraînés avant »*.

SPIRALES PASSÉES ET À VENIR

De la « spirale » passée, M. Juppé n'a aucun mal à glisser à la spirale promise, selon lui, par un éventuel retour des socialistes. *« Avec le PS et le PC (...), c'est le cap sur les années 80-90. »* Cela se traduirait par *« des dizaines de milliards de dépenses supplémentaires »*. *« On connaît la recette,* a-t-il dit, *rien de nouveau sous le soleil : après Mauroy, on a eu Delors : après Rocard, on a eu Bérégovoy. Ce programme-là, qui consiste à promettre et à dépenser, ce sont des déficits accrus, des impôts demain et la rigueur. Il faut que les Français s'en persuadent bien, car ça a déjà marché comme ça. »* Il faut alors passer aux travaux pratiques. Le premier ministre égrène les propositions de l'adversaire.

Le temps de travail ? Les socialistes suggèrent *« une loi, avec les mêmes conséquences : pas un emploi supplémentaire, des charges considérables et surtout une non-prise en compte de la réalité »*. La gestion des entreprises ? M. Juppé est *« stupéfait »*, car, dit-il en découpant méticuleusement, *« on re-na-tio-na-li-serait »*, alors que *« personne, dans un pays développé, ne propose de rénationaliser quoi que ce soit »*.

Il est temps de développer la seconde partie de l'attaque : *« Ce programme n'est pas sérieux. On ne peut pas y croire. Les Français n'y croient pas, je me demande même si le Parti socialiste y croit. »* Retour aux travaux pratiques. L'immigration ? *« Le PS est totalement incapable de proposer autre chose que l'abrogation des lois Pasqua-Debré. »* L'assurance-maladie ? *« On propose des états généraux. C'est sympathique, mais ça a déjà eu lieu. »* L'Europe ? *« Voilà un domaine où il est impossible de s'y reconnaître dans les déclarations successives »* des dirigeants socialistes. *« Ce pogramme ne vaudra rien de bon pour la France »*, conclut M. Juppé, avant de se reprendre : pour mettre le verbe au conditionnel.

Olivier Biffaud

هكذا من الأصل

Le bilan du président de la République est jugé très sévèrement par les Français

La politique économique et sociale du chef de l'Etat est fortement critiquée

Une enquête de la Sofres, réalisée pour un groupe de journaux de province, dresse le bilan de l'action de Jacques Chirac deux ans après son arrivée à l'Elysée. Le jugement des Français est lourdement négatif sur l'ensemble des domaines de la politique économique et sociale. Seule l'action du chef de l'Etat dans le domaine international et européen échappe à la critique massive. Mais l'« image » du président est dégradée.

C'EST UNE VOLÉE de bois vert que les Français adressent au chef de l'Etat, deux ans après son élection. Selon l'enquête réalisée par la Sofres, du 23 au 25 avril auprès d'un échantillon de 1 000 personnes, pour cinq journaux de province, l'action de Jacques Chirac apparaît décevante pour les deux tiers des personnes interrogées (65 %), quand à peine un quart (22 %) la jugent satisfaisante, 13 % ne se prononçant pas. De la même manière, 64 % jugent que le bilan du chef de l'Etat est négatif, et ce sentiment est encore plus aigu chez les jeunes de dix-huit à vingt-quatre ans (73 %) et de vingt-cinq à trente-quatre ans (71 %), chez les employés (71 %) et les ouvriers (73 %).

Trois facteurs aggravent encore le jugement porté sur l'action de Jacques Chirac. Tout d'abord son bilan est jugé de façon plus négative qu'il ne l'était il y a un an dans une enquête similaire. En un an, les avis négatifs ont progressé de sept points. En second lieu, le président de la République enregistre, sur son bilan, le score le plus désastreux depuis que ce baromètre de l'action présidentielle a été créé par la Sofres, c'est-à-dire depuis 1975. Même au plus vif de la contestation contre Valéry Giscard d'Estaing, en 1981, les jugements négatifs n'étaient pas descendus en dessous de 34 %. Même au plus noir des septennats de François Mitterrand, en 1984, la dégringolade s'était arrêtée à 30 % d'avis négatifs.



Enfin, il n'est guère de domaine précis de l'action conduite depuis deux ans qui échappe à la critique. Ne trouvent grâce, aux yeux des Français, que l'action du chef de l'Etat dans le domaine international (48 % d'avis positifs contre 36 % de négatifs), en matière de construction européenne (45 % de jugements positifs contre 34 % de négatifs), la défense du franc (39 % d'avis positifs, contre 36 % de négatifs) et l'environnement (42 % d'avis positifs contre 41 % de négatifs). Il n'y a qu'un seul domaine, en réalité, dans lequel le président de la République a réussi à convaincre : celui de la défense nationale, où il est jugé positivement par 56 % des personnes interrogées.

Dans tous les autres domaines, le jugement des Français est sans indulgence, voire sans appel. Pour 54 % des personnes interrogées, Jacques Chirac n'a pas assuré la bonne marche de l'économie française (seuls les cadres et les retraités sont moins sévères). Pour 61 %, il n'a pas assuré la paix sociale. Même dans les domaines de la sécurité ou de l'immigration, traditionnellement favorables à la droite, une majorité est critique. Mais le pire est le jugement porté par les Français dans le domaine social (réduction des inégalités, lutte contre le chômage, politiques sociales), où l'on compte moins d'un Français sur cinq satisfait. Quant aux affaires politico-judiciaires, elles expliquent que 64 % des personnes interrogées, contre 51 % il y a un an, portent un jugement négatif sur l'effort de moralisation de la vie politique.

Gérard Courtois

La majorité sanctionne des candidats dissidents issus de ses propres rangs

Plus d'une dizaine de prétendants sont concernés

QUELQUES-UNES des 6 243 candidatures officiellement enregistrées en métropole par le ministère de l'intérieur pour les élections législatives ont irrité les états-majors de la majorité. Tout en se félicitant de *« l'esprit d'union »*, le RPR et l'UDF ont lancé, lundi 5 mai, un *« appel à la responsabilité »* des candidats issus de leurs rangs qui ont décidé de se présenter sans leur investiture. *« Ils porteraient le cas échéant une lourde responsabilité : celle d'avoir sacrifié l'intérêt général à leur intérêt particulier »*, ont estimé Jean-François Mancel, secrétaire général du RPR, et Claude Goasguen, secrétaire général de l'UDF, avant de les menacer des *« sanctions statutaires »* appropriées.

Le mouvement néogaulliste n'avait pas attendu cet avertissement pour annoncer l'exclusion de Philippe Brillault, maire du Chesnay, candidat dans la 3e circonscription des Yvelines contre Anne-Marie Idrac (UDF-FD), secrétaire d'Etat aux transports, et d'Henri Pailleux, maire de Coignières, candidat contre le député (UDF-FD) sortant de la 10e circonscription de ce même département, Christine Boutin. En réponse, l'UDF, par la voix de Nicolas About, sénateur et président départemental de l'UDF, a annoncé le retrait de trois de ses adhérents *« opportunément »* opposés à des candidats RPR.

Quelques heures auparavant, l'UDF avait elle aussi prononcé des mesures disciplinaires : onze candidats, dont trois suppléants, se présentant contre des candidats UDF investis par la majorité ont été exclus de ses rangs. Parmi eux figurent Georges Mesmin (AD), député sortant de la 14e circonscription de Paris, qui se présente contre le candidat officiel Claude Goasguen (FD), secrétaire général de l'UDF et de Force démocrate, Jean Icart, candidat dans la 1re des Alpes-Maritimes contre le sortant (PR) Charles Ehrmann, investi seulement par l'UDF, et Serge Babary, suppléant de Michèle Beuzelin (RPR dissidente), en dépit de l'investiture accordée à Renaud Donnedieu de Vabres (PR), directeur de cabinet de François Léotard, dans la 1re d'Indre-et-Loire. Mais tous les dissidents ne figurent pas dans cette liste, comme le sortant (PR) de la 8e circonscription du Val-de-Marne, Alain Griotteray, candidat contre Michel Herbillon (PR), et Jean-Paul Alduy, maire (UDF-FD) de Perpignan, candidat contre le député (RPR) sortant Claude Barate.

La droite compte sur l'intervention de M. Chirac pour réveiller la campagne

L'HEURE est à la remobilisation. Après un creux de trois jours, aussi bien sur le terrain que dans les médias audiovisuels, les principaux responsables de la majorité sont repartis en campagne. Mardi 6 mai, pour la première fois depuis la dissolution de l'Assemblée nationale, Alain Juppé, Edouard Balladur, Charles Pasqua et Philippe Séguin devaient s'exprimer de façon simultanée, respectivement à Rennes, à Compiègne, près de Blois et en Avignon. La veille, le président de Force démocrate, François Bayrou, avait effectué sa première sortie, en Seine-Maritime.

De son côté, à Nancy, devant une salle dont un tiers des sièges sont demeurés inoccupés, le premier ministre a choisi, lundi, de s'adresser aux nombreux indécis *« qui s'interrogent sur le choix qu'ils feront »*. *« Il faut que cette élection permette d'exprimer un soutien clair au président de la République*, a expliqué M. Juppé. *La cohabitation est entrée dans nos mœurs (...), mais vous sentez bien que c'est un pis-aller et que ça marche beaucoup mieux quand le président de la République est porté par une majorité qui soutient sa politique. »*

Tout au long du dernier week-end, en effet, nombre de députés sortants de la majorité avaient pu constater, auprès de leurs électeurs, le scepticisme ambiant et l'absence de mobilisation qui en découle. Mais, depuis le début de la semaine, deux nouveaux éléments peuvent permettre aux candidats de reprendre les choses en main : l'intervention attendue du président de la République dans la campagne législative et la publication du programme socialiste.

Lundi, les responsables de la majorité n'ont cessé non seulement de justifier, par avance, la tribune que Jacques Chirac doit publier, mercredi, dans une douzaine de quotidiens régionaux, mais aussi de s'inquiéter du manque de clarté des enjeux de la campagne. Le secrétaire général de l'UDF, Claude Goasguen, demande ainsi au chef de l'Etat qu'il fasse *« prendre son tour décisif »* à la campagne, en disant *« aux Français quel est le bon choix »*. Le président d'Idées-Action, Alain Madelin, s'attend à ce que *« le président de la République clarifie les enjeux essentiels »*. M. Bayrou constate que *« le principal manque des électeurs, aujourd'hui, est de bien distinguer les enjeux »*.

De la même façon, Edouard Balladur juge que l'intervention de M. Chirac serait *« légitime et souhaitable pour éclairer les enjeux »*. Tout en estimant que le président de la République n'a *« pas intérêt à trop s'engager »*, M. Pasqua n'a pas exclu *« une autre intervention encore avant le premier tour, et une avant le second tour »*. Dans un entretien publié mardi par *Le Télégramme de Brest*, le premier ministre lui-même affirme qu'il est *« normal »* que M. Chirac *« participe pleinement »* au *« nouvel élan »* qu'il a proposé aux Français.

Cette attente est partagée à la droite de la droite. *« J'attends que [M. Chirac] donne enfin un sens à cette dissolution parce qu'elle apparaît aujourd'hui à beaucoup de Français parfaitement injustifiée »*, a déclaré le président du Mouvement pour la France, Philippe de Villiers, mardi sur RTL. Même à gauche, la perspective d'une intervention présidentielle est accueillie sans indignation. *« Quand Jacques Chirac intervient, c'est toujours à notre profit »*, ironise ainsi le sénateur (PS), Jean-Luc Mélenchon.

La publication du programme du Parti socialiste et sa critique par l'état-major de campagne de l'union RPR-UDF peuvent également donner un peu de nerf à la campagne. *« Pour mobiliser nos électeurs, c'est parfait »*, constate ainsi un ministre proche du président. *« Les électeurs ne croient pas aux 700 000 emplois décrétés par le PS. Ils ne croient pas davantage aux trente-cinq heures payées trente-neuf »*, se réjouit un député séguiniste. Toutefois, selon l'agenda prévisionnel de la campagne, celle-ci risque de nouveau de marquer le pas avec le pont du 8 mai.

Cécile Chambraud et Jean-Louis Saux

Patrick, chauffeur d'autocar, déçu du chiraquisme

JOSÉ ET JEAN-LOUIS sont des routiers, des vrais, tatoués et burinés. Ce lundi 5 mai, ils suivent la journée d'action des chauffeurs-routiers, du haut de... la cabine de leur bahut, un 38 tonnes amarré au quai d'un entrepôt, à Garonor, la plate-forme logistique du nord de Paris. En repos légal, et dans l'attente d'un chargement pour le lendemain, ils écoutent la radio pour savoir où en sont leurs collègues sur les routes de France, guettant en vain l'amorce d'un nouveau conflit dur, comme en novembre-décembre 1996, mais ils n'y croient guère. Jean-Louis : *« De toute façon, qui c'est qui sera marron comme d'habitude ? C'est nous, les chauffeurs ! »* José : *« C'est pas un petit coup qu'il faut redonner, c'est un gros ! »*

VU PAR

Chauffeurs salariés des transports Pallut, à Clermont-Ferrand, ils ne sont pas syndiqués. *« Les syndicats, ils ne sont jamais là quand il faut »*, lance José en haussant les épaules. *« C'est comme les politiques »*, ajoute Jean-Louis. La campagne électorale ? *« Je la trimballe, là derrière »*, ironise Jean-Louis en désignant du pouce la semi-remorque dans laquelle il a justement acheminé aujourd'hui *« des prospectus »*. Pour qui ? Il ne sait pas et il s'en moque.

Lors du mouvement de l'automne, Jean-Louis était chez lui, *« par hasard »*, s'excuse-t-il presque. José était *« bloqué dans un barrage à Riom »*. Ils se rejoignent sur le bilan de ces trois semaines de grève : *« La prime de 3 000 francs, on l'a jamais vue, la retraite à cinquante-cinq ans, on attend de voir, les conditions de travail : rien n'a changé »*. Tout juste concèdent-ils que *« les temps de travail sont mieux calculés, mais chez Pallut, ils l'étaient déjà »*.

Amer, José explose sans élever le ton : *« J'en ai ma claque de ce boulot ! J'ai quarante ans, dont vingt-deux au volant. Dans trois ans, j'aurai mes vingt-cinq ans de conduite. Pourquoi je peux pas prendre ma retraite, comme les fonctionnaires ou les militaires ? Les politiques cherchent des emplois à créer, mais nous, on sait où il y en a, des centaines, des milliers même : dans les usines pour charger nos camions et dans les grandes surfaces pour les décharger. Il n'y a qu'à faire respecter la convention collective des routiers, qui dit que tout chargement de plus de 3,5 tonnes doit être déchargé par le destinataire ! »* Il est contre ce mouvement de conducteurs de voyageurs auquel a appelé la CFDT : *« Je ne vois pas pourquoi ils auraient la retraite à cinquante-cinq ans eux aussi. Les chauffeurs de cars, leur marchandise, elle se charge et se décharge toute seule, tandis que nous, on se tape toute la manutention. »*

« LE PREMIER PAS VERS LA MODERNITÉ »

Délégué CFDT des Autocars de Marne-la-Vallée (AMV), à Lagny-sur-Marne, Patrick Werbrouck a littéralement « mis » son entreprise en grève lundi, pour suivre la consigne nationale. Déjà, en novembre, *« chez AMV, on avait fait cinq semaines de grève : on avait démarré avant les routiers et repris le travail après eux »*. La retraite à cinquante-cinq ans n'était pas encore une revendication, mais, après mûre réflexion, c'est une bonne idée : *« C'est vrai qu'on n'a rien à décharger mais, nous, on a le stress de la responsabilité de nos passagers. On n'a pas le droit de se planter. La fatigue du routier, c'est une saine fatigue ; la nôtre, c'est une mauvaise fatigue. »*

A quarante-huit ans, ce père de huit enfants est venu au syndicalisme sur le tard, en 1989, lorsqu'il est entré à AMV. *« Quand j'étais jeune, j'étais gaulliste et plutôt antisyndicaliste. C'était une époque où on pouvait défendre son bifteck tout seul. Ce n'est plus possible aujourd'hui. »* Lui, son « acquis », c'est que *« 70 % des chauffeurs d'AMV sont syndiqués aujourd'hui, contre zéro en 1989 »*. A l'époque, l'entreprise marchait fort, grâce au chantier voisin d'Euro Disney, sur lequel les cars d'AMV acheminaient tous les jours les ouvriers. *« Avec les heures supplémentaires, on se faisait jusqu'à 13 000-14 000 francs par mois. »* Et puis le chantier s'est terminé et, avec lui, les heures supplémentaires : *« On a découvert que nos salaires de base étaient dérisoires. »* Il s'est battu pour y faire réintégrer toutes les primes.

Patrick Werbrouck se range sans ambages parmi les déçus du chiraquisme. *« De Gaulle disait déjà que, pour s'en sortir, il fallait se serrer la ceinture. Mais, depuis, on ne fait que ça ! Si on baisse la tête, qu'est-ce qu'on va laisser à nos gosses ? »* Pourtant, il ne désespère pas totalement des politiques : *« Ils devraient laisser monter plus de jeunes avec des idées nouvelles, ce serait ça le premier pas vers la modernité. Et c'est pareil dans les syndicats. »* Pour ce gaulliste-syndicaliste, que l'on sent déchiré entre ses deux convictions, *« il y a de bonnes idées et des gens compétents à droite et à gauche »*. *« On arrive en l'an 2000, pourquoi on devrait encore mettre des partis au pouvoir et pas des hommes, tout simplement ? »*, demande-t-il.

Pascal Galinier

Les syndicats des groupes privatisables interrogent les partis sur leurs intentions

La CFDT de Thomson se dit prête à « alerter les électeurs » que sont les salariés de ces entreprises

Les syndicats des entreprises en voie de privatisation ont décidé d'interroger les différents partis sur leurs intentions s'ils l'emportent aux élections législatives. La CFDT de Thomson se dit prête à *« alerter les électeurs »* que sont les salariés du groupe sur les offres des candidats à la privatisation de l'entreprise, qui doivent être déposées mercredi 7 mai. Les syndicats du Crédit foncier et du GAN-CIC ont également entrepris des démarches.

IL N'A PAS FALLU longtemps pour que les syndicats des différentes entreprises destinées à être privatisées réagissent à l'annonce des élections législatives anticipées. Tous ceux qui s'étaient mobilisés pour défendre un certain avenir de leur maison, l'intégrité de leur groupe ou limiter les pertes d'emplois, n'ont pas attendu pour se remettre en ordre de bataille.

Les représentants syndicaux du groupe Thomson ont écrit aux partis politiques pour leur demander de se prononcer sur la privatisation et l'éclatement de leur groupe. Cette démarche devait être renouvelée à l'intention de l'ensemble des candidats – dont les offres doivent être déposées mercredi 7 mai – par l'envoi d'une lettre-type déjà rédigée. En fonction des réponses et des non-réponses, *« nous alerterons les électeurs que nous sommes sur les risques et dangers de tel ou tel choix des candidats »*, indique-t-on à la CFDT.

L'intersyndicale du Crédit foncier de France (CFF), qui, par sa mobilisation à l'automne, a fait capoter le plan Arthuis de reprise par le Crédit immobilier de France, a décidé, le 30 avril, le principe d'interpeller l'ensemble des responsables de campagne pour connaître leur position sur l'avenir de l'institution. Le CFF, qui a entamé une restructuration sociale, est toujours à la recherche d'un repreneur. Son capital est détenu depuis l'automne par la Caisse des dépôts pour le compte de l'Etat.

Autre groupe en passe d'être privatisé, en contrepartie d'une aide massive de 23 milliards de francs du gouvernement français : le GAN-CIC. La CGT du groupe a adressé, le 29 avril, aux présidents de chaque groupe parlementaire de l'Assemblée nationale une circulaire demandant leur position, *« la décision de privatiser étant avant tout politique »*. La CFDT du GAN, qui avait joint les groupes de l'Assemblée et du Sénat juste avant l'annonce de la dissolution, n'a été reçue que par deux députés du PCF et deux du PS. Objectif : réaffirmer leur attachement au lien de « bancassurance » entre le GAN et sa filiale bancaire, le CIC. Philippe Séguin avait assuré par lettre qu'il examinerait avec la plus grande attention tous documents que pourraient lui envoyer les syndicats sur ce sujet.

C'est de vive voix, par téléphone ou par courrier, que l'intersyndicale du groupe CIC a multiplié les contacts avec les parlementaires. La privatisation du groupe bancaire, qui avait échoué à l'automne, est plus que jamais à l'ordre du jour et pourrait être réalisée avant l'été. Pour les représentants du personnel du CIC, certains repreneurs sont plus dangereux que d'autres sur le plan social, et ils entendent le faire savoir. La position de la majorité sortante ne fait pas de doute puisque c'est elle qui a engagé l'opération. Celles du Parti socialiste et du Parti communiste sur le sujet sont attendues avec plus de perplexité. Dans leur déclaration commune, les deux partis se sont prononcés pour l'arrêt des processus de privatisation, en citant à titre d'exemple France Telecom, Thomson et Air France. Non mentionné, le GAN-CIC a pris acte de cette position, mais s'interroge sur la solution de rechange à la privatisation que pourraient proposer le PS et le PCF compte tenu des exigences de Bruxelles.

Babette Stern

Michel Suchod, le diplomate que Maastricht a fait rompre avec le PS

BERGERAC (Dordogne)
de notre correspondant régional

Michel Suchod, secrétaire général du Mouvement des citoyens, tente de reconquérir le siège qu'il a perdu en Dordogne en 1993, département

PORTRAIT

Ce chevènementiste du Périgord tente de reconquérir une circonscription convoitée par deux candidats socialistes

où il s'est fait élire conseiller général en 1976 et député en 1980, à l'occasion d'une élection partielle, sous l'étiquette socialiste. Pour beaucoup de socialistes périgourdins, il est le mal absolu, le grand satan. Tout juste s'ils ne le rendent pas responsable de leur déroute de 1993. Dans ce département classé à gauche depuis le début du siècle, les quatre circonscriptions sont, alors, tombées entre les mains du RPR. Il y avait du beau monde parmi les battus, à commencer par Roland Dumas, ministre des affaires étrangères, et Bernard Bioulac, ancien président du conseil général.

Pourtant, Michel Suchod n'avait pas, de prime abord, de quoi affoler la Dordogne. Né en 1946, fils d'un industriel parisien du textile, il était entré au Parti socialiste d'Alain Savary à vingt-deux ans. Il a alors entamé un compagnonnage, jamais interrompu, avec Jean-Pierre Chevènement qui l'a conduit à prendre, en 1995, le secrétariat national du Mouvement des citoyens. Il revendique aujourd'hui 4 000 adhérents à ce nouveau parti de gauche et anti-maastrichtien. *« Un vrai travail »*, dit-il, lui qui passe pour un grand dilettante. Enarque de la promotion Simone Veil (1974), il est inspecteur des postes diplomatiques depuis 1993.

UN PEU MARTIEN

Affichant en permanence le sourire d'un homme heureux, ses lunettes ne font que mettre en évidence une incorrigible malice. Pertinent et impertinent. Ses amis comme ses ennemis le disent : il sacrifierait bien des choses pour le plaisir d'un bon mot. Très « Quai d'Orsay », il est d'une politesse exquise, mais il y a aussi de la chaleur sous le vernis. Plus à l'aise sur les tapis persans que dans les cours de ferme, buveur de thé au pays du bergerac, il a toujours été un peu martien au pays de Cro-Magnon. Il a pourtant choisi, dès 1972, pour mener une carrière politique, la Dordogne, le département où il passait toutes ses vacances. Plus précisément le Bergeracois. D'abord parce que le Nord, plutôt radical, était le fief de la famille Bonnet, qu'il connaissait bien. Ensuite parce qu'il a vu dans le Sud une terre de mission pour les jeunes socialistes en rupture avec la vieille SFIO.

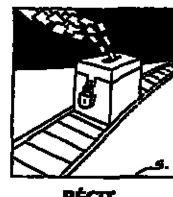
Grand arbitre, tantôt agitateur, tantôt modérateur, toujours manipulateur, Michel Suchod a toujours été la principale victime des rares réconciliations des socialistes périgourdins. Pas une turpitude qui ne lui fut imputée, même s'il était alors aux antipodes. Il n'a évidemment pas survécu à la rupture du Ceres avec le PS. Aujourd'hui, il dit : *« J'attaque mon deuxième quart de siècle en Bergeracois. J'ai refusé des places sûres ailleurs. C'est Bergerac ou rien. »* Il a contre lui, hormis le député sortant (RPR) Daniel Garrigue, par ailleurs nouveau maire de Bergerac, deux candidatures d'origine socialiste : l'une officielle, celle de Christiane Doré, une banquière « parachutée » en vertu du quota des femmes ; l'autre, dissidente, d'un conseiller général en rupture de PS, Michel Bourgeois, très implanté en milieu rural et resté proche du conseil général socialiste.

Michel Suchod, en revanche, dispose d'un soutien très actif du PC, qui ne présente pas de candidat contre lui. Ce qui lui fait dire qu'il ne peut qu'arriver en tête de la gauche : *« Nous représentons deux courants, la gauche républicaine et le PC, contre deux courants séparés, le socialisme droitier et le centre gauche. »*

Pierre Cherruau

Quarante-huit mètres de panneaux contre Jean Tiberi

ALERTE ROUGE ! Les employés municipaux ont été mobilisés. La préfecture de Paris a déclenché le plan d'urgence. Lundi 5 mai, les comptes étaient faits. Ils sont vingt-huit candidats – pas un de moins – à disputer très officiellement au maire de Paris, cette deuxième circonscription, ce bout de la rive gauche dont Jean Tiberi est le député sortant et qui enveloppe le cinquième et une partie du sixième arrondissement. Vingt-huit plus un, M. Tiberi, qui se représente, font vingt-neuf. Un panneau par candidat. Au cœur de Lutèce, on frise la pénurie. La préfecture a donc décidé de ne pas équiper les lieux d'affichage facultatifs. « Récup » et système D. Lundi matin, les panneaux tranquillement disposés autour du square Saint-Médard étaient rapatriés. Les étameurs parisiens n'ont pas encore été réquisitionnés, mais presque.



RÉCIT

« Les panneaux font 1,60 mètres d'empattement. Vingt-neuf candidats et un panneau zéro... Pour respecter l'affichage légal, il faut trouver, à chaque fois, 48 mètres de façade ! », s'inquiète-t-on à la mairie du 5e. Entre Seine et Luxembourg, Notre-Dame-des-Champs et Odéon, les bâtiments officiels, qui abritent une bonne cinquantaine de bureaux de vote, vont être encarapaçonnés de véritables cottes d'acier.

Vive la démocratie ! L'intendance fait grise mine. Les petits candidats, eux, sont ravis. Lundi après-midi, ils étaient à la commission de propagande, qui a en charge l'envoi et la distribution des professions de foi des candidats. La réunion s'est tenue dans un capharnaüm indescriptible. Comme la loi le prévoit, de candidat à candidat, on a fait circuler son argumentaire de campagne : *« Je te présente ma maquette, donne-moi ton brouillon »*. *« Non, toi d'abord ! »*. Les fonctionnaires de la commission ont frisé la crise de nerfs. Au milieu de ce joyeux bazar, attentifs, sourcilleux, deux représentants de Jean Tiberi scrutaient les professions de foi, guettant l'*« erreur »*, *« la faute de goût »*. Pas question d'atteindre à la présomption d'innocence du couple Tiberi, ont-ils intimé au candidat des Verts, Yves Frémion. Mais, comme les autres, ils ont dû se résoudre à consulter les documents, sans en obtenir copie.

EFFET-VITRINE, EFFET-CURÉ

Voilà pour les formalités. Reste le « qui est qui ? ». Jean Tiberi est identifié, sa concurrente socialiste, Lyne Cohen-Solal, tout autant. Les candidats des principales formations politiques, aussi. Mais les autres ? Il y a les SOS-Papa, les SOS-Syndics, les anti-ENA ; ils se sont abattus sur plusieurs circonscriptions parisiennes et ne dédaignent évidemment pas le désormais très médiatique 5e arrondissement. Il y a, aussi, un médecin généraliste qui entend poursuivre son combat contre le plan Juppé. Il y a le cinéaste Pierre Jolivet, qui défend une *« écologie citoyenne »*. C'est l'effet « vitrine ».

Et puis, il y a surtout les anti-corruption. Là, c'est l'effet « curée ». L'avocat Pierre-François Divier, par exemple, qui, au nom des contribuables parisiens, poursuit avec acharnement, depuis de longs mois, les attributions de logement *« par complaisance »* pratiquées, selon lui, par les élus RPR de la Ville de Paris. *« C'est la fête »*, se réjouit-il.

Il y a encore Anne Carpentier, la fondatrice de *La Feuille*, hebdomadaire satirique de Lot-et-Garonne, qui avait déjà fait campagne sur la lutte contre les *« privilèges »* dans l'Agenais. L'arrivée dans le 5e de cette candidate labellisée « Citoyens contre la corruption » a été surveillée de près par l'équipe de campagne du maire de Paris. *« Je sais qu'on s'est renseigné sur mon compte auprès de Jean-François Poncet, président du conseil général de Lot-et-Garonne »*, déclare Mme Carpentier. Une de ses premières démarches, le jour de son dépôt de candidature à Paris, vendredi 2 mai, a été d'aller à la rencontre de son adversaire privilégié. *« Sa permanence m'a donné l'impression qu'il se barricade. J'ai été très mal accueillie, la femme de M. Tiberi m'a foncé dessus comme un bouledogue »*, affirme-t-elle.

Les proches du maire ne sont pas au bout de leurs peines. Au cœur même de la circonscription, il y a plus préoccupant encore. Un collectionneur de tableaux du 6e arrondissement, Jean-Jacques Walter, et un grand cancérologue, le professeur Georges Mathé – son suppléant –, voisin de M. Tiberi dans le 5e arrondissement, sont passés à l'attaque. *« Quand je vois que la ville et l'arrondissement où j'habite sont représentés par Tiberi, ce n'est pas possible que ça continue »*, proteste M. Walter. Il se réclame *« de la majorité gaulliste depuis très longtemps »* et se fait fort de proposer *« une manière de voter à droite sans voter Tiberi »*. Le mot *« corruption »* est omniprésent dans son tract intitulé *« La majorité dans l'honneur »*. *« Je suis un libéral, gaulliste, mais je préfère être représenté par un député de gauche honorable que par un député de droite amputé de toute conscience morale »*, tranche M. Walter.

Tout le monde se suspecte. Le PS comme les Verts traquent d'éventuelles candidatures de dernière heure suscitées par M. Tiberi. *« Plus il y a de candidats, plus il aura d'excuses, ou de raisons, d'être en ballottage »*, estime Mme Cohen-Solal. Un ballotage... Infâmant pour le maire de Paris qui ne l'a connu qu'une seule fois, en 1973. Pourtant, les résultats du sondage CSA-*Le Parisien*, réalisé le 4 mai auprès d'un échantillon de 618 personnes de la circonscription le confirment : Jean Tiberi, ne recueillerait que 44,5 % des suffrages au premier tour et ne serait élu au second qu'avec 53 % des voix.

ENTRE-DEUX-TOURS COMPLIQUÉ

A l'Hôtel de ville, on « positive » en soulignant que si tant de candidats se précipitent contre le maire de Paris, c'est que celui-ci est loin d'être mort politiquement. D'ailleurs, l'affluence risque de nuire autant à la gauche qu'au député sortant. *« La gestion de l'entre-deux tours s'annonce compliquée »*, convient Mme Cohen Solal, qui compte *« arriver deuxième »* à l'issue du premier tour et rassembler, au second, sur son nom les électeurs déterminés à sanctionner M. Tiberi.

En attendant, les candidats anti-corruption vont trouver matière à protester. L'édition du 6 mai de *Libération* indique qu'en 1994 et en 1995, M. Tiberi a reversé à sa femme les reliquats des crédits mis à disposition des députés par l'Assemblée nationale pour leurs collaborateurs. Une pratique, il est vrai, que ni la loi, ni le réglement parlementaire n'interdisent et que d'autres élus pratiquent. Pour Xavière Tiberi, c'était un complément de son « travail » pour le conseil général de l'Essonne.

Récit du service France

La Cour de cassation récuse les pénalités fixées par l'administration

Le juge doit se prononcer selon un texte européen

L'ARRÊT que vient de rendre la Cour de cassation s'appliquera-t-il seulement aux pénalités pour retard de paiement de la vignette automobile, comme l'indique le ministère des finances, ou à l'ensemble des amendes fixes prévues par le code général des impôts, comme l'affirme Me Bruno Potier de la Varde, l'avocat qui a obtenu gain de cause ? La chambre commerciale de la haute juridiction, présidée par Pierre Bézard, a, dans un arrêt du mardi 29 avril, rendu public, lundi 5 mai, examiné le litige qui opposait Jean-Jacques Ferreira à l'administration fiscale. Propriétaire d'un véhicule automobile de 23 chevaux, M. Ferreira demandait le remboursement du montant de la vignette automobile qu'il avait dû acquitter au titre de l'année 1993, ainsi que des pénalités pour retard de paiement versées en même temps : ces dernières correspondaient au double du montant de la vignette.

La Cour de cassation a estimé que M. Ferreira devait bien la vignette, mais que le texte fiscal prévoyant une amende en cas de non-paiement de cette taxe était contraire à l'article 6 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Cet article proclame que chacun a droit à un procès *« équitable »*. Or, M. Ferreira n'a pas eu accès à un juge qui puisse se prononcer sur le bien-fondé de l'amende et sur son montant. En effet, les pénalités fiscales prévues par le code des impôts en cas de retard de paiement de la vignette *« résultent de la seule constatation matérielle par l'administration fiscale du non-paiement de la taxe »*, et ne permettent pas une quelconque *« appréciation du comportement du contribuable »*.

Pour le ministère de l'économie et des finances, cet arrêt n'a qu'une portée limitée. Les conseillers de Jean Arthuis rappellent que la loi de finances pour 1997 a diminué la pénalité pour retard de paiement de la vignette automobile, qui est passée de 200 % à 80 % du montant de cette taxe. Bercy estime que l'arrêt ne concerne que la vignette, et non les autres impôts pouvant être contestés devant le juge judiciaire – droits de succession, redevance audiovisuelle et impôt sur la fortune – ou ceux qui peuvent être contestés devant le juge administratif – impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés et TVA.

« UN GRAND ARRÊT DE PRINCIPE »

Pour Me de la Varde, il s'agit au contraire d'un *« grand arrêt de principe »*, auquel la Cour de cassation n'a *« pas sans raison »* donné *« une certaine publicité »*. Certains magistrats de la Cour de cassation ont confirmé ce sentiment, lundi 5 mai, en expliquant à l'AFP qu'*« il y a dans la législation fiscale de nombreux textes qui ne sont pas convenables au regard de la Convention européenne »* et qu'*« il faut qu'un juge puisse se prononcer sur le principe et le montant de l'amende ; les amendes prévues par le code deviendraient alors des maxima »*. Ces mêmes magistrats estiment qu'il est *« dans la logique de l'arrêt »* que la majoration automatique de 10 % prévue en cas de retard de paiement de l'impôt sur le revenu tombe sous le coup de cette jurisprudence. Me de la Varde estime que tous les contribuables ayant dû payer des amendes pour retard de paiement depuis le 1er janvier 1995 sont fondés à en demander le remboursement, les précédentes étant couvertes par la prescription.

Rafaële Rivais

Un appel à manifester « à gauche » le 17 mai

UNE TRENTAINE D'ASSOCIATIONS DE GAUCHE (Act Up-Paris, Sans-papiers de Saint-Bernard, Gisti, *Témoignage chrétien*, SUD-Culture), de responsables de DAL, d'Agir ensemble contre le chômage, de la section CFDT de l'ANPE, ainsi que des personnalités, comme le philosophe Daniel Bensaïd, la juriste Monique Chemillier-Gendreau, l'écrivain Dan Franck, la journaliste Anne Tristan, et l'historien Pierre Vidal-Naquet, appellent, dans un manifeste intitulé « Nous sommes la gauche », à défiler le 17 mai pour *« faire savoir »* à la *« gauche officielle* [qu'elle] *ne gagnera pas les élections sans [eux]. « Nous sommes la gauche qui a manifesté en décembre 1995 (...), celle qui manifeste contre les lois Debré, qui défend les intermittents du spectacle, qui fait barrage à l'extrême droite dans les rues de Strasbourg (...), qui fait grève en France quand on ferme l'usine de Vilvorde »*, écrivent les signataires. *« Nous sommes des électeurs de gauche, mais nous ne voulons plus l'être par défaut. »*

DÉPÊCHES

■ **DROITE EXTRÊME : Jean-François Touzé, président du Parti national républicain (PNR)** a annoncé, le 5 mai, que son parti serait présent dans 79 circonscriptions, au lieu de 150. Ancien responsable du Front national, aujourd'hui en rupture de ban, M. Touzé appelle à *« jeter les bases d'un vrai parti national qui devra être à la droite de la droite, l'aiguillon d'une politique de fermeté et de liberté »*. Le PNR compte dénoncer *« le caractère nocif du Front national »*, dont *« les excès »* en font *« le meilleur allié de Lionel Jospin »*.

■ **MOUVEMENT DES CITOYENS : le parti de Jean-Pierre Chevènement présentera 203 candidats** au premier tour des élections législatives. L'accord politique et électoral avec le PCF porte sur 49 circonscriptions. Le MDC a toutefois regretté que la *« dynamique »* de l'accord national engagé avec les communistes n'ait pu *être « mise en œuvre »* dans le Val-de-Marne, en raison de *« l'attitude de la direction départementale du PCF »*.

■ **ÉCOLOGISTES : Noël Mamère et Yves Piétransanta ont conclu**, le 5 mai, un accord entre leurs deux formations, Convergences écologie solidarité (CES) et le Parti écologiste (PE) permettant d'aboutir à leur fusion après les élections législatives. Ils présenteront 150 candidats communs sous l'étiquette « Ecologie citoyenne ». Cette liste comprend 47 candidats de « Régions et Peuples solidaires » (corses, bretons, occitans...).

■ **INTELLECTUELS : l'écrivain Gilles Perrault indique dans *L'Humanité***, mardi 6 mai, qu'il votera pour un candidat du PCF au premier tour des élections législatives. *« Le vote communiste me semble le seul capable, aujourd'hui, de nous épargner un retour à des attitudes qui n'ont fait du bien ni à la gauche, ni aux Français »*, explique-t-il.

■ **ANTIRACISME : le MRAP a adressé aux différents candidats engagés dans la campagne** des élections législatives un questionnaire détaillé sur la loi contre le racisme, l'immigration (abrogation des lois Pasqua et Debré), ou l'exclusion. L'association *« analysera et comparera »* les réponses pour permettre *« aux électeurs concernés par la lutte antiraciste de faire leur choix »*.

■ **JEUNES : Didier Pineau-Valencienne, président de la commission sociale du CNPF**, a confirmé le 5 mai que les entreprises seront *« prêtes à accueillir tous les étudiants qui se présenteront »* en septembre 1997 pour les nouvelles *« unités de première expérience professionnelle »* (UPEP). Ces stages de six mois pourraient recevoir, selon lui, quarante à cinquante mille étudiants.

La Cour de cassation ...use les pénalités fixées par l'administration

appel à manifester ... gauche ... le 17 mai

Jean-Marie Le Pen qualifie de « coup d'Etat » la dissolution de l'Assemblée nationale

Le chef de l'extrême droite dénonce le « plébiscite » recherché par le président de la République

Jean-Marie Le Pen et Bruno Mégret se sont exprimés à la télévision lundi 5 mai. M. Le Pen a qualifié de *« coup d'Etat »* la dissolution de l'Assemblée nationale, destinée selon lui à provoquer un *« plébiscite »* en faveur de Jacques Chirac qui, a-t-il ajouté, devra se démettre si la majorité sortante obtient moins de 50 % des voix. M. Mégret a reproché à la droite et à la gauche d'accepter la mondialisation.

DEUX D'UN COUP ! Le Front national, qui se plaint de ne pas passer à la télévision était, lundi 5 mai, l'invité des journaux de 20 heures des deux principales chaînes. Tandis que Jean-Marie Le Pen répondait aux questions de TF 1, son second, Bruno Mégret, était l'interpellateur du débat qui opposait Alain Madelin et Dominique Strauss-Kahn sur France 2. Au premier, l'intervention de politique générale ; au second, la tâche de rendre crédible le discours économique du Front national.

Le président du parti d'extrême droite a fait ses choux gras des informations sur une intervention écrite du président de la République dans la campagne électorale. Son « positionnement » est simple : Jacques Chirac, qui possédait une majorité très confortable à l'Assemblée nationale, a organisé ces élections anticipées pour éviter des débats sur l'euro et sur le bilan des *« gouvernements Balladur-Juppé »*.

« ARNAQUE ÉLECTORALE »

En demandant *« un chèque en blanc »*, un *« blanc-seing pour cinq ans »*, il s'est mis en première ligne. *« Il s'agit non seulement d'une arnaque électorale, mais encore d'un véritable plébiscite »*, a réaffirmé M. Le Pen, tout sourire. Aussi estime-t-il logique l'implication du président dans la campagne : *« Dans le cadre du coup d'Etat qu'a constitué la dissolution, je considère que c'est normal »*, dit-il.

« J'ai entendu hier M. Juppé déclarer que Chirac menait la politique qu'il avait déterminée », s'est gaussé M. Le Pen, en observant que *« ce sont les termes mêmes qui désignent, dans la Constitution française, le rôle de premier ministre »*. Il y a donc, selon lui, confusion des genres. *« Il est le chef de la majorité, il est le chef du RPR, il est le président de la République, je crois que c'est M. Pasqua qui disait que M. Juppé était son "dircab", directeur de cabinet »*, a-t-il ironisé. Le président du Front national a donc réitéré sa demande : puisque *« plébiscite »* il y a, selon lui, il faudra que M. Chirac se démette, *« comme le général de Gaulle en 1969 »*, s'il n'obtient pas *« 50 % des voix »*. M. Le Pen a à nouveau justifié sa décision de ne pas se présenter aux élections en déclarant qu'il préférait se réserver pour *« une éventuelle élection présidentielle »*.

Pendant ce temps, sur France 2, M. Mégret jubilait de la situation d'arbitre que le système du « duplex » lui offrait dans le débat droite-gauche. Tandis que le président d'Idées-Action, Alain Madelin, jouait à fleuret moucheté avec le coauteur du projet économique du Parti socialiste, Dominique Strauss-Kahn, les caméras présentaient sur écran géant un délégué général arborant un sourire ironique. Quand, finalement, la parole lui a été donnée, M. Mégret a fustigé un débat qualifié de *« factice »* et *« qu'on essaie de mettre en scène à l'échelle médiatique en laissant croire aux Français qu'il y a deux projets radicalement différents »*, alors que *« les Français savent bien qu'ils mènent*, grosso modo, *la même politique et que, quand ils se succèdent, rien ne change »*.

« RÉGRESSION SOCIALE »

Pour le numéro deux du Front national, droite et gauche ont comme projet commun de *« brûler les portes et les fenêtres »* du pays pour le livrer *« à tous les vents »*. Il a affirmé que le solde bénéficiaire du commerce extérieur est factice. *« L'enjeu »*, a affirmé M. Mégret, *« est de savoir si l'on va continuer coûte que coûte la mondialisation de notre pays »*, car *« c'est la mondialisation qui est à l'origine de la régression sociale »*. Pour le Front national, il y a d'un côté *« le RPR, l'UDF, le PS et le PC »*, *« tenant du mondialisme »*, donc soupçonnés de faire peu de cas de la France ; de l'autre, les « vrais Français » du Front national.

Christiane Chombeau

Mobilisation anti-FN à Lille

Une quarantaine d'organisations de la métropole lilloise ont décidé de réagir contre la venue de Jean-Marie Le Pen à Lille, mercredi 7 mai, en appelant à *« une manifestation unitaire et citoyenne pour la défense des valeurs de la République »* le soir même à 18 heures. A l'initiative de cette mobilisation, plusieurs syndicats, dont « CFDT en lutte », la CGT, la FSU et SUD, entendent *« combattre la tentative du Front national de pénétrer le monde syndical »*.

***« Le Front national met en cause le droit de grève et s'attaque aux libertés syndicales ; le maire FN à Toulon a essayé de fermer la Bourse du travail ; le FN veut la suppression du SMIC, il veut la mort des syndicats. Sans oublier les atteintes portées par ce parti aux droits des étrangers, la remise en cause des droits des femmes, les atteintes à l'expression culturelle »*, dénoncent les syndicalistes. De nombreuses associations, ainsi que le PS, le PCF, les Verts et la LCR, appellent aussi à manifester mercredi.**

Eric Raoult doit faire oublier qu'il est ministre de l'intégration

ÉRIC RAOULT est-il en difficulté dans la douzième circonscription de Seine-Saint-Denis ? Le ministre délégué à la ville et à l'intégration le soutient. Trop ouvertement, sans doute, pour ne pas être soupçonné de chercher ainsi à mobiliser ses troupes. N'a-t-il pas tous les atouts en main ? Elu conseiller municipal du Raincy en 1977, à l'âge de vingt et un ans, député de Seine-Saint-Denis depuis 1986, il n'appartient pas à la famille des parachutés. Chiraquien de la première heure, il se présente devant des électeurs qui ont voté à près de 58 % pour le maire de Paris au second tour de l'élection présidentielle. Quant à sa notoriété, le baromètre est au beau fixe.

Eric Raoult est connu. Trop connu pour être aisément réélu. Désormais trop voyant dans ces *« habits de voyou »* qui lui allaient comme un gant, au temps où tout – ou presque – était permis. Epoque révolue des slogans à l'emporte-pièce, – *« La cité des Bosquets, ce ghetto où l'office d'HLM place les familles étrangères comme des déchets radioactifs »* –; du soutien à Pierre Bernard, le maire de Montfermeil, promu suppléant en 1993, après deux condamnations pour discrimination raciale ; des flirts avec l'extrême droite, jusqu'à ce dîner en compagnie de Franck Timmermans, responsable départemental du Front national, un soir de juillet 1994, entre cantonales et municipales.

« Le Raoult d'hier faisait des slogans. Celui d'aujourd'hui propose des solutions », affirme le ministre-candidat. Eric Raoult se serait donc assagi. Une chose est sûre : le membre du gouvernement s'est fait de solides ennemis parmi la clientèle du député. *« Pour ma réélection, il aurait mieux valu que je sois secrétaire d'Etat à la recherche que ministre de l'intégration »*, reconnaît-il volontiers. Depuis l'été 1996, exit Pierre Bernard, devenu par trop encombrant après sa présence aux obsèques de l'ancien milicien Paul Touvier. Conséquence ou non de cette prise de distance, le directeur de cabinet du maire de Montfermeil, Xavier Lemoine, est candidat sous l'étiquette du Mouvement pour la France (MPF).

« ÉTERNEL DOUBLE LANGAGE »

Avec l'extrême droite, la bataille est sans merci. Franck Timmermans a changé de circonscription pour affronter directement M. Raoult. S'en prenant à l'*« éternel double langage »* de son adversaire, le candidat du Front national veut lui faire payer à la fois son *« bilan catastrophique »* et son refus de conclure des accords de désistement réciproques aux cantonales de 1994, alors qu'*« on avait la possibilité »* de priver les communistes de la présidence de l'assemblée départementale. *« Nous ne lui ferons aucun cadeau »*, prévient M. Timmermans. Avec l'aide de sa suppléante, une des filles de Jean-Marie Le Pen, il entend faire de cette circonscription, où le FN a obtenu près de 20 % en 1993, un enjeu symbolique.

Pour ne pas être en reste, la gauche a également haussé le ton, le Parti socialiste apportant son soutien à Alain Calmat, ancien ministre de la jeunesse et des sports dans le gouvernement de Laurent Fabius. Maire de Livry-Gargan depuis 1995, l'ancien champion du monde de patinage artistique, qui fut député du Cher (app. PS) de 1986 à 1993, veut tirer parti de son implantation à Montfermeil, où il exerce la profession de chirurgien depuis vingt ans, en espérant toucher les dividendes de la guerre ouverte entre MM. Raoult et Timmermans. *« Raoult a trahi le Front national. Ce n'est pas mon problème, c'est le leur »*, indique-t-il, en notant qu'*« en 1981, François Mitterrand n'a pas été élu uniquement avec des voix de gauche »*.

Jean-Baptiste de Montvalon

Les jeunes de Hem s'occupent eux-mêmes de leur « devenir »

HEM (Nord)
de notre envoyé spécial

Un jour, ils n'ont plus supporté la manière dont on parlait d'eux. Ils ont pris une caméra, ils ont fait le reportage sur leur cité à Hem, près de Roubaix, dans le Nord. Dans le film, un concierge d'immeuble lance un message : *« Jetez vos seringues dans les poubelles, c'est urgent, j'ai que ça à dire ! »* Un travailleur social confesse que *« chaque structure défend son bifteck, on ne s'appuie pas sur un diagnostic exact des problèmes, des besoins »*. Un autre pense que *« plus on est au RMI, plus on est loin de l'emploi, c'est le signe que le RMI ne marche pas »*. Un habitant, âgé de vingt-huit ans, sans travail, se demande s'il n'est pas *« un moins que rien »*, s'il peut *« servir encore pour les autres »*. Un dealer raconte son piège, et un ancien toxico prévient que, même si tout le monde se met ensemble, on pourra régler des choses, *« mais pas tout »* : la drogue est puissante. *« Défonce-toi pas, ça sert à rien »*, dit-il à la caméra.


VU PAR

Une école de police a été construite à la place d'un immeuble et d'un terrain de football. Juste à côté se trouve l'avenue Laennec, où, certains jours, une vingtaine de vendeurs de haschisch font signe aux voitures de s'arrêter. Une militante du MRAP parle des discriminations à l'emploi, *« il se pose toujours le problème des preuves »*, regrette-t-elle. Elle semble comprendre, même si elle ne l'admet pas, le développement de l'économie parallèle : *« On n'en voit pas le bout. » « La police, les pouvoirs publics ont-ils vraiment cherché à résoudre les problèmes ?* s'interroge un autre. *Chacun travaille dans son coin. » « On parle de notre cité comme une zone de non-droit, c'est plutôt la zone pour les non-droits, oui. »*

Saïd, Karim, Yacine et Mohamed visionnent le film qu'ils ont tourné. Au chômage depuis quatre ans, après avoir quitté l'université, ils sont presque heureux de n'avoir d'autre choix que celui de s'engager. *« On nous a considérés sacrifiés ; autant être sacrifiés positivement. Nous sommes des précaires économiques, mais pas intellectuellement. Ici, il y a une dynamique, des idées, de la richesse. Nous, on a envie de s'ouvrir la tête et là-dessus, t'es maître de toi-même. On est les nouveaux Témoins de Jéhova,* précisent-ils en rigolant, *on sonne chez les gens et on leur dit :* "Réveillez-vous ! " »

LE CHÔMAGE JOYEUX ET RÉVOLTÉ

Le chômage qu'ils vivent est joyeux et révolté, une manière de contrarier le face-à-face *« des gens qui gèrent la misère comme de petits fonctionnaires et des potes qui sont dans des plans " destroy" »*. Ils ont créé l'ACASS, l'Association culturelle artistique sportive et scientifique et un journal *L'Acass-gueule*, où ils donnent la parole aux habitants. Ils dévorent la presse, font du sport, se soutiennent dans leur décision d'arrêter de fumer, descendent à Paris assister au dernier concert des Sex Pistols, histoire de se remémorer le temps où ils étaient comme eux, *« No Future »*. Saïd s'est fait élire conseiller municipal d'opposition au côté du PS, davantage pour être un porte-parole des jeunes du quartier qu'un militant aux ordres du parti.

Ils regardent les infos à la télé, l'annonce par Lionel Jospin de la création de sept cent mille emplois pour les jeunes. *« Faudrait être économiste pour savoir si c'est possible »*, dit Mohamed. Ils entendent Alain Juppé et imaginent déjà l'amnistie si la majorité gagne les élections : *« Eux qui se disent garants de la morale et des valeurs de la démocratie, ils magouillent et, après, ils se font des lois pour se blanchir. C'est cet exemple d'en haut que voit le dealer. »* D'ailleurs, ils se disent que la « came » arrange tout le monde, c'est un moyen de gestion. Ils se demandent parfois s'il n'y a pas des correspondances à faire avec l'Ancien Régime et ses privilèges.

Souvent, ils lisent la Déclaration des droits de l'homme, ils trouvent le texte *« génial »*. *« Même la République, quand tu réfléchis à la devise, elle est géniale. »* Ils imagineraient bien les députés *« en véritables relais des opinions des gens de leur circonscription, et pourquoi pas, un système où des groupes de dix citoyens, invités à l'Assemblée, viendraient s'exprimer »*. Ils rêvent d'écrire, de tourner un deuxième film, de faire partager à leurs voisins l'effervescence qu'ils ont en eux. Dans leur journal, ils parlent de l'importance des mots. Pour mieux appréhender la réalité, se découvrir soi-même, comprendre les autres. *« Nous sommes ce que nous parlons,* disent-ils. *On tient le coup, on est bien dans notre peau. Il pourrait nous arriver n'importe quoi. On est ensemble. »*

Au premier tour de l'élection présidentielle, le Front national avait remporté 20,76 % des suffrages, *« à télé-distance, c'est-à-dire sans aucune campagne ni présence visible des militants »*, précisent-ils. Eux, ils sont convaincus que *« les gens sont tellement dépassés qu'ils ne savent pas sincèrement pour qui aller voter aujourd'hui »*. Ils répètent : *« Personne ne peut nous bluffer. Notre devenir, on s'en occupe maintenant. »*

Dominique Le Guilledoux

PRÉCARITÉ **Depuis un mois, conséquence du sommet pour l'emploi des jeunes qui s'est tenu en février à Matignon, toutes les ANPE doivent recevoir pour un entretien personnalisé les 120 000 chômeurs de longue durée âgés de moins de vingt-cinq ans. ● Cette opération, baptisée « Objectif emploi », permet aux conseillers de l'agence de proposer plusieurs pistes – stages, formation, contrat de travail – et d'aider les jeunes dans leurs recherches. *« Il s'agit d'établir une discrimination positive en changeant l'ordre de la file d'attente »*, explique Gilles Gateau, directeur général adjoint de l'ANPE. ● Dans les Alpes-Maritimes, 2 600 jeunes sont concernés par cette opération. Les agences tentent de s'adapter à la diversité des formations et de faire oublier les déceptions rencontrées dans cette chasse au premier emploi.**

L'ANPE tente d'organiser la course à l'emploi des jeunes chômeurs

Ils sont 120 000, âgés de moins de vingt-cinq ans, à rechercher un travail depuis plus d'un an. Contrats précaires, manque d'expérience, inadéquation des formations : depuis un mois, les agences locales organisent des entretiens pour les aider à reconstruire un projet professionnel

NICE
de notre envoyée spéciale

C'est l'un des rares résultats du sommet pour l'emploi des jeunes, qui s'est tenu en février, à Matignon. Depuis maintenant un mois, toutes les antennes de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) de France sont tenues de recevoir au plus vite les jeunes chômeurs de longue durée, pour faire un bilan, proposer une formation, voire un emploi. Comment se déroulent ces entretiens personnalisés ? Comment les agences s'adaptent-elles à ce « public » particulier ? Et que peuvent-elles proposer ?

REPORTAGE
Entretiens individualisés obligatoires dans les Alpes-Maritimes

Dans les Alpes-Maritimes, l'opération baptisée « Objectif emploi » est engagée depuis quelques semaines. Dans ce département, 2 600 jeunes sont concernés. Agés de dix-huit à vingt-cinq ans et inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an, ils sont invités à venir passer un entretien individuel d'environ une demi-heure. S'ils ne répondent pas au rendez-vous, ils sont menacés de radiation. A l'agence de Nice-ouest, située dans un quartier défavorisé, le taux d'absentéisme atteint 40 %. *« Ceux qui ne viennent pas ont déconnecté. On ne peut pas les traiter »*, considèrent les conseillers.

Munie de son curriculum vitae, Danielle s'installe en face d'un conseiller de l'ANPE. *« Nous vous avons convoqué pour faire le point, avec vous, sur votre recherche d'emploi et nous vous suivrons pendant trois mois »*, précise-t-il, tout en recherchant le dossier de la jeune femme sur son écran d'ordinateur. Danielle, âgée de vingt-deux ans, a accepté depuis deux mois un poste de caissière à temps partiel dans un supermarché pour *« ne plus rester sans rien faire »*. Diplômée d'un baccalauréat professionnel de secrétariat, cet emploi temporaire est loin de la satisfaire.

« J'ai répondu à des petites annonces, j'ai envoyé des candidatures spontanées, mais lors des entretiens, les employeurs regrettent mon absence d'expérience et considèrent que les stages que j'ai effectués durant ma formation sont insuffisants », explique-t-elle. *« Plus vous resterez caissière, moins vous serez crédible comme secrétaire »*, prévient le conseiller. *« Je comprends votre choix d'avoir accepté ce travail. Mais faites attention au renoncement. Ce serait dommage. Vous êtes jeune, construisez un projet »*, insiste-t-il.

Face au reproche de manque d'expérience formulé par les entreprises, le conseiller soumet à Danielle deux possibilités : *« Proposez-leur d'effectuer un essai pratique de dix jours, ou un stage d'accès à l'entreprise. »* Ce stage est indemnisé par les Assedic au titre de la formation professionnelle à condition que l'employeur s'engage, à l'issue du stage, à une embauche d'au moins six mois. Danielle écoute attentivement et promet de rechercher *« intensivement »* un emploi. *« Je vous reconvoquerai d'ici à quelques semaines pour faire le point »*, explique le conseiller. Désormais, Danielle connaît le nom de sa *« personne-ressource »* à l'ANPE. Elle repart avec un petit livret dans lequel elle devra noter toutes ses démarches. Entre ceux qui, comme Danielle, ont un travail à temps partiel en attendant de décrocher un emploi correspondant à leurs études, ceux qui n'ont obtenu qu'un contrat emploi-solidarité (CES) et ceux qui sont au chômage, les situations sociales de ces jeunes sont extrêmement variées. Leur niveau d'études dépasse rarement le baccalauréat. Astrid, inscrite à l'ANPE de Nice depuis décembre 1995, recherche en vain un emploi de coiffeuse avec en poche un CAP-mention permanentiste. *« Il paraît que je manque de rapidité à la coupe »*, témoigne-t-elle.

Pour tenter de décrocher un poste, Astrid *« prospecte directement les salons »*, répond à des annonces et a même fait *« un essai gratuit de trois jours »*. *« Trois jours sans être payée ?*, s'étonne la conseillère. *Ce n'est pas normal, il faut que vous le signaliez à l'inspection du travail. »* Astrid souligne que ces « dépannages » sous couvert d'une éventuelle embauche arrivent assez souvent dans sa profession.

La conseillère recherche sur son ordinateur des offres susceptibles de l'intéresser : dix propositions s'affichent. *« Lorsque vous prospectez, expliquez aux employeurs qu'ils peuvent bénéficier d'exonérations de charges s'ils embauchent un jeune chômeur »*, recommande la conseillère. Astrid repart avec son livret sur lequel est noté : *« Continuer les recherches spontanées, contacter les offres ANPE en proposant la formule du contrat initiative-emploi (CIE), revenir pour un nouvelle entretien dans une semaine »*.

« LE CHEMIN DE L'INSERTION »

Christophe, lui, ne décrochera pas de propositions d'emploi. Il doit d'abord, insiste le conseiller, faire le tri entre *« ce que vous ne voulez pas faire, ce que vous ne pouvez pas faire et ce que vous aimeriez faire »*. Accompagné de sa mère, Christophe, vingt et un ans, se plaint de *« s'ennuyer l'après-midi »*. Il a interrompu ses études en fin de troisième, a fait des petits boulots de magasinier et de gardiennage. Depuis décembre 1996, Christophe a un contrat emploi-solidarité (CES) d'entretien-nettoyage dans un centre de sport. Il ne travaille que le matin. Le volet formation, qui doit normalement compléter le CES, est inexistant. *« Seriez-vous d'accord pour retourner à l'école afin d'obtenir une qualification ? »*, lui propose le conseiller. *« Pourquoi pas ? »*, répond-il.

« Il faut que les jeunes se sentent poussés mais aussi compris », considère une conseillère de l'agence Nice-est. *« Si cette opération permet à des jeunes de retrouver le chemin de l'insertion, ce sera déjà bien »*, temporise un de ses collègues qui évoque avec lassitude *« une campagne de plus »*. *« Parmi les jeunes que l'on rencontre, il y en a qui ne comprennent pas ce qu'on leur dit. Parfois on ne sait plus comment aider la personne »*, déplore-t-il. Pour Michel Lubrano, directeur de l'agence Nice-ouest, l'essentiel réside en deux mots : *« suivi individualisé »*, afin de rompre avec les accueils impersonnels et parfois sans lendemain.

Bettina n'a pas de travail depuis deux ans. Timide, son sac à main serré dans ses bras, elle raconte qu'elle n'a quasiment jamais eu de réponse à ses lettres de candidature. Son BEP de secrétariat apparaît insuffisant pour décrocher un emploi. *« Pourquoi ne pas faire un contrat de qualification pour passer un bac professionnel ? »*, lui propose la conseillère. *« Mais avant tout*, ajoute-t-elle, *vous allez suivre un atelier de technique de recherche d'emploi. Sur votre CV, commencez par remplacer le mot « stage » par « expérience professionnelle ». Mettez-vous en valeur. Si des annonces réclament le niveau bac, répondez quand même. »* Bettina reprend confiance. Elle repart avec quatre annonces dont deux CES et un nouveau rendez-vous à l'ANPE dans quelques jours.

Philippe, lui, est un débrouillard. Après des mois de chômage, ce bachelier technologique a fini par *« bidonner »* son CV en s'inventant des périodes en entreprise. La manœuvre a payé. Depuis le 10 février, il a obtenu un poste dans un supermarché. De 20 heures à 1 heure du matin, il approvisionne et gère les commandes du rayon « chiens et chats ». *« On me reprochait toujours mon manque d'expérience »*, avance-t-il pour justifier ses « mensonges ». La conseillère concède que *« trouver du travail est presque devenu un métier. Il faut être culotté »*. Alors elle recommande souvent aux jeunes de *« parler argent avec les entreprises,* [de] *vanter les mérites du CIE. Si vous leur dites :* « Si vous m'embauchez, vous faites une économie de tant », *cela fait tout de suite tilt »*.

Cette gymnastique n'est pas toujours comprise. Certains jeunes maîtrisent mal le français, ne conservent de l'école que des mauvais souvenirs et ne veulent plus entendre parler de formation. Ils arrivent aux entretiens avec trois phrases griffonnées sur un bout de papier en guise de CV. Pour eux, le chemin sera très long avant de savoir se vendre auprès d'un employeur et discuter avec lui d'exonérations de charges sociales.

Sandrine Blanchard

Les deux tiers n'ont pas le niveau bac

● **Recensement :** l'ANPE a recensé 120 000 jeunes chômeurs de longue durée inscrits depuis plus de douze mois en France métropolitaine (contre 86 300 en mars 1996), et 7 400 dans les départements d'outre-mer. Au total, 548 500 jeunes de moins de vingt-cinq ans sont inscrits à l'ANPE.
● **Répartition :** la région Nord-Pas-de-Calais arrive en tête avec 15 270 jeunes chômeurs de longue durée, suivie de l'Ile-de-France (12 170), de Rhône-Alpes (10 420), de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (8 090), des Pays de la Loire (7 500).
● **Formation :** 22 % des jeunes chômeurs de longue durée sont inscrits à l'ANPE depuis plus de deux ans et 24 % ont un niveau troisième ou BEPC. Deux tiers n'ont pas atteint le baccalauréat.
● **Mise en œuvre :** chaque agence gère son « portefeuille » de jeunes en liaison avec les missions locales. 30 000 contrats emploi-solidarité supplémentaires ont été mis en place pour cette opération.

Ruptures massives des contrats d'apprentissage

Parallèlement à l'accueil des jeunes chômeurs de longue durée, les agences ANPE des Alpes-Maritimes négocient actuellement des conventions avec les chambres consulaires et les chambres des métiers afin d'améliorer la qualité des contrats d'apprentissage. Sur les cinq mille contrats signés en 1996 dans ce département, la moitié ont été rompus avant leur terme. *« Cette situation est catastrophique, car il est difficile de remotiver le jeune après un échec »*, constate un directeur d'agence.

***« Il faut à la fois mieux faire connaître les métiers auprès des jeunes et responsabiliser les entreprises. Chacun doit balayer devant sa porte. L'entreprise doit jouer le jeu de la formation et ne pas seulement voir dans l'apprenti une main-d'œuvre à bon marché »*, explique-t-il. Les conventions signées devraient permettre une meilleure adéquation entre l'offre fournie par les chambres de métiers et la demande des jeunes recensée par les ANPE locales.**

Une opération qui consiste à « changer l'ordre de la file d'attente »

C'EST le 10 février, à l'issue de la conférence nationale sur l'emploi des jeunes, que le premier ministre, Alain Juppé, annonçait une opération spéciale pour les 120 000 jeunes de moins de vingt-cinq ans inscrits au chômage depuis plus d'un an. *« Ils seront reçus entre mars et septembre par l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) ou le réseau local d'insertion (missions locales et permanence d'accueil, d'information et d'orientation) et il leur sera proposé soit un emploi, soit une formation. Le suivi des jeunes et le bilan de l'opération seront assurés par l'ANPE »*, indique une circulaire gouvernementale.

Face à cette formule affirmative – *« un emploi ou une formation »* –, Gilles Gateau, directeur général adjoint de l'ANPE, tempère la portée de cette opération : *« Il s'agit – comme nous avons pu le faire pour d'autres publics – d'établir une discrimination positive en changeant l'ordre de la file d'attente. Il faut que nos conseillers aient le réflexe « jeunes chômeurs de longue durée » sur chaque offre. »* Mais, ajoute-t-il, *« même si nous ferons le maximum, on ne va pas trouver une solution pour 120 000 jeunes »*.

Aucun moyen supplémentaire, en terme de personnel ou de budget, n'a été dégagé pour mener à bien cette opération. Les ANPE et les missions locales ont simplement été invitées à mobiliser leurs troupes sur ce public spécifique et à le suivre jusqu'à fin septembre. Les conseillers doivent agir *« sur tout le marché, même précaire, pour ne pas attendre seulement le contrat à durée indéterminée »* et *« donner des coups de pouce »* en appelant les employeurs qui recevront des jeunes en entretien. Les *« propositions d'insertion »* intègrent toute la « palette » des mesures d'aide aux entreprises pour favoriser l'accueil des jeunes : contrat initiative-emploi (CIE), stage d'accès à l'entreprise (SAE), contrat emploi solidarité (CES), emploi de ville, contrat en alternance (apprentissage, qualification...) et stage de formation.

SUIVI PERSONNALISÉ

Parmi les jeunes concernés, certains, titulaires d'un baccalauréat ou plus, ont essentiellement *« des problèmes de méthode et de ciblage dans leurs démarches vis-à-vis des entreprises ou sont en recherche longue ou exigeante »*, considère M. Gateau. Mais tous les jeunes sans emploi ne sont pas recensés dans les fichiers de l'ANPE. *« Ceux que l'on reçoit sont des « surdoués » qui ont renvoyé douze fois leur carte de pointage »*, ironise un conseiller. *« Les autres sont sans doute ceux qui rencontrent les difficultés les plus graves »*, ajoute-t-il.

Ces entretiens, qui doivent aboutir à un suivi personnalisé, sont également l'occasion de mieux comprendre le glissement qui s'opère entre les qualifications obtenues et les emplois occupés. *« Même les offres de contrats emploi-solidarité sont de plus en plus exigeantes. La sélection existe à tous les niveaux »*, constate un autre conseiller. D'où la multiplication, au sein des agences ANPE, des ateliers de techniques de recherche d'emploi. Ils permettent aux jeunes de parfaire les CV, leurs lettres de motivation et leur présentation lors des entretiens d'embauche même si ce n'est que pour un emploi précaire.

L'étroitesse du marché du travail laisse de moins en moins de place aux jeunes sans formation et issus d'un milieu social défavorisé. *« Il faut se méfier de la tentation du résultat en s'adressant aux populations les plus faciles à caser »*, insiste Hervé Sérieyx, délégué interministériel à l'emploi des jeunes. L'article 12 du projet de loi de cohésion sociale – mis entre parenthèses depuis la dissolution de l'Assemblée nationale – prévoyait *« un itinéraire personnalisé d'insertion professionnelle »* (IPIP) à l'attention des jeunes sans diplôme ni qualification, afin de leur offrir un accompagnement personnalisé vers l'emploi pendant dix-huit mois. Pour M. Sérieyx, ce texte devait permettre d'*« évaluer les richesses du jeune pour reconstruire un projet »*.

S. Bl.

L'Observatoire international des prisons milite en faveur d'un « droit à l'intimité » du détenu

« AVEC l'Observatoire international des prisons (OIP), je constate que les conditions de détention actuelles et les réglementations en vigueur génèrent des situations qui portent atteinte à l'intégrité psychologique et morale du détenu, qu'elles limitent ou empêchent le maintien des liens affectifs et sexuels des personnes incarcérées avec leurs proches. »

C'est par ces quelques lignes, préambule d'une pétition nationale, publiée dans sa nouvelle revue *Dedans-dehors*, que la section française de l'OIP a lancé, lundi 5 mai, au cours d'une conférence de presse, sa campagne pour le *« droit à l'intimité »* en prison. Levant le voile sur un des sujets les plus tabous de l'univers carcéral, l'OIP adresse un appel aux pouvoirs publics pour l'instauration d'un réel respect de l'intimité du détenu et d'un droit à la sexualité.

Réunis autour des responsables de la section française de l'OIP, Isabelle Vindras et Patrick Marest, chercheurs et anciens détenus ont dénoncé les innombrables *« atteintes au corps et à l'intimité »* observées dans les prisons françaises, telles la promiscuité forcée dans les cellules partagées, les fouilles à nu, ou encore l'absence de secret de la correspondance.

Président de la Ligue des droits de l'homme, Henri Leclerc s'est élevé contre ces *« ruptures à l'intimité qui achèvent le travail de déstructuration sociale de la prison sans être nécessaires au maintien de la sécurité »*. Jacques Lesage de La Haye, psychologue et ancien détenu, a expliqué, pour sa part, que *« quand l'espace est aboli, les vêtements ôtés, le dernier rempart, c'est le refuge dans soi-même »*.

LA SEXUALITÉ, PROBLÈME MAJEUR

Surtout, Jacques Lerouge qui a passé vingt-quatre années de sa vie en détention, a témoigné de l'impossibilité de *« gérer sa sexualité »* en prison. *« Qui aurait la naïveté de croire qu'un condamné à dix ou douze ans de réclusion restera privé de relations sexuelles ?*, a-t-il lancé. *Quand au bout de deux ou trois ans, la masturbation n'est plus possible, reste l'homosexualité, choisie ou contrainte, et la violence sexuelle envers les pointeurs* [les auteurs d'agressions sexuelles]. ». Emu, M. Lerouge a fait part du *« drame »* que constitue alors la sortie de prison, parce qu'*« on ne sait plus qui on est, et qu'on n'ose plus affronter tout de suite la sexualité »*.

Pour mettre fin à ces *« pratiques humiliantes et d'un autre âge »*, l'OIP demande, outre le droit à disposer d'une cellule individuelle, l'instauration de *« lieux d'intimité »* permettant aux détenus *« d'avoir des visites prolongées garantissant les relations familiales, affectives et sexuelles »*. L'instauration de parloirs intimes, déjà mis en place aux Pays-Bas, dans les pays scandinaves et en Espagne – sous la dénomination de de *« vis-à-vis »* –, et un temps évoqués par l'administration pénitentiaire française, est aujourd'hui au point mort, se heurtant au refus systématique de la majorité des syndicats de surveillants. Une première expérience, lancée au centre de détention de Mauzac (Dordogne), est ainsi tombée en désuétude.

Pourtant, l'idée fait son chemin parmi le personnel encadrant des établissements pénitentiaires. *« A mots couverts, les chefs d'établissement reconnaissent l'utilité des parloirs intimes, ne serait-ce que pour les condamnés à de très longues peines*, affirme Anne-Marie Marchetti, chercheur au CNRS et auteur d'une étude sur la pauvreté en prison. *Même s'ils ne veulent pas le revendiquer ouvertement face à l'administration pénitentiaire. »*

La situation étant bloquée, l'OIP cherche à reprendre l'initiative. Parallèlement à la mise en place d'un comité de pilotage chargé de rencontrer les pouvoirs publics, l'Observatoire clôturera sa campagne par l'organisation d'un colloque, qui devrait se dérouler au Parlement.

Cécile Prieur

Le Comité d'éthique admet l'utilisation de l'embryon humain à des fins médicales

Les « sages » souhaitent un assouplissement de l'interdiction législative en vigueur

Dans deux avis rendus publics lundi 5 mai, le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) recommande, au nom des *« importantes perspectives dans les recherches thérapeutiques »*, de modifier la législation interdisant toute forme de recherche sur l'embryon humain. Cette modification pourrait intervenir dans le cadre de la révision de la loi de bioéthique prévue pour 1999.

LE COMITÉ consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) a rendu publics, lundi 5 mai, deux avis importants concernant l'usage qui, selon lui, peut ou non être fait des organes, tissus et cellules prélevés sur des embryons humains.

Le CCNE se prononce à cette occasion, et pour la première fois, en faveur d'un assouplissement des contraintes législatives qui interdisent depuis 1994 l'usage de certaines de ces cellules. Cette décision, qui pose une nouvelle fois la question du statut de l'embryon humain, n'a pas été aisément prise, comme en témoigne un texte joint aux avis, signé du Père Olivier de Dinechin, membre du CCNE et délégué de la Conférence épiscopale aux questions éthiques.

Au chapitre des tissus et des organes embryonnaires, les « sages » du CCNE rappellent l'importance, pour les équipes de recherche spécialisée en embryologie, de disposer de telles structures, dont la fixation ou la congélation suppriment *« la viabilité et ne permettent que des recherches à visée cognitive »*. Le 22 mai 1984 – un an après sa création –, le CCNE avait déjà rendu un premier avis sur ce thème.

Il le complète aujourd'hui en se prononçant contre *« la constitution systématique et sans finalité préalable de collections de tissus et organes embryonnaires normaux »*.

Le CCNE recommande, d'autre part, que le recueil et l'utilisation des tissus ou organes embryonnaires normaux conservent un caractère exceptionnel et ne puissent être envisagés que dans le cadre de protocoles de recherches bien définis et ayant reçu l'avis de la Commission nationale de médecine et de biologie de la reproduction et du diagnostic. Le CCNE estime, en effet, que l'existence de « collections » de tissus et organes embryonnaires humains conduirait à *« considérer l'embryon comme un « matériau » de recherche banalisé, presque systématisé »*.

L'autorisation donnée à un recueil à caractère systématique nécessiterait en outre, selon le Comité d'éthique, *« une collaboration régulière du personnel hospitalier en charge des interruptions volontaires de grossesse, auquel serait suggéré des modifications, éventuellement contraignantes, des techniques, pour une finalité non définie, avec la présence régulière, à côté de l'équipe médicale, d'équipes techniques compétentes pour sélectionner et conserver les prélèvements dans des conditions assurant la qualité dans la perspective de leur utilisation en vue d'éventuels protocoles de recherche »*. Autant d'éléments qui, aux yeux des sages du CCNE, apparaissent inacceptables : l'utilisation d'un tel matériel tissulaire ne doit pas constituer une pression en faveur d'avortements massifs, ni une technique de routine généralisée.

Le second avis rendu public lundi 5 mai par le CCNE est centré sur la constitution de collections de cellules embryonnaires humaines et leur utilisation à des fins thérapeutiques ou scientifiques. Ceci a permis la création de lignées cellulaires provenant de différentes parties du corps humains : le foie, le rein, les cartilages, etc. De telles lignées cellulaires sont d'un très grand intérêt pour la recherche scientifique, en particulier dans l'industrie pharmaceutique, où elles peuvent, parfois, remplacer les modèles animaux.

DIVERGENCES DE VUES

Enfin, des cellules embryonnaires en culture pourront demain être utilisées à des fins thérapeutiques. Il existe, dès aujourd'hui, des collections de cellules différenciées constituées par des laboratoires de recherche, mais aussi par des entreprises à but lucratif qui les commercialisent.

De telles collections de cellules embryonnaires peuvent également être constituées, dès maintenant, à partir de cellules conservées par le froid en vue d'une utilisation thérapeutique différée. Des projets sont d'ores et déjà nourris à propos de greffes de cellules du système nerveux.

Une nouvelle fois, le Comité national d'éthique apparaît écartelé entre les principes moraux qui guident sa réflexion et les perspectives thérapeutiques depuis peu ouvertes ; écartelé aussi entre le souci de ne pas freiner l'action de recherche et sa volonté de prévenir la commercialisation d'éléments du corps humain.

Point essentiel, il dit souhaiter un assouplissement des dispositions législatives en vigueur depuis 1994, qui interdisent l'établissement de lignées de certaines cellules embryonnaires (cellules-souches) parmi les plus prometteuses. Ces cellules-souches peuvent être obtenues, à partir d'embryons humains conçus par fécondation *in vitro*, et cultivées ensuite en laboratoire (*lire ci-contre*).

C'est la première fois que les membres du CCNE expriment aussi clairement leur point de vue et guident sans ambiguïté le geste à venir du législateur. Une attitude que ne partage pas le Père Olivier de Dinechin, qui s'est abstenu. Selon lui, *« l'humanité énigmatiquement présente dans un embryon même obtenu et conservé in vitro et dont le transfert pour l'implantation ne peut plus être raisonnablement envisagé »* doit conduire à établir une différence éthique entre le fait d'en *« arrêter la conservation et donc le laisser mourir naturellement »* et de *« l'utiliser à des fins de recherche »*. Tel n'a pas été le point de vue des « sages » du Comité d'éthique.

Jean-Yves Nau

Des techniques en plein essor

● **Cellules.** La possibilité de cultiver et de multiplier *ex vivo* des cellules humaines a connu, dans les années 50, une extension considérable à la suite des recherches conduites sur les virus responsables de maladies chez l'homme, certains de ces virus ne pouvant se multiplier que sur des cellules humaines.

● **Embryon.** Les cellules embryonnaires humaines, du fait de leur pouvoir « prolifératif » *ex vivo*, permettent, à partir d'un embryon humain, la production de quantités immenses de cellules pouvant être conservées par congélation. Par la suite, l'introduction dans les cellules humaines ainsi cultivées en laboratoire d'un gène viral leur a conféré un potentiel illimité de divisions.

● **Procréation médicalement assistée.** Le développement considérable de la fécondation *in vitro* et de la congélation des embryons fait aujourd'hui que les chercheurs peuvent disposer, si personne ne s'y oppose, d'un considérable « matériel » biologique. Plusieurs dizaine de milliers d'embryons humains sont aujourd'hui en France conservés par congélation.

« Importantes perspectives dans les recherches thérapeutiques »

NOUS PUBLIONS ici des extraits de l'avis numéro 53 du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) relatif « à la constitution de collections de cellules embryonnaires humaines et leur utilisation à des fins thérapeutiques ou scientifiques ».

VERBATIM

« Les méthodes utilisables en biologie engendrent continuellement de nouveaux outils dont certains *[...]* recèlent de réelles perspectives thérapeutiques et posent d'importantes questions éthiques. Ainsi en est-il particulièrement des *[collections de]* cellules souches embryonnaires humaines qui, quoi qu'elles n'existent pas encore, pourraient être établies rapidement, mettant les biologistes, les médecins et les autorités sanitaires face à de difficiles problèmes, si ceux-ci n'avaient déjà été discutés auparavant. C'est en ce sens que le CCNE a désiré formuler des recommandations à propos de l'utilisation éventuelle de techniques et de moyens thérapeutiques qui ne sont pas encore au point mais dont tout laisse à penser qu'ils pourraient être disponibles rapidement. L'ampleur des perspectives ouvertes et des questions éthiques soulevées *[...]* justifie cette démarche qui amène le CCNE a précéder l'événement dont il analyse les conséquences éventuelles. *[...]*

» L'article L. 152-8 du Code de la santé publique interdit aujourd'hui toute recherche sur l'embryon : de ce fait, l'établissement de lignées de cellules ES *[pour* Embryonic Stem, *cellules souches embryonnaires]* à partir de blastocytes humains obtenus par fécondation *in vivo* et cultivés *ex vivo* n'est pas possible. Cependant, compte tenu des importantes perspectives dans les recherches thérapeutiques, des dispositions nouvelles prises dans le cadre de la révision de la loi de bioéthique prévue à l'échéance 1999 devraient permettre de modifier cette interdiction. »

La Cour de cassation tente d'alléger une surcharge chronique

UNE FOIS DE PLUS, le rapport annuel d'activité de la Cour de cassation constate que le nombre de pourvois s'est encore accru en 1996. En légère baisse depuis 1991, il était déjà remonté en 1995. L'année dernière, la haute juridiction a reçu un total de 26 979 affaires, soit une augmentation de 68 % en quatorze ans. Aussi, le procureur général, Jean-François Burgelin, relevait, lundi 5 mai, que, malgré une sensible augmentation du *« rendement »* des magistrats, dont l'effectif est resté quasiment stable, il restait à juger, au 31 décembre 1996, 36 675 dossiers, soit un retard évalué à dix-huit mois.

L'afflux des pourvois n'a pratiquement jamais cessé, malgré une foule d'appels à la raison et la constante répétition du principe selon lequel la Cour de cassation n'est pas un troisième degré de juridiction. Bien que le pourvoi en cassation soit en théorie un recours « extraordinaire », il est de plus en plus utilisé par des justiciables animés par un ultime espoir, alors que, dans une proportion considérable, il n'a pas la moindre chance d'aboutir. En 1996, sur l'ensemble des dossiers présentés, la Cour n'a eu à statuer que sur 60 % d'entre eux, le reste ayant fait l'objet d'une décision d'irrecevabilité, de déchéance ou de désistement volontaire. Et sur ces 60% d'affaires jugées, bien peu ont donné lieu à une décision réellement novatrice.

En 1996, 38 % des affaires jugées ont néanmoins abouti à une cassation. Ce chiffre élevé est partiellement imputable à la surcharge et au manque de spécialisation des cours d'appel. Elles rendent un trop grand nombre d'arrêts contestables alors que la solution ne poserait pas de difficultés particulières pour des magistrats disposant du temps nécessaire pour bien connaître la jurisprudence. Le reste des affaires est constitué en majeure partie par des pourvois inutiles qui encombrent les rôles de la Cour.

DES LOIS PEU CLAIRES

Dans l'ensemble, si l'on se réfère au nombre de décisions civiles importantes traitées par le rapport annuel, les arrêts introduisant une jurisprudence nouvelle représentent environ une affaire sur quatre-vingts jugées. En commentant le rapport annuel, le conseiller Yves Chartier observait que certains secteurs comme le droit de la personne et de la famille étaient *« calmes »*. En revanche, le droit du travail, le droit des assurances et le droit pénal sont la source d'un contentieux abondant. A elle seule, la chambre sociale représente de 40 à 50 % de l'activité totale de la Cour.

Il n'y a donc pas qu'une seule solution à l'encombrement de la haute juridiction. Le premier remède concerne les parlementaires. Les lois rédigées de façon peu claire sont à l'origine de nombreuses difficultés d'interprétation, tout comme l'excès de textes tels que l'on peut en trouver dans le pléthorique droit du travail. La spécialisation et l'augmentation des effectifs des cours d'appel et une sorte de formation continue des magistrats d'appel apporteraient sans doute une amélioration. Une partie des recours dilatoires sont découragés par l'article 1009-1 du code civil, qui impose d'exécuter la décision judiciaire avant de faire un pourvoi.

Mais il reste encore la foule des pourvois sans réel intérêt. Ils seront désormais examinés dans chaque chambre par une formation de trois magistrats. Si la solution est évidente, cette formation rendra l'arrêt. Dans le cas contraire, l'affaire sera soumise à l'ensemble de la chambre. Cette mesure, adoptée par la loi du 23 avril 1997, ne produira ses effets que cette année et permettra peut-être de combler une partie du retard. Cependant, la Cour de cassation sera encore loin des juridictions suprêmes des pays anglo-saxons, qui n'examinent complètement, chaque année, qu'une petite centaine d'affaires.

Maurice Peyrot

L'ancien PDG de la Cogedim est mis en examen

MICHEL MAUER, ancien PDG de la société immobilière Cogedim, a été mis en examen, le 4 avril, pour *« abus de biens sociaux »* par le juge d'instruction parisien Mireille Filippini, dans le cadre d'un dossier relatif au patrimoine de l'ancien ministre des postes et télécommunications, Gérard Longuet (PR). Selon l'Agence France-Presse, M. Mauer se voit reprocher d'avoir, entre juillet 1989 et octobre 1990, payé à la société Avenir 55 de M. Longuet deux études non signées et non datées, pour un montant global de 1 138 000 francs.

Toujours selon l'AFP, le PDG de la société Exergie, Jean Philippet, présenté comme un ami d'enfance de M. Longuet, a également été mis en examen pour *« abus de biens sociaux »*. Ces développements s'inscrivent dans le cadre de l'information judiciaire ouverte en octobre 1994 par le parquet de Paris au sujet des sociétés Avenir 55, Investel et Financière de l'Arcade, alors contrôlées par M. Longuet, qui n'a pas été mis en examen dans ce dossier.

La justice résilie le bail HLM d'une famille possédant un chien dangereux

LA PROPRIÉTAIRE d'un chien considéré comme dangereux, domiciliée dans un appartement HLM de Montrouge (Hauts-de-Seine), a vu son bail résilié, lundi 5 mai, par le tribunal d'instance d'Antony pour non-respect du règlement intérieur de l'Office interdisant ce type de chien (*Le Monde* du 22 février).

Selon le jugement, le chien en question, un American Stadforshire terrier, avait mordu une voisine et attaqué un chat, ce que conteste la propriétaire. Son avocat, M[e] Serge Pautot, a souligné la contradiction avec deux autres jugements du même tribunal donnant gain de cause à deux propriétaires de pitbulls contre l'Office HLM. Un dernier locataire assigné en justice a transigé avec l'Office, en abandonnant son chien et en changeant de logement.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : la chambre criminelle de la Cour de cassation a cassé,** mardi 29 avril, un arrêt de la cour d'appel de Toulouse du 23 mars 1995, qui avait relaxé Evelyne Baylet, PDG de *La Dépêche du Midi*, poursuivie pour entrave au fonctionnement du comité d'entreprise (CE). La cour d'appel avait admis que, pour préserver la confidentialité, M[me] Baylet n'ait pas consulté le CE lors de la prise de contrôle de *La Gazette des tribunaux du Midi* par *La Dépêche* en septembre 1991. La Cour de cassation a au contraire estimé que le caractère intentionnel du délit ne permettait pas de la relaxer. Le dossier sera rejugé par la cour d'appel de Lyon.

■ **FAIT DIVERS : un père de famille, séparé de son ancienne concubine,** qui avait la garde de ses deux fillettes pour le pont du 1[er] mai, les a étouffées avant de se constituer prisonnier, dimanche 4 mai dans la soirée, à la gendarmerie de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine). Agé de trente-quatre ans, Franck Todedjrapou, employé d'une société de gardiennage, a expliqué aux gendarmes qu'il avait tué ses deux fillettes, âgées de trois ans et de dix-huit mois, *« par amour »*. Il est ensuite resté quatre jours avec les cadavres dans l'appartement avant de se rendre aux gendarmes. Il y a quatre mois, la police avait dû intervenir alors qu'il menaçait son ancienne compagne avec son arme de service.

■ **Un homme de trente-cinq ans a poignardé son bébé de six mois,** lundi 5 mai, à Draguignan (Var), avant de se donner la mort. Thierry Selin a tué son enfant puis s'est précipité par la fenêtre de son appartement, situé au 6[e] étage d'un immeuble du centre-ville. Une enquête a été ouverte par les services de police.

■ **POLICE : dix-sept Chinois, dont douze en situation irrégulière, ont été interpellés,** lundi 4 mai, lors du démantèlement de deux ateliers clandestins de maroquinerie, dans le 3[e] arrondissement à Paris. Les enquêteurs de l'Office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi des étrangers sans titre (Ocriest) ont saisi dix machines à coudre, 1 500 sacs à main prêts à être livrés, 900 rouleaux de cuir et plus de 150 000 francs en espèces.

■ **GROTTE : la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rouen a rejeté,** mardi 29 avril, les demandes d'expertises complémentaires et de nouvelles auditions de témoins demandées par les parties civiles dans l'affaire de la « grotte » de Montérolier (Seine-Maritime) où neuf personnes, dont trois enfants, étaient décédées par intoxication, le 21 juin 1995. La justice semble soucieuse de boucler l'enquête sur ce drame survenu dans des galeries creusées par les Allemands en 1943 (*Le Monde* du 30 avril).

■ **RODÉO : cinq automobilistes, âgés de vingt à vingt-cinq ans, ont été présentés en comparution immédiate,** samedi 3 mai, après une vaste opération de police menée la veille sur le parking d'un centre commercial d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), où près de quatre mille personnes étaient réunies pour un rodéo automobile sauvage. Le parquet du tribunal correctionnel de Bobigny a décidé de les poursuivre pour mise en danger d'autrui. Ils encourent un an d'emprisonnement et 100 000 francs d'amende. L'audience a été renvoyée au 20 juin.

■ **VERDUN : un mineur de seize ans a été mis en examen,** lundi 5 mai, à Verdun pour *« dégradations volontaires en réunions »* et *« violences volontaires sur dépositaires de la force publique »*. Il avait été placé en garde à vue samedi 3 mai avec plusieurs autres jeunes gens, après avoir endommagé un commissariat de police de la ville (*Le Monde* du 6 mai).

■ **ÉDUCATION : les parents d'élèves et les enseignants du collège** Evariste-Galois de Sevran (Seine-Saint-Denis), en grève depuis une semaine à la suite de l'agression d'un surveillant par un élève, ont déposé, lundi 5 mai, une plainte collective pour *« non-assistance à personne en danger »*. Ils réclament le renforcement des moyens de surveillance et l'inscription de l'établissement en zone sensible. La même demande a été formulée auprès du recteur d'académie par les enseignants du lycée Le Corbusier d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), qui ont cessé le travail lundi 5 mai, après l'agression de l'un d'entre eux par un élève.

DISPARITIONS

François Frétellière

L'évêque des banlieues

Mgr FRANÇOIS FRÉTELLIÈRE, évêque de Créteil depuis 1981, est décédé samedi 3 mai à Créteil (Val-de-Marne), à l'âge de soixante et onze ans. Né à Coron (Maine-et-Loire) le 19 novembre 1925, membre de l'ordre des prêtres de Saint-Sulpice, ordonné en 1949 à Angers, il avait enseigné à Limoges, puis au grand séminaire d'Angers, avant d'être nommé évêque auxiliaire de Mgr Maziers à Bordeaux en 1971 puis, dix ans plus tard, à Créteil, dans un tout nouveau diocèse créé en 1966, après le redécoupage de la région parisienne.

Cet homme d'origine rurale va *« se naturaliser »* à la banlieue, en partager la vie et les difficultés, comme il l'explique dans un livre publié il y a moins de deux mois (*Cette banlieue que j'aime*, chez Desclée de Brouwer). Pendant plus de quinze ans, cet évêque de terrain va labourer un département aussi éclaté que celui du Val-de-Marne, des quartiers bourgeois de Vincennes ou de Nogent aux immeubles ouvriers d'Ivry, de Villejuif ou de Vitry. Le chômage, l'*« errance »* des jeunes, la drogue et la violence deviennent pour lui des réalités familières et des inspirations pour son action.

Marqué par les exclusions de toute nature, conscient des faiblesses de l'Eglise dans cette banlieue sud-est de Paris, Mgr Frétellière crée partout des équipes, visite les hôpitaux et les prisons, entretient des relations avec les élus de droite comme de gauche, publie des textes (*La Croisée des chemins, Faisons route ensemble, Compagnons d'humanité*) où s'exprime, à chaque fois, la même conviction : reconstituer le tissu social et humain de la banlieue parisienne ; jeter des ponts entre l'Eglise et la société, à travers le monde ouvrier (il défend la cause de béatification de Madeleine Delbrêl, célèbre militante chrétienne d'Ivry morte en 1964), celui des immigrés et des jeunes. Sur tous ces thèmes, il réunira plus de douze mille personnes au Palais omnisports de Paris-Bercy le jour de Pentecôte 1995.

« UNE CHANCE POUR L'ÉGLISE »

L'évêque de Créteil va jusqu'à écrire que *« la banlieue est une chance pour l'Eglise »*, si celle-ci reste proche des hommes, un lieu d'écoute et d'accueil, *« une réalité modeste, mais non cachée »*. Dans les instances de l'épiscopat, comme à Rome où, début avril, il était encore en visite *ad limina* devant le pape, François Frétellière défend les orientations sociales et missionnaires de l'Eglise de France, parfois mises en question. Le Vatican est *« un lieu où j'ai beaucoup souffert »*, admettra-t-il dans son dernier ouvrage. Délégué au synode romain de 1971 sur les séminaires, il y avait découvert en effet l'ampleur des campagnes de dénonciation menées par les milieux conservateurs. C'est dans un *« va-et-vient permanent »* avec la société que l'Eglise pourra, disait-il, *« se convertir »*, c'est-à-dire se renouveler dans l'expression de la foi et dans ses pratiques, pour mieux se faire entendre de l'homme, surtout celui qui souffre, d'aujourd'hui.

Henri Tincq

Jean Carlu

Un grand affichiste des années 30 et 40

L'AFFICHISTE Jean Carlu est mort mardi 22 avril à Nogent-sur-Marne, où, depuis de longues années, il séjournait à la Maison nationale des artistes. Il était âgé de quatre-vingt-seize ans.

Il était le frère cadet de Jacques Carlu, qui sera l'architecte du palais de Chaillot. Comme lui, il se destine à l'architecture. Cependant, à l'Ecole des beaux-arts, il manifeste un vif intérêt pour le graphisme. En 1918, il envoie une maquette à un concours lancé par le dentifrice Glycodont, dont le jury est présidé par Cappiello. Le jour même où se réunit le jury, le jeune homme est victime d'un accident de tramway où il perd le bras droit. Carlu sera affichiste et gaucher.

Ses premières années restent largement inspirées par Cappiello. Mais, rapidement, son intérêt pour le cubisme – notamment Juan Gris – le conduit vers l'art déco. En 1931, il entre à l'Union des artistes modernes (UAM). Une affiche de 1935 célébrant la « Cuisine électrique » est particulièrement représentative de son style : sur une typographie en perspective, un personnage féminin stylisé brandit un porte-monnaie. La silhouette est constituée d'éléments collés (aluminium, cuivre, mosaïque), cernés par un tube souple en forme de néon. C'est l'époque où s'impose en France ce qu'on appellera le style des trois C (Cassandre, Colin, Carlu).

LE CLOWN DE PSCHITT

En 1932, il fonde l'Office de propagande graphique pour la paix. Il réalise une de ses affiches les plus célèbres, « Pour le désarmement des nations ». Il y impose la photographie, associée avec un grand souci d'efficacité au dessin et aux à-plats géométriques. Il sera commissaire du pavillon de la publicité pour l'exposition de 1937, puis, en 1939, commissaire du pavillon français à l'exposition de New York. L'Occupation le surprend aux Etats-Unis. Il y restera treize ans, période méconnue de sa carrière, qui ne sera pas la moins créative.

Il fréquente Tanguy, Léger, et participe largement à l'effort de guerre américain. Son affiche « Réponse de l'Amérique ! Production », où une clé tenue par une main gantée serre le premier « o » de Production, est tirée à cent mille exemplaires et distribuée dans les entreprises. Après ce succès, l'Office of War Information (OWI) l'engage comme graphiste. Employé par la Container Corporation of America, il réalise une série d'affiches comme « Paquets cadeaux pour Hitler » où des bombes tombent sur le visage renversé du dictateur. Après la guerre, il travaille pour la compagnie aérienne Pan American Airways.

Après avoir été le premier président de l'Alliance graphique internationale (AGI) en 1952, Carlu rentre en France, collaborant avec Air France et Perrier. On lui doit notamment le clown de Pschitt. Il se retire en 1974, après avoir été directeur artistique chez Larousse. En 1980, Alain Weill lui avait consacré une rétrospective au Musée de l'affiche à Paris.

Jean-Louis Perrier

NOMINATIONS

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Sur proposition du ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, le conseil des ministres du mercredi 30 avril a procédé au mouvement préfectoral suivant : **Jean-Pierre Lacave**, secrétaire général de la préfecture de Paris, devient préfet de Vaucluse, en remplacement de Joël Lebeschu, nommé directeur du cabinet du ministre de la fonction publique (*Le Monde* du 17 avril).

[Né le 13 mai 1939 à Fès (Maroc), Jean-Pierre Lacave est diplômé de l'Ecole d'état-major. Il commence sa carrière en qualité d'officier de l'armée active (1962-1975). Il est ensuite directeur du cabinet du préfet des Deux-Sèvres (novembre 1975) et de l'Aisne (décembre 1976), sous-préfet de Saint-Martin-Saint-Barthélemy (Guadeloupe) (juillet 1978) et secrétaire général de la préfecture des Landes (juin 1980). Il est détaché au titre de la mobilité à la Ville de Paris, où il s'occupe de la jeunesse et des sports (septembre 1982). Il est nommé sous-préfet de l'arrondissement du Raincy, en Seine-Saint-Denis (décembre 1986). En 1988 et 1989, il est auditeur à l'Institut des hautes études de défense nationale. Il est préfet adjoint pour la sécurité auprès des préfets de Corse-du-Sud et de Haute-Corse (juin 1993). Depuis juin 1995, il était secrétaire général de la préfecture de Paris.]

AU CARNET DU « MONDE »

Mariages

Michèle LAGNEAU
et
Jacques FRÉMONTIER

ont la joie de faire part de leur mariage qui a été célébré, le vendredi 2 mai 1997, à Paris, dans la plus stricte intimité.

10, villa du Progrès,
75019 Paris.

Décès

– Barbora Faure,
Stan Neumann,
Catherine Ancelot
et leurs familles,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Claudia ANCELOT,

survenu le 30 avril 1997.

Les obsèques ont eu lieu le 3 mai.

« Le reste est silence. »

– Marie-Annick Delestre, Jean-Yves et Patrick Barrère,
ses enfants,
Ann-Gaël, Karin, Yann, Gwenola, Sophie-Marine, Ronan,
ses petits-enfants
Yvana,
son arrière-petite-fille,
Et les familles, Capitaine, Moisselin et Fouque,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Odette BARRÈRE,

le 2 mai 1997, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Une messe sera célébrée en l'église de Larmor-Plage (Morbihan), le mercredi 7 mai, à 16 heures.

189, rue de Javel,
75015 Paris.
3, route des Sables,
56260 Larmor-Plage.

– Claire Dorland-Clauzel,
sa femme,
Pauline, Fabrice, Raphaël,
ses enfants,

Arlette et Jean Clauzel,
ses parents,
Françoise Clauzel,
sa sœur,
Hélène et Jacques Dorland,
ses beaux-parents,

Gilles et Sibylle Dorland,
Michel et Hubert Dorland,
ses beaux-frères et belle-sœur,
Les familles Barraud, Hanras, Manciat, Perrin, Signoret, Terral,

ont la douleur de faire part du décès, le 2 mai 1997, de

Pierre CLAUZEL.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Berzé-la-Ville (Saône-et-Loire), le mercredi 7 mai, à 15 h 30, suivie de l'inhumation dans le caveau familial.

Une messe d'intention sera dite le jeudi 15 mai, à 9 heures, en l'église Saint-Médard, 141, rue Mouffetard, Paris-5e.

46, boulevard de Port-Royal,
75005 Paris.
1, rue Vauquelin,
75005 Paris.

– L'Association AIDES Ile-de-France a la tristesse d'annoncer le décès de

Didier CORVISART,

survenu à Paris, le vendredi 2 mai 1997.

Volontaire depuis 1990, animateur de groupes de parole de personnes en traitement et formateur des nouveaux volontaires.

Les volontaires d'AIDES témoignent à sa famille et à ses amis leur profonde amitié.

L'inhumation aura lieu à Paimpont (Ille-et-Vilaine) dans la plus stricte intimité.

– Philippe Dupuis,
Mathieu et Marc-Antoine Dupuis,
Ivor et Marian Kamlish,
ont la douleur de faire part du décès de

Kathleen DUPUIS,
née FERNAU,

survenu à Paris, le 3 mai 1997.

33, rue des Thermopyles,
75014 Paris.
Nash House 5,
Park Village East,
London NW 1 7PY,
Angleterre.

– Le président,
Le vice-président,
Et les secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences,
nous prient de rappeler que la cérémonie religieuse de

Roger GAUTHERET,

décédé le 28 avril 1997, aura lieu le mercredi 7 mai, à 14 h 30, en l'église Saint-Dominique, 16-20, rue de la Tombe-Issoire, Paris-14e.

L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité.

« Mon âme se repose en paix sur Dieu seul. »
Psaume 61.

Le prieur frère Roger,
Et la communauté de Taizé
font part du rappel à Dieu de

Gérard HUNI,
en religion,
frère Grégoire de Taizé,

survenu le 5 mai 1997.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 7 mai, à 12 h 30, en l'église de Taizé, suivie de l'inhumation (train TGV 10 h 18 Mâcon-Loché, retour TGV 18 h 33).

De la part de
Mme Pierre Huni, née Mirabaud,
Mme Anne-Caroline Huni,
M. Jean-Michel Huni,
Mlle Olivia Huni
et la famille.

– Evelyne et Christophe Jacquemont,
Valérie et Stéphane Jacquemont,
ses enfants,
Anna, Hugo, et Charles,
ses petits-enfants,
Les familles Bertrand, Chartier, Jacquemont, Salabelle,
ont la douleur de faire part du décès de

Françoise JACQUEMONT,
ancienne directrice
de l'Ecole de service social
de la Croix-Rouge,

survenu le 5 mai 1997, à Toulouse.

On se réunira à l'église du Sacré-Cœur, place de la Patte-D'Oie, à Toulouse, le mercredi 7 mai, à 10 heures.

« C'est vers un amour que je marche en m'en allant. »
Jean de la Croix.

– Jeanne Legrand,
sa mère,
Marie-Françoise Legrand,
son épouse,
Stéphane, Erwan et Gwenaël,
ses fils,
Et toute sa famille,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Marc LEGRAND.

Les obsèques ont eu lieu le 5 mai 1997, à La Celle-sur-Morin.

– Clermont-Ferrand. Auzon. Poitiers. Strasbourg.

François et Hélène Marchessou et Anne,
Philippe et Andrée Marchessou,
Agnès, Sophie, Bruno,
ses enfants et petits-enfants,
Ms Ethel et Geneviève Galloway,
ses cousines,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean MARCHESSOU,
conservateur des hypothèques honoraire,

survenu le 4 mai 1997, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 9 mai, à 9 heures, en l'église Saint-Pierre-les-Minimes, où l'on se réunira.

Inhumation au cimetière d'Auzon, vers 11 heures.

Pas de condoléances.

Ni fleurs ni couronnes.

Une corbeille sera mise à votre disposition à l'entrée de l'église, afin de recevoir vos dons pour la Ligue nationale contre le cancer, 8, rue Blatin, à Clermont-Ferrand.

– Jacques et Marie-Anne Boutet,
Pierre et Annie Boutet,
Elisabeth et Jean-Pierre Luzé,
Bernadette et Jean-Luc Portevin,
Martine et Bruno Martel,
François Boutet,
Ainsi que tous leurs enfants,
Ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces,
font part du décès accidentel de

Anne-Marie MOREAU,
née BOUTET,

survenu, au Mali, le 26 avril 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le samedi 10 mai, à 11 heures, en l'église Notre-Dame de Vierzon.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

19, rue Gay-Lussac,
18100 Vierzon.

– On nous prie d'annoncer que les obsèques de

Son Altesse Impériale,
Louis, Jérôme,
Victor-Emmanuel,
Léopold, Marie
BONAPARTE,

Prince NAPOLÉON,

décédé, en sa résidence de Prangins (Suisse), le 3 mai 1997,

seront célébrées, le mardi 13 mai, à 11 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides, à Paris.

Une messe sera dite, le vendredi 16 mai, à 11 heures, en la cathédrale d'Ajaccio, suivie de l'inhumation dans la chapelle impériale.

8 *bis*, rue de Presbourg,
75116 Paris.

– Bourges.

Son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur d'annoncer que

Julien RASORI,

a rejoint l'Orient Eternel, le 3 mai 1997.

35, rue des Filleuses,
18000 Bourges.

– Son épouse,
Sa fille,
Son fils,
Ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Raymond SOUFFIR.

Les obsèques ont été célébrées en présence de ses proches, parents et alliés au cimetière parisien de Pantin, le 2 mai 1997.

Cet avis tient lieu de faire-part.

22, rue Archereau,
75019 Paris.

– Monique et Jean-Claude Valcke,
Hanns et Traute Born,
Sophie et Grégoire Deniau,
Jérôme et Rose Valcke,
Judith et Rémi Brossollet,
Lukas Krezdorn,
Marie, Vincent, Julie, Sébastien, Mia et Antonin,
Sa fille, son frère, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants,
Et tous ses amis,
ont la tristesse d'annoncer la mort de

Marianne STRAUSS,

le 4 mai 1997, à son domicile.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, le mercredi 7 mai, à 15 heures.

7, rue des Grands-Degrés,
75005 Paris.

Remerciements

– Mme Hélène Camilleri,
dans l'impossibilité de répondre personnellement au grand nombre de personnes qui lui ont exprimé leurs condoléances et leurs témoignages de sympathie à l'occasion du décès du

professeur Carmel CAMILLERI,

les prie de recevoir ici ses remerciements profondément émus.

Anniversaires de décès

– Il y a sept ans, le 7 mai 1990,

Gabriel ARIÉ

quittait les siens.

Merci de garder vivant son souvenir.

– Pour le vingt-deuxième anniversaire de la mort du

général Jean BREUILLAC,

une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu, aimé et sont restés fidèles à son souvenir.

Offices religieux

– Un office religieux aura lieu, le mercredi 7 mai 1997, à 19 h 30, à la synagogue Ram-Bam, rue Galvany, Paris-17e, pour la mémoire de

Frédéric AZOGUI.

Conférences

Conférences de l'Etoile : Dieu en débat

Trois mercredis de suite, à 20 h 30 :
– Le 7 mai 1997 : **« Dieu et la philosophie »**, avec Pierre Magnard, professeur, et Alain Houziaux, pasteur ;
– Le 14 mai : **« Dieu et la science »**, avec Jean-Marie Pelt, professeur, et J.-C. Deroche, pasteur ;
– Le 21 mai : **« Dieu et l'art »**, avec Didier Decoin, écrivain, et Laurent Gagnebin, pasteur.

Au temple protestant de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, 75017 Paris. Entrée libre ; libre participation aux frais.

« Puissance aérienne et stratégies »

Présentation et débat autour de l'ouvrage du général de corps aérien (c.r.) Michel Forget,
publié par l'Addim, le mardi 13 mai 1997, à 18 heures, à l'Ecole militaire, amphithéâtre du CESA.

Séance organisée par le Centre d'études d'histoire de la défense.

Inscription obligatoire avant le 9 mai au 01-41-93-36-27.

La facture correspondante est à transmettre à l'adresse rappelée ci-dessous :

Centre d'études d'histoire de la défense,
Château de Vincennes,
B.P. 153,
00481 ARMÉES.

Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 8 mai 1997, à 20 h 30 : « Shangaï la juive » avec Michèle Kahn, l'auteur, et projection et témoignages (éd. Flammarion).

Soutenances de thèse

– Katharina Traichel a soutenu sa thèse de doctorat de littérature comparée : « Le corbeau dans la littérature. L'évolution d'une image mythique », le 3 mai 1997, en Sorbonne. Le jury lui a décerné la mention « Honorable ».

TRANSPORT Depuis 1952, Lyon a tenté en vain de régler son problème de circulation automobile. Les projets – du tunnel de la Croix-Rousse à celui de Fourvière – *ont* tous été des échecs, défigurant la ville sans éliminer les « bouchons ». Aujourd'hui 53 % des déplacements sont réalisés en voiture, en hausse de 38 % *depuis 1986.* ● *CONSCIENTES* DE L'URGENCE, les cinquante-cinq communes de l'agglomération et les collectivités territoriales se sont longuement concertées. Elles ont discuté d'un Plan de déplacements urbains (PDU) qui devrait être adopté en juin. ● L'OBJECTIF de ce plan est de renforcer le transport collectif. Rompant avec les intentions de la municipalité « Noir », ce projet renonce au prolongement prévu des lignes de métro. Il prévoit douze lignes de surface, pour relier le centre à la seconde couronne, dont *deux lignes de type tramways.*

Lyon veut changer le sens de la circulation urbaine

Après avoir frénétiquement sacrifié au règne de l'automobile sans jamais parvenir à endiguer son flux, l'agglomération lyonnaise s'apprête à modifier sa politique. Elle relance les services collectifs avec un nouveau plan de déplacements

LYON
de notre correspondant régional

Entre Lyon et l'automobile, c'est, depuis vingt ans, une course-poursuite que la ville et ses habitants ne cessent de perdre. Chaque nouvelle infrastructure, censée améliorer les conditions de circulation, attire un peu plus les voitures et provoque de nouvelles saturations. Aujourd'hui, ce n'est pas seulement la presqu'île lyonnaise qui est engorgée, mais la plupart des axes d'entrée dans l'agglomération et les centres-villes des communes de la périphérie.

Cette course-poursuite s'est engagée sous le « règne » d'Edouard Herriot, premier magistrat de Lyon de 1905 à 1957, avec la construction de l'axe nord-sud et le creusement *du tunnel de la Croix-Rousse : inauguré* en 1952, il visait à faciliter la migration des Parisiens vers les bords de la mer. Bien vite, le tunnel transforma la traversée de la ville en cauchemar.

Dans les années 60, l'Etat lança une politique d'autoroutes. Il acquit des terrains pour contourner l'agglomération par l'ouest. *Mais Lyon* avait désormais un maire, Louis Pradel, fasciné par les grandes villes des Etats-Unis et les voitures au ras des fenêtres. Pour lui, l'A 6 devait passer sous la colline de Fourvière. L'Etat se laissa faire, d'autant que la ville et le département allaient financer à 50 % la *construction du* tunnel – utilisable pour la desserte périurbaine – alors qu'il aurait supporté seul le contournement ouest.

Pour rejoindre l'A 7, il a fallu construire au ras de la gare de Perrache, un gigantesque échangeur qui a *défiguré la place* Carnot, une des plus belles de la ville. Inauguré en 1976, le tunnel est vite devenu célèbre, les radios entonnant régulièrement le refrain du « *bouchon de Fourvière* ».

Quand Michel Noir est élu maire, en 1989, il répète à l'envi que ce tunnel de Fourvière est « *la connerie du siècle* », et met aussitôt en chantier... un troisième tunnel, le *périphérique nord. Le coût de cet équipement* de 10 kilomètres de long dépasse les 6 milliards de francs, dont la moitié à la charge des collectivités locales.

Il sera mis en service sur toute sa longueur cet été, et les automobilistes devront acquitter pour l'emprunter un péage, de 6,50 francs à 16 francs selon les heures. *Mais le* traité de concession – la construction et l'exploitation de l'ouvrage ont été confiées à un groupement d'entreprises emmenées par le groupe Bouygues – prévoit des réductions sur les voiries adjacentes – et gratuites – afin de favoriser la *rentabilité de l'ouvrage. Ainsi le* boulevard Laurent-Bonnevay, qui ceinture en partie la ville, doit être réduit à deux fois une voie : c'est, pour le futur, la certitude de nouveaux embouteillages.

En 1990, M. Noir avait « *pris le pari* » que les périphériques nord et ouest seraient ouverts conjointement. Or le périphérique ouest, qui va être lui aussi concédé, a pris de sérieux retards et ne devrait pas être inauguré avant 2006. Lyon n'est pas prêt de disposer d'un périphérique *complet. Pendant ce* temps, la circulation de transit continue à augmenter et, pour soulager le tunnel de Fourvière, le préfet du Rhône a pris un arrêté contraignant les poids-lourds à emprunter une rocade qui traverse les communes populaires de l'Est, au *grand dam de la population et des* élus. Car ses deux fois deux voies ne parviennent pas à supporter cet afflux de véhicules. Quant aux « *grands contournements* » par l'est ou par l'ouest, ils sont toujours dans les cartons du ministère des transports...

> De 1986 à 1995, le nombre de déplacements quotidiens des habitants de l'agglomération a augmenté de 25 %, et l'utilisation de la voiture de 38 % contre seulement 17 % pour les transports en commun

En attendant, de 1986 à 1995, le nombre de déplacements quotidiens des habitants de l'agglomération lyonnaise a augmenté de 25 %, et l'utilisation de la voiture a connu une progression de 38 % contre *seulement 17 % pour les transports* en commun. C'est dans ce contexte que les cinquante-cinq communes de l'agglomération et les collectivités territoriales concernées ont discuté d'un Plan de déplacements urbains (PDU) qui devrait être adopté au mois de juin. Le document de *base, tel qu'il a été rédigé par le* Syndicat des transports de l'agglomération lyonnaise (Sytral), marque une rupture avec les choix effectués lors du mandat de M. Noir, qui avait notamment privilégié le métro et les parkings de centre-ville.

Le Sytral, financé par la communauté urbaine et le conseil général du Rhône, dispose d'un bugdet annuel de près de 3 milliards de francs, dont 800 millions sont consacrés à l'investissement. Mais il affiche un endettement de 6 milliards de francs : « *C'est une situation normale pour un syndicat de transports qui travaille à des échéances de vingt ou trente ans* », *soutient Christian Philip, président* du Sytral, et premier adjoint (UDF-FD) au maire de Lyon. Néanmoins, cela limite de nouveaux appels à l'emprunt et oblige à des « *opérations réalistes* ».

Première conséquence de ce réalisme revendiqué, le Sytral va marquer une pause dans les prolongements des lignes actuelles du métro. « *Ce n'est pas un abandon total,* tient à préciser M. Philip, *mais nous devons nous consacrer au réseau de surface.* » Le projet prévoit essentiellement la mise en place de deux lignes de type tramway, dont la fonction sera de relier la presqu'île à *deux sites universitaires* : l'un à Bron, dans la banlieue est, l'autre à Villeurbanne. Le choix de la ligne Perrache-Villeurbanne, qui va doubler sur une partie la ligne A du métro, fait naître des inquiétudes chez certains commerçants du centre et suscite déjà des critiques. Tout comme l'abandon du prolongement de la ligne D du métro vers le Sud-Ouest lyonnais. Mais 1 kilomètre de tramway coûte 100 millions de francs, le kilomètre de métro cinq fois plus.

Le réseau de transports en commun souffre aussi d'un manque de liaisons efficaces entre les secteurs de la périphérie, alors que les *déplacements ont connu un bond* spectaculaire (plus 45 %) et entre le centre et la périphérie (plus 25 %). Malgré ces lacunes, Christian Philip espère qu'avec des mesures de complément, comme la construction de parkings de dissuasion, la part des transports en commun dans les déplacements connaîtra, *en dix ans, une hausse de 5 % :* depuis le début des années 90, elle baisse de 2 % par an.

Bruno Caussé

Priorité aux sites propres, aux tramways, aux vélos et aux piétons

LYON
de notre envoyé spécial

Aujourd'hui, dans l'agglomération lyonnaise, 53 % des déplacements sont réalisés en voiture contre 48 % en 1986. Pour renverser cette tendance lourde et réduire des nuisances très préoccupantes, le plan de déplacements urbains (PDU), qu'a élaboré le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral), va *s'efforcer* de relancer le transport collectif en fixant un certain nombre d'objectifs à dix ans.

La consultation organisée auprès du public ayant fait ressortir une nette préférence pour le plus « audacieux » des trois scénarios proposés, c'est un PDU plutôt volontariste qui devrait être mis en œuvre même si pour les cyclistes et les piétons, *on en reste* pour l'heure au niveau des déclarations de bonnes intentions – on sait seulement qu'ils bénéficieront d'une charte et d'un schéma directeur auxquels on se référera pour tous les aménagements nouveaux et notamment la création d'un réseau de pistes cyclables, sur cinq ans.

CRÉATION DE DOUZE LIGNES DE SURFACE

C'est autour d'une offre plus attractive des transports en commun – par l'amélioration des performances et du confort, le développement de l'intermodalité, le renforcement de la sécurité et une nouvelle politique tarifaire – que s'articule le PDU. Pour compléter le réseau du métro, il est ainsi prévu de créer douze « lignes fortes » de surface d'ici à 2005 « *pour relier rapidement le centre de l'agglomération aux pôles de première, voire de seconde couronne* ».

La dénomination « lignes fortes » implique au minimum une circulation en site propre, la priorité aux feux, des fréquences élevées et du matériel moderne, mais les deux premières de ces lignes, qui devraient être opérationnelles dès l'an 2000, seront dotées d'un tramway, sur pneu ou sur fer (cette deuxième option a les plus fortes chances d'être retenue).

Ce moyen de transport redécouvert voire « réinventé » dans beaucoup de grandes métropoles et généralement plébiscité par les usagers, de Nantes à Strasbourg *en passant par Grenoble*, parce qu'il assure une fiabilité et un confort comparables à ceux du métro, devrait permettre d'irriguer les deux campus de La Doua-Villeurbanne et de Bron-Parilly, toujours désespérément coupés de la ville, et de resserrer le maillage parfois relâché de la desserte du centre urbain : « *A cent mètres d'écart, deux stations ou arrêts changent de « destination » et n'ont pas la même fonction* », souligne Suzanne Maury-Silland, directrice générale du Sytral.

Si le métro marque une pause, le réseau, déjà cohérent, dispose depuis le 28 avril de deux nouvelles stations en bout de ligne D – Valmy et Gare-de-Vaise –, qui doivent permettre le désenclavement tant attendu du quartier excentré de Vaise. Spacieuse et lumineuse, la station Gare-de-Vaise, conçue, comme Valmy, par l'architecte Didier Noël-Petit, constitue un vrai pôle multimodal qui organise les correspondances entre le métro, *quelques lignes de banlieue SNCF et* le réseau d'autobus desservant désormais en direct, *via* un viaduc et un tunnel de 500 mètres en site propre, les barres et les tours du quartier de La Duchère, isolé depuis sa construction au début des années 60.

« LIMITER CERTAINS USAGES DE LA VOITURE »

Il faudra maintenant attendre décembre 2000 pour l'inauguration du prolongement de la ligne B jusqu'à Gerland, son technopole et son stade ; les travaux lancés en décembre 1996 devant être interrompus durant le Mondial.

D'ici là, le paysage lyonnais de la circulation et des transports devrait avoir changé : les capacités de voiries pénétrantes seront gelées, le trafic de transit écarté le plus possible, des parcs-relais de dissuasion auront été aménagés au terminus des lignes de métro et des « lignes fortes ». Quant au parc de deux cents trolleybus, *véhicules propres et pas si désuets*, il sera toujours en fonction et partiellement renouvelé pour peu que le nouvel appel d'offres lancé auprès des constructeurs potentiels ne reste pas, comme le premier, « infructueux ».

« *L'objectif du PDU n'est pas d'engager une lutte systématique contre la voiture mais d'en limiter certains usages immodérés* », insiste Christian Philip, président du Sytral qui, pour que le plan réussisse, espère, d'abord, « *que les usagers s'approprient la démarche* ».

Robert Belleret

DÉPÊCHES

■ **ILE-DE-FRANCE : le changement de nom de plusieurs rues de Corbeil-Essonnes (Essonne),** dont le maire est Serge Dassault (RPR), a été entériné lundi 5 mai par le conseil municipal, dans un climat houleux. La décision du maire, prise pour « *dépolitiser les choses en donnant des noms de personnalités locales* », a provoqué plusieurs interventions d'élus de l'opposition. En outre, une vingtaine de membres de la Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie (Fnaca) assistaient à la séance pour protester contre le changement de nom de la place du « *19*-mars 1962 » (date du cessez-le feu en Algérie), *qui doit devenir place* « des anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine ». Le maire a refusé de leur donner la parole et a été hué.

■ **BRETAGNE : le conseil régional,** l'ANPE et la SNCF viennent de s'associer pour offrir un titre de transport aux demandeurs d'emploi se rendant à un entretien d'embauche en Bretagne. Ces derniers pourront accéder gratuitement aux trains – hors TGV – et aux cars SNCF. – *(Corresp. rég.)*

■ **LYON : La communauté urbaine de Lyon (Courly)** *étendra* **à quelque 300 000 habitants,** à partir du mois d'*octobre*, un système de collecte sélective des emballages recyclables. Ce système, déjà expérimenté pendant cinq mois auprès de 66 000 personnes dans trois communes du Grand Lyon (Lyon 4e, Oullins et Mions), ayant donné des résultats positifs, il sera étendu progressivement à quelque 230 000 habitants, dans 11 communes.

A Bordeaux, Gertrude montre l'exemple pour la régulation des flux comme pour la pollution

BORDEAUX
de notre correspondante

Gertrude est bien connue à Bordeaux : cet acronyme un peu désuet signifie Gestion électronique de régulation en temps réel pour l'urbanisme, les déplacements et l'environnement. Ce système, inventé par un ingénieur de la communauté urbaine de Bordeaux, dans les années 70, permet *de réguler en temps réel* les flux de la circulation automobile dans une agglomération. Des détecteurs électromagnétiques enterrés au ras de la chaussée, avant les feux tricolores, créent un champ magnétique à chaque passage de véhicule. Un poste de contrôle centralisé visualise ainsi à chaque instant *l'état* du trafic. *En cas de* ralentissement, le logiciel Gertrude, relié *aux 4 000 capteurs des* 450 carrefours connectés dans *l'agglomération* bordelaise, analyse en quelques dixièmes de *seconde* la situation et modifie la durée des feux.

Ce système, testé en 1973 sur une partie des quais de Bordeaux et généralisé en 1990, permet d'obtenir une plus grande fluidité du trafic automobile, qui est ainsi passé de 1 800 à 4 500 véhicules par heure sans modification de l'emprise de la voirie.

Gertrude facilite également les déplacements pour *les dix centres* de secours de l'agglomération, grâce à *des minicapteurs installés* tout au long des principaux trajets et à des émetteurs fixés sur les *véhicules de pompiers. Les feux se* mettent au vert lors de leur passage. Cette technique est aussi employée pour les transports en commun de la ville. Le centre d'études techniques de l'équipement (CETE) a mis en évidence *que la différence du temps de trajet* entre heures creuses et heures pleines était désormais inférieure à 10 %, contre 30 % auparavant.

> Ce système permet d'obtenir une plus grande fluidité du trafic, passé de 1 800 à 4 500 véhicules par heure sans modification de la voirie

Une vingtaine d'analyseurs de monoxyde de carbone reliés au système Gertrude permettent la mesure instantanée des teneurs en monoxyde et signalent les dépassements de seuil. *Le système* réagissant en conséquence, des études menées par l'Institut de *l'environnement européen* de Bordeaux ont fait apparaître une réduction de 60 à 70 % de ce type de pollution. Même constat à Lisbonne, qui fut, en 1985, la première grande ville (1 million d'habitants) à s'équiper de ce système.

Malgré son efficacité, Gertrude n'a pas réussi à séduire Paris, Lyon ni Marseille, qui, après l'avoir étudié sur place, ont développé leur propre système, avec plus ou moins de bonheur. Pourtant, quatorze villes dont deux communautés urbaines (Bordeaux et Dunkerque) *l'ont adopté.* En mars, la société d'économie mixte Ger*trude a signé avec* la communauté urbaine de Casablanca un contrat de 21,7 millions de francs pour la fourniture et la mise en place du système, et, en mai, un autre contrat devrait être conclu avec Asuncion, la capitale du Paraguay, pour un marché de 8,55 millions de francs.

Les ingénieurs bordelais préparent déjà deux nouveaux logiciels pour cette fin d'année, qui permettront d'anticiper les mouvements de pollution en fonction du trafic et de modéliser les émissions-dispersions de la pollution. Athènes serait intéressée par ce *nouveau système.*

Claudia Courtois

4 mai 1959 François Truffaut fait ses « quatre cents coups »

SIX JOURNÉES PARTICULIÈRES

Une rétrospective des grands moments du Festival de Cannes

Demain : 18 mai 1968, les révoltés du Carlton



CINQUIÈME jour du douzième Festival de Cannes, le 4 mai 1959. La projection officielle de ce soir-là n'est pas une simple séance, mais une ordalie. Une épreuve de vérité. Un témoin raconte l'arrivée du jeune champion dans le champ clos. *« Je vis Cocteau conduire au Palais du festival un jeune voyou qui n'en était qu'au premier de ses « quatre cents coups ». Il le guidait au travers des lumières, et lui soufflait tout :* « Ne marche pas trop vite, ne baisse pas les yeux, regarde les photographes, tiens-toi droit, fais un sourire à France Roche et un à *France-Soir,* salue le ministre... » *C'était le vieil ange Heurtebise, toujours au plus fort de la mêlée, qui protégeait le jeune fantôme de Jean Vigo sous sa grande aile noire d'académicien. »* Ce témoin qui place, à juste raison, l'affaire sous le signe de la mythologie, c'est Jean-Luc Godard, accouru sur la Croisette soutenir son copain Truffaut. Le *« jeune voyou »* (il a alors vingt-sept ans) en est, certes, à son premier film, mais pas précisément à son premier coup.

Depuis le début de la décennie, Truffaut se bat avec toutes les ressources de sa plume, de sa verve et de sa mauvaise foi contre une idée qu'il estime dépassée du cinéma, et pour l'émergence d'une génération neuve de réalisateurs – à commencer par lui-même. Tout y passe : les cinéastes académiques, les méthodes de production archaïques, les scénarios qui prennent le pas sur la mise en scène, l'organisation figée de la profession. Et, bien sûr, le Festival de Cannes, lieu où s'accouplent le futile et l'officiel, le mercantile et le pompeux, symbole par excellence de tout ce que condamne le Savonarole de la critique. En 1958, les organisateurs ulcérés ont refusé de l'accréditer. Il a signé ses chroniques dans l'hebdomadaire *Arts* : *« François Truffaut, seul critique français non invité au Festival de Cannes. »* Et prédit la mort à court terme de la manifestation, *« convaincu que, sous cette forme,* [elle] *est désormais impensable ».* Il sera le héros de l'édition suivante...

Le Festival 1958, tant décrié par Truffaut dans ses articles, y est d'ailleurs pour quelque chose. Le critique a assisté à la projection d'un film soviétique, *Quand passent les cigognes,* en compagnie de sa jeune épouse, Madeleine, et du père de celle-ci, le producteur et distributeur Ignace Morgenstern. A l'issue de la projection, il a incité son beau-père à en acheter les droits. Pour une bouchée de pain. Le film de Mikhaïl Kalatozov non seulement obtiendra la suprême récompense, mais fera, en France, la plus belle carrière commerciale de toute l'histoire des Palmes d'or. Une belle affaire, qui achève de convaincre Morgenstern de financer le premier long métrage de son gendre.

Pour son scénario, Truffaut a largement fait appel à ses souvenirs d'enfance, et à ceux de son copain de toujours, Robert Lachenay. Le résultat, c'est Antoine Doinel, personnage pour lequel il a trouvé un jeune interprète, rebelle et sombre comme l'était le jeune Truffaut. Le gamin s'appelle Jean-Pierre Léaud. Qui, alors, devinerait qu'une histoire de vingt ans – jusqu'à *L'Amour en fuite* (1978), en passant par *L'Amour à vingt ans* (1962), *Baisers volés* (1968) et *Domicile conjugal* (1970) – attend cet être triple, Truffaut-Léaud-Doinel ?

Le tournage commence le 10 novembre 1958. La nuit suivante meurt André Bazin, le père spirituel du cinéaste, celui qui l'a recueilli à l'extrême limite de la délinquance, l'a sauvé, protégé et hébergé. Bazin *« le Juste »,* inspirateur d'un jeune cinéma dont le film qui va naître sera l'emblème, et qu'il ne verra pas. *Les Quatre Cents Coups* lui est dédié. Le tournage se termine le 5 janvier 1959. Dix-sept jours plus tard naît Laura. Simultanément, François Truffaut accueille son premier film et sa première fille. Allez donc inventer des coïncidences pareilles dans un roman ! Mais la vie de François Truffaut, l'homme qui aimait les livres, est un incroyable roman vrai, dont il aura été parfois l'auteur, toujours le héros.

Terminé, *Les Quatre Cents Coups* est présenté au comité de sélection de Cannes, qui – ce n'était pas rien pour le pestiféré de l'année précédente – le retient en compétition officielle. Mais les films sont alors les représentants de leur pays, et ce sont les ministres qui les envoient sur la Croisette. Nouvelle projection donc, en présence d'André Malraux, cette fois. *« Les lumières se rallumèrent lentement dans la petite salle. Il y eut quelques instants de silence. Philippe Erlanger, envoyé du Quai d'Orsay, se pencha vers André Malraux :* "Faut-il donc vraiment que ce film représente la France au Festival de Cannes ? – Mais oui, mais oui !" » L'article d'*Arts* du 22 avril 1959, où Godard raconte (ou imagine) la désignation du film, porte un titre en forme de communiqué de victoire : « Exclu l'an dernier du Festival, Truffaut représentera la France à Cannes avec *Les Quatre Cents Coups.* »

ET Godard souligne : *« Ce qui est important est que, pour la première fois, un film jeune est officiellement désigné par les pouvoirs publics pour montrer au monde entier le vrai visage du cinéma français. »* Car l'aventure de François Truffaut est aussi une aventure collective, et qui ne concerne pas seulement le style des films. L'auteur du retentissant article « Une certaine tendance du cinéma français » est, certes, la figure de proue d'une remise en cause esthétique à laquelle participe une part notable de la critique – la plupart, Rohmer, Chabrol, Godard et Rivette notamment, regroupés dans les *Cahiers du cinéma.* Ce mouvement s'est trouvé des aînés (Renoir, Cocteau, Rossellini, Ophuls, Melville...), des alliés à la Cinémathèque et dans une partie des ciné-clubs, des acolytes (Resnais, Rouch, Marker, Varda). Il se retrouve dans certains films du jeune cinéma qui prennent à rebrousse-poil les schémas traditionnels, comme *Et Dieu créa la femme.*

Mais, appliqué au cinéma par le critique Pierre Billard, le terme « nouvelle vague » avait été forgé par Françoise Giroud pour évoquer les changements de mœurs que connaît la société française à la fin des années 50. Le pays vient d'entrer dans la Ve République. Il s'apprête à ne plus être une puissance coloniale et se prépare à devenir une puissance nucléaire... La nation change, les comportements quotidiens (politiques, familiaux, vestimentaires, loisirs, etc.) changent, les règles du jeu cinématographique aussi. De Gaulle a créé un ministère

> « Nous n'avions même pas une affiche du film, juste une photo agrandie de Léaud, que nous avons collée au mur. J'ai fait venir quelqu'un pour peindre le titre du film et le nom de Truffaut »
> *Marcel Berbert*

des affaires culturelles et y a installé Malraux. C'est lui (et ses relais au Centre national de la cinématographie) qui met en place les premiers systèmes d'aide aux films qu'on ne dit pas encore officiellement « d'auteur » (une invention des *Cahiers* !), et travaille à mettre à bas la vieille organisation corporatiste des métiers du film, contrôlée par les syndicats et les chambres de producteurs, et qui brident l'entrée en jeu des jeunes talents – *Les Quatre Cents Coups* n'a pu être tourné que grâce à une dérogation du CNC.

Ce sont tous ces enjeux que symbolisera le triomphe cannois des *Quatre Cents Coups.* Celui-ci n'est ni le premier long métrage d'un jeune réalisateur relevant de ce mouvement (*La Pointe courte,* d'Agnès Varda (1954), revendiquerait à meilleur droit ce titre), ni le premier de la bande des *Cahiers* (Chabrol a déjà tourné *Le Beau Serge* et *Les Cousins*), ni le plus « révolutionnaire » du point de vue de la forme (*Hiroshima mon amour,* d'Alain Resnais, retiré de la compétition cannoise 1959 pour complaire aux Américains, ou l'année suivante *A bout de souffle,* de Godard, y prétendraient davantage). Mais c'est bien ce film-là qui sera reconnu par tous, adversaires comme partisans, comme la marque du changement d'époque.

Cannes doit donc être, forcément, le théâtre de l'épreuve de vérité. Un prélude s'est déjà joué, au mois de mars, en Avignon, où *Les Quatre Cents Coups* a été pour la première fois projeté en public à l'occasion du congrès de la Fédération nationale des ciné-clubs. Dans la salle, Truffaut, dont la virulence de plume déplaît à beaucoup, ne compte guère de supporteurs au moment où s'éteignent les lumières : l'atmosphère est au règlement de comptes. Le « jeune-turc » qui démolit tout et tous depuis des années s'expose à son tour. On ne lui fera pas de cadeau. Pourtant, quand la projection se termine, la salle est bouleversée, conquise. Jacques Becker, président de la Fédération et cinéaste unanimement respecté, donne une longue accolade au jeune réalisateur.

Sur une plus grande échelle, le même phénomène va se reproduire lors de la projection cannoise du 4 mai. Roger Frey, ministre de l'information, pour une fois bien inspiré, avait annoncé dans son allocution d'ouverture *« un Festival du renouveau »,* il ne croyait pas si bien dire. Les jeunes cinéastes sont là en masse. Ils tiendront durant le Festival un « congrès » à La Napoule, où leur nombre, sinon la teneur – assez confuse – des débats, signifiera l'émergence d'une génération. Protecteur du renouveau cinématographique depuis qu'il organisait en 1949 le Festival du film maudit à Biarritz, mais prince des cérémonies cannoises durant toute la décennie, Jean Cocteau a pris fait et cause pour Truffaut. Président d'honneur du Festival, il était pourtant venu à Cannes de méchante humeur, face au refus des producteurs de financer son projet de film : comment saurait-il que, grâce au succès de Truffaut, auquel il s'apprête à contribuer de tout son entregent, c'est son protégé qui produira son ultime réalisation, *Le Testament d'Orphée* ?

Truffaut est arrivé à Cannes entouré de ses amis des *Cahiers,* du jeune Léaud et de ses parents, mais sans grande préparation matérielle : *« Nous n'avions même pas une affiche du film, juste une photo agrandie de Jean-Pierre Léaud, que nous avons collée au mur. J'ai fait venir quelqu'un pour peindre le titre du film et le nom de Truffaut »,* raconte Marcel Berbert – qui restera aux Films du Carrosse le plus proche collaborateur du cinéaste – à Antoine de Baecque et Serge Toubiana, dans *François Truffaut* (éd. Gallimard, 1997). Avant la séance, Truffaut est tétanisé d'angoisse... Quand les lumières se rallument après le regard adressé directement aux spectateurs, les yeux dans la caméra, par Antoine enfui de la maison de correction, tout a changé. Des applaudissements ont salué plusieurs scènes en cours de projection, une ovation salue son achèvement.

IL n'y aura pas de bataille d'*Hernani* du cinéma moderne. Cette année-là, celui-ci l'emporte par K.-O. – la « bataille » aura lieu l'année suivante, autour de *L'Avventura,* d'Antonioni. Dès le lendemain, la presse quasiment unanime salue la qualité, l'émotion, la force et la simplicité du film. *« Le seul film qui m'ait vraiment touché depuis le début du Festival »,* écrit le critique du *Monde,* Jean de Baroncelli. Jacques Audiberti, qui a remplacé Truffaut comme envoyé spécial d'*Arts,* salue le paradoxe : *« Ainsi le banni rentre, son étendard au poing, dans sa patrie reconnaissante ! »* Et Jacques Doniol-Valcroze, dans les *Cahiers,* compare *Les Quatre Cents Coups* à *« la fusée qui éclate en plein camp ennemi et consacre sa défaite par l'intérieur ».* Dans les semaines qui suivent, le film deviendra, y compris dans les gazettes les moins cinéphiles, l'emblème d'un renouveau accueilli avec ferveur.

Le Festival 1959 est ainsi devenu celui du jeune cinéma. Le jury présidé par Marcel Achard prend en compte l'événement, sans en tirer toutes les conséquences : au terme de débats houleux, il accorde la Palme d'or à un film qui n'a qu'un vernis de nouveauté, *Orfeu Negro,* de Marcel Camus. Mais Truffaut emporte le Prix de la réalisation. On ne s'apercevra que plus tard de la véritable ampleur du phénomène *Quatre Cents Coups.* Le succès public (450 000 entrées) donnera définitivement droit de cité à un cinéma différent, même s'il restera toujours, par nature, fragile et contesté. Et le Festival de Cannes lui-même ne sera plus jamais le même : le rendez-vous mondain et diplomatique de la Côte d'Azur devient le lieu de rencontre privilégié entre des films et des amoureux du cinéma.

Jean-Michel Frodon
Photographie : Traverso

Tony Blair confisqué par la droite française

par John A. Colson

« TONY BLAIR, c'est moi. » Tel est le leitmotiv, au sein d'une large part de la classe politique française, depuis la victoire historique du New Labour, le 1er mai. Dans cette entreprise de récupération, la droite française veut tenir la corde.

Après avoir loué la politique conservatrice de Lady Thatcher et de M. Major, l'actuelle majorité découvre le New Labour de Tony Blair au lendemain de sa victoire, et s'empresse d'exhumer des placards chiraquiens ce fameux *« travaillisme à la française »*. Sans craindre le ridicule, et au risque de faire craquer ses articulations dans ce grand écart, Alain Madelin – parmi d'autres – se drape aujourd'hui dans une toge travailliste dont il espère qu'elle le servira mieux que le complet ultralibéral qu'il portait la veille.

Le projet travailliste s'appuie sur nombre de propositions dont l'inspiration est bel et bien de gauche

Ne pouvant demeurer impassible, en période électorale, devant cette défaite du camp conservateur, la droite française entreprend de faire de Tony Blair un pur libéral, espérant ainsi discréditer *« les ambitions archaïques de la coalition socialo-communiste »*, pour reprendre les termes du secrétaire général du RPR.

Cette stratégie de campagne, cependant, procède d'une vision bien sélective du projet politique proposé avec succès par Tony Blair. Car le programme du New Labour, en bien des points, apparaît plus proche de ce que les socialistes ont fait en France, et de ce qu'ils proposent désormais de faire, que du *« nouvel élan »* de M. Juppé.

Le projet politique de M. Blair repose sur une vision ambitieuse : remplacer la *shareholder society* (une assemblée de petits actionnaires), chère à Lady Thatcher et projet implicite de la droite française, par une *stakeholder society* (dont la traduction la plus fidèle serait : *« société de cogestion »*). Celle-ci fait écho au projet de *« décision partagée »* et de *« participation des citoyens »* exprimé avec constance par Lionel Jospin depuis l'élection présidentielle de 1995. Le projet travailliste s'appuie en effet sur nombre de propositions dont l'inspiration est bel et bien de gauche.

Au plan social, tout d'abord, il est essentiel de comprendre que Tony Blair est de gauche autant qu'on peut l'être dans un pays baignant dans l'ultralibéralisme. Si l'on peut risquer un parallèle historique, la gauche française était déjà heureuse, en 1892, d'avoir réussi à interdire... que les enfants âgés de treize à seize ans travaillent plus de dix heures par jour. Aussi, dans un pays où, par exemple, plus d'un million et demi de personnes travaillent pour moins de 2,5 livres (environ 23 francs) de l'heure (sans congés payés, en excédant souvent les soixante heures hebdomadaires), le projet de Tony Blair de signer la charte sociale du traité de Maastricht et de créer un salaire minimum ne s'apparente pas à une timidité nourrie de libéralisme. Il s'agit, dans le contexte britannique, d'une réforme sociale décisive.

Le projet constitutionnel du New Labour, ensuite, est soigneusement passé sous silence par les ténors de la droite française, tant il penche à gauche. M. Blair a par exemple promis une réforme de la Chambre des lords – notamment, la suppression du droit de vote des pairs héréditaires. Qui, en France, réclame une réforme de la Chambre haute, le Sénat, où le mode de scrutin interdit toute alternance au mépris des évolutions du pays réel ? Le Parti socialiste.

De même, le New Labour entend créer des assemblées régionales élues, annonçant un mouvement de décentralisation qui, en France, reste le grand-œuvre du premier septennat de François Mitterrand.

Enfin, la droite oublie que ce New Labour demeure, tant par son mode de financement que par sa structure de pouvoir, ancré à gauche : les syndicats continuent de contrôler la moitié des votes lors des conventions travaillistes. Le repli de la livre, par ailleurs, confirme la tradition selon laquelle les marchés financiers se méfient des victoires de la gauche.

Mais il se trouve que la droite française a du mal à vendre son propre bilan. Entre autres, la compétence financière qu'elle revendique fait bien rire de l'autre côté du Channel : au cours de la présente législature, la dette de l'Etat, en France, aura augmenté de 1 700 milliards de francs, tandis que les prélèvements obligatoires dépassaient, en 1996 et 1997, le taux record de 45 %. Dans ces conditions, et afin de bâtir une comparaison défavorable à ses adversaires de gauche, la droite cherche à récupérer Tony Blair. Bien au contraire, elle gagnerait à analyser, parmi les raisons de la défaite des tories, celles qui doivent tinter à ses oreilles.

Le nombre, tout d'abord, de Britanniques gagnant moins que la moitié du revenu moyen – définition habituelle, en Europe, de la pauvreté – est passé de cinq millions en 1979 à quatorze millions aujourd'hui. Cette *« fracture sociale »* a coûté cher à M. Major, malgré d'incontestables succès économiques.

L'accumulation de scandales financiers au sein du parti tory, ensuite, a disqualifié de nombreux leaders conservateurs. Dresser un parallèle avec la situation de la droite française est un jeu trop aisé pour qu'on s'y arrête ici.

A l'œuvre on connaît l'artisan, les prochains mois nous en apprendront donc beaucoup sur Tony Blair

Enfin, l'arrogance d'un parti déniant à son opposition toute capacité à bâtir une alternative responsable a irrité nombre de Britanniques. Une campagne d'affichage des conservateurs, faisant de Tony Blair un démon grimaçant, fut le summum dans cette tactique de manipulation des peurs dont les démocrates ne veulent plus – mais que certains responsables de la droite française croient encore subtil d'utiliser, décrivant avec une horreur feinte *« le retour du spectre socialo-communiste »*. Le véritable archaïsme, c'est de considérer le pouvoir comme une chose revenant de droit à un clan, et l'alternance comme un crime de lèse-majesté.

En dernière analyse, et comme les Anglais ont l'habitude de dire, *« the proof of the pudding is in the eating »* : à l'œuvre on connaît l'artisan, c'est à l'usage que l'on juge d'une majorité. Les prochains mois nous en apprendront donc beaucoup sur Tony Blair. Quant à la droite française, cela fait déjà quatre années qu'elle sert son pudding, jugé indigeste par beaucoup. Surtout en l'absence de ces pommes, promises par le candidat Chirac, qui devaient venir en adoucir le goût.

***John A. Colson** est membre associé de la Graduate School of International Relations de l'université du Kent.*

Politique égale géographie

par Jacques Lévy

« IT'S economy, stupid ! » (« C'est l'économie, banane ! ») : on dit que Bill Clinton a gagné l'élection de 1992 en mettant en avant les questions économiques, face à un adversaire qui croyait pouvoir l'emporter en faisant valoir ses succès internationaux.

Dans la campagne législative d'aujourd'hui, certains tenteront de nous faire croire que le débat oppose « libéraux » et « keynésiens ». On sait pourtant que personne ne demande un accroissement des prélèvements obligatoires et que personne n'a été capable de les abaisser, que la réforme Juppé reprenait le projet Evin et que, entre la loi Robien et les propositions de Michel Rocard, l'effort de réduction du temps de travail change de degré, non de nature. Qu'ils soient ou non présents dans cette campagne électorale, qu'ils organisent ou non les clivages entre partis, les vrais enjeux politiques d'aujourd'hui sont géographiques, en ce sens qu'ils portent sur la recomposition d'espaces qui concernent la société française, à trois échelles : l'Europe, le monde, le territoire français.

L'Europe, bien sûr, a été une raison, sinon un prétexte, de la dissolution. D'un côté, les socialistes s'avancent davantage dans la voie du renforcement de l'Union européenne en demandant un « gouvernement économique » et une Constitution, mais de l'autre, pour plaire à leurs alliés « patriotes », ils cultivent l'ambiguïté sur l'euro.

La droite, prise dans les mêmes contradictions, avance à reculons en multipliant les manœuvres : par exemple, contester les décisions que le gouvernement français a approuvées (plan textile) ou promues (heure d'été) à Bruxelles. Si l'on voulait vraiment mettre l'enjeu européen à sa place, il faudrait pouvoir enfin discuter, sans hypocrisie, du type d'espace européen que nous voulons.

Le modèle social européen dont tous se réclament ne peut pas être défendu par les seuls Etats. Les acquis et les projets ne pourront prendre force que s'ils sont légitimes pour tous, ce qui empêcherait les actes de concurrence sauvage et de dumping des uns et des autres. Ce qui veut dire qu'un certain nombre d'actions concernant la protection sociale, les salaires, l'emploi, devraient, au moins à la marge, pour créer un effet de levier, relever de la compétence communautaire. Ceux qui se plaignent sans arrêt du modèle « anglo-saxon », « hyperlibéral » et « monétariste » sont justement ceux qui refusent absolument une extension des pouvoirs de l'Union.

Pour qu'un tel débat ait lieu, il serait bon que l'on accepte de mettre sur la table les projets de construction politique que l'on souhaite effectivement mettre en œuvre. Or beaucoup d'hommes politiques français croient que, pour « vendre l'Europe », il faut faire croire aux Français que leur désir frustré d'appartenir à une grande puissance sera enfin réalisé par un simple changement d'échelle. Il faudrait pourtant avoir l'honnêteté de dire que l'Europe ne sera jamais un nouvel empire. Le vocable d'« Europe-puissance » est ambigu car il ignore un fait essentiel. Seule la légitimité peut permettre à l'Europe de parler d'une seule voix, en matière de monnaie comme de défense. C'est la grande différence avec l'attitude américaine où se mêlent encore largement leadership et domination.

Si la Banque centrale européenne se mettait à jouer de l'euro comme la Fed l'a parfois fait du dollar, elle serait contestée par les Européens autant que par les tiers et elle manquerait à la mission de la monnaie européenne : devenir l'acteur d'une stabilisation et d'une refondation plus équilibrée du système monétaire mondial. L'enjeu n'est pas de faire en grand ce qu'on a fait ou tenté de faire en plus petit, mais d'inventer un nouveau type d'espace, structuré autour d'une nouvelle articulation entre l'économique, le social et le politique.

La place de la France dans le monde dans les années à venir ne pourra, elle non plus, être pensée selon les modèles précédents. Ni la nostalgie de l'empire, dont l'affaire Elf et la déconfiture zaïroise montrent à quel point, de « gauche » ou de « droite », elle correspond à un complexe militaro-économico-élyséen qui n'a rien à voir avec les intérêts de la société française. Ni non plus la vision des derniers adeptes de l'anti-impérialisme ou du tiers-mondisme qui n'ont pas le courage de reconnaître (il suffit pourtant de comparer l'Afrique subsaharienne et l'Asie orientale) que ce ne sont ni l'émigration ni la « coopération » interétatique qui créent les conditions du développement et que le tête-à-tête caritatif – simple inversion d'empire – avec les anciennes colonies n'a plus de sens. Ni bien sûr la haine pétainiste de l'« euromondialisme » et du « cosmopolitisme » : la terre ment et ses mensonges tuent.

Villes, régions, nation, Europe, monde : la mise en perspective géographique des débats politiques contribuerait grandement à mettre notre société en phase avec les enjeux du moment

A l'inverse, il faudrait d'abord admettre que l'économie n'est pas fondée sur la « guerre » mais sur la transaction ; que l'échange n'est pas seulement monétaire, mais porte aussi sur la culture et les idées ; que la mondialisation est, globalement, un jeu à somme positive, et plus encore pour les sociétés qui comme la nôtre sont excédentaires en biens, en innovations, en projets.

Là encore, il faut sortir d'un modèle géopolitique raisonnant sur des frontières dures et mobiles et penser à neuf notre espace-monde, qui est, lui, fini sans être borné, *si l'on veut avoir une* chance de maîtriser la mondialisation. *Cette dernière fabrique à* toute vitesse une société civile, avec des riches et des pauvres, des connectés et des débranchés. Il lui manque, en proportion, une vraie vie politique, et ce n'est pas une « démocratie » dont les Etats seraient les citoyens qui peut la fournir.

Ce qu'on peut attendre des Etats, et notamment du nôtre, c'est qu'ils se transforment en acteurs déterminés d'une « gouvernementalité » d'échelle planétaire. Ils doivent admettre de s'effacer progressivement pour devenir un échelon politique parmi d'autres. Œuvre de longue haleine, certes, mais il n'est pas interdit de penser qu'elle progresserait si nos gouvernants recevaient de la société des messages clairs.

Ce qui est appelé « réforme de l'Etat », souvent perçu et présenté comme un gadget, correspond en fait à un problème de fond de la société politique française, et, ici encore, ni la gauche ni la droite n'ont su promouvoir des options fortes. Certains analystes ont souligné que la dissolution montrait les faiblesses de notre système constitutionnel.

Or la dimension spatiale constitue une composante importante – et pas seulement une conséquence – de ces faiblesses. Le poids exorbitant de l'exécutif, les déficiences des mécanismes de représentation, l'aberrant cumul des mandats, résultent en partie de la difficulté de l'Etat français à faire tenir d'un seul bloc son espace longtemps trop grand et trop hétérogène. En est résulté le couple pervers centralisme étatique/particularismes locaux, qu'a encore exacerbé la décentralisation de 1982. Nous sommes toujours incapables de penser l'intérêt général à un autre niveau que national. Nos difficultés à nous situer aux échelles supranationales sont symétriques et corollaires de notre incapacité à organiser, sur notre territoire, un emboîtement non hiérarchique des pouvoirs.

Villes, régions, nation, Europe, monde : la mise en perspective géographique des débats politiques contribuerait grandement à mettre notre société en phase avec les enjeux du moment. Pourquoi ces dossiers n'occupent-ils pas la place qu'ils mériteraient dans la vie politique française ? Repli sur de bons vieux clivages d'une population rendue inquiète par des mutations et des turbulences menaçantes ? Résistance de professionnels de la politique peu désireux de prendre des risques en perturbant leurs clientèles habituelles ? Les deux sans doute mais, quoi qu'il en soit, cette inertie a un coût : si les citoyens ne se prononcent pas sur des problèmes essentiels, d'autres vont s'y atteler, hors démocratie.

En retardant, serait-ce par souci « pédagogique », le moment d'un regard renouvelé sur les choses, on court le risque que l'irruption des questions décisives soit accompagnée de « réponses » désastreuses. Il faudra bien un jour songer sérieusement à changer de lunettes.

***Jacques Lévy** est professeur à l'Institut d'études politiques de Paris et à l'université de Reims.*

Changer la République

LA France ne s'ennuie pas. Elle ronronne ; pire, elle tourne en rond.

Les citoyens vont désigner leurs gouvernants pour la quinzième fois dans la Ve République. Les quinze premières années, ils ont toujours confirmé le pouvoir en place ; les quinze dernières, ils l'ont toujours sanctionné. La glorieuse croissance des années 60 et le désespérant chômage des années 80 et 90 n'expliquent pas tout. La déprime française n'est pas seulement sociale, mais aussi morale et institutionnelle.

Il faut probablement changer de politique, puisque tous les compétiteurs nous le disent. Mais il faut surtout changer la politique et, là, ils se font moins diserts. L'expérience prouve, au demeurant, qu'on ne peut compter sur leur seule bonne volonté. Lorsque, en revanche, la société ne demeure pas atone, que la pression se fait plus insistante, il est permis d'espérer que certaines vraies réformes finissent par aboutir. Le droit de vote des femmes, l'élection présidentielle directe, la majorité à dix-huit ans, la décentralisation, la libéralisation des médias, autant de vrais changements qui ne sont pas nés de la seule volonté du général de Gaulle, de Valéry Giscard d'Estaing ou de François Mitterrand, mais qui ont été précédés d'une mobilisation intellectuelle et civique.

> ● *Réviser la révision et vivifier le référendum*
> ● *Instaurer le quinquennat présidentiel*
> ● *En finir avec le cumul des mandats*
> ● *Repenser les pouvoirs locaux*
> ● *Rendre l'Etat impartial*

Nos institutions ne se portent pas mal. La Ve République va bientôt fêter son quarantième anniversaire, ce qui est un quasi-record dans notre histoire constitutionnelle tourmentée. Les Françaises et les Français y sont très attachés mais notre démocratie, elle, ne se porte pas bien. Trop de jeunes ne s'inscrivent même plus sur les listes électorales, l'abstention monte presque à chaque élection. Nous sommes le seul pays européen, avec l'Autriche, où l'extrême droite s'installe très au-dessus de 10 %. Chaque semaine, ou presque, éclate une nouvelle *« affaire »*. La représentation politique est confisquée par les hommes, l'engagement politique est confisqué par les professionnels. Et, finalement, trop de nos concitoyens n'hésitent plus qu'entre corporatisme et repli sur soi.

Nous ne nous résignons pas à cette alternative.

La France a déjà connu, dans sa longue histoire, de ces périodes où un système inapte à évoluer, des élites inaptes à se renouveler, des volontés inaptes à se retremper, la laissaient incertaine, un peu désemparée. Toutes se sont achevées dans des drames. Il a fallu la guerre de 1870 pour que, de ses suites, naisse la IIIe République et ce qu'elle a apporté d'esprit nouveau. Il a fallu la débâcle de 1940 pour que naisse la IVe République et ce qu'elle a apporté d'hommes nouveaux. Il a fallu la guerre d'Algérie pour que naisse la Ve République et ce qu'elle a apporté d'institutions nouvelles. Faut-il donc se résigner à attendre un désastre nouveau, d'où naîtrait une VIe Republique, pour que la France, enfin, prenne la mesure des changements qui lui seraient nécessaires ?

Nous ne le croyons évidemment pas. Nous pensons, au contraire, que des réformes ciblées, délibérées, simultanées, permettraient d'opérer ou d'induire les changements nécessaires et urgents.

Dans le domaine que nous croyons connaître, celui des institutions et des mécanismes de pouvoir – étant entendu que nous avons fait le choix délibéré de n'être point exhaustifs –, cinq séries de mesures raisonnablement simples y contribueraient grandement, et d'autant plus efficacement qu'en se conjuguant elles multiplieraient leurs effets :

– réviser la révision et vivifier le référendum ;

– instaurer le quinquennat présidentiel ;

– en finir avec le cumul des mandats ;

– repenser les pouvoirs locaux ;

– rendre l'Etat impartial.

Certaines exigent que la Constitution soit révisée. Qu'à cela ne tienne : le Congrès a souvent fait le voyage de Versailles pour moins.

A d'autres suffiraient des décisions parlementaires. Précocement prises au lendemain d'élections générales, sans enjeux immédiats, elles pourraient réunir l'unanimité de la bonne foi et du bon sens, et peut-être même une majorité parlementaire. Quelques-unes pourraient naître de la vertu seule. Mais on sait que cette dernière, si faible devant la tentation, gagne parfois à être stimulée.

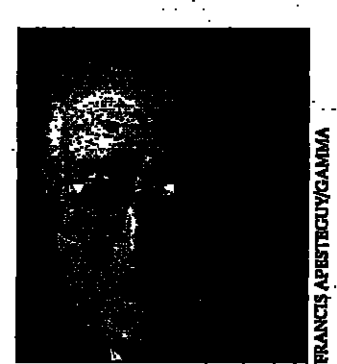
Et si, sur ce chemin, la coalition puissante des intérêts particuliers, la prégnance des divisions partisanes, le prétexte d'autres priorités, dressent des obstacles insurmontables, la voix du peuple seule pourra les balayer. Un référendum lui donnera l'occasion de s'exprimer.

C'est à cela que nous appelons pour, tout de suite, redonner la parole aux Français et pour que, ensuite, ils la conservent durablement et la fassent entendre souvent. C'est d'eux-mêmes que vient le plus de force et, au total, le plus de sagesse. C'est à eux que l'on doit s'en remettre.

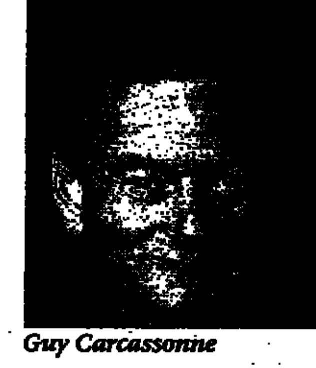
Voilà pourquoi, par-delà les différences de nos convictions, de nos amitiés et de nos votes, nous avons décidé d'appeler ensemble à de vrais changements des pouvoirs, du pouvoir.

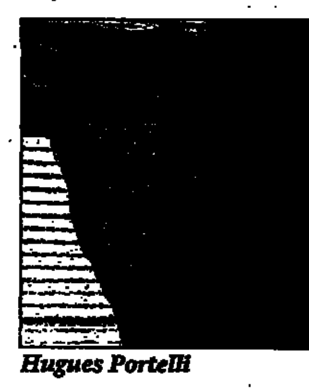
Le groupe des cinq : Guy Carcassonne, Olivier Duhamel, Yves Mény, Hugues Portelli et Georges Vedel

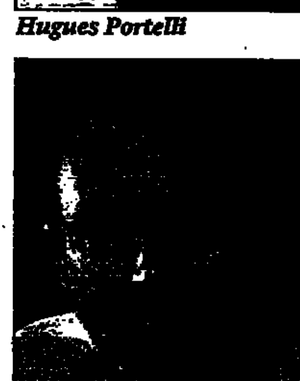
Cinq spécialistes de science politique et de droit public lancent un cri d'alarme. Contre la « déprime morale et institutionnelle », ils appellent « à de vrais changements des pouvoirs, du pouvoir »


FRANCIS APESTEGUY/GAMMA
Georges Vedel


REGLAIN/GAMMA
Olivier Duhamel


JACQUES BENAROCH
Guy Carcassonne


U. ANDERSEN/GAMMA
Hugues Portelli


DR
Yves Mény

Cinq raisons pour les cinq ans

par Olivier Duhamel

LA réduction du mandat présidentiel de sept à cinq ans s'impose. Pour au moins cinq raisons.

1) Sept ans, c'est trop long.

Aucun responsable public doté de pouvoirs réels dans la conduite de la politique de son pays n'est élu pour une durée aussi longue. Le président américain est choisi pour quatre ans. Telle est aussi la durée des législatures, et donc du mandat du chef du gouvernement, en Allemagne, en Espagne, dans la plupart des démocraties européennes. Elle est de cinq ans au Royaume-Uni. Mais le septennat est un archaïsme français.

2) Sept ans, c'est trop court.

Le pouvoir politique n'est pas attribué pour les sept années, mais pour la période qui sépare une élection générale d'une autre, l'élection présidentielle des élections législatives à venir, ou l'inverse. En moyenne, depuis les débuts de la Ve République, le pouvoir a été attribué pour trente-trois mois, moins de trois ans. Cela prive les gouvernants du temps nécessaire pour agir en profondeur.

3) Cinq-deux/deux-cinq, c'est trop haché.

Les trente-trois mois ne sont qu'une moyenne. Le pouvoir subit des rythmes beaucoup plus variables, de un à cinq ans dans cette réalité aléatoire. Pour les vingt dernières années du millénaire, Mitterrand pratiqua le cinq-deux, et Chirac cherche le deux-cinq. Au risque de cohabitations confuses et d'une arythmie constante. L'électeur s'y égare, le sens du temps s'y perd.

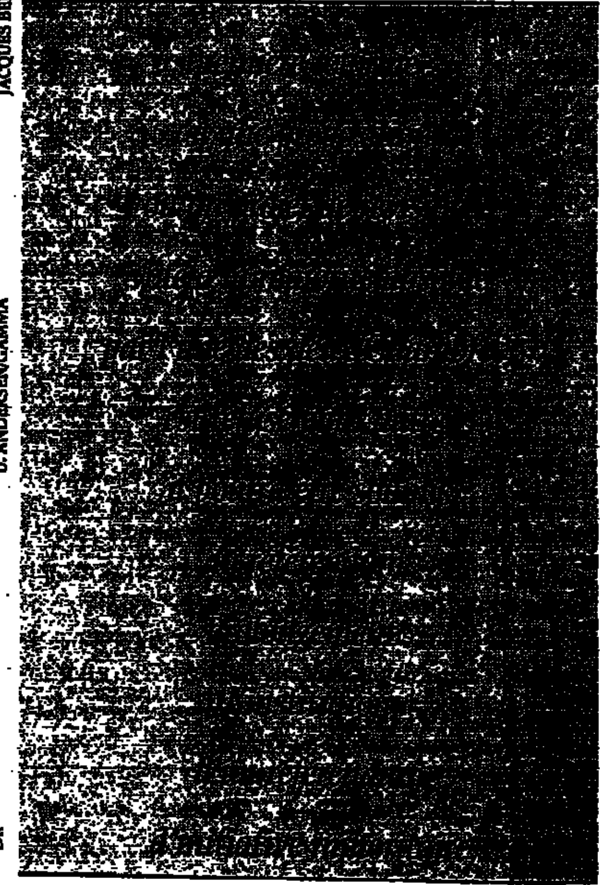
4) Cinq ans, c'est ce que veulent les Français.

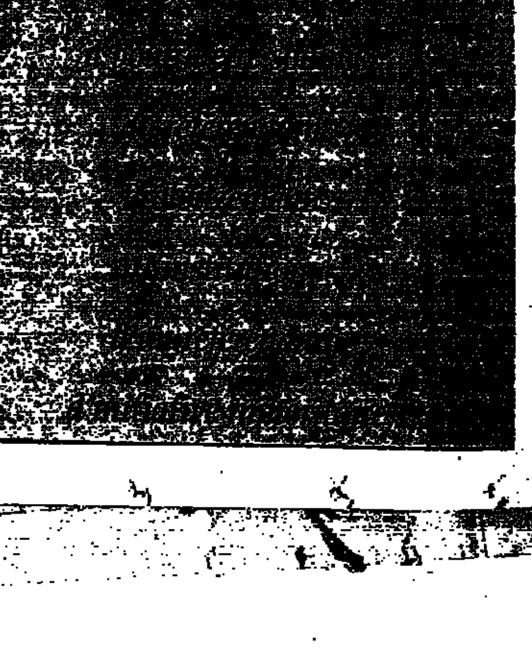
Toutes les enquêtes d'opinion attestent, depuis plus de vingt ans, qu'une forte majorité des citoyens opte en ce sens. A un moment ou à un autre, la plupart des responsables (MM. Mitterrand, Balladur, Chirac, Jospin et bien d'autres) se sont prononcés pour le quinquennat. Mais une fois en position de le faire, ou d'y contribuer, tous renoncent. Il est temps d'interroger le peuple.

5) Cinq ans, c'est assez.

Le quinquennat permettrait, à lui seul, une régulation démocratique normale. Certes, la démission ou le décès d'un président d'un côté, la dissolution de l'autre, risqueraient de perturber le rythme quinquennal. Mais rares seraient ces accidents et l'harmonie pourrait toujours être rétablie. Autrement dit, la réduction du mandat présidentiel à cinq ans n'impose nullement de revoir l'ensemble des règles constitutionnelles sur les relations entre les pouvoirs. Le quinquennat va en revanche de pair avec les autres réformes ici proposées pour améliorer notre démocratie.

***Olivier Duhamel,** né en 1950, paraît être l'éternel jeune premier du droit public. La télévision, autant que les amphithéâtres, les ouvrages spécialisés et les colonnes des journaux, a contribué à sa notoriété. Premier non élu de la liste socialiste lors des dernières élections européennes, il est probablement voué à siéger prochainement au Parlement de Strasbourg. Il s'est aventuré dans l'univers des sondages et de l'analyse des évolutions de l'opinion publique à l'époque où cette activité suscitait encore une certaine défiance. Editoraliste clair et concis, il est au nombre de ceux qui ont su élargir en quelques années le public, au départ restreint, qui peut être réceptif aux tenants et aboutissants des logiques institutionnelles et à leurs implications.*





Le citoyen, ses porte-parole et sa parole

par Georges Vedel

INSTITUTION fondamentale de la Ve République, le référendum a ratifié la Constitution de 1958, permis la solution du problème algérien, institué l'élection du président de la République au suffrage universel et clos les dix ans de pouvoir du Général. Après quelques lustres de sommeil, la ratification du traité de Maastricht l'a revivifié.

Malheureusement, son statut est en forme d'imbroglio politico-juridique, et la récente révision constitutionnelle de 1995 ne l'a ni clarifié ni simplifié. L'article 11 de la Constitution réserve au président de la République la décision finale d'y recourir. Selon le texte, il semble qu'il ne puisse être utilisé que pour le vote de lois ordinaires.

S'agissant de modifier la Constitution, l'article 89, qui règle cette matière, ne prévoit le référendum que, dans certains cas, pour approuver ou rejeter le texte qui a été adopté en termes identiques par chacune des deux Chambres et qui n'est pas soumis à ratification par le Congrès.

Or, précisément en 1962, pour éviter le rejet parlementaire du projet de révision relatif à l'élection du président de la République, le général de Gaulle, s'appuyant (contre l'avis de la plupart des juristes) sur l'article 11, a soumis directement au référendum – sans passage préalable par le Parlement – son projet de révision, qui a été ainsi adopté.

Depuis lors, malgré la persistance d'opinions juridiques contraires, le recours à l'article 11 en matière de révision reste, en arrière-plan, une sorte de procédure de secours, dont la perspective ou l'usage pourrait à un moment donné permettre une révision constitutionnelle se heurtant à l'obstruction de l'une des deux Assemblées. C'est la raison pour laquelle, en 1995, le gouvernement n'a pas accepté un contrôle préalable du Conseil constitutionnel sur les textes soumis à référendum. La simple possibilité de ce contrôle aurait pu indiquer que l'utilisation de l'article 11 pour modifier la Constitution était condamnée, et désormais sans avenir, au profit du monopole de l'article 89.

Il serait hautement désirable de sortir de ce maquis procédural, qui finalement aboutit, pour réprimer des excès de pouvoir possibles du Parlement, à donner la parole aux citoyens par un expédient juridique.

La première réforme, qui commande la suite, serait donc d'écrire dans l'article 89 de la Constitution que si une proposition ou un projet de révision, voté à la majorité absolue par l'une des deux Chambres, est refusé par l'autre, il pourra être soumis au référendum. Le peuple est l'arbitre naturel des conflits entre les pouvoirs.

Le déblocage ainsi opéré aurait comme contrepartie que le recours direct au référendum en matière constitutionnelle est clairement et définitivement prohibé.

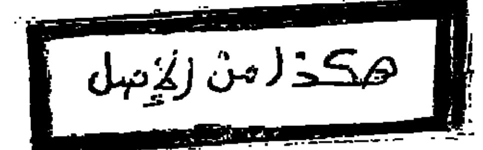
L'article 11 pourrait alors, comme conséquence de la révision de l'article 89, être lui-même complété par une disposition prévoyant le contrôle a priori du Conseil constitutionnel sur le texte soumis au référendum. Ainsi serait conjuré tout risque de voir un référendum contraire aux droits fondamentaux garantis par notre Constitution.

Plus ambitieuse, mais démocratiquement aussi justifiable, serait, en prolongement à cette première réforme, l'institution d'un référendum d'initiative minoritaire. Le référendum, en effet, risque fort de dépérir aussi longtemps que la décision de le convoquer est confiée aux seules mains du chef de l'Etat, qui en mesure toutes les incertitudes.

Ainsi, cette initiative pourrait être prise (toujours en matière législative) par une fraction non négligeable de l'Assemblée nationale ou du Sénat. Elle devrait obtenir l'aval du Conseil constitutionnel. Elle devrait ensuite être appuyée par une pétition recueillant l'adhésion d'une minorité importante de citoyens.

Ce n'est qu'après avoir franchi ces trois étapes que le texte serait soumis à référendum. Une telle procédure consacrerait le droit des citoyens à l'initiative législative, sans que l'on ait à craindre des improvisations et des votes passionnels menaçant la République ou ses libertés.

***Georges Vedel,** « le doyen », n'est pas seulement l'un des plus éminents spécialistes du droit constitutionnel français. A près de quatre-vingt-sept ans, il a fini par incarner cette discipline universitaire, sa théorie... et sa pratique au plus niveau puisqu'il fut l'un des neuf membres du Conseil constitutionnel de 1980 à 1989. Comme s'il fallait ajouter à tant d'autres un ultime brevet d'expertise en la matière, Georges Vedel a accompli en 1993 le difficile exercice d'équilibrisme de présider le Comité consultatif pour la révision de la Constitution. Mais il n'est pas seulement universellement connu pour sa maîtrise « technique » du droit constitutionnel et de plus d'un aspect de la science politique. Voilà des dizaines d'années que ses auditeurs ou ses interlocuteurs sont frappés par l'humour et le brio de ce constitutionnaliste faussement austère, capable de parsemer les propos les plus doctes de longues citations de Labiche ou de Courteline, entre autres. Grand habitué de l'analyse et de l'exégèse, le doyen Vedel n'est pas un novice en matière de polémique, au moins depuis le fracassant rapport sur l'évolution de l'agriculture qui lui valut en 1969 critiques et sarcasmes, en dépit de son caractère largement prémonitoire.*



هكذا من الأصل

que

Cinq raisons pour les cinq ans

par Olivier Duhamel



Le palais de l'Elysée (photo Stéphane Cardinale, Sygma).

Cumulatio delenda est

par Guy Carcassonne

LONGTEMPS, la France a pu s'accommoder du cumul des mandats. Dans un système très centralisé, il permettait aux collectivités locales, par la voix des parlementaires, de se faire occasionnellement entendre de l'Etat. Nous n'en sommes plus là. Le cumul des mandats n'est qu'une usine d'effets pervers. Citons-en quelques-uns :

– la concentration du pouvoir politique entre les mains d'une oligarchie, de plus en plus professionnelle, sans être pour autant de plus en plus qualifiée ;

– la délégation constante de tâches que l'élu n'a pas le temps matériel d'accomplir, et qui sont ainsi abandonnées à une technostructure opaque, dont le même élu ne manquera pas de dénoncer l'emprise ;

– la dérive localiste qui transforme le Parlement en palladium des collectivités locales, promptes à imposer leurs intérêts à ceux de la Nation, que nul, hors ceux que l'on dénonce sous le nom de technocrates, ne se soucie plus de défendre vraiment ;

– la désertion du travail parlementaire, négligé au profit de l'exercice d'un pouvoir local, perçu comme plus immédiat, plus réel. De fait, quelques députés assidus peinent, faute de la force du nombre, à user des compétences considérables dont ils disposeraient. Ils s'en découragent vite, sont donc de moins en moins nombreux, peinent davantage encore à user de leurs compétences... « *Caressez un cercle, il deviendra vicieux* », disait Ionesco.

Et que dire des fonctions de ministres, que, naïvement, on croyait dignes d'occuper à plein temps ? Du « petit boulot », elles avaient déjà l'inévitable précarité. On leur découvre désormais la dimension du temps partiel. Mais ici à la perversité s'ajoute la touche comique : les ministres, lorsqu'ils sont élus locaux, sont, pour la défense des intérêts nationaux et du respect des lois, placés sous le contrôle des préfets, qui sont par ailleurs leurs subordonnés ! Et le sublime, dans le royaume d'Ubu, est atteint lorsque le premier ministre lui-même est à la tête d'une collectivité locale !

Certes, mais quel capital d'expérience, quel contact direct avec la population, répondent les partisans du statu quo. Faut-il donc en déduire que les responsables, à l'étranger où le cumul n'existe pratiquement nulle part, sont plus malhabiles que les nôtres, ou moins proches de leurs électeurs ? Cela se saurait ! Ce qui se sait, en revanche, c'est qu'ailleurs on rit de la France.

Or le cumul a une perversité ultime : aussi longtemps qu'il n'est pas juridiquement interdit, il est politiquement obligatoire. L'élu est amené à se tailler son fief, par crainte des mauvais jours, par crainte de la concurrence au sein de son propre camp, par volonté de cumuler avec des fonctions annexes qui, pour n'être pas directement électives, peuvent se révéler lucratives...

Il faut donc, d'urgence et radicalement, mettre un terme à cette absurdité. Les carrières locales et nationales doivent être strictement distinguées (sauf peut-être, c'est à débattre, pour les sénateurs, qui sont, constitutionnellement, les représentants des collectivités locales).

A l'interdiction pure et simple du cumul de fonctions électives, et pas seulement exécutives, pourra répondre l'élaboration d'un statut de l'élu, propre à élargir l'accès aux fonctions politiques, à permettre à ceux qui les exercent de le faire en toute indépendance, et à ceux qui les quittent de retrouver leur activité professionnelle.

A l'interdiction pure et simple, pour les ministres, d'exercer quelque autre fonction que ce soit peut répondre le fait qu'ils retrouvent leur siège parlementaire lorsqu'ils quittent le gouvernement. L'interdiction actuelle, justifiée au début de la Vᵉ République lorsqu'il s'agissait de revaloriser l'exécutif, est devenue contre-productive aujourd'hui, où il s'agit de revaloriser le législatif.

__Guy Carcassonne__ est l'un des plus brillants professeurs de droit public de sa génération. Son dernier ouvrage, « La Constitution » (Seuil), allie la simplicité d'un mode d'emploi à la réflexion de fond. Car ce théoricien est aussi un praticien. S'il préfère oublier un court et lointain passage au Parti socialiste, il a été – et reste – un rocardien de cœur. Lors du passage de son « ami » à Matignon, il fut le maître de la communication et de la manœuvre parlementaires, et l'un des pères de la législation sur le financement politique. Enfant de la Vᵉ République, il est de ceux qui ont fait beaucoup pour le développement de l'Etat de droit par son soutien fervent et constant au contrôle de la constitutionnalité des lois.

Le « groupe des cinq » ne souhaite pas un changement de République, mais des « réformes ciblées, délibérées, simultanées » afin de revivifier la République et la démocratie

Le cumul des mandats
nous ridiculise,
mais la corruption,
la toute-puissance du pouvoir,
la conception patrimoniale
qu'en ont ses détenteurs,
le mépris qu'ils affichent
pour les contrôles,
quand ils ne vont pas
jusqu'à en contester
la légitimité même,
voilà qui ne fait plus rire du tout

Pour la clarté dans l'autonomie locale

par Hugues Portelli

QUINZE ans après les lois Defferre, chacun s'accorde sur le bilan de la révolution décentralisatrice : une diminution radicale des pouvoirs territoriaux de l'Etat, qui a profité essentiellement aux notables locaux ; un renforcement des communes et des départements, mais un essor des régions freiné par leur paralysie institutionnelle ; une répartition imprécise des compétences, qui fait la part belle aux tractations et aux financements croisés ; un affaiblissement des contrôles, que ne saurait compenser l'activisme de certaines Chambres régionales des comptes ; un déficit démocratique, aggravé par le développement d'institutions intercommunales qui n'émanent pas du suffrage universel.

S'il est vain d'espérer une rationalisation de l'édifice institutionnel par la diminution du nombre des échelons territoriaux, du moins peut-on souhaiter un fonctionnement plus efficace de chacun d'eux. Celui-ci passe par trois réformes simples :

1) Une répartition claire des compétences, qui rende la décision visible : le pôle économique à la région, le pôle social au département, les équipements en réseaux (transports, flux, déchets...) à l'intercommunalité (d'agglomération ou de « pays ») et les services d'urbanisme et de proximité à la commune.

2) Une attribution claire des ressources fiscales, un type d'impôt par niveau, qui permette au citoyen d'individualiser les responsabilités : le foncier à la commune, la taxe professionnelle à l'intercommunalité, etc.

3) Un rapprochement des modes de scrutin, pour assurer partout, et pas seulement dans la commune, à la fois la solidité des majorités et la représentation des minorités. Cela passe au moins par la réforme du scrutin régional et l'élection au suffrage universel des principales structures intercommunales (communautés urbaines, communautés de communes, districts).

Ces réformes simples permettraient une amélioration substantielle. Mais elles ne permettent pas, à elles seules, de dynamiser durablement les collectivités et de résister au lent grignotage de l'Etat et de ses préfets.

Un nouveau cycle s'impose dès à présent. Il devra donner plus de liberté aux institutions locales et passera par une remise en cause du principe d'uniformité (identité des statuts et des compétences de chaque niveau de collectivité), hérité de deux siècles de centralisation, au profit du principe d'autonomie.

Celui-ci, déjà amorcé en Corse et dans les DOM, maintiendrait la clé de répartition globale entre Etat d'une part, collectivités territoriales de l'autre, mais laisserait à l'intérieur des différentes régions, en fonction de leur réalité économique, démographique et sociale, les collectivités négocier leurs rapports et pouvoirs respectifs.

Face à des collectivités plus autonomes, reviendrait à l'Etat l'application plus effective du principe d'équité, par la péréquation a posteriori, et l'efficacité du contrôle de légalité.

Tout comme la construction européenne, le pouvoir local a besoin de transparence et de démocratie pour ne pas devenir une conquête éphémère ou confisquée.

__Hugues Portelli__ est de ces politologues qui ne peuvent se contenter d'observer et d'analyser la vie politique. Il lui faut nourrir la théorie de la pratique. Pendant ses études, achevées par une agrégation de science politique, il milita au Ceres de Jean-Pierre Chevènement. Devenu un des spécialistes de l'histoire des idées politiques, il a confronté la recherche pure aux apports « scientifiques » des enquêtes d'opinion. Cela le conduisit, alors qu'il avait abandonné la gauche pour le centre, à devenir le « monsieur sondage » d'Edouard Balladur, à Matignon comme pendant la campagne présidentielle. Cela n'enleva rien à la pertinence de son analyse dans son avant-dernier ouvrage, consacré au « Double septennat de François Mitterrand » (Grasset). Aujourd'hui, il est maire (Force démocrate) d'Ermont dans le Val-d'Oise, tout en étant titulaire d'une chaire à l'université Paris-II.

L'Etat, c'est nous

par Yves Mény

L'ETAT pour tous est la figure de l'impartialité, mais ceux qui le dirigent n'y sont, certes, pas naturellement portés. Seules quelques sages précautions peuvent, quand n'y suffisent pas la tradition ou la vertu, assurer la différence entre une République vraiment démocratique et une autre passablement bananière.

C'est d'une éthique de l'Etat qu'il s'agit. Elle ne se décrète pas. Mais toutes sortes de mesures, d'importance très variable, peuvent contribuer à la revivifier, à répandre dans l'appareil public une morale qu'il n'aurait jamais dû laisser s'évanouir, à retrouver les habitudes de rigueur qu'il n'aurait jamais dû perdre.

En France, aujourd'hui, cela suppose au minimum de redéfinir certains pouvoirs et d'en faire surgir d'autres.

Ceci appelle d'abord une réforme de la justice, dont on oublie trop souvent qu'elle n'est pas au service d'intérêts partisans mais du peuple français au nom duquel elle est rendue. On se borne ici à la mentionner, dans l'attente des conclusions de la commission qui s'y penche.

De cette même démarche relève également la diminution drastique du nombre des emplois laissés à la discrétion du gouvernement, formule polie qui concerne plusieurs centaines de postes plus ou moins flatteurs, de prébendes plus ou moins tentatrices, que la faveur politique pourvoit plus souvent que la compétence réelle. Système de dépouilles à la française, la perte d'un poste important est compensée par l'attribution d'un autre, de consolation, créé si nécessaire pour les besoins de la cause et chargeant toujours inutilement les finances publiques.

Confinée d'abord à la sphère gouvernementale, ces pratiques détestables se sont maintenant étendues à l'ensemble du secteur public, parapublic et même aux grandes collectivités territoriales.

Qu'un gouvernement puisse sanctionner le manque de zèle ou la déloyauté d'un haut fonctionnaire est normal. Qu'il les présume en l'évinçant a priori, afin de libérer la place pour un ami, ne l'est pas.

Mais il est, à l'inverse, des pouvoirs, des compétences, des capacités qu'il faut créer ou renforcer : tous ceux, toutes celles qui concourront à l'exercice de contrôles véritables. Qu'est-ce, en effet, que le pouvoir absolu – celui dont on sait qu'il corrompt absolument – si ce n'est un pouvoir sans contrôles effectifs ?

Contrôle politique, en reconnaissant à l'opposition, qu'elle soit nationale ou locale, le statut qui lui manque et les droits qui s'y attachent : droit à présider, au minimum, les commissions des finances, pour assurer la sincérité du budget ; droit à la création de commissions d'enquête, y compris et surtout lorsque cela chagrine la majorité ; droit de saisir toutes les instances d'évaluation indépendantes ; droit à siéger dans des organes de contrôle, à créer quand ils n'existent pas encore, sur celles des activités de l'Etat qui ne peuvent être publiques (services spéciaux, fonds secrets...), etc.

Contrôle financier, en adaptant les procédures et en renforçant les moyens d'action de la Cour des comptes et, plus encore, des Chambres régionales des comptes, de sorte qu'entre elles et les pouvoirs publics s'établisse un dialogue constant et constructif, diminuant la gabegie, décourageant la corruption ou, à défaut, la révélant.

Rien de cela n'est hors de portée. Rien de cela n'est coûteux. Tout cela, au contraire, qui existe déjà dans nombre de démocraties modernes, est possible et nécessaire. Le cumul des mandats nous ridiculise, mais la corruption, la toute puissance du pouvoir, la conception patrimoniale qu'en ont ses détenteurs, le mépris qu'ils affichent pour les contrôles, quand ils ne vont pas jusqu'à en contester la légitimité même, voilà qui ne fait plus rire du tout.

__Yves Mény__, professeur de science politique, actuellement directeur du Centre Robert-Schuman de l'Institut universitaire européen de Florence, est devenu célèbre en 1992 lorsqu'est paru son essai « La Corruption de la République » (Fayard). Sans doute parce qu'il était parvenu à donner au public l'une des plus fortes descriptions du triste air du temps national tout en recherchant l'explication et les remèdes possibles du phénomène. Cinq ans plus tard, les deux « effets dévastateurs » qu'il décrivait n'ont pas fini de faire sentir leurs effets souvent pervers : des citoyens-contribuables pris en otages et une « privatisation » illégitime de la vie politique.

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Pour sortir de l'ennui

C*E qui caractérise actuellement notre vie publique, c'est l'ennui* », écrivait le 15 mars 1968, à la « une » du *Monde*, Pierre Viansson-Ponté dans un article devenu célèbre et intitulé « Quand la France s'ennuie... ». C'était quelques mois après des élections législatives gagnées de justesse par un pouvoir gaulliste trop sûr de lui et quelques semaines avant que le pays choisisse de se venger, sans prévenir, dans une de ces colères soudaines dont la France a le secret.

« La France ne s'ennuie pas. Elle ronronne ; pire, elle tourne en rond », écrivent dans ce numéro du *Monde* (*lire pages 16 et 17*) cinq personnalités éminentes qui, dans la diversité de leurs convictions, symbolisent la tradition universitaire française en matière de science politique et de droit public. Leur appel à changer la politique, la démocratie et les pouvoirs, bref à changer la République pour combattre la *« déprime morale et institutionnelle »* qui mine le pays, intervient à moins de trois semaines d'élections législatives mûrement décidées par un président sûr de son calcul, tandis que chaque jour qui passe en révèle le risque démocratique tant cette campagne escamotée, ce vote sollicité à la hussarde ne suscitent, pour l'heure, ni l'enthousiasme ni l'adhésion.

Si l'on en doutait encore, le sondage annuel de la Sofres sur l'action présidentielle donne la clé de la décision de Jacques Chirac : sortir de la nasse d'une impopularité croissante par une manœuvre électorale où le mouvement, presque physique, tient lieu de réflexion et d'ambition. Jamais, depuis la création de cette enquête en 1975, l'action d'un président en exercice n'avait suscité un tel pourcentage d'opinions négatives (64 %). Non seulement dans le domaine économique et social, mais aussi s'agissant du bon fonctionnement des institutions, de l'unité des Français, de la lutte contre le racisme, des réformes, ou encore de la moralisation de la vie politique.

C'est parce que la politique, telle qu'elle s'incarne au sommet, ne répond pas à leur attente que les Français dépriment. Loin de s'être mis en congé de citoyenneté, ils souhaitent des changements, des débats, une ambition, voire une vision qui puissent leur redonner espoir et confiance. Il revient aux partis démocratiques d'être à ce rendez-vous, faute de quoi la désaffection civique ou, pis, le vote d'extrême droite progresseront. C'est pour les y inciter et tenter de réveiller une campagne morose que *Le Monde* a sollicité le « groupe des cinq », en lui proposant d'élaborer en toute indépendance des propositions afin de revivifier la démocratie et la République.

« Au niveau le plus élevé, le vrai but de la politique, écrivait encore Viansson-Ponté en 1968, *est de conduire un peuple, de lui ouvrir des horizons, de susciter des élans, même s'il doit y avoir un peu de bousculade... »* Si cet impératif *« n'est pas satisfait*, ajoutait-il, *l'anesthésie risque de provoquer la consomption. Et à la limite, cela s'est vu, un pays peut aussi périr d'ennui »*.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA *Le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 995 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La grève des « metteurs en pots »

LES OUVRIERS laitiers chargés de « mettre en pots » le lait à son arrivée dans les gares de distribution de Paris sont en grève au nombre de deux cent cinquante. Le mouvement s'est étendu cette nuit à toutes les sociétés parisiennes de distribution : Maggi, les Messageries laitières et les Fermiers réunis. Des hommes de troupe remplacent les grévistes dans les gares du Chevaleret, de Bercy, de Vouillé, de La Chapelle, des Batignolles et de Castagnary.

Les ouvriers réclament une augmentation de leurs salaires ; ils veulent gagner 40 francs de l'heure au lieu de 32,50 francs. D'autre part, ils protestent contre les conditions contraires à l'hygiène dans lesquelles le lait est distribué. Le syndicat général de l'industrie laitière soutient les revendications de ces ouvriers et insiste sur la nécessité de trouver rapidement une solution à ce conflit.

Parmi les sept gares laitières qui entourent Paris, celle de Vouillé est la plus importante. Nous l'avons visitée ce matin. Des soldats assurent le chauffage des chaudières de pasteurisation, la mise en bouteilles, le capsulage et le sertissage. Malgré leur bonne volonté, le travail s'effectue lentement, et le personnel de maîtrise qui, lui, n'est pas en grève, nous a fait part de ses craintes.

Si le mouvement devait encore durer quelques jours, nous a-t-il déclaré, il est possible que les sociétés laitières, ne pouvant garantir au lait les conditions d'hygiène indispensables, n'assumeraient plus la responsabilité de la répartition du lait. Ce matin encore les livreurs continuaient d'assurer leur service.

(7 mai 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
Le Monde sur Compuserve : GO LEMONDE
Adresse Internet : http ://www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Procès Barbie, dix ans déjà

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

IL Y AURA dix ans, dimanche, s'ouvrait le procès Barbie. Sur le moment, on s'est beaucoup interrogé : cette comparution du bourreau SS de Lyon pour crimes contre l'humanité servirait-elle, ou non, la compréhension et la mémoire de la pire monstruosité du siècle, du millénaire, des annales humaines ?

Pour ce qui était de comprendre, le rendez-vous fut manqué. Il eût fallu que l'accusé consentît au moindre retour sur soi. L'avocat général Truche eut beau l'adjurer de nous éclairer sur lui, sur ce dont est capable notre nature, hélas !, commune : un silence de plomb fut la seule réponse – quand l'homme daignait seulement venir à l'audience. Ce fut peut-être le plus éclairant de tout le procès : l'abus cynique qui fut fait des droits de la défense, symbole de la mansuétude suicidaire à laquelle furent et demeurent exposés les Etats de droit, quand ils accordent à la barbarie, sous peine de perdre leur âme, les protections que celle-ci refuse.

Puisque aucune clarté ne viendrait du box, où un vieillard au profil de rapace restait muré derrière un sourire sardonique, ni de son conseil, dandy complice en haine de la démocratie, l'esquisse d'explication incomberait à l'accusation et à certains témoins comme André Frossard. Si le SS ancien scout et ex-visiteur de prisons *(sic)* n'avait pas vu d'obstacle, hors toute action de guerre, à l'extermination d'enfants comme ceux d'Izieu, pour le seul crime d'être nés juifs, c'est qu'il s'en était remis à un parti, contre le droit de vie et de mort, de dire le Bien et le Mal à sa place. Conclusion, qui n'échappe pas aux écoliers d'aujourd'hui quand on leur raconte les rafles d'innocents : ne jamais abdiquer sa conscience personnelle, jamais !

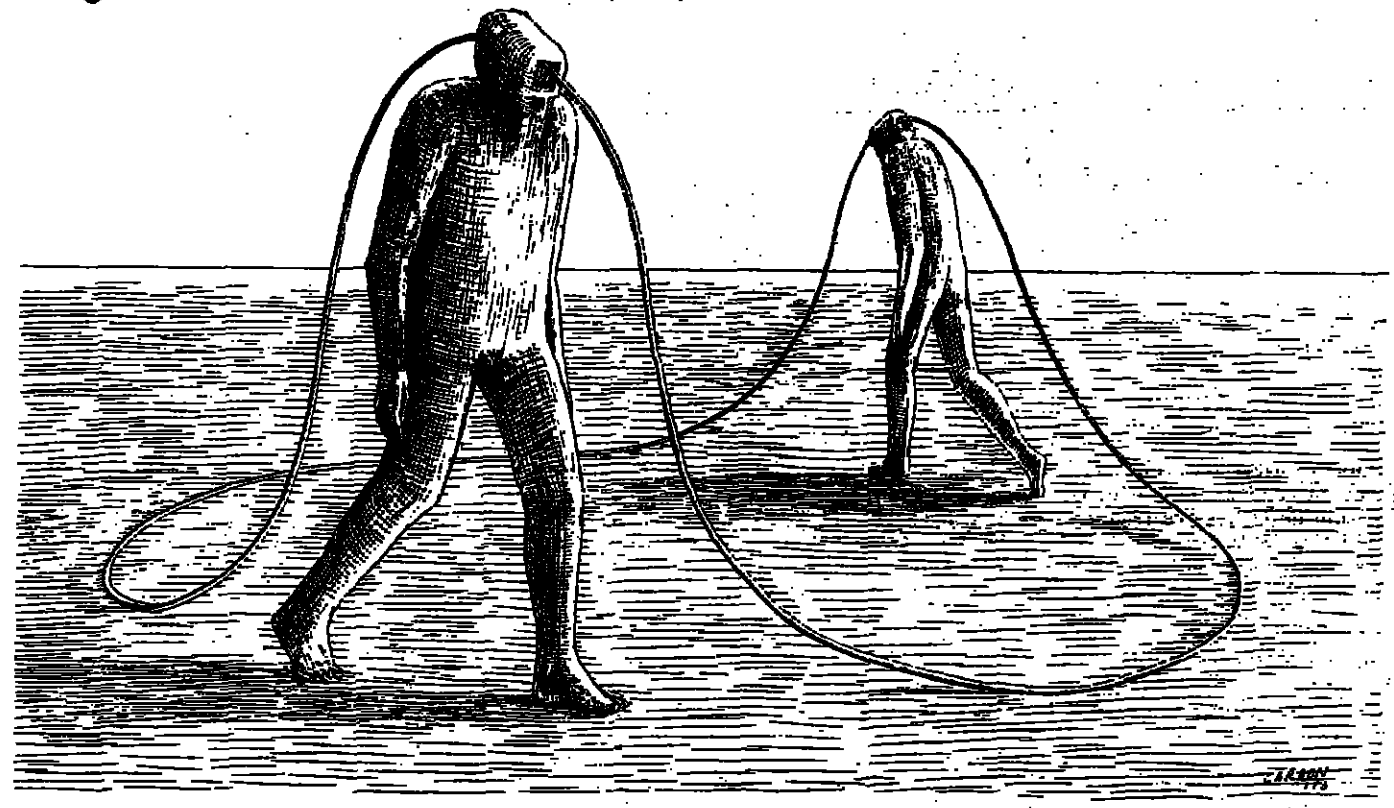
Autre actif des suites judiciaires données aux menées de Barbie : l'imprescriptibilité du crime contre l'humanité, parfois critiquée de bonne foi, a permis que la mémoire ne s'en tienne pas à la légèreté de l'après-guerre, tentée d'oublier l'intolérable, qu'elle résiste aux partisans d'une amnésie intéressée et aux logiques d'avant la chute du mur de Berlin (n'oublions pas que la CIA recruta Barbie, sans états d'âme, sur la foi d'un anticommunisme en effet peu douteux !).

L'imprescriptibilité appliquée à Lyon jouera à l'automne prochain, pour la dernière fois peut-être, à l'égard de Maurice Papon. Grâce à elle, ont été mises au jour, et se préciseront encore, les complicités actives de Vichy, que des intérêts hétéroclites s'entendaient à étouffer. La preuve est faite que les jeunes, posément, sans esprit d'acharnement, refusent de « tourner la page » au nom d'on ne sait quelle réconciliation nationale. Le récit des audiences aide les enseignants à transmettre une vérité trop longtemps déformée. Les visiteurs se succèdent à la maison d'Izieu, dont le procès a fait un lieu de pèlerinage. Des récompenses comme le Prix Corrin attestent que les écoliers, mieux que leurs grands-parents, « veulent savoir ». Les rescapés qui survécurent aux tortures de Barbie et illustrèrent le procès continuent de témoigner devant des milliers d'élèves aux étonnements intacts, aux indignations rassurantes.

En même temps qu'elles confirmaient la spécificité de la Shoah, les assises de Lyon ne pouvaient servir à mieux désigner les autres crimes contre l'humanité commis ces derniers temps. Elles n'ont pas dissuadé un élu français de reprendre les sornettes, d'où tout a procédé, sur l'« inégalité des races ». Des dispositions nouvelles, sans ressembler en rien à la persécution d'il y a cinquante-cinq ans, ont des effets pervers, aux relents sinistres : par exemple, priver de carte d'identité telle ancienne gamine de treize ans expédiée par Barbie à Auschwitz, sous prétexte que les preuves de la nationalité de ses parents, bien que « morts pour la France », sont parties en fumée...

Mais le bilan se révèle positif. Les audiences d'il y a dix ans, et leur suite, ont renforcé les meilleures armes contre le crime redoublé que serait l'oubli voulu par les bourreaux : curiosité pour hier, vigilance pour demain.





A Sarajevo, l'apartheid ou la guerre

Suite de la première page

Les institutions communes, sept mois après des élections manipulées par les ex-belligérants et avalisées par la communauté internationale, ne fonctionnent pas. La présidence collégiale, le gouvernement central et les assemblées ressemblent à une farce. Y siègent, cas historique, des élus qui ne reconnaissent pas le pays qu'ils devraient servir. Les élus serbes et croates n'y participent que pour satisfaire momentanément les pays occidentaux. Ils poursuivent par ailleurs leurs véritables projets : le rapprochement de la « République serbe » avec la Serbie et de la « République croate d'Herzeg-Bosna » avec la Croatie. L'accord établissant des « *relations spéciales* » entre Pale et Belgrade est une atteinte à la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine ; les médiateurs internationaux ne l'ont critiqué que du bout des lèvres. Il y a longtemps que l'éventualité de sanctions contre les fossoyeurs de la Bosnie a été écartée.

Pour les Bosniaques républicains, le fait le plus grave est peut-être la politique du pouvoir de Sarajevo, exclusivement tenu par des musulmans. Les ambitions des ultranationalistes serbes ou croates ne surprennent plus personne, et le peuple bosniaque a payé de sa vie la création de ces Etats ethniques. En revanche, la population comprend mal le jeu du président Izetbegovic et de son équipe, qui symbolisaient, en dépit de certains excès nationalistes, la défense d'une Bosnie multiethnique.

Certains agissent par pragmatisme, pensant que Serbes et Croates n'accepteront jamais une réunification, d'autres par conviction nationaliste et désir de créer un Etat musulman. Tous ont la certitude que les Occidentaux ne s'intéressent plus à la Bosnie-Herzégovine de demain, voire qu'ils encouragent son partage entre Belgrade et Zagreb. Les diplomates avouent régulièrement que leurs capitales n'ont plus de politique bosniaque, et que seuls les Etats-Unis peuvent encore influencer l'avenir du pays. Or, les émissaires américains répètent que leurs soldats partiront au printemps 1998 et que, si les anciens belligérants ne se sont pas réconciliés, il faudra en tirer la conclusion qui s'impose : la division ethnique.

Le président Izetbegovic a récemment rappelé aux Occidentaux que la situation actuelle allait conduire à une *« désintégration prochaine »* du pays. Sarajevo souhaite l'application du traité de Dayton, bafoué quotidiennement. Les criminels de guerre sont toujours en liberté, et Radovan Karadzic continue même de régner dans l'ombre sur le camp serbe. Les réfugiés ne peuvent pas réintégrer leurs foyers, la vie politique et économique est paralysée par les obstructions des séparatistes. A Sarajevo, certains souhaiteraient parvenir à la signature d'un « Dayton II » afin de réformer l'actuel traité de paix. Les Américains y sont opposés, pensant que cela hypothéquerait leur départ l'an prochain.

La paix part en lambeaux. Puisque Dayton paraît d'ores et déjà voué à l'échec, personne ne songe plus à respecter l'accord dans son intégralité. La Bosnie-Herzégovine chemine lentement vers un destin que chacun imagine très sombre. La date cruciale sera celle du retrait des soldats de l'OTAN. Pourtant, c'est aujourd'hui que se forge cet avenir. Et il pourrait n'offrir qu'un choix entre la division ethnique et la guerre.

POLICES ETHNIQUES

Alors Sarajevo a peur. La capitale meurtrie sait qu'elle ne vivra plus assiégée, que les canons serbes ont reculé et que l'armée bosniaque se renforce inexorablement. Sarajevo ne veut cependant ni la division ethnique ni la guerre. Partout, en Bosnie-Herzégovine, les gens évoquent avec nostalgie les années d'avant-guerre, où chacun vivait avec l'autre. *« Que tout redevienne comme avant... »* est la phrase murmurée dans les foyers serbes, croates ou musulmans.

Les jeunes rêvent de revenir déambuler à Sarajevo, et les polices ethniques les en empêchent. Pale refuse de rétablir les liaisons téléphoniques, postales, routières, ferroviaires. Depuis quelque temps, les Sarajéviens peuvent appeler par téléphone le monde entier, sauf les villages alentour, où ils se promenaient avant la guerre et la « République serbe ».

La Bosnie-Herzégovine connaît encore une guerre, larvée mais implacable, au grand désespoir de l'extrême majorité de ses habitants. La division ethnique ou la guerre... Sans une réforme de Dayton, sans un nouvel élan du processus de paix, en rupture avec la prudence et la confusion actuelles, le pays continuera de subir le diktat des forces les plus extrémistes, dans un climat d'apartheid, de violations des droits de l'Homme, d'intégrisme politique et religieux, de corruption et d'injustice.

L'avenir de la Bosnie-Herzégovine est encore incertain, donc pas forcément voué au pire. Pourtant, de plus en plus, le meilleur devient un souvenir des années de résistance, dans un pays terrassé par l'amertume.

Rémy Ourdan

RECTIFICATIFS

LES CRITIQUES DE LA COB

Notre article intitulé *« La COB demande aux dirigeants français de ne plus mentir aux investisseurs »*, paru dans le *Monde* daté du 30 avril, pouvait laisser croire que la COB avait critiqué nommément la communication financière de certaines entreprises. La Compagnie générale des eaux, notamment, nous demande de préciser que le rapport annuel de la COB ne mentionne aucun nom et que *« jamais cet organisme n'a formulé de critique concernant* [sa] *communication sur Havas »*. Cerus, de son côté, précise également que *« la COB ne fait pas la moindre allusion à Cerus dans son rapport »*.

LOBBYING

Des propos ont été attribués à tort à l'Association française des conseils en lobbying (AFCL) dans *Le Monde* du 25 mars. C'est un consultant qui n'est pas membre de cette association qui considère que le lobbying consiste à privilégier un intérêt particulier par rapport à l'intérêt général, *« en influençant, de façon détournée ou ouverte, les décisions des pouvoirs publics »*. La charte de l'AFCL précise que le conseil en lobbying *« représente les intérêts et défend les droits des individus, entreprises, associations, groupements ou collectivités, à travers une information rigoureuse, vérifiable et réciproque »*.

FINANCE La justice allemande a confirmé, lundi 5 mai, l'ouverture d'une enquête sur un possible délit d'initié lors de l'effondrement, à la Bourse de Francfort, des cours du groupe informatique SAP le 23 octobre 1996. ● L'INFORMATION a été révélée le 5 mai par le quotidien des affaires *Handelsblatt*, qui affirme que des salariés du fabricant de logiciels ou leurs parents, mais aussi des collaborateurs de banques liées au groupe, sont dans le collimateur de la justice. ● SAP a fait savoir dans un communiqué qu'il avait activement coopéré aux investigations de la justice. ● L'AFFAIRE remonte au 22 octobre. Après la clôture des transactions, SAP avait annoncé des performances inférieures aux prévisions des analystes provoquant une chute des cours de 23,5 %. Les autorités boursières allemandes avaient alors été intriguées par l'importance des transactions dans les jours précédents.

L'Allemagne est confrontée à son tour à un délit d'initié de grande ampleur

Des ventes massives d'actions du fabricant de logiciels SAP peu avant l'annonce de contre-performances en octobre 1996 ont amené les autorités boursières à transmettre l'affaire à la justice

LONGTEMPS soupçonnées à l'étranger de mollesse ou de complaisance, les autorités boursières allemandes ont décidé de frapper un grand coup en lançant une vaste enquête sur un possible délit d'initié avant l'effondrement à Francfort en octobre 1996 des cours de l'action du groupe informatique SAP. Plus d'une centaine de personnes liées au fabricant de logiciel sont soupçonnées d'avoir profité d'informations exclusives ou de les avoir divulguées à des tiers afin d'échapper à un effondrement des cours en octobre 1996.

« Les investigations ne visent personne en particulier, mais, comme le veut la routine, l'enquête inclut aussi les membres du directoire et du conseil de surveillance de SAP », a déclaré le porte-parole du parquet, Job Tilmann. *« Il est encore trop tôt pour pointer du doigt quiconque en particulier »*, a-t-il ajouté. Le quotidien des affaires *Handelsblatt*, qui a fait éclater l'affaire dans son édition du 5 mai, affirme que des salariés de SAP ou leurs parents, mais aussi des collaborateurs de banques en relation avec le groupe, sont dans le collimateur de la justice.

LÉGISLATION RENFORCÉE

L'affaire remonte à la fin du mois d'octobre 1996. Le 22 octobre, après la clôture des transactions, la SAP avait annoncé une croissance de plus de 30 % de ses ventes au troisième trimestre, confortable mais très inférieure aux prévisions des analystes. Le lendemain, la société avait jugé *« improbable »* la hausse de 40 % du bénéfice promise pour 1996. L'action SAP – la seule d'un groupe de haute technologie entrant dans la composition de l'indice DAX 30 de la Bourse de Francfort – avait perdu 23,6 % le 23 octobre et 30 % en tout en une dizaine de jours.

Intriguées par l'importance des volumes de transactions sur le titre SAP dans les jours précédant le 23 octobre, les autorités boursières, le BAWe (Bundesaufsichtsamt für den Wertpapierhandel), ont recherché l'origine des ordres de vente avant de porter plainte en janvier. *« Le BAWe soupçonne un délit d'initié parce qu'il a constaté un volume de transactions anormal sur les titres SAP peu avant la publication des résultats moins élevés que prévu »*, explique M. Tilmann. La procédure devrait durer *« plusieurs mois, voire un an, et son issue est complètement ouverte »*. Les enquêteurs se sont procuré des documents informatiques portant traces de toutes les transactions réalisées sur les titres incriminés et de conversations téléphoniques.

SAP a souligné lundi 5 mai que la justice n'avait pas perquisitionné dans ses locaux et que les documents avaient été, non pas saisis, mais fournis par le groupe lui-même. Le groupe se targue d'être, après vingt-cinq ans d'existence, *« une entreprise modèle souvent citée en exemple »*. Selon le chancelier Helmut Kohl, elle est une illustration de la capacité de l'Allemagne à occuper une position forte dans les industries de l'information.

« C'est le plus grand scandale boursier depuis l'adoption en 1994 d'une loi sur le délit d'initié en Allemagne », a affirmé un porte-parole de la BAWe. L'Allemagne a longtemps fait preuve d'un grand retard dans le contrôle et la surveillance des marchés financiers. Les places boursières placées sous la tutelle de chaque Land devaient s'autoréguler. La pression des investisseurs anglo-saxons, les directives européennes et plus encore la volonté de faire de Francfort une place financière internationale de poids ont amené les pouvoirs publics allemands à renforcer les contrôles. Une loi condamnant le délit d'initiés à cinq ans de prison au maximum et de fortes amendes a été adoptée par le Bundestag en août 1994 et la BAWe a vu le jour en janvier 1995.

Eric Leser (avec l'AFP)

Effondrement du cours en octobre 1996

en deutschemarks, à Francfort

320 – 300 – 280 – 260 – 240 – 220 – 200 – 180 – 160

321 DM le 5 mai

En octobre 1996, le groupe avait annoncé des performances inférieures aux prévisions et le cours s'était effondré. Peu de temps auparavant, des ventes massives de titres avaient eu lieu.

J F M A M J J A S O N D J F M A

1996 1997

Source : Bloomberg

Le numéro un du logiciel européen

Fondée en 1972 par cinq ingénieurs allemands, SAP est l'une des rares sociétés de services informatiques en Europe à avoir relevé les défis de l'industrialisation des logiciels lancés par Microsoft et Lotus : alors que d'autres, comme le français Cap Gemini Sogeti, ont conservé leur spécialité de conseil et de fournisseur de programmes informatiques « sur mesure », SAP est entré en concurrence directe avec les concepteurs américains des logiciels de série.

Avec un chiffre d'affaires de 3,7 milliards de deutschemarks (DM) en 1996 (12,5 milliards de francs) et un résultat net de 566 millions de DM (1,9 milliard de francs), la société allemande reste quatre fois plus petite que Microsoft, mais elle n'a pas à rougir de ses résultats. Son secret est d'avoir privilégié, dès sa création, le développement de ses activités outre-Atlantique. Aujourd'hui, l'Amérique du Nord est son premier marché, loin devant l'Allemagne. Cotée en Bourse à Francfort et Stuttgart depuis 1988, SAP emploie 9 200 personnes.

Nouveau record à Wall Street

LES PLACES boursières internationales sont entièrement remises de l'accès de faiblesse qu'elles avaient connu à la fin du mois de mars et au début du mois d'avril. L'indice Dow Jones de la Bourse de New York, qui avait perdu plus de 7 % à la suite de la décision de la Réserve fédérale américaine (Fed) de relever d'un quart de point le niveau de son principal taux directeur, a établi un nouveau record, lundi 5 mai. Il a gagné 143,29 points (+2,03 %) pour s'inscrire en clôture à 7 214,49 points.

Le dynamisme intact de l'économie américaine, l'atténuation des pressions inflationnistes, les excellents résultats trimestriels des entreprises et les perspectives budgétaires favorables ont fini par dissiper le trouble des investisseurs et leurs craintes d'assister à un resserrement brutal de la politique monétaire aux Etats-Unis.

Le produit intérieur brut a connu une hausse de 5,6 % au premier trimestre, son rythme le plus élevé depuis dix ans tandis que le taux de chômage est tombé à 4,9 % au mois d'avril, son niveau le plus bas depuis vingt-quatre ans. Malgré cette situation de quasi-plein emploi, les pressions salariales restent faibles outre-Atlantique. *« Rien n'indique que la récente poussée de croissance générera nécessairement une nouvelle phase, plus inflationniste, de l'expansion actuelle »*, a confirmé le directeur du bureau d'analyse financière du Trésor, John Auten. L'absence de tensions inflationnistes pourrait dispenser la Fed de relever ses taux avec brutalité.

La santé de l'économie des Etats-Unis trouve une traduction dans les résultats des sociétés : au premier trimestre, les géants Coca Cola et General Motors, par exemple, ont annoncé des bénéfices supérieurs aux prévisions des analystes. De façon ponctuelle, Wall Street a aussi profité, lundi, de la hausse des valeurs du tabac après qu'un jury de Floride eut conclu à la non-responsabilité du groupe RJ Reynolds dans le décès d'une femme ayant fumé pendant 30 ans.

EUPHORIE CONTAGIEUSE

Sur un plan structurel, cette fois, les investisseurs sont impressionnés par l'assainissement spectaculaire des finances publiques américaines. Le surplus de recettes fiscales dégagées devrait permettre au déficit budgétaire d'être ramené dès cette année à 75 milliards de dollars (435 milliards de francs) contre 110 milliards de dollars (640 milliards de francs) initialement prévu. Cette embellie budgétaire a d'ailleurs permis à la Maison Blanche et au Congrès de conclure, vendredi 3 mai, un accord prévoyant d'équilibrer le budget d'ici à 2002 (*Le Monde* daté 4 et 5 mai).

L'euphorie américaine se transmet aux autres places boursières. Francfort a établi, lundi, un nouveau record. Tokyo, surtout, a terminé la séance de mardi en très forte hausse (+3,41 %), à 20 180,92 points, son plus haut niveau de l'année, soutenue par la progression des grandes valeurs exportatrices qui profitent de la faiblesse du yen et de la forte demande des ménages américains. Depuis le 1er janvier, les actions de Suzuki, de Fuji et de Yamaha ont gagné respectivement 34,91 %, 31,94 % et 29,95 % alors que l'indice Nikkei enregistrait une progression limitée de 4,23 %. Les analystes qui, il y a quelques semaines encore, se montraient très pessimistes sur l'évolution de la Bourse japonaise sont aujourd'hui pris à contrepied.

Pierre-Antoine Delhommais

Alan Greenspan réprimandé

Deux membres démocrates du Congrès américain ont vivement critiqué, lundi 5 mai, le président de la Réserve fédérale (Fed), Alan Greenspan, après avoir appris que des banquiers étrangers avaient pris part à des réunions confidentielles de la banque centrale. *« Nous sommes profondément préoccupés d'apprendre du président Greenspan que la Fed continue à inviter un groupe d'élite aux discussions concernant la politique monétaire, alors qu'elle feint publiquement de regretter que ses rencontres sur la politique monétaire fassent l'objet de fuites »*, ont souligné les représentants démocrates Henry Gonzalez et Maurice Hinchey dans un communiqué.

M. Greenspan a reconnu que vingt-huit représentants de banques centrales étrangères, originaires de Bulgarie, de Chine, de Hongrie, de la République tchèque, de Pologne, de Roumanie et de Russie, avaient pris part à des réunions de la banque centrale de l'Etat du Kansas, *« y compris à la discussion et au vote des taux »*.

La supercherie de la Bre-X va entraîner un renforcement des contrôles des mines d'or

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Tout en provoquant l'embarras de Djakarta, la *« fraude sans précédent »* confirmée par le rapport de Strathcona sur ce qui avait été un moment présenté par la compagnie canadienne Bre-X comme l'une des plus riches mines d'or du monde, celle de Busang, ne devrait avoir que des effets marginaux sur les investissements étrangers en Indonésie (*Le Monde* du 6 mai). En revanche, elle affecte la crédibilité des petites firmes du secteur. Leurs interventions vont donc se heurter à des réglementations plus strictes.

Dès lundi 5 mai, Ida Bagus Sudjana, ministre indonésien des mines et de l'énergie, a indiqué que des poursuites seraient engagées en cas de violation de la loi. De son côté, Bob Hasan, le magnat indonésien qui avait réussi, en février, à organiser un consortium chargé d'exploiter l'or « découvert » par Bre-X à Busang, a estimé que les petites firmes minières auront *« un peu plus de difficultés »* à trouver des fonds. Il a appelé à une réglementation plus sévère stipulant que toute découverte doit être confirmée de façon indépendante pour *« protéger davantage les investisseurs internationaux »*.

Confident du président Suharto, Bob Hasan a négocié un protocole d'accord, signé le 16 février, concernant le consortium d'exploitation de Busang : Bre-X dispose de 45 % des parts, Freeport (opérateur) de 15 %, le gouvernement indonésien de 10 %, les derniers 30 % allant à PT Nusamba, firme dirigée par Hasan et propriété (à raison de 80 %) de trois fondations présidées par Suharto.

Freeport, qui gère déjà un ensemble minier en *Irian Jaya et s'était engagé dans l'aventure à la* demande pressante de Bob Hasan, va se retirer du projet, sur lequel il avait été le premier à émettre des doutes. Il est vrai que Freeport devait débourser 400 millions de dollars et assurer un montage financier supplémentaire de 1,2 milliard de dollars (sur un total de 1,75 milliard de dollars). Nusamba devrait également se désengager.

Le suicide présumé, en mars, de Michael de Guzman, chef d'un groupe de quatre géologues philippins engagés par Busang, n'arrange rien. Son adjoint serait aux Etats-Unis et les deux derniers membres de ce groupe seraient aux Philippines, alors qu'ils auraient dû regagner l'Indonésie le 1er mai, après des congés. Les trois sont, à ce jour, introuvables.

Une enquête publiée le 6 mai par l'édition asiatique du *Wall Street Journal* indique également que, contrairement aux procédures classiques, les échantillons n'ont pas été envoyés directement pour analyse dans un laboratoire. Ils ont transité *par un entrepôt secret de Bre-X, à Lao Duri, où* des opérations de mixage, notamment avec des poudres, auraient eu lieu, faisant de Busang, au moins pour quelques semaines, la découverte du siècle. En janvier, un incendie au quartier général de Bre-X à Busang aurait détruit les doubles des échantillons et les registres de la compagnie.

Jean-Claude Pomonti

Création du deuxième producteur italien d'électricité

LES GROUPES publics italien ENI (gaz, pétrole) et ENEL (électricité) ont signé, lundi 5 mai à Rome, un accord prévoyant la naissance d'ici à la fin de l'année d'une société commune de production d'électricité. Le projet prévoit d'associer les installations énergétiques du groupe pétrolier avec quelques équipements de l'électricien, pour constituer une firme *« d'électricité indépendante, non subventionnée, capable d'être compétitive au plan international »*. L'entreprise devrait être cotée en Bourse.

Avec une capacité de 5 000 mégawatts, représentant le tiers des besoins de l'Italie, la nouvelle société devrait devenir deuxième producteur de la péninsule et le premier indépendant, derrière le géant ENEL et devant Edison SPA, qui produit 3 200 mégawatts. Cette annonce intervient peu avant le début de la troisième tranche de privatisation de l'ENI, qui doit intervenir en juin. L'Etat devrait ramener sa participation de 69 % à environ 55 %.

DÉPÊCHES

■ **FRANCE TÉLÉCOM : l'Etat mettra sur le marché** entre 300 et 350 millions d'actions de France Télécom, soit 30 % à 35 % du capital, lors de l'ouverture de capital qui doit intervenir en juin, a indiqué lundi 5 mai le ministre de l'industrie, Franck Borotra. *(Lire aussi nos informations page 6.)*

■ **EUROTUNNEL : le *comité d'experts qui a statué en première ins*tance** sur les litiges opposant Eurotunnel au constructeur TML a rendu sa décision *« en droit strict »* mardi 6 mai sur cette réclamation de décembre 1995. *« Tout en reconnaissant que les demandes d'Eurotunnel sont souvent fondées dans leurs principes, il n'a pas déclaré recevable le plus grand nombre d'entre elles, compte tenu des principes contractuels qu'il a jugés applicables »*. Au vu de cette décision *« longue et complexe »*, Eurotunnel étudiera *« un possible recours à l'arbitrage de la Chambre de commerce internationale »*.

■ **HOECHST : pour l'ensemble de l'année 1997, le pharmacien et chimiste allemand** prévoit un chiffre d'affaires compris entre 42 et 47 millards de deutschemarks (141 à 158 milliards de francs), contre 50,9 milliards en 1996. Cette baisse est due à *« la sortie du groupe des divisions produits chimiques spéciaux, matières plastiques et produits de diagnostic »*, selon un communiqué paru lundi 5 mai. *Le résultat devrait lui* aussi diminuer en 1997 en raison de la réduction des bénéfices exceptionnels.

■ **CORNING : le verrier américain a annoncé, lundi 5 mai,** la mise en vente de sa branche produits ménagers (630 millions de dollars de chiffre d'affaires), qui abrite le verre Pyrex, découvert en 1915. Corning, qui se recentre sur les fibres optiques et les verres de haute performance, estime que cette activité ne *« correspond plus à ses métiers »*

■ **BLANCHIMENT : plusieurs banques luxembourgeoises sont soupçonnées** d'avoir blanchi de l'argent sale. Selon une lettre économique belge, un rapport rédigé par l'ancien numéro deux de l'ambassade de Belgique au Luxembourg remis à son ministre de tutelle, Erik Derycke, affirme que des banques telles que la Kredietbank et Paribas auraient géré quelque 4 000 comptes servant au blanchiment d'argent au profit de partis politiques étrangers et de sectes, mais aussi de celui de chefs d'Etat irakien, libyen et zaïrois.

■ **BANKAMERICA : *la ville de San Francisco a intenté une action en* justice** contre la troisième banque américaine pour des erreurs et des surfacturations sur des transactions portant sur quelque 3 milliards de dollars (17 milliards de francs) de bons et investissements municipaux.

■ **CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE : la compagnie publique, dont la gestion** des catastrophes naturelles pour le compte de l'Etat représente 58 % des activités, a réalisé en 1996 un chiffre d'affaires de 4 091 milliards de francs en hausse de 11 %. Le conseil d'administration du 30 avril a nommé Thierry Masquelier, quarante-huit ans, à la présidence de la société. *Il devra mener à bien sa privatisation*, dont la date n'est pas fixée. La Scor a manifesté son intérêt auprès des pouvoirs publics.

■ **FRAMATOME : Philippe Anglaret, polytechnicien de quarante-sept ans,** actuel responsable de la branche entreprises et services de Cegelec, filiale d'Alcatel Alsthom, remplacera à la mi-mai Eliane Morin à la présidence de Framatome Connectors international, filiale connectique du groupe.

■ **LÉON DE BRUXELLES : prévue le 29 avril, l'introduction** sur le second marché de la Bourse Paris de la chaîne de restauration française avait été repoussée au 5 mai en raison de l'importance de la demande. La demande a été 33 fois supérieure à l'offre. 244 375 titres ont été attribués, à 175 francs pour huit millions d'actions demandées.

American Airlines et Goodyear augmentent les salaires contre plusieurs années de paix sociale

Pour la compagnie aérienne, l'accord prévoit une hausse de la productivité des pilotes

Chez American Airlines, les 9 300 pilotes et la direction de la première compagnie aérienne américaine sont parvenus à un accord dans la nuit du 5 au 6 mai. En échange d'une augmentation des salaires de 9 %, les pilotes ont accepté une stabilité de cinq ans de leurs relations contractuelles. Chez Goodyear la direction et les syndicats proposent aux salariés d'avaliser une nouvelle convention collective pour six ans.

LES PILOTES d'American Airlines, première compagnie aérienne mondiale, ont approuvé, lundi 5 mai, un accord de cinq ans avec la direction. Robert Crandall, le redouté PDG de la compagnie, a finalement accordé aux pilotes une augmentation des salaires de 9 % jusqu'en 2001, assortie d'une option d'achat de 5,75 millions d'actions de la société, avec une remise de 10 dollars par action.

Le vote positif de 70 % des 9 300 pilotes a mis fin à plusieurs mois d'un conflit qui avait failli déboucher sur une grève majeure le 15 février. Ressuscitant une loi de 1926 destinée à venir à bout des conflits sociaux dans les chemins de fer, le président Clinton avait, quelques heures avant l'ultimatum des pilotes, interdit la grève et nommé un *« conseil présidentiel d'urgence »* chargé de chaperonner les négociations salariales (*Le Monde* daté 16 et 17 février). Pour *remplir ses avions, le numéro un* américain n'avait pas hésité, en mars, à baisser les prix de 50 % des vols sur le marché américain et vers l'Europe.

Repoussant pour cinq ans le spectre de la paralysie de ses 2 200 vols quotidiens (soit quelques 200 000 passagers par jour), American Airlines va payer cher. Il a déjà les pilotes les mieux payés aux Etats-Unis et il lui en coûtera 108 millions de dollars supplémentaires par an, selon Candace Browning, analyste à Merril Lynch, soit environ 10 % des profits. *L'analyste de Wall Street, cité* par Bloomberg, estime cependant que les concurrents d'American seront forcés de s'aligner sous la pression de leurs pilotes.

L'accord, qui prévoit une hausse de la productivité des pilotes, lève en outre l'incertitude qui pesait sur la réalisation du contrat de 6 milliards de dollars signé, en novembre, avec Boeing. Le constructeur de Seattle doit livrer une centaine d'appareils, première étape de la constitution *d'une flotte composée exclusive*ment d'avions Boeing. A l'inverse, Airbus attend toujours la confirmation de son contrat de 12 milliards de dollars avec US Airways (ex-US Air), qui veut obtenir, avant le 30 septembre, une baisse de 12,5 % du salaire de ses pilotes.

La même tendance s'observe *dans l'industrie du pneu, où les* relations sociales se conçoivent à présent dans le long plutôt que dans le court terme. Pour mettre *fin à un mouvement de grève de* près de 13 000 salariés qui paralyse depuis deux semaines neuf de ses usines dans sept Etats différents, la direction de Goodyear, premier fabricant américain de pneus et numéro trois mondial, et *les représentants du syndicat Uni*ted Steelworkers of America, viennent de se mettre d'accord *sur un projet de convention col*lective d'une durée de six ans, alors que les conventions étaient jusqu'ici négociées dans ce secteur pour trois ans.

L'accord doit encore être approuvé par la base, dont le verdict est attendu jeudi 8 mai, le mot d'ordre de grève étant maintenu jusque-là. Bien que les détails de l'accord n'aient pas été révélés, l'avantage essentiel *qu'il présente* pour Goodyear est celui de la *stabilité* : une convention de six ans lui permet non seulement de faire un calcul prévisionnel des coûts à plus longue échéance, mais elle le prémunit aussi, autant que faire se peut, contre d'autres mouvements de grève. Chez Goodyear *en effet*, personne n'a oublié la grande grève de 1976 qui, pendant 140 jours, fit cesser toute la production.

Outre les questions de rémunérations et de retraites, le problème de l'*outsourcing*, pratique de plus en plus répandue qui consiste à sous-traiter une partie de la production à des entreprises dont les employés ne sont pas syndiqués, se trouvait de nouveau au cœur de ce conflit, ainsi que la volonté de la direction de faire tourner les neuf usines concernées 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

Comme dans l'industrie automobile, Goodyear doit faire face à une frustration croissante de la main-d'œuvre américaine face à la précarité de l'emploi, tandis que l'*outsourcing* est en train de *devenir le cheval de bataille pré*féré des syndicats. Or, si ceux-ci n'ont plus la puissance d'antan, les risques de grève ne sont pas pour autant pris à la légère par le patronat.

Christophe Jakubyszyn et Sylvie Kauffmann (à New York)

Grèves dans l'automobile américaine

La sous-traitance (*outsourcing*) et le niveau insuffisant, aux yeux des syndicats, de l'embauche *dans* certaines usines sont au cœur de deux mouvements de grève décidés par le syndicat UAW (United Auto Workers) chez deux grands constructeurs automobiles américains, General Motors et Chrysler. Chez Chrysler, 22 000 ouvriers sont au chômage technique aux Etats-Unis et au Canada depuis le 9 avril, en raison d'un arrêt de travail de 1 800 salariés membres de l'UAW dans une usine de Detroit : ceux-ci protestent contre la volonté de la direction de transférer à des entreprises extérieures quelque 300 emplois de l'usine.

Chez GM, *la production des derniers modèles de Chevrolet et d'Old*smobile est au point mort à la suite d'un arrêt de travail dans une usine d'Oklahoma où les salariés demandent l'embauche de 500 personnes deux ans après avoir accepté la suppression de 1 500 emplois.

Nouvelle concentration dans le papier aux Etats-Unis

ALORS QUE LA CONJONCTURE papetière donne les premiers signes de redressement, les concentrations s'accélèrent dans le secteur. Deux ans après la fusion de leurs concurrents, Kimberly Clark et Scott Paper, les groupes américains James River et Fort Howard ont annoncé, lundi 5 mai, leur rapprochement en vue de créer un géant dans les papiers domestiques et sanitaires (mouchoirs, couches, papiers hygiéniques, etc.).

L'opération, d'un montant de 5,95 milliards de dollars (34,6 milliards de francs) sera réalisée par échange d'actions. Les actionnaires de Fort Howard recevront pour chacun de leur titre 1,375 action de James River, qui reprendra aussi les 2,5 milliards de dollars d'endettement de son partenaire. Certains actionnaires de Fort Howard, dont Morgan Stanley, ont déjà indiqué qu'ils acceptaient les termes de l'accord entre les deux papetiers.

Le nouveau groupe, nommé Fort River Corp, pèsera 7,3 milliards de dollars de chiffre d'affaires. Présidé par Miles Marsh, PDG de James River, il se situera au deuxième rang aux Etats-Unis, derrière Kimberly-Clark mais devant Procter et Gamble, dans les papiers sanitaires et domestiques.

Plus à l'abri des cycles que les productions *de base, comme le carton ou la pâte à papier*, ce marché est un des plus recherchés par les groupes papetiers. James River y réalise déjà la majorité de son chiffre d'affaires (5,7 milliards de dollars), avec des marques comme Dixie ou Brawny aux Etats-Unis, ou Lotus, Vania et Nett en Europe. Si Fort Howard a des marques moins connues du grand public, il est, en revanche, très bien implanté dans les papiers sanitaires recyclés et les produits destinés aux collectivités (hôpitaux, écoles, entreprises) et à la grande distribution. Il possède en outre une *base industrielle très compétitive, à la diffé*rence de son partenaire.

> Si cette fusion, permet de créer un concurrent plus fort face à Kimberly-Clark, elle ne devrait pas, cependant, le menacer

Ce mariage, jugé *« très complémentaire »* par les analystes boursiers, devrait permettre au nouveau groupe d'économiser 150 millions de dollars sur leurs coûts dès 1998, et 200 millions de dollars *dans les années suivantes*, d'après les calculs des deux groupes. Le programme de recentrage entamé depuis un an par James River, sous la conduite de son nouveau président Miles Marsh, sera poursuivi.

Celui-ci s'est traduit par une réorientation du groupe vers les produits papetiers de grande consommation. Les activités annexes, comme l'emballage souple, ont été vendues. *La semaine dernière, James River a encore cé*dé une partie de ses propriétés forestières. En Europe, sa filiale Kayserberg, qui affiche un chiffre d'affaires de 5 milliards de francs, est en train d'être reprise en main. En mars dernier, elle a troqué son nom pour celui de James River.

Si cette fusion, qui doit être approuvée totalement d'ici cinq mois, permet de créer un *concurrent plus fort* face à *Kimberly-Clark, elle* ne devrait pas, cependant, le menacer. Depuis sa fusion avec Scott en 1995, celui-ci domine le marché de part et d'autre de l'Atlantique. Disposant de nombreuses liquidités, il pourrait même être tenté de reprendre l'offensive, en recommencant des acquisitions. A moins qu'il ne préfère lancer une guerre des prix, retombant dans un des travers du secteur papetier.

Martine Orange

L'industrie française de l'armement terrestre réduit la voilure

AVEC UN CHIFFRE d'affaires de 23,9 milliards de francs en 1996, l'industrie française de l'armement terrestre connaît un nouveau déclin de ses activités, qui se traduit par une baisse – en francs constants – de 40 % par rapport à 1991. Durant ces six années, elle a perdu près de 17 000 emplois, soit 38,2 % de son personnel, pour compter, l'an dernier, quelque 26 900 salariés au total. Ces chiffres, donnés lundi 5 mai à Paris par Pierre Poquin, le président du Gicat (Groupement des industries concernées par les matériels de *défense terrestre*), illustrent aussi une tendance préjudiciable pour l'avenir. En effet, pour la troisième année consécutive, le secteur enregistre un total de prises de commandes nationales (11,8 milliards de francs) et étrangères (7,7 milliards) inférieur au chiffre d'affaires. *« Cela présage un nouveau recul de la profession »*, explique M. Poquin.

Le domaine le plus sinistré a été celui des munitions (hors missiles), dont les activités ne sont pas assez *« duales »* (militaires et civiles à la fois) pour permettre des opérations de reconversion ou de diver*sification rentables* et dont le chiffre d'affaires – 1,8 milliard de francs en 1996 – a chuté de près de 62 % par rapport à celui de 1991. *« Il y a là un vrai problème*, a commenté M. Poquin, *dont on ne connaît pas trop les solutions. »* Ce secteur des munitions concerne, la plupart du temps, des entreprises publiques et, faute de standardisation des matériels en Europe, *« la situation peut devenir catastrophique »*.

RAPPROCHEMENTS

« Cependant, estime le président du Gicat, *le problème majeur est, aujourd'hui, la forte réduction par l'Etat des financements de recherche et de développement, notamment en amont »*. Si cette évolution perdure et devait même s'aggraver, *« ce sont*, explique-t-il, *la compétitivité et la position même de l'industrie française face à son principal concurrent, les Etats-Unis, qui en subiront inéluctablement les graves effets »*. En 1995, les Etats-Unis ont consacré à leurs activités de recherche et de développement, *en matière de défense*, sept fois plus de crédits (exprimés en écus) que la France, et plus de trois fois plus que l'Europe réunie.

M. Poquin a, d'autre part, souligné que les industriels français de l'armement terrestre approuvaient la décision, prise en février 1996, par Jacques Chirac de restructurer le secteur de la défense. Mais, *« ces mêmes industriels*, a-t-il ajouté, *insistent sur la nécessité d'effectuer le plus rapidement possible ces rapprochements »*. Sinon, les entreprises seront pénalisées dans leur stratégie commerciale à l'exportation.

Pour autant, le président du Gicat fait remarquer qu'on cherche à *« résoudre la quadrature du cercle »* en exigeant des industriels concernés qu'*« ils réduisent la toile »* au moment où l'Etat diminue le volume des commandes, étale dans le temps les cadences de livraisons et entend limiter leurs coûts de production. *« Dès que les programmes patinent*, dit-il, *il est difficile de préconiser des associations entre industriels »*, surtout si le processus de restructuration doit s'inscrire dans la perspective de la création d'une base scientifique et technologique de défense en Europe.

Jacques Isnard

هكذا من الإهمال

■ **LE DOLLAR** était en baisse, mardi 6 mai, lors des premiers échanges. Il s'échangeait à 5,8287 francs, 1,7275 mark et 125,85 yens contre 5,8442 francs, 1,7316 DM et 126,70 yens lundi soir.

■ **LA BOURSE** de Tokyo a franchi mardi, pour la première fois depuis le 18 décembre, le niveau des 20 000 points de l'indice Nikkei à 20 180,92, après une hausse de 3,4 %.

■ **WALL STREET** a battu un nouveau record, lundi. L'indice Dow Jones a terminé la séance à 7 214 49 points, en hausse de 143,29 points (+ 2,03 %). Le précédent record de 7 085,16 remonte au 11 mars.

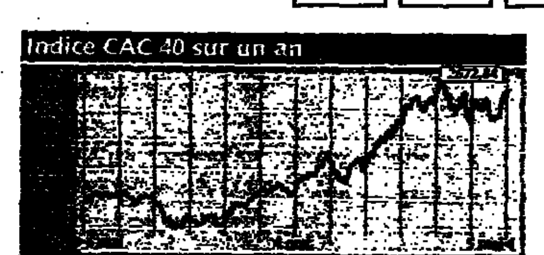
■ **LES BOURSES** de Francfort, Zurich, Amsterdam, Madrid, Bruxelles et Lisbonne ont atteint, lundi 5 mai, de nouveaux sommets historiques dans la foulée de la remontée de Wall Street.

■ **LE FRANC** était stable contre le deutschemark, mardi 6 mai, au cours des premières transactions. La devise allemande s'échangeait à 3,3746 francs contre 3,3750 francs lundi soir.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois | NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Paris en baisse



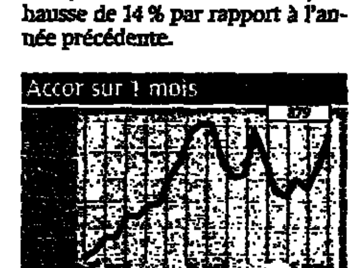
APRÈS CINQ SÉANCES consécutives de hausse, la Bourse de Paris perdait un peu de terrain mardi 6 mai, victime de la montée des incertitudes sur le résultat des élections législatives. En hausse de 0,36 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait en milieu de journée une perte de 0,96 % à 2 647,17 points.

Les sondages d'opinion de plus en plus serrés entre la gauche et la majorité sortante de droite pour les élections législatives invitent les opérateurs à la prudence malgré des nouvelles économiques plutôt bonnes. Les chefs d'entreprise estiment que la demande globale devrait s'accélérer dans l'ensemble des secteurs de l'industrie manufacturière au deuxième trimestre et ils prévoient une stabilisation des prix de leurs produits après la baisse du premier trimestre, selon l'enquête de conjoncture trimestrielle dans l'industrie publiée mardi par l'INSEE. Cette accélération de la demande devrait être particulièrement nette dans la branche des biens d'équipement professionnels.

Par ailleurs, les chiffres d'affaires trimestriels des entreprises sont dans la plupart des cas en nette hausse : Air liquide a vu son activité progresser de 12,4 %, les Ciments français de 5,5 % et Carrefour de 8,4 % pour les quatre premiers mois de l'année.

Accor, valeur du jour

L'ACTION du groupe hôtelier a gagné 2,8 % à 879 francs à l'issue de la séance du lundi 5 mai. Accor bénéficie de la bonne santé du dollar, puisque le groupe réalise 14 % de son chiffre d'affaires en Amérique du Nord. Les opérateurs soulignent cependant le caractère spéculatif du titre depuis les rumeurs – démenties – de vente par le groupe de son pôle d'hôtellerie américain Motel 6. Le titre est également porté par la *bonne performance du groupe. En 1996, Accor a réalisé un bénéfice* de 1,05 milliard de francs, en hausse de 14 % par rapport à l'année précédente.





PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 06/05	Var. % 05/05	Var. % 31/12
DMC (Dollfus Mi)	136	+5,34	+8,10
Lebon	224	+2,75	+30,97
Geophysique	533	+2,49	+46,25
Metaleurop	71,70	+2,42	+70,10
Gr.Zannier (Ly) #	154	+1,98	+31,39
Selimeg CA	459	+1,77	+22,07
Immeubl.France	374	+1,76	+22,22
SEITA	205,20	+1,58	-5,43
Valeo	366,60	+1,32	+14,56
Imetal	815	+1,49	+6,39
BAISSES, 12h30			
Dassault-Aviation	1193	-3,98	+1,56
Lapeyre	340	-3,55	+14,09
Intertechnique	1316	-4,08	+69,80
Sat	1627	-3,84	+5,30
Galeries Lafayette	2245	-3,80	+21,61
Chargeurs Intl	341,50	-3,25	+32,87
NRJ #	855	-2,95	+29,93
SCOR	230,20	-2,78	+26,13
Comptoir Entrep.	11,20	-2,68	+16,66
Metrologie Inter.	18,80	-2,59	+19,36

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	06/05 Titres échangés	Capitalisation en F
Elf Aquitaine	309624	176898957
Eaux (Gle des)	198982	156619988
Air Liquide	138374	123501460
Carrefour	32087	120241397
Total	206828	100777728,10
Lyonnaise Eaux	175550	95179025
Alcatel Alsthom	141885	92184848
Axa	253264	91743508,50
Paribas	230388	85870142,20
LVMH Moet Hen.	60556	85670528



PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h30	Cours au 06/05	Var. % 05/05	Var. % 31/12
Desquenne Giral	100	+11,11	+12,61
Meub.Tricoire (Ns)	4	+33,33	+330,10
Waeles CB	69	+9,52	+18,86
Flammarion S.A.	279	+6,49	+17,22
Naf-Naf #	64	+5,78	+22,84
BAISSES, 12h30			
Go Sport	405	-11,08	+33,66
Com 1(B)#	304,40	-9,67	+2,14
Sediver	140	-5,40	+43,58
Bosset (Ly)#	484,50	-5	+92,26
Hurel Dubois	555	-4,96	+2,96

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	05/05	02/05	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1856,01	1846,37	+0,52
Ind. gén. SBF 250	1786,32	1777,93	+0,47
Ind. Second Marché	1908,81	1895,28	+0,71
Indice MidCac	1598,22	1594,44	+0,24
Valeurs indus.	2026,98	2014,96	+0,60
1 - Energie	2168,06	2155,08	+0,60
2 - Produits de base	1816,67	1814,38	+0,13
3 - Construction	1754,57	1745,38	+0,53
4 - Biens d'équip.	1497,24	1494,84	+0,16
5 - Automobile	2101,18	2078,26	+1,10
6 - Biens consom.	3510,29	3471,02	+1,13
7 - Indus. agro-alim.	1696,92	1690,34	+0,39
Services	2044,18	2034,67	+0,46
8 - Distribution	3923,54	3890,67	+0,84
9 - Autres services	1320,98	1319,28	+0,13
Sociétés financières	1294,05	1291,50	+0,20
10 - Immobilier	823,84	822,88	+0,12
11 - Services financ.	1260,20	1257,24	+0,24
12 - Sociétés invest.	1766,10	1764,26	+0,10

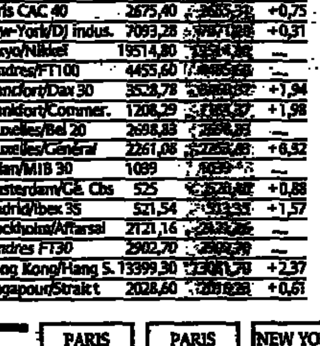


Euphorie à New York et Tokyo

LA BOURSE DE TOKYO a terminé, mardi, en hausse de 3,4 % par rapport à son niveau de vendredi soir, l'indice Nikkei 225 clôturant la séance à *20 180,92 points. C'est la première* fois depuis plus de quatre mois que le principal indicateur de la Bourse de Tokyo termine au-dessus de la barre des 20 000 points. Le marché n'a toutefois pas conservé tout à fait les gains enregistrés en matinée, qui avait vu l'indice gagner 689,77 points. La Bourse de Tokyo était fermée, lundi, en raison de la Fête des enfants.

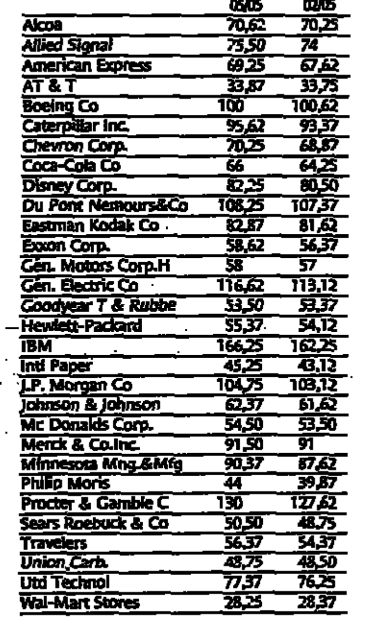
La veille, Wall Street avait affiché un nouveau record en clôture grâce à un bond des valeurs de la haute technologie et du tabac, tandis que le marché obligataire est resté stable. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes s'était envolé en fin de journée, pour terminer à 7 214,49 en hausse de 143,29 points (+ 2,03 %). Le précédent record de 7 085,16 points remonte au 11 mars.

Le gourou de Wall Street, Elaine Garzarelli, qui avait prévu le krach de 1987, estime que le Dow Jones devrait poursuivre son escalade *sans entrave jusqu'à 7 600 points.*



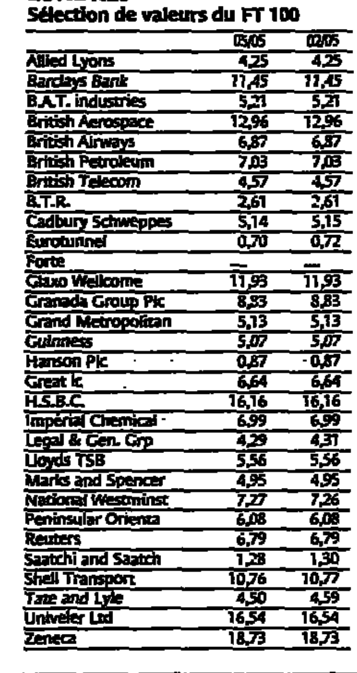
INDICES MONDIAUX

	Cours au 05/05	Cours au 02/05	Var. en %
Paris CAC 40	2675,40	2655,32	+0,75
New-York/DJ indus.	7093,28	[illegible]	+0,31
Tokyo/Nikkei	19514,80	[illegible]	—
Londres/FT100	4455,60	[illegible]	—
Francfort/Dax 30	3528,78	[illegible]	+1,94
Frankfort/Commer.	1208,29	[illegible]	+1,98
Bruxelles/Bel 20	2698,83	[illegible]	—
Bruxelles/Général	2261,08	[illegible]	+0,92
Milan/MIB 30	1039	[illegible]	—
Amsterdam/Gé. Cbs	525	[illegible]	+0,88
Madrid/Ibex 35	521,54	[illegible]	+1,57
Stockholm/Affarsal	2121,16	[illegible]	—
Londres FT30	2902,70	[illegible]	—
Hong Kong/Hang S.	13399,30	[illegible]	+2,37
Singapour/Strait t	2028,60	[illegible]	+0,61



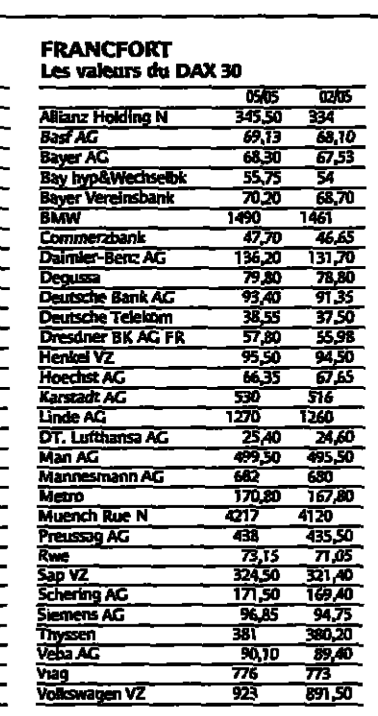
NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	05/05	02/05
Alcoa	70,62	70,25
Allied Signal	75,50	74
American Express	69,25	67,62
AT & T	33,87	33,75
Boeing Co	100	100,62
Caterpillar Inc.	95,62	93,37
Chevron Corp.	70,25	68,87
Coca-Cola Co	66	64,25
Disney Corp.	82,25	80,50
Du Pont Nemours&Co	108,25	107,37
Eastman Kodak Co	82,87	81,62
Exxon Corp.	58,62	56,37
Gen. Motors Corp.H	58	57
Gen. Electric Co	116,62	113,12
Goodyear T & Rubbe	53,50	53,37
Hewlett-Packard	55,37	54,12
IBM	166,25	162,25
Intl Paper	45,25	43,12
J.P. Morgan Co	104,75	103,12
Johnson & Johnson	62,37	61,62
Mc Donalds Corp.	54,50	53,50
Merck & Co.Inc.	91,50	91
Minnesota Mng.&Mfg	90,37	87,62
Philip Moris	44	39,87
Procter & Gamble C	130	127,62
Sears Roebuck & Co	50,50	48,75
Travelers	56,37	54,37
Union Carb.	48,75	48,50
Utd Technol	77,37	76,25
Wal-Mart Stores	28,25	28,37



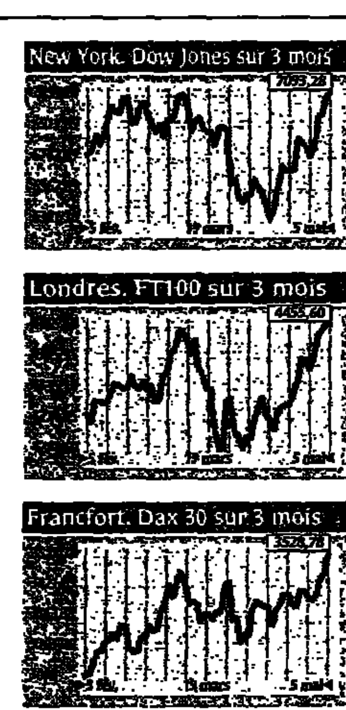
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	05/05	02/05
Allied Lyons	4,25	4,25
Barclays Bank	11,45	11,45
B.A.T. industries	5,21	5,21
British Aerospace	12,96	12,96
British Airways	6,87	6,87
British Petroleum	7,03	7,03
British Telecom	4,57	4,57
B.T.R.	2,61	2,61
Cadbury Schweppes	5,14	5,15
Eurotunnel	0,70	0,72
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	11,93	11,93
Granada Group Plc	8,83	8,83
Grand Metropolitan	5,13	5,13
Guinness	5,07	5,07
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	6,64	6,64
H.S.B.C.	16,16	16,16
Impérial Chemical	6,99	6,99
Legal & Gen. Grp	4,29	4,31
Lloyds TSB	5,56	5,56
Marks and Spencer	4,95	4,95
National Westminst	7,27	7,26
Peninsular Orienta	6,08	6,08
Reuters	6,79	6,79
Saatchi and Saatch	1,28	1,30
Shell Transport	10,76	10,77
Tate and Lyle	4,50	4,59
Univeler Ltd	16,54	16,54
Zeneca	18,73	18,73



FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	05/05	02/05
Allianz Holding N	345,50	334
Basf AG	69,13	68,10
Bayer AG	68,30	67,53
Bay hyp&Wechselbk	55,75	54
Bayer Vereinsbank	70,20	68,70
BMW	1490	1461
Commerzbank	47,70	46,65
Daimler-Benz AG	136,20	131,70
Degussa	79,80	78,80
Deutsche Bank AG	93,40	91,35
Deutsche Telekom	38,55	37,50
Dresdner BK AG FR	57,80	55,98
Henkel VZ	95,50	94,50
Hoechst AG	66,35	67,65
Karstadt AG	530	516
Linde AG	1270	1260
DT. Lufthansa AG	25,40	24,60
Man AG	499,50	495,50
Mannesmann AG	682	680
Metro	170,80	167,80
Muench Rue N	4217	4120
Preussag AG	438	435,50
Rwe	73,15	71,05
Sap VZ	324,50	321,40
Schering AG	171,50	169,40
Siemens AG	96,85	94,75
Thyssen	381	380,20
Veba AG	90,10	89,40
Viag	776	773
Volkswagen VZ	923	891,50



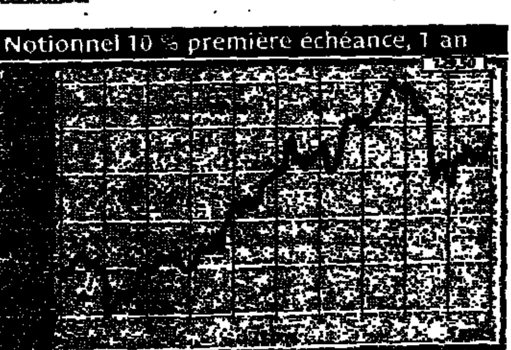
LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Légère progression du Matif

LE CONTRAT notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en légère hausse, mardi 6 mai. Après quelques minutes de transactions, l'échéance juin gagnait six centièmes, à 129,56 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,67 %, soit 0,09 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance.

La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance sur une note stable, en l'absence de publication d'indicateurs économiques. Le rendement de l'emprunt à 30 ans, qui constitue la référence obligataire outre-Atlantique, s'était inscrit à 6,88 % en clôture. La Banque de France a laissé inchangé, mardi, à 3,19 %, le taux de l'argent au jour le jour. *Le contrat Pibor 3 mois* du Matif était en recul d'1 centième, à 96.34 points.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 05/05	Taux Jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,18	[illegible]	6,57	[illegible]
Allemagne	3,05	[illegible]	6,56	[illegible]
Grande-Bretagne	6,19	[illegible]	—	[illegible]
Italie	6,45	[illegible]	8,18	[illegible]
Japon	0,44	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis	5,13	[illegible]	6,93	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 05/05	Taux au 02/05	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	—	[illegible]	—
Fonds d'État 5 à 7 ans	—	[illegible]	—
Fonds d'État 7 à 10 ans	—	[illegible]	—
Fonds d'État 10 à 15 ans	—	[illegible]	—
Fonds d'État 20 à 30 ans	—	[illegible]	—
Obligations françaises	—	[illegible]	—
Fonds d'État à TME	—	[illegible]	—
Fonds d'État à TRE	—	[illegible]	—
Obligat. franç. à TME	—	[illegible]	—
Obligat. franç. à TRE	—	[illegible]	—

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 05/05	Vente 05/05	Achat 02/05	Vente 02/05
Jour le jour	3,1875	—	3,1875	—
1 mois	[illegible]	3,33	[illegible]	3,38
3 mois	[illegible]	3,45	[illegible]	3,43
6 mois	[illegible]	3,51	[illegible]	3,54
1 an	[illegible]	3,57	[illegible]	3,61
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 6 mois	[illegible]	—	3,5488	—
Pibor Francs 9 mois	[illegible]	—	3,5664	—
Pibor Francs 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR ECU				
Pibor Ecu 3 mois	[illegible]	—	4,1875	—
Pibor Ecu 6 mois	[illegible]	—	4,2240	—
Pibor Ecu 12 mois	[illegible]	—	4,3325	—

MATIF

Échéances 05/05	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Juin 97	34704	[illegible]	129,52	[illegible]	129,48
Sept. 97	202	[illegible]	127,90	[illegible]	127,90
Déc. 97	2	[illegible]	97,46	97,46	97,46
PIBOR 3 MOIS					
Juin 97	16298	[illegible]	96,39	[illegible]	96,39
Sept. 97	9160	[illegible]	96,50	[illegible]	96,50
Déc. 97	2489	[illegible]	96,50	[illegible]	96,50
Mars 98	961	[illegible]	96,39	[illegible]	96,38
ECU LONG TERME					
Juin 97	613	[illegible]	95,08	[illegible]	95,08
Sept. 97	—	[illegible]	—	[illegible]	—

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 05/05	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Mai 97	9366	[illegible]	2668	[illegible]	2635
Juin 97	386	[illegible]	2641	[illegible]	2618
Juillet 97	50	[illegible]	2618,50	[illegible]	2618,50
Sept. 97	140	[illegible]	2656	[illegible]	2631,50

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,8326 | US/DM ↗ 1,7324 | US/Y ↘ 126,5700 | DM/F ↗ 3,3744 | £/F ↗ 9,4505

Fermeté du dollar

LE DOLLAR ÉTAIT FERME, mardi matin 6 mai, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Le billet vert s'échangeait à 1,7290 mark, 5,8345 francs et 125,80 yens. La devise américaine continue à bénéficier de l'environnement économique favorable aux Etats-Unis. En *Europe, le franc s'inscrivait en léger recul, mardi matin,* face à la monnaie allemande, à 3,3760 francs pour 1 mark, affecté par la publication de sondages indiquant une baisse des intentions de vote en faveur de la droite parlementaire. La livre sterling était en hausse, à 9,46 francs, les opérateurs pariant sur un relèvement du taux de base de la Banque d'Angleterre. Le nouveau chancelier de l'échiquier britannique, Gordon Brown, *et le gouverneur de l'institut d'émission, Eddie George,* se rencontraient mardi dans la matinée.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 05/05	% 02/05	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	337,4400	+0,08	325	349
Ecu	6,5800	+0,08	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,8326	+0,33	5,5300	6,1200
Belgique (100 F)	16,3525	+0,08	15,7800	16,8800
Pays-Bas (100 fl)	300,0200	+0,10	—	—
Italie (1000 lir.)	3,4095	+0,18	3,1500	3,6500
Danemark (100 krd)	88,5900	+0,02	83,2500	93,2500
Irlande (1 iep)	8,6980	-0,01	8,2800	9,1200
Gde-Bretagne (1 L)	9,4505	+0,95	9,0100	9,8600
Grèce (100 drach.)	2,1235	+0,19	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	73,9000	-0,49	69	79
Suisse (100 F)	396,2700	+0,20	383	407
Norvège (100 k)	81,7500	+0,40	77,5000	86,5000
Autriche (100 sch)	47,9420	+0,08	46,4500	49,5500
Espagne (100 pes.)	4,0020	+0,12	3,7000	4,3000
Portugal (100 esc.	3,3600	—	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	4,2213	+0,46	3,8900	4,6900
Japon (100 yens)	4,6130	+0,51	4,4100	4,7600
Finlande (mark)	111,8700	+0,04	106	117

PARITES DU DOLLAR	06/05	05/05	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7324	1,7293	+0,18
TOKYO : USD/Yens	126,5700	126,6200	-0,04

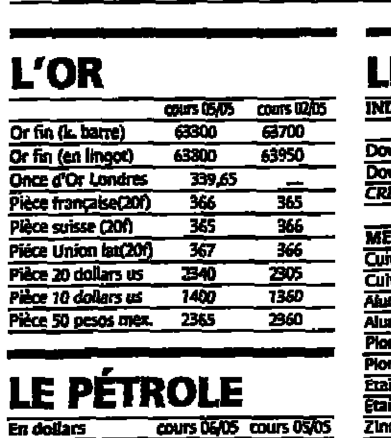
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,8072	5,8062	5,8177	5,8157
Yen (100)	4,5886	4,5852	4,5881	4,5829
Deutschemark	3,3712	3,3707	3,3735	3,3720
Franc Suisse	3,9534	3,9494	3,9741	3,9700
Lire ital. (1000)	3,4155	3,4137	3,3984	3,3942
Livre sterling	9,3507	9,3417	9,4811	9,4720
Peseta (100)	4,0008	3,9961	4,0012	3,9965
Franc Belge (100)	16,349	16,339	16,356	16,345

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,15	3,27	3,33
Eurodollar	5,60	5,68	5,96
Eurolivre	6,24	6,52	6,62
Eurodeutschemark	3,12	3,14	3,18

L'OR

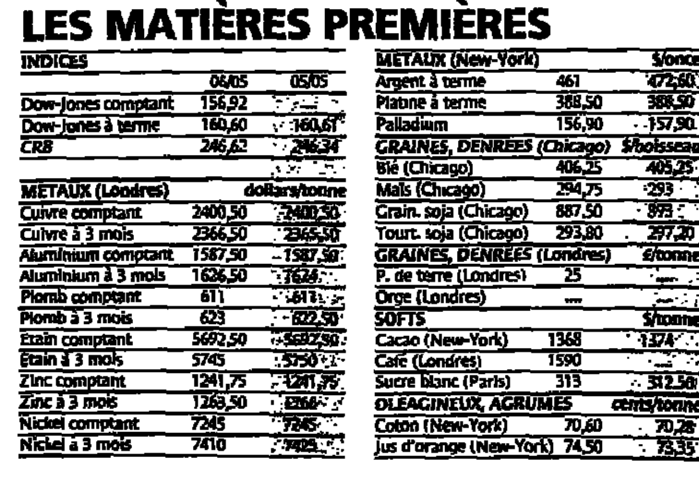


	cours 05/05	cours 02/05
Or fin (k. barre)	63300	63700
Or fin (en lingot)	63800	63950
Once d'Or Londres	339,65	—
Pièce française(20f)	366	365
Pièce suisse (20f)	365	366
Pièce Union lat(20f)	367	366
Pièce 20 dollars us	2340	2305
Pièce 10 dollars us	1400	1360
Pièce 50 pesos mex.	2365	2360

LE PÉTROLE

En dollars	cours 06/05	cours 05/05
Brent (Londres)	17,97	—
WTI (New York)	—	19,65
Light Sweet Crude	19,60	19,60

LES MATIÈRES PREMIÈRES



INDICES	06/05	05/05
Dow-Jones comptant	156,92	[illegible]
Dow-Jones à terme	160,60	160,61
CRB	246,62	246,34
METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2400,50	2400,50
Cuivre à 3 mois	2366,50	2365,50
Aluminium comptant	1587,50	1587,50
Aluminium à 3 mois	1626,50	1624
Plomb comptant	611	611
Plomb à 3 mois	623	622,50
Etain comptant	5692,50	5692,50
Etain à 3 mois	5745	5750
Zinc comptant	1241,75	1241,75
Zinc à 3 mois	1263,50	1266
Nickel comptant	7245	7245
Nickel à 3 mois	7410	7405

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	461	472,60
Platine à terme	388,50	388,50
Palladium	156,90	157,90
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	406,25	405,25
Maïs (Chicago)	294,75	293
Grain. soja (Chicago)	887,50	893
Tourt. soja (Chicago)	293,80	297,20
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	25	—
Orge (Londres)	—	—
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1368	1374
Café (Londres)	1590	—
Sucre blanc (Paris)	313	312,50
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	70,60	70,28
Jus d'orange (New-York)	74,50	73,35

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 6 MAI

Liquidation : 23 mai
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,69 %
CAC 40 : 2654,52

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
B.N.P.(T.P)	1000	[illegible]	+ 1,50	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	901	[illegible]	− 0,11	[illegible]
Renault (T.P.)	1670	[illegible]	− 0,05	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2148	[illegible]	+ 0,09	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1345	[illegible]	—	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1030	[illegible]	—	[illegible]
Accor	879	[illegible]	− 1,36	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	195	[illegible]	− 1,07	[illegible]
Air Liquide	879	[illegible]	+ 1,02	[illegible]
Alcatel Alsthom	645	[illegible]	+ 0,46	[illegible]
Axa	362,50	[illegible]	− 0,27	[illegible]
Axime	703	[illegible]	− 0,28	[illegible]
Bail Investis	825	[illegible]	—	[illegible]
Bancaire (Cie)	769	[illegible]	− 2,21	[illegible]
Bazar Hot. Ville	634	[illegible]	—	[illegible]
Bertrand Faure	276	[illegible]	− 0,21	[illegible]
BIC	917	[illegible]	− 0,87	[illegible]
BIS	490	[illegible]	—	[illegible]
B.N.P.	245,60	[illegible]	− 1,34	[illegible]
Bollore Techno.	749	[illegible]	− 1,20	[illegible]
Bongrain	2221	[illegible]	+ 0,63	[illegible]
Bouygues	543	[illegible]	− 0,55	[illegible]
Bouygues Offs.	147,20	[illegible]	− 1,49	[illegible]
Canal +	1069	[illegible]	− 0,84	[illegible]
Cap Gemini	351	[illegible]	− 1,42	[illegible]
Carbone Lorraine	1410	[illegible]	− 0,21	[illegible]
Carrefour	3760	[illegible]	− 1,19	[illegible]
Casino Guichard	274,50	[illegible]	− 0,36	[illegible]
Casino Guich.ADP	224,40	[illegible]	− 0,40	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	875	[illegible]	—	[illegible]
C.C.F.	259,50	[illegible]	− 1,15	[illegible]
Cegid (Ly)	686	[illegible]	− 0,14	[illegible]
Cerus Europ.Reun	33,60	[illegible]	− 1,19	[illegible]
Cetelem	683	[illegible]	− 2,48	[illegible]
CGIP	1769	[illegible]	− 0,50	[illegible]
Chargeurs Intl	353	[illegible]	− 3,25	[illegible]
Christian Dalloz	2240	[illegible]	+ 0,58	[illegible]
Christian Dior	870	[illegible]	− 0,22	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	212	[illegible]	− 0,04	[illegible]
Cipe France Ly #	815	[illegible]	− 1,84	[illegible]
Clarins	746	[illegible]	− 0,67	[illegible]
CLF-Dexia France	546	[illegible]	+ 0,73	[illegible]
Club Mediterranee	442	[illegible]	− 0,22	[illegible]
Coflexip	316,50	[illegible]	− 1,26	[illegible]
Colas	800	[illegible]	+ 0,62	[illegible]
Comptoir Entrep.	11,50	[illegible]	− 2,60	[illegible]
Comptoirs Mod.	2780	[illegible]	− 0,35	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
CPR	475	[illegible]	+ 0,73	[illegible]
Cred.Fon.France	65,10	[illegible]	—	[illegible]
Credit Lyonnais CI	192,10	[illegible]	− 2,13	[illegible]
Credit National	335	[illegible]	+ 1,10	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	287	[illegible]	− 0,69	[illegible]
Damart	4810	[illegible]	—	[illegible]
Danone	879	[illegible]	− 1,02	[illegible]
Dassault-Aviation	1269	[illegible]	− 5,98	[illegible]
Dassault Electro	621	[illegible]	− 0,16	[illegible]
Dassault Systemes	365	[illegible]	—	[illegible]
De Dietrich	262,70	[illegible]	− 0,26	[illegible]
Degremont	449	[illegible]	− 0,02	[illegible]
Deveaux(Ly)#	853	[illegible]	− 0,23	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	47,50	[illegible]	− 2	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	129,10	[illegible]	+ 5,34	[illegible]
Dynaction	140,10	[illegible]	+ 0,64	[illegible]
Eaux (Gle des)	806	[illegible]	− 2,10	[illegible]
Eiffage	309,90	[illegible]	− 1,25	[illegible]
Elf Aquitaine	575	[illegible]	− 0,52	[illegible]
Eramet	294	[illegible]	− 1,83	[illegible]
Eridania Beghin	878	[illegible]	− 1,48	[illegible]
Essilor Intl	1602	[illegible]	+ 0,68	[illegible]
Essilor Intl.ADP	1455	[illegible]	+ 0,34	[illegible]
Esso	525	[illegible]	—	[illegible]
Eurafrance	2509	[illegible]	+ 0,43	[illegible]
Euro Disney	9,70	[illegible]	− 1,03	[illegible]
Europe 1	1210	[illegible]	− 0,99	[illegible]
Eurotunnel	6,70	[illegible]	− 1,49	[illegible]
Filipacchi Medias	1300	[illegible]	− 1,07	[illegible]
Fimalac SA	545	[illegible]	− 0,55	[illegible]
Finextel	112,80	[illegible]	− 0,26	[illegible]
Fives-Lille	465	[illegible]	+ 0,02	[illegible]
Fromageries Bel	4380	[illegible]	—	[illegible]
Galeries Lafayette	2324	[illegible]	− 3,39	[illegible]
GAN	136,40	[illegible]	+ 0,43	[illegible]
Gascogne (B)	500	[illegible]	− 0,20	[illegible]
Gaumont #	429	[illegible]	+ 0,23	[illegible]
Gaz et Eaux	2580	[illegible]	—	[illegible]
Geophysique	519	[illegible]	+ 2,69	[illegible]
G.F.C.	535	[illegible]	—	[illegible]
Groupe Andre S.A.	510	[illegible]	− 0,19	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	151	[illegible]	+ 1,98	[illegible]
GTM-Entrepose	345,10	[illegible]	− 1,47	[illegible]
Guilbert	912	[illegible]	+ 0,32	[illegible]
Guyenne Gascogne	1880	[illegible]	− 0,79	[illegible]
Havas	445,80	[illegible]	− 0,67	[illegible]
Havas Advertising	671	[illegible]	− 0,14	[illegible]
Imetal	803	[illegible]	+ 1,49	[illegible]
Immeubl.France	367,50	[illegible]	+ 1,76	[illegible]
Infogrames Enter.	804	[illegible]	—	[illegible]
Ingenico	121,30	[illegible]	− 1,81	[illegible]
Interbail	225	[illegible]	—	[illegible]
Intertechnique	1372	[illegible]	− 4,08	[illegible]
Jean Lefebvre	317,10	[illegible]	− 0,34	[illegible]
Klepierre	815	[illegible]	+ 0,49	[illegible]
Labinal	1477	[illegible]	− 1,55	[illegible]
Lafarge	394	[illegible]	− 1,14	[illegible]
Lagardere	180	[illegible]	− 0,33	[illegible]
Lapeyre	360	[illegible]	− 5,55	[illegible]
Lebon	218	[illegible]	+ 2,75	[illegible]
Legrand	988	[illegible]	− 0,10	[illegible]
Legrand ADP	672	[illegible]	+ 0,14	[illegible]
Legris indust.	274	[illegible]	+ 1,42	[illegible]
Locindus	821	[illegible]	+ 0,97	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
L'Oreal	2148	[illegible]	− 1,67	[illegible]
LVMH Moet Hen.	1416	[illegible]	− 0,42	[illegible]
Lyonnaise Eaux	539	[illegible]	+ 0,92	[illegible]
Marine Wendel	621	[illegible]	—	[illegible]
Metaleurop	70	[illegible]	+ 2,42	[illegible]
Metrologie Inter.	19,30	[illegible]	− 2,59	[illegible]
Michelin	333,60	[illegible]	− 0,56	[illegible]
Moulinex	133	[illegible]	− 0,15	[illegible]
Nord-Est	131	[illegible]	+ 1,37	[illegible]
Nordon (Ny)	420	[illegible]	—	[illegible]
NRJ #	881	[illegible]	− 2,95	[illegible]
OLIPAR	85,25	[illegible]	− 1,46	[illegible]
Paribas	371,80	[illegible]	+ 0,16	[illegible]
Pathe	1400	[illegible]	+ 0,07	[illegible]
Pechiney	218	[illegible]	− 0,77	[illegible]
Pernod-Ricard	310	[illegible]	− 2	[illegible]
Peugeot	588	[illegible]	+ 0,68	[illegible]
Pinault-Print.Red.	2478	[illegible]	− 0,36	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	503	[illegible]	—	[illegible]
Primagaz	582	[illegible]	+ 0,17	[illegible]
Promodes	1986	[illegible]	+ 1,20	[illegible]
Publicis	558	[illegible]	− 1,61	[illegible]
Remy Cointreau	151	[illegible]	− 1,32	[illegible]
Renault	141,70	[illegible]	− 0,21	[illegible]
Rexel	1582	[illegible]	+ 0,63	[illegible]
Rhone Poulenc A	197,80	[illegible]	− 1,87	[illegible]
Rochette (La)	25,50	[illegible]	− 0,78	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	6650	[illegible]	− 0,75	[illegible]
Sade (Ny)	204	[illegible]	− 0,04	[illegible]
Sagem SA	2965	[illegible]	− 1,51	[illegible]
Saint-Gobain	789	[illegible]	− 0,88	[illegible]
Saint-Louis	1400	[illegible]	—	[illegible]
Salomon (Ly)	429,80	[illegible]	+ 1,20	[illegible]
Salvepar (Ny)	429,90	[illegible]	− 0,44	[illegible]
Sanofi	570	[illegible]	− 1,57	[illegible]
Sat	1692	[illegible]	− 3,84	[illegible]
Saupiquet (Ns)	728	[illegible]	− 1,09	[illegible]
Schneider SA	328	[illegible]	− 0,12	[illegible]
SCOR	236,80	[illegible]	− 2,78	[illegible]
S.E.B.	1033	[illegible]	—	[illegible]
Sefimeg CA	451	[illegible]	+ 1,77	[illegible]
SEITA	202	[illegible]	+ 1,58	[illegible]
Selectibanque	76	[illegible]	− 0,92	[illegible]
SFIM	1031	[illegible]	− 0,29	[illegible]
SGE	134	[illegible]	—	[illegible]
Sidel	453,50	[illegible]	− 0,11	[illegible]
Silic CA	903	[illegible]	+ 0,66	[illegible]
Simco	522	[illegible]	− 0,38	[illegible]
S.I.T.A.	1075	[illegible]	− 0,46	[illegible]
Skis Rossignol	133,60	[illegible]	− 0,37	[illegible]
Societe Generale	652	[illegible]	− 0,92	[illegible]
Sodexho Alliance	2691	[illegible]	+ 0,70	[illegible]
Sommer-Allibert	213,80	[illegible]	− 0,56	[illegible]
Sophia	234,50	[illegible]	− 0,12	[illegible]
Spir Communication	512	[illegible]	− 0,39	[illegible]
Strafor Facom	450	[illegible]	− 0,71	[illegible]
Suez	285	[illegible]	+ 1,15	[illegible]
Synthelabo	725	[illegible]	− 0,27	[illegible]
Technip	617	[illegible]	+ 0,32	[illegible]
Thomson-CSF	184,20	[illegible]	− 2,11	[illegible]
Total	490,50	[illegible]	− 1,12	[illegible]
U.A.P.(Compagnie)	145	[illegible]	—	[illegible]
UFB Locabail	505	[illegible]	—	[illegible]
UIC	25	[illegible]	—	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
UIF	454,50	[illegible]	− 2,31	[illegible]
UIS	204,50	[illegible]	+ 0,19	[illegible]
Unibail	572	[illegible]	+ 0,17	[illegible]
Union Assur.Fdal	681	[illegible]	+ 0,28	[illegible]
Usinor Sacilor	88,60	[illegible]	+ 0,90	[illegible]
Valeo	361,10	[illegible]	+ 1,52	[illegible]
Vallourec	341	[illegible]	—	[illegible]
Via Banque	195	[illegible]	− 1,02	[illegible]
Worms & Cie	355	[illegible]	+ 0,56	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1474	[illegible]	− 0,81	[illegible]
Elf Gabon	1709	[illegible]	− 0,52	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	413,40	[illegible]	− 0,33	[illegible]
Adecco S.A.	1885	[illegible]	+ 1,32	[illegible]
Adidas AG #	615	[illegible]	+ 0,81	[illegible]
American Express	386,20	[illegible]	+ 4,22	[illegible]
Anglo American #	372,30	[illegible]	+ 1,53	[illegible]
Amgold #	386,30	[illegible]	+ 3,54	[illegible]
Arjo Wiggins App.	17,50	[illegible]	− 1,71	[illegible]
A.T.T. #	197	[illegible]	+ 0,40	[illegible]
Banco Santander #	451,50	[illegible]	+ 0,57	[illegible]
Barrick Gold #	133,80	[illegible]	+ 2,16	[illegible]
B.A.S.F. #	235,90	[illegible]	− 0,97	[illegible]
Bayer #	232,70	[illegible]	+ 0,60	[illegible]
Cordiant PLC	12	[illegible]	—	[illegible]
Crown Cork ord.#	318	[illegible]	− 0,69	[illegible]
Crown Cork PF.CV#	287,70	[illegible]	—	[illegible]
Daimler Benz #	461,80	[illegible]	− 1,42	[illegible]
De Beers #	212,50	[illegible]	+ 0,14	[illegible]
Deutsche Bank #	315	[illegible]	− 0,60	[illegible]
Dresdner Bank #	196	[illegible]	+ 0,10	[illegible]
Driefontein #	50,80	[illegible]	− 0,59	[illegible]
Du Pont Nemours #	623	[illegible]	+ 0,96	[illegible]
Eastman Kodak #	476	[illegible]	+ 1,26	[illegible]
East Rand #	2,30	[illegible]	+ 0,86	[illegible]
Echo Bay Mines #	33,15	[illegible]	− 0,60	[illegible]
Electrolux #	350,80	[illegible]	− 0,51	[illegible]
Ericsson #	197	[illegible]	—	[illegible]
Ford Motor #	201,50	[illegible]	+ 1,93	[illegible]
Freegold #	40,50	[illegible]	+ 0,98	[illegible]
Gencor Limited #	23,95	[illegible]	+ 1,46	[illegible]
General Elect. #	664	[illegible]	+ 2,40	[illegible]
General Motors #	334	[illegible]	+ 1,49	[illegible]
Gle Belgique #	530	[illegible]	+ 0,94	[illegible]
Grd Metropolitan	48,20	[illegible]	+ 1,03	[illegible]
Guinness Plc #	50,75	[illegible]	− 1,57	[illegible]
Hanson PLC reg.	28,20	[illegible]	+ 4,60	[illegible]
Harmony Gold #	41,30	[illegible]	− 1,08	[illegible]
Hitachi #	56,90	[illegible]	+ 5,09	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
Hoechst #	226	[illegible]	+ 1,46	[illegible]
I.B.M #	956	[illegible]	+ 1,04	[illegible]
I.C.I #	66,60	[illegible]	+ 0,30	[illegible]
Ito Yokado #	285,40	[illegible]	+ 5,57	[illegible]
Matsushita #	99,30	[illegible]	+ 5,33	[illegible]
Mc Donald's #	313	[illegible]	+ 1,34	[illegible]
Merck and Co #	530	[illegible]	+ 0,75	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	57,10	[illegible]	+ 5,07	[illegible]
Mobil Corporat.#	765	[illegible]	+ 1,56	[illegible]
Morgan J.P. #	602	[illegible]	+ 1,82	[illegible]
Nestle SA Nom. #	7250	[illegible]	− 1,93	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	61	[illegible]	+ 0,32	[illegible]
Nokia A	372,50	[illegible]	+ 0,93	[illegible]
Norsk Hydro #	282,50	[illegible]	+ 0,28	[illegible]
Petrofina #	2080	[illegible]	− 0,67	[illegible]
Philip Morris #	228	[illegible]	+ 11,40	[illegible]
Philips N.V #	320	[illegible]	− 1,18	[illegible]
Placer Dome Inc #	100,30	[illegible]	+ 2,29	[illegible]
Procter Gamble #	744	[illegible]	+ 2,15	[illegible]
Quilmes	302	[illegible]	− 0,66	[illegible]
Randfontein #	21,30	[illegible]	+ 0,23	[illegible]
Rhone Poul.Rorer #	430,80	[illegible]	+ 0,51	[illegible]
Royal Dutch #	1050	[illegible]	+ 0,85	[illegible]
R T Z #	92,90	[illegible]	+ 0,64	[illegible]
Sega Enterprises	148,50	[illegible]	+ 4,37	[illegible]
Saint-Helena #	30,50	[illegible]	+ 4,91	[illegible]
Schlumberger #	649	[illegible]	+ 1,23	[illegible]
SGS Thomson Micro.	476	[illegible]	− 0,39	[illegible]
Shell Transport #	101,70	[illegible]	+ 3,14	[illegible]
Siemens #	330,90	[illegible]	− 0,27	[illegible]
Sony Corp. #	435	[illegible]	+ 2,04	[illegible]
Sumitomo Bank #	68	[illegible]	+ 4,26	[illegible]
T.D.K #	431	[illegible]	+ 1,97	[illegible]
Telefonica #	153	[illegible]	—	[illegible]
Toshiba #	35	[illegible]	+ 1,14	[illegible]
Unilever #	1142	[illegible]	+ 0,78	[illegible]
United Technol. #	443	[illegible]	+ 1,60	[illegible]
Vaal Reefs #	342,50	[illegible]	+ 1,02	[illegible]
Volkswagen A.G #	4080	[illegible]	+ 1,71	[illegible]
Volvo (act.B) #	154,90	[illegible]	+ 2	[illegible]
Western Deep #	144,10	[illegible]	+ 1,66	[illegible]
Yamanouchi #	127	[illegible]	+ 2,44	[illegible]
Zambia Copper	15	[illegible]	− 1,33	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection **Cours relevés à 12 h 30**

MARDI 6 MAI

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	100,60	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	110,66	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	122,58	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	119,15	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	108,05	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	101,91	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	118,65	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	113	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	103,69	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	123,99	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	117,33	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	108,32	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	111,26	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	—	[illegible]
Emp.Etat 6%93-97 #	100,47	[illegible]
Finansder 9%91-06#	122,89	[illegible]

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Finansd.8,6%92-02#	115,58	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	—	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	100,60	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	101,10	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	106,33	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,95	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	108,35	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	111,80	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	106,55	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	116,49	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	104,65	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	117,26	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	124,96	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	125,26	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	107,81	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	936	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	65	[illegible]
Baccarat (Ny)	545	[illegible]
Bains C.Monaco	572	[illegible]
Bque Transatlantl. ◆	189,50	[illegible]
B.N.P.Intercont. ◆	590	[illegible]
Bidermann Intl. ◆	110	[illegible]
B T P (la cie) ◆	7,60	[illegible]
Centenaire Blanzy	463,50	[illegible]
Champex (Ny) ◆	27	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP	341,10	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	1711	[illegible]
Concorde-Ass Risq ◆	1061	[illegible]
Continental Ass.Ly ◆	430,10	[illegible]
Darblay	405	[illegible]
Didot Bottin	853	[illegible]
Eaux Bassin Vichy	3949	[illegible]
Ecia	905	[illegible]
Ent.Mag. Paris ◆	1700	[illegible]
Fichet Bauche ◆	87,95	[illegible]
Fidei	39	[illegible]
Finalens ◆	362	[illegible]
F.I.P.P. ◆	293	[illegible]
Fonciere (Cie) ◆	586	[illegible]
Fonc. Lyonnaise #	767	[illegible]
Foncina # ◆	485,10	[illegible]
Francarep	295	[illegible]
France I.A.R.D. ◆	1006	[illegible]
France S.A.	1200	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	2050	[illegible]
Gevelot	1091	[illegible]
G.T.I (Transport)	230	[illegible]
Immobail	153	[illegible]
Immobanque ◆	677	[illegible]
Locamion (Ly) ◆	481	[illegible]
Lucia	56,20	[illegible]
Monoprix ◆	250	[illegible]
Metal Deploye	400	[illegible]
Mors #	8,50	[illegible]
Navigation (Nle) ◆	86,20	[illegible]
Optorg	355	[illegible]
Paluel-Marmont ◆	299	[illegible]
Exa.Clairefont(Ny)	992	[illegible]
Parfinance	258	[illegible]
Paris Orleans	286	[illegible]
Promodes (CI)	1500	[illegible]
PSB Industries Ly	393,90	[illegible]
Rougier #	374	[illegible]
Saga	90,50	[illegible]
Salins du Midi	614	[illegible]
S.I.P.H.	255	[illegible]
Sofal	36	[illegible]
Sofragi ◆	4740	[illegible]
Taittinger	2000	[illegible]
Tour Eiffel ◆	290	[illegible]
Vicat	504	[illegible]
Caves Roquefort ◆	1791	[illegible]
Elyo ◆	328,80	[illegible]
Finaxa	308	[illegible]
Gaillard (M) ◆	1600	[illegible]
Givaudan-Lavirotte ◆	1095	[illegible]
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	180	[illegible]
Gd Moul.Strasbourg ◆	1700	[illegible]
Hotel Lutetia ◆	238,90	[illegible]
Hotels Deauville	485	[illegible]
Immeubl.Lyon(Ly)#	560	[illegible]
L.Bouillet (Ly) ◆	275,60	[illegible]
Lloyd Continental ◆	10550	[illegible]
Lordex (Ny) ◆	18	[illegible]
Machines Bull#	49,15	[illegible]
Mag.Lyo.Gerl.(Ly)# ◆	190	[illegible]
Matussiere Forest.	70,40	[illegible]
Moncey Financiere ◆	3100	[illegible]
M.R.M. (Ly) ◆	207	[illegible]
Navigation Mixte	875	[illegible]
Part-Dieu(Fin)(Ly)	118,10	[illegible]
Pechiney CIP	231,50	[illegible]
Pechiney Intl	99	[illegible]
Poliet	502	[illegible]
Sabeton (Ly)	755	[illegible]
Sanse (Ly)	840	[illegible]
Sechilienne (Ly)	1170	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	210	[illegible]
Commerzbank AG	158	[illegible]
Fiat Ord.	17,65	[illegible]
Gevaert	410,10	[illegible]
Gold Fields South	129,50	[illegible]
Kubota Corp.	26	[illegible]
Montedison act.ep.	10,05	[illegible]
Olympus Optical	48,75	[illegible]
Robeco	496,30	[illegible]
Rodamco N.V.	191	[illegible]
Rolinco	505	[illegible]
Sema Group Plc	119	[illegible]
Solvay SA	3400	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection **Cours relevés à 12 h 30**

MARDI 6 MAI

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	41,50	[illegible]
Adecco Trav.Tem.Ly ◆	460	[illegible]
AFE #	552	[illegible]
Aigle #	260	[illegible]
Albert S.A (Ns) ◆	130	[illegible]
Altran Techno. #	2002	[illegible]
Arkopharma#	345	[illegible]
Montaignes P.Gest.	2250	[illegible]
Assystem #	454	[illegible]
Bque Picardie (Li) ◆	745	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#	330,10	[illegible]
Bque Vernes	119	[illegible]
Beneteau #	795	[illegible]
B I M P ◆	80	[illegible]
Boiron (Ly) #	707	[illegible]
Boisset (Ly)#	510	[illegible]
But S.A.	314	[illegible]
Cardif SA	740	[illegible]
C.E.E #	171	[illegible]
CFPI #	425,50	[illegible]
Change Bourse (M)	276	[illegible]
CNIM CA#	228	[illegible]
Codetour	373,50	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	511	[illegible]
Conflandey S.A.	304	[illegible]
C.A.Haute Normand.	321,90	[illegible]
C.A. Paris IDF	825	[illegible]
C.A.Ile & Vilaine	331,90	[illegible]
C.A.Morbihan (Ns)	313,90	[illegible]
C.A.du Nord (Li)	511	[illegible]
C.A. Oise CCI ◆	298	[illegible]
Devanlay	540	[illegible]
Devernois (Ly)	665	[illegible]
Ducros Serv.Rapide	73	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)#	393	[illegible]
Expand s.a	544	[illegible]
Factorem	695	[illegible]
Faiveley #	294	[illegible]
Finacor	76	[illegible]
Fininfo	735	[illegible]
Fructivie	677	[illegible]
Gautier France #	275	[illegible]
Gel 2000	58	[illegible]
GFI Industries #	981	[illegible]
Girodet (Ly) # ◆	35	[illegible]
GLM S.A.	299,30	[illegible]
Grandoptic.Photo #	898	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	190,10	[illegible]
Kindy #	150	[illegible]
Guerbet	260	[illegible]
Hermes Internat.1#	1544	[illegible]
Hurel Dubois	584	[illegible]
ICBT Groupe #	240	[illegible]
I.C.C.	139	[illegible]
ICOM Informatique	406	[illegible]
Idianova	69	[illegible]
Int. Computer # ◆	100	[illegible]
IPBM ◆	65	[illegible]
Jacques Bogart #	170	[illegible]
M6-Metropole TV	595	[illegible]
Manitou # ◆	720	[illegible]
Manutan	440	[illegible]
Marie Brizard #	970	[illegible]
Maxi-Livres/Profr. ◆	125	[illegible]
Mecelec (Ly)	69	[illegible]
MGI Coutier	292	[illegible]
Monneret Jouet Ly#	135	[illegible]
Naf-Naf #	60,50	[illegible]
NSC Schlum. Ny	737	[illegible]
Onet #	1068	[illegible]
Paul Predault #	174,20	[illegible]
P.C.W. ◆	19	[illegible]
Petit Boy # ◆	95,55	[illegible]
Phyto-Lierac #	415	[illegible]
Pochet	860	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns) ◆	225	[illegible]
Radiall #	695	[illegible]
Robertet #	1150	[illegible]
Rouleau-Guichard ◆	368,60	[illegible]
Securidev #	120	[illegible]
Smoby (Ly)#	639	[illegible]
Sofco (Ly) ◆	50	[illegible]
Sofibus ◆	368	[illegible]
Sogepag # ◆	190	[illegible]
Sogeparc (Fin)	880	[illegible]
Sopra	500	[illegible]
Steph.Kelian # ◆	122	[illegible]
Sylea	508	[illegible]
Teisseire-France	180	[illegible]
TF1-1	580	[illegible]
Thermador Hold(Ly)	300	[illegible]
Trouvay Cauvin #	120	[illegible]
Unilog	738	[illegible]
Union Fin.France	690	[illegible]
Viel et Cie #	137,80	[illegible]
Vilmorin et Cie #	451	[illegible]
Virbac	573	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**

MARDI 6 MAI

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor ◆	50,90	[illegible]
Belvedere	738	[illegible]
BVRP	298	[illegible]
Coil	218	[illegible]
Electronique D2	951	[illegible]
FDM Pharma n.	245	[illegible]
Genset ◆	290	[illegible]
Guyanor action B ◆	19,80	[illegible]
High Co. ◆	145	[illegible]
Infonie	119	[illegible]
Joliez-Regol ◆	85,95	[illegible]
Mille Amis	108,20	[illegible]
Naturex ◆	104	[illegible]
Olitec	1430	[illegible]
Picogiga ◆	300	[illegible]
Proxidis	31	[illegible]
R21 Santé	329,90	[illegible]
Stelax	4,30	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**

MARDI 6 MAI

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	800	[illegible]
Crédit Gén.Ind. ◆	8,25	[illegible]
Générale Occidentale ◆	195	[illegible]
Mumm ◆	1259	[illegible]
Sté lecteurs du Monde ◆	151	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ *cours précédent*; ■ *coupon* détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 5 mai

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	135,92	[illegible]
BANQUES POPULAIRES		
Valorg ◆	2414,36	[illegible]
BNP		
Antigone Trésorerie	879944	[illegible]
Natio Court Terme	14132	[illegible]
Natio Court Terme2	383779	[illegible]
Natio Epargne	2203,92	[illegible]
Natio Ep. Capital C/D	16878,39	[illegible]
Natio Ep. Croissance	2924,30	[illegible]
Natio Ep. Obligations	221,92	[illegible]
Natio Epargne Retraite	160,57	[illegible]
Natio Epargne Trésor	11188,89	[illegible]
Natio Epargne Valeur	654,94	[illegible]
Natio Immobilier	1380,99	[illegible]
Natio Inter	2088,34	[illegible]
Natio Opportunités	194,12	[illegible]
Natio Patrimoine	1673,14	[illegible]
Natio Perspectives	1520,18	[illegible]
Natio Placements C/D	78385,20	[illegible]
Natio Revenus	1122,81	[illegible]
Natio Sécurité	11398,42	[illegible]
Natio Valeurs	1295,33	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	91921,76	[illegible]
Oblig. tres caté.	261,79	[illegible]
CDC-GESTION (GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS)		
Livret Bourse Inv. D	783,83	[illegible]
Le Livret Portefeuille D	1035,01	[illegible]
SICAV MULTI-PROMOTEURS		
Nord Sud Develop. C/D ◆	2463,95	[illegible]
Patrimoine Retraite C	310,31	[illegible]
Sicav Associations C	2414,04	[illegible]
CDC TRÉSOR		
Fonsicav C	19551,78	[illegible]
Mutual. dépôts Sicav C	19192,95	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Actions Futur D	262,09	[illegible]
Ecur. Capicourt C	232,67	[illegible]
Ecur. Capitalisation C	246,84	[illegible]
Ecur. Distrimonétaire D.	10193,56	[illegible]
Ecur. Expansion C	82299,85	[illegible]
Ecur. Géovaleurs C	3387,31	[illegible]
Ecur. Investis. D	211,53	[illegible]
Ecur. Monépremière	11269,68	[illegible]
Ecur. Monétaire C	12985,63	[illegible]
Ecur. Monétaire D	12367,17	[illegible]
Ecur. Trésorerie C	319,06	[illegible]
Ecur. Trimestriel D	2023,80	[illegible]
Epargne-Sicav D	191,51	[illegible]
Géoptim C	12504,01	[illegible]
Géoptim D	12168,86	[illegible]
Horizon C	2117,02	[illegible]
Prévoyance Ecur. D	102,49	[illegible]
Fonds communs de placements		
Ecur. Capipremière C	11922,30	[illegible]
Ecur. Sécuripremière C	11901,93	[illegible]
CNCA (CRÉDIT AGRICOLE)		
Amplia ◇	119115,56	[illegible]
Atout Amérique	166,87	[illegible]
Atout Asie	105,17	[illegible]
Atout Futur C	759,86	[illegible]
Atout Futur D	715,32	[illegible]
Coexis	1941,06	[illegible]
Dieze	2124,42	[illegible]
Elicash ◇	945198,07	[illegible]
Epargne-Unie	200,66	[illegible]
Eurodyn	2429,58	[illegible]
Indicia ◆	1619,01	[illegible]
Moné.JC ◇	11904,55	[illegible]
Moné.JD ◇	11526,11	[illegible]
Oblifutur C	539,33	[illegible]
Oblifutur D	516,79	[illegible]
Oraction	1777,53	[illegible]
Revenu-Vert	1209,39	[illegible]
Sévéa ◆	117,63	[illegible]
Synthésis	17732,42	[illegible]
Uni Association ◇	120,31	[illegible]
Uni Foncier	1398,50	[illegible]
Uni France	811,60	[illegible]
Uni Garantie C	1865,69	[illegible]
Uni Garantie D	1426,95	[illegible]
Uni Régions	1837,93	[illegible]
Univar C ◇	308,40	[illegible]
Univar D ◇	302,54	[illegible]
Univers Actions	231,22	[illegible]
Univers-Obligations	239,89	[illegible]
CIC BANQUES		
Francic	705,63	[illegible]
Francic Pierre	136,95	[illegible]
Francic Régions	1970,32	[illegible]
CIC PARIS		
Associc	1116,51	[illegible]
Cicamonde	1519,32	[illegible]
Converticic	391,36	[illegible]
Ecocic	1656,58	[illegible]
Mensuelcic	10192,95	[illegible]
Oblicic Mondial	3783,45	[illegible]
Oblicic Régions	1215,17	[illegible]
Rentacic	165,72	[illegible]
CRÉDIT LYONNAIS		
Eurco Solidarité	1366,91	[illegible]
Lion 20000 C	17102,11	[illegible]
Lion 20000 D	16405,50	[illegible]
Lion Association	10995,83	[illegible]
Lion Court Terme C	26290,12	[illegible]
Lion Court Terme D	23838,23	[illegible]
Lion Plus C	1544,19	[illegible]
Lion Plus D	1473,01	[illegible]
Lion Trésor	2404,77	[illegible]
Oblifion	2053,72	[illegible]
Sicav 5000	700,96	[illegible]
Slivafrance	1180,95	[illegible]
Slivam	552,34	[illegible]
Slivarente	250,64	[illegible]
Slivinter	723,62	[illegible]
Trilion	5243,42	[illegible]
Crédit Mutuel FINANCE		
Avenir Alizes	2306,28	[illegible]
CM Option Equilibre	260,85	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	159,51	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	913,38	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind. C	132,16	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	22854,48	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	1552,57	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1856,04	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre ◆	1111,31	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	*841,36*	[illegible]
Saint-Honoré Capital	19548,46	[illegible]
St-Honoré March. Emer.	837,23	[illegible]
St-Honoré Pacifique	750,25	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1826,52	[illegible]
Stratégie Actions	1075,54	[illegible]
Stratégie Rendement	1944,09	[illegible]
[illegible]		
Amplitude Monde C	984,35	[illegible]
Amplitude Monde D	939,06	[illegible]
Amplitude Europe C/D	147,59	[illegible]
Eancle! D	170,65	[illegible]
Emergence Poste D	137,73	[illegible]
Géobilys C	645,01	[illegible]
Géobilys D	615,62	[illegible]
Intensys C	117,56	[illegible]
Intensys D	110,49	[illegible]
Latitude C	147,92	[illegible]
Latitude D	134,76	[illegible]
Oblitys D	611,81	[illegible]
Plénitude D	194,16	[illegible]
Poste Gestion C	14791,37	[illegible]
Revenus Trimestr. D	5310,29	[illegible]
Solstice D	2365,45	[illegible]
Thésora C	976,56	[illegible]
Thésora D	864,85	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	37847,42	[illegible]
Actimonétaire D	30818,20	[illegible]
Cadence 1 D	1075,37	[illegible]
Cadence 2 D	1079,37	[illegible]
Cadence 3 D	1065,97	[illegible]
Capimonétaire C	408,77	[illegible]
Capimonétaire D	379,80	[illegible]
Sogeoblig C/D	9146,54	[illegible]
Interoblig C	7219,77	[illegible]
Intersélection France D	694,34	[illegible]
S.G. France opport. C	1997,09	[illegible]
S.G. France opport. D	1906,47	[illegible]
Sogenfrance C	1768,59	[illegible]
Sogenfrance D	1616,58	[illegible]
Sogépargne D	311,15	[illegible]
Soginter C	2291,58	[illegible]
Fonds communs de placements		
Favor D	1513,33	[illegible]
Sogelance D	1729,22	[illegible]
Sogenfrance Tempo D	191,44	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

هكذا من الأصل

BIOMÉTRIE L'authentification biométrique, qui consiste à se faire ouvrir l'accès à un immeuble ou à un réseau informatique en se servant d'une partie de son corps comme laissez-passer, est en plein développement. ● DES CLÉS comme les empreintes digitales, l'iris ou le réseau sanguin tapissant le fond de l'œil présentent l'avantage d'être uniques et quasiment impossibles à imiter. Certains spécialistes des réseaux les considèrent comme plus sûres que les codes cryptés ou mots de passe classiques. ● LES SERVICES d'immigration américains ont déjà mis en place, dans deux aéroports new-yorkais, un outil d'authentification biométrique s'appuyant sur la reconnaissance de la forme de la main. ● DES ENQUÊTES ont cependant *montré que le public se méfiait* de ces techniques qui, pour des raisons de sécurité, poussent très loin leur recherche de l'identité d'une personne.

Le corps humain, clé d'accès aux systèmes de haute sécurité

La reconnaissance des empreintes digitales n'est plus la seule technique d'identification quasi-infaillible d'une personne. La voix, la forme d'une main, la pression sanguine d'un poignet, et même le fond de l'œil, offrent de nouvelles possibilités

DANS LE FILM de James Bond intitulé *Jamais plus jamais* (*Never Say Never Again*, 1983), l'organisation criminelle Spectre que combat 007 réussit à subtiliser deux bombes atomiques en trompant un système informatique de sécurité réputé inviolable. Sa clé : rien de moins que l'iris du président des Etats-Unis, un « mot de passe » unique au monde. Science-fiction ? Pas vraiment. L'identification biométrique, technique consistant à se faire ouvrir un accès protégé en utilisant comme « sésame » une partie de son corps, a vu le jour il y a une trentaine d'années.

Longtemps réservée aux milieux de l'espionnage ou de la défense, elle élargit aujourd'hui son champ d'application à des secteurs moins sensibles mais tout aussi exigeants en matière de sécurité. Ainsi, aux Jeux olympiques d'Atlanta de 1996, il fallait montrer patte blanche pour entrer dans certains bâtiments stratégiques puisque les services de sécurité avaient installé un système automatique d'analyse de la forme de la main, semblable à celui qui équipe les aéroports new-yorkais John Fitzgerald Kennedy et de Newark *(lire ci-dessous)*.

Sans oser affirmer que l'authentification biométrique pourrait envahir demain notre quotidien, Olivier Lepetit, du Centre national d'études des télécommunications (CNET, Caen), y voit bien des avantages. « *Contrairement aux cartes à puce, aux cartes magnétiques, aux clés ou aux mots de passe, on ne peut ni perdre ni oublier cet "outil d'accès" puisqu'on l'a toujours sur soi. On ne peut pas non plus se le faire voler. De plus, il est très difficile, voire impossible à imiter.* » A l'heure où se posent de nombreux problèmes de sécurité lors des transactions sur les réseaux et notamment celui du paiement sur Internet, la biométrie, couplée à une carte à puce contenant l'image de référence, peut apparaître comme une solution. D'autant plus que plusieurs outils sont désormais au point.

L'identité au bout des doigts

Données enregistrées sur la carte à puce

INSERTION DE LA CARTE À PUCE SUR LAQUELLE L'EMPREINTE DE RÉFÉRENCE EST STOCKÉE (1) ET SCANNAGE DE L'EMPREINTE (2)

Nettoyage de l'empreinte (par un logiciel de traitement d'image)

Squelette (Par un logiciel d'interprétation)

Identification des minuties et encodage

Comparaison de l'empreinte de référence contenue dans la puce avec l'empreinte analysée

ACCÈS AUTORISÉ OU REFUSÉ

LECTURE DE L'EMPREINTE — TRAITEMENT DE L'IMAGE — COMPARAISON

Source : East Shore Technologies

Infographie : Le Monde

La technique d'authentification par les empreintes digitales est fondée sur la reconnaissance des minuties, qui sont les intersections ou les bifurcations des lignes papillaires. Le réseau de minuties de chaque personne est unique et ne varie pas durant toute sa vie.

ERREURS RARISSIMES

Le système le plus développé et le plus connu du grand public est sans aucun doute la reconnaissance des empreintes digitales. De nombreux dispositifs de ce type ont d'abord été mis au point pour les besoins de la police avant que le principe n'en soit repris pour des systèmes d'autorisation d'accès. Les erreurs sont rarissimes. Ainsi, la firme américaine Identix, dont un des produits, le Touchprint 600, a été, le premier, accrédité par le FBI, autorise une fois sur dix mille l'accès à une personne non autorisée, mais bloque une sur cent de celles qui le sont. Ces erreurs s'expliquent par une mauvaise image de l'empreinte due à des capteurs trop vite salis.

Pourtant, des criminels qui voudraient imiter ceux qui, il y a quelques années aux Etats-Unis, avaient coupé un doigt de leur otage pour violer un tel système d'identification, en seraient pour leurs frais. On sait aujourd'hui détecter la température d'un doigt, la pression sanguine et même reconstituer à l'aide de microcapteurs non optiques les sillons et les crêtes de l'épiderme. Si les mains constituent un terrain privilégié pour nombre de techniques biométriques, puisque existent aussi des instruments de reconnaissance des lignes de la main, du réseau veineux du poignet ou de celui qui parcourt le dos de la main, les yeux ne sont pas en reste. En plus de l'authentification de l'iris, chère aux scénaristes de *Jamais plus jamais*, existent aussi des systèmes s'appuyant sur le réseau sanguin qui tapisse le fond de l'œil. Très sûre, cette méthode présente deux inconvénients : le procédé qui consiste à illuminer le fond de l'œil n'est guère agréable ; le réseau sanguin du globe oculaire, clé de ce sésame, change avec l'âge, ce qui augmente généralement le taux d'échec du procédé.

Les outils de reconnaissance faciale prenant en compte des mesures du visage comme l'écart entre les deux pupilles ou la largeur de la bouche sont aussi sujets à ce genre d'erreurs. Ces dernières pourraient cependant être en grande partie évitées si la carte à puce où est stockée l'image de référence enregistrait au fur et à mesure les dernières photographies du sujet.

LA VOIX DE SON MAÎTRE

Dans le domaine de la voix, des recherches sont menées. Comme l'explique Thomas Alexandre, ingénieur en informatique et auteur d'une thèse sur l'identification biométrique, « *certains outils parviennent désormais à identifier la voix même si celle-ci est altérée par un rhume, par le stress ou par une soirée trop arrosée* ».

Une maquette de consultation de compte bancaire par téléphone utilisant la voix comme mot de passe a ainsi été conçue par le CNET de Caen.

Ce prototype connaît un taux d'erreur de quelques pour cent, dû aux parasites sonores et à la distorsion intrinsèque au réseau téléphonique qui ampute la voix d'une partie de son spectre. Il demande à l'utilisateur de prononcer dans le combiné une séquence de mots contenant des sons « voisés » – qui vibrent beaucoup. Une phrase comme « *Les oiseaux voyagent en hiver* » fait émettre à celui qui la prononce des fréquences permettant de déterminer les caractéristiques de sa voix.

De l'avis des spécialistes, l'obstacle principal à une généralisation de l'authentification biométrique risque d'être l'homme lui-même, réticent à mettre ses prunelles devant un outil agressif, à faire enregistrer ses empreintes digitales comme un criminel et à n'être, en somme, ni plus ni moins qu'un mot de passe. Des sondages effectués il y a quelques années aux Etats-Unis, au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande ont montré la méfiance du public envers ces outils qui mêlent chair, machines et réseaux. Ces enquêtes citent notamment la peur qu'ont les gens d'être réduits à des codes gérés, surveillés, suivis par un système bureaucratico-technique dominateur.

Pierre Barthélémy

La main comme passeport

Depuis 1993, les services américains de l'immigration se sont mis à l'heure de la biométrie à l'aéroport John-Fitzgerald-Kennedy de New York et à celui de Newark (New Jersey). Destiné à faciliter l'entrée sur le sol américain des étrangers effectuant de fréquents séjours, le système Inspass a consisté à enregistrer la forme de la main – largeur et épaisseur de la paume, taille et longueur des doigts, etc. – des voyageurs qui le désiraient. Ces paramètres sont entrés sur une carte remise au « propriétaire » de ladite main. Il peut ainsi éviter les files d'attente lors de son voyage suivant et entrer directement dans une cabine où il présente sa carte à un terminal avant de mettre sa main dans un scanner. L'appareil la compare avec l'image mémorisée dans la carte et consulte les bases de données des services d'immigration. Une fois que s'est allumée la dernière des cinq lumières vertes correspondant à chacun des doigts, la porte de la cabine s'ouvre. Durée de l'opération : une vingtaine de secondes. Des dizaines de milliers de personnes ont déjà recours à l'Inspass.

La preuve par les lignes papillaires

LES HOMMES du Néolithique avaient-ils pressenti que chaque empreinte digitale est unique ? Le fait est que, bien avant notre ère, un anonyme artiste amérindien a gravé, près du lac canadien Kejimkujik-Nova Scotia, une superbe main gauche dont les bouts des doigts présentent des empreintes que les policiers rangeraient dans la classe des boucles. Plus près de nous, les Chinois authentifiaient les actes de cession d'un terrain, d'un divorce ou les aveux de criminels à l'aide d'une empreinte digitale. Les historiens perdent ensuite la trace de cette technique jusqu'à un certain jour de juillet 1858 où un administrateur civil britannique, William Herschel, en poste au Bengale, décide de faire apposer, au bas d'un contrat, l'empreinte palmaire d'un de ses fournisseurs afin de l'obliger à remplir ses engagements. Mais ses recherches restent sans suite.

Il faut attendre la fin des années 1880 pour que Sir Francis Galton, intéressé par les techniques de mesures mises au point par le Français Alphonse Bertillon, propose de compléter les fiches anthropométriques avec les empreintes des dix doigts. La dactyloscopie était née.

La nécessité s'est rapidement fait sentir d'un système de recherche automatique d'identification. Plusieurs systèmes AFIS (Automatic Fingerprint Identification System) ont vu le jour. Comme l'explique Christophe Champod, professeur assistant à l'Institut de police scientifique et de criminologie associé à l'université de Lausanne, « *ces appareils détectent les points spécifiques à chaque empreinte que sont les bifurcations ou les arrêts des lignes papillaires appelées aussi minuties. Ils attribuent ensuite à chacune de ces minuties des coordonnées spatiales, une orientation et un angle. Une centaine de ces points peuvent ainsi être enregistrés pour chaque doigt.* » Suivant les pays, le nombre minimum de points exigés par la justice pour que l'empreinte puisse servir de preuve varie beaucoup : 17 en Grande-Bretagne, 13 en France et 12 en Suisse. Comme l'a montré Christophe Champod dans sa thèse, « *dans certaines combinaisons morphologiques particulières, avec 6 ou 7 minuties seulement* », la probabilité de confondre deux personnes « *est de une sur un milliard. Avec des configurations banales, ce chiffre monte à un sur 50 000 ou 100 000* ». Les fabricants de matériels de contrôle d'accès n'ont pas les mêmes impératifs. Cependant, les progrès de l'informatique devraient rapidement leur permettre d'être aussi rigoureux que Scotland Yard.

P. B.

Sept « altinautes » ont vaincu l'Everest en caisson dépressurisé

GRENOBLE
de notre correspondant régional

La cordée d'alpinistes cobayes, enfermés depuis le 1er avril dans un caisson hypobare de la Compagnie maritime d'expertise (Comex) à Marseille (Bouches-du-Rhône), a atteint « virtuellement », le 30 avril, l'altitude symbolique de 8 846 mètres, celle-là même à laquelle culmine l'Everest. L'équipe, qui comprenait au départ huit membres, âgés de vingt-cinq à quarante-cinq ans et sélectionnés notamment pour leur aptitude au confinement, était parvenue quinze jours auparavant à 7 000 mètres (*Le Monde* du 2 avril). Pendant une semaine, elle avait « bivouaqué » à cette altitude afin de s'acclimater à « l'oxygène rare ». Puis ses membres étaient redescendus, les 20 et 21 avril, à 5 000 mètres, altitude du camp de base de l'expédition, pour récupérer.

Confinés dans l'étroit habitacle qui leur sert à la fois de lieu de séjour et de terrain d'expérimentation, les alpinistes se sont ensuite remis à « grimper » pour atteindre, par paliers successifs de 500 mètres, les 8 000 mètres. Le tout entrecoupé de plusieurs redescentes à des altitudes inférieures à celles conquises les jours précédents. Un seul des « altinautes » n'a pu aller au bout de l'expérience. Souffrant de troubles neurologiques, il a dû renoncer, le 26 avril, après un bref séjour à 8 000 mètres.

Cette simulation en vase clos d'une ascension d'un sommet himalayen, encadrée par une quinzaine d'équipes de chercheurs, a permis d'étudier dans de bonnes conditions, c'est-à-dire en laboratoire, les effets à long terme – plus de trois semaines – d'une exposition à une altitude élevée (plus de 6 000 mètres) à l'aide de techniques difficilement transportables sur le terrain.

Pour les besoins de cette expérience, les alpinistes volontaires ont bien sûr progressé dans un monde relativement clément et sécurisant. En dehors du confinement qui leur était imposé, ils n'ont pas eu à affronter les risques que l'on peut rencontrer en haute montagne : avalanches, souvent à l'origine de stress, et surtout froid extrême qui affaiblit rapidement.

Les seuls paramètres pris en compte pendant cette expérience ont été la chute progressive de la pression atmosphérique et la diminution de l'oxygène au fur et mesure de l'ascension des alpinistes volontaires. L'opération conduite dans le laboratoire de la Comex a montré que l'hypoxie – diminution de la quantité d'oxygène dans le sang – faisait chuter les performances physiques et, à partir des très hautes altitudes, restreignait partiellement leurs capacités mentales.

Ainsi la puissance physique maximale d'un alpiniste, mesurée sur une bicyclette de laboratoire, diminue de 25 % à 5 600 mètres, de 34 % à 6 000 mètres et de 51 % à 7 000 mètres par le seul effet du manque d'oxygène. Parvenus à 8 846 mètres, les « *altinautes* » ont en effet éprouvé de grandes difficultés à effectuer une seule et modeste traction avec leurs bras.

Entre 6 000 et 7 000 mètres, les membres de la « cordée » ont d'autre part souffert du mal aigu des montagnes, qui s'est traduit par l'apparition de nausées et de sensations de vertige.

COMPORTEMENTS ÉTRANGES

« *Ce séjour à 7 000 mètres a vraiment constitué une étape difficile avec son lot de maux de tête, d'insomnies, de grande lenteur à se déplacer et à travailler. Ces troubles physiologiques étaient attendus à une telle altitude. Les résultats acquis lors des différents tests nous permettront de comprendre les mécanismes qui sont à l'origine de ces troubles* », explique le professeur Jean-Paul Richalet, qui dirige l'Association pour la recherche en physiologie de l'environnement (ARPE). Pour les scientifiques qui ont suivi l'expérience menée dans les installations de la Comex, l'hypoxie chronique modifierait les régulations métaboliques du corps. L'os constituerait ainsi une « *cible préférentielle de l'hypoxie* », des modifications du métabolisme phosphocalcique pouvant apparaître lors des séjours à haute altitude.

Tout au long de leur ascension, les « alpinistes » ont subi des tests psychotechniques et ont répondu à des séries de questions. Ces exercices étaient destinés à mesurer l'effet de la haute altitude sur les *capacités intellectuelles des grimpeurs*. Beaucoup d'himalayistes ont en effet relaté dans leurs récits d'aventures avoir eu des « *comportements étranges* » et des « *attitudes bizarres* », qu'ils attribuent à un amoindrissement de leurs facultés de raisonnement, principalement au-delà de 8 000 mètres.

Les études menées pendant un mois dans le caisson hypobare de la Comex n'ont pas permis de déceler d'altérations importantes des facultés intellectuelles des alpinistes cobayes. « *A 8 000 mètres, certains ont obtenu aux tests des scores aussi bons que ceux effectués au niveau de la mer. Mais ces exercices exigeaient de leur part de gros efforts de concentration* », souligne Jean-Paul Richalet. Cependant, au-delà de 8 500 mètres, tous les membres de la cordée victorieuse – cinq d'entre eux ont atteint à trois reprises 8 846 mètres les 30 avril et 1er mai – ont éprouvé des difficultés pour parler, pour écrire, et naturellement pour progresser en direction du « sommet ».

Après une nuit de repos au camp de base, les sept « altinautes » ont retrouvé le niveau de la mer au cours de la matinée du 2 mai. La seule limitation à leur très rapide redescente fut, comme dans un téléphérique, de pouvoir « *déboucher* » à intervalles réguliers leurs oreilles pour ne pas avoir à souffrir de cette recompression.

Claude Francillon

« Prince » Naseem Hamed, « première rock star de la boxe »

L'extravagant poids plume britannique d'origine yéménite, invaincu à ce jour, a facilement conservé, samedi 3 mai, ses titres mondiaux en battant son compatriote Billy Hardy par KO au premier round

Il n'aura pas fallu plus d'une minute et trente-trois secondes, samedi 3 mai, à Manchester (Grande-Bretagne), pour que « Prince » Naseem Hamed envoie son adversaire Billy Hardy au tapis pour le compte. Fort de ses trophées WBO-IBF, la coqueluche de la boxe anglaise veut désormais unifier le titre mondial en affrontant le champion portoricain WBA Wilfredo Vasquez, puis le titulaire philippin WBC Luisito Espinosa. A vingt-trois ans, son invincibilité (vingt-six victoires, dont vingt-quatre avant la limite) lui autorise tous les espoirs. Les grandes firmes de sport, les chaînes de télévision américaines et le président du Yémen ont vite compris tout le parti qu'ils pouvaient tirer du petit (1,60 m) phénomène. L'hebdomadaire américain *Sports Illustrated* lui a même accordé un titre, celui de « première rock star de la boxe ».

« PRINCE » NASEEM HAMED ne laisse pas indifférent. « *Il est le plus grand boxeur de ces quarante dernières années* », assure Brendan Ingle, son entraîneur de toujours, que l'on peut soupçonner d'un certain parti pris. « *J'ai vu une pantalonnade. Hamed n'est pas un boxeur mais un guignol qui a battu un vieillard de cent dix ans* », estimait pour sa part le promoteur français Louis Acariès, au soir du championnat du monde des poids plume, qui vit le boxeur britannique unifier les titres attribués par la WBO et l'IBF, le 8 février, aux dépens de l'Américain Tom Johnson.

Le cas de « Prince » Naseem Hamed, qui a remis, samedi 3 mai, à Manchester (Grande-Bretagne), ses deux titres en jeu face à son compatriote Billy Hardy, est loin d'être réglé. Ses rodomontades en *exaspèrent plus d'un*. C'est que le jeune homme ne recule devant rien pour se faire remarquer : les shorts et les capes « léopard » qu'il arbore avec arrogance ; ses arrivées sur le ring, toujours très spectaculaires : sur un lit à porteurs, sur un trône ou, lors de son dernier combat, tracté par une grue ; ses danses du ventre, déclenchées en général par la vue d'un adversaire à terre ; et bien sûr ses déclarations plus mégalomaniaques les unes que les autres.

« UN PUNCH DÉVASTATEUR »

« *Personne ne peut résister au pouvoir extraordinaire de mes poings* », assurait-il récemment. Il faut bien constater qu'après vingt-cinq combats disputés chez les professionnels Naseem Hamed reste invaincu, qu'il l'a emporté à vingt-trois reprises par KO et, *dans la moitié des cas*, avant même la fin du 2e round. Cela n'empêche pas les puristes de faire la grimace. Le style du champion du monde des « plumes » n'est certes pas orthodoxe : il boxe souvent de profil, parfois en gaucher, parfois en droitier, sa garde est très basse, et il frappe en sautant. « *C'est le boxeur le plus talentueux que j'ai jamais vu*, assure pourtant Claude Abrams, rédacteur en chef du magazine britannique *Boxing News. Il est adroit, imprévisible et possède un punch dévastateur. S'il continue à progresser, il pourrait devenir l'un des plus grands boxeurs de son époque.* »

Les médias britanniques et américains l'ont bien compris et ont largement contribué à faire germer cette graine de star. « Prince » Naseem Hamed est, pour Sky Sport, la chaîne à péage britannique, l'assurance de taux d'audience records. Aux Etats-Unis, la chaîne Showtime commence elle-aussi à diffuser les combats du boxeur britannique en « *pay-per-view* ». L'hebdomadaire américain *Sports Illustraded* l'a qualifié de « *première rock star de la boxe* ». Et Adidas s'est empressé de prendre sous contrat la nouvelle vedette et de lui consacrer un spot publicitaire délirant dans lequel Naseem Hamed apparaît sous les traits d'un prophète dont l'arrivée est annoncée par un devin fou. Voilà qui ne devrait pas contribuer à dégonfler l'ego déjà démesuré du petit (1,60 m) « Prince ».

« *Depuis l'âge de sept ans, je suis destiné à devenir une légende et le boxeur le plus populaire du monde* », affirme sans sourciller ce dernier. C'est en effet à cet âge que Naseem Hamed fut « découvert » par Brendan Ingle : l'entraîneur passait devant une école de Sheffield quand il remarqua, dans la cour de récréation, le petit Naseem en train de se bagarrer avec *trois écoliers plus grands que lui*. Une semaine plus tard, par le plus pur des hasards, Suleiman Hamed venait inscrire son plus jeune fils – un peu trop turbulent à son goût – à la salle de boxe. Le père de Naseem Hamed avait quitté son Yémen *natal* à la fin des années 50 pour aller travailler dans l'industrie sidérurgique, à Sheffield.

UNE IDOLE AU YÉMEN

Aujourd'hui, Haseem Hamed est une idole au Yémen. Cinq timbres à son effigie ont déjà été émis. Le président yéménite, Ali Abdallah Saleh, lui téléphone avant chacun de ses combats et le couvre régulièrement de cadeaux : Mercedes, montres Rolex, résidence luxueuse au Yémen. « *Il m'a demandé de mener campagne pour lui lors des prochaines élections* », confie « Prince » Naseem Hamed, dont la popularité est telle dans son pays d'origine qu'il reçoit parfois des lettres de supporters yéménites signées du sang de leurs auteurs.

Rien n'est décidément trop beau pour ce garçon de *vingt-trois* ans porté aux nues en quelques mois. Sa victoire sur Billy Hardy, samedi, il n'en a pas douté une seconde. Il lui aura suffi d'une minute et trente-trois secondes pour s'imposer et s'intéresser à la réu*nification du titre mondial* des « plume ». Pour ça, il devra battre d'ici la fin de l'année les détenteurs actuels des titres décernés par la WBA et WBC, le Portoricain Wilfredo Vasquez et le Philippin Luisito Espinosa. S'il y parvenait, il deviendrait *le seul champion* du monde reconnu par les quatre fédérations internationales. Et il faudrait alors prendre « Prince » Naseem Hamed au sérieux.

Gilles Van Kote

Christine Janin a atteint le pôle Nord skis aux pieds en 63 jours

L'ASCENSION de l'Everest par son versant népalais en octobre 1990 ne lui suffisait pas. Accompagnée du sherpa russe Serguei Ogorodnikov, Christine Janin a rallié le pôle Nord à skis, lundi 5 mai. Contrairement à l'Américain Cook qui avait réalisé cette « *première* » en 1908, le couple, parti le 3 mars, après avoir été transporté depuis la base russe *de Sredny*, a parcouru les 950 kilomètres de banquise sans l'aide de chiens de traîneau. Après 63 jours de marche au cours desquels Christine Janin a fêté ses quarante ans, le duo a atteint la mythique latitude de 90 nord. L'alpiniste, qui exerce la médecine en Haute-Savoie, avait pour but de recueillir des fonds pour construire, à Chamonix, un centre permanent d'accueil pour les « *enfants malades sur le chemin de la guérison* ».

DÉPÊCHES

■ **TENNIS DE TABLE : le Suédois Jan-Ove Waldner** a remporté le titre mondial, lundi 5 mai, à Manchester (Grande-Bretagne), en simple sans concéder le moindre set, huit ans après sa première victoire. En double, les Français Jean-Philippe Gatien et Damien Eloi se sont adjugés la médaille de bronze. Le titre a été gagné par la paire chinoise Kong Lighui et Lui Guoliang. Chez les dames, la Chinoise Deng Yaping, double championne olympique (simple et double), a signé son troisième succès mondial (1991, 1995) et a remporté le double avec Yang Ying.

■ **VOILE : le Royal Sydney Yacht Squadron** a renoncé à s'engager dans la prochaine Coupe de l'America pour des raisons financières. L'ancien champion du monde Ian Murray, le skipper du défi australien, a expliqué qu'il renonçait « *à cause d'un certain nombre de problèmes non résolus, parmi lesquels la demande d'argent faite par les autorités d'Auckland pour les facilités portuaires* ». – (AFP).

■ **Olivier de Kersauson** a franchi l'Equateur, mardi 6 mai, avec environ 1 000 milles d'avance, soit plus de trois jours de navigation, sur le temps de passage d'*Enza*, le catamaran conduit par Peter Blake en 1994. L'équipage français de *Sport-Elec* doit boucler le tour du monde en moins de 74 jours 22 heures et 17 min pour faire mieux que le Néo-Zélandais.

■ **RUGBY : Pierre Berbizier**, ancien capitaine et entraîneur du XV de France, a été nommé manager général du Racing-club de Narbonne, qu'il devait rejoindre, mercredi 7 mai, pour « *s'occuper dès maintenant du recrutement* ».

L'équipe de France de hockey sur glace compte sur ses jeunes

LES JOUEURS de l'équipe de France de hockey sur glace ont lâché prise, samedi 3 mai, à Helsinki, face à la République tchèque au troisième tiers temps. Une nouvelle défaite en championnat du monde pour les tricolores. Mais la sévérité apparente de la correction (9-3) n'avait plus guère d'importance. Les Français savaient qu'ils quitteraient la capitale finlandaise où, en neuf jours, ils avaient déjà essuyé trois revers contre la Finlande (6-1), la Slovaquie (5-3), et la Russie (5-4) pour une seule victoire sur l'Allemagne (2-1). Samedi soir, ils ont donc plié bagages et rejoint Tampere (Finlande) sans états d'âme pour préparer les matches de poule dite de « relégation ». Ils devaient y rencontrer la Norvège, mercredi 7 mai, puis la Lettonie et l'Italie, les 8 et 10 mai.

De leur escale à Tampere, les Bleus espèrent la confirmation de leur maintien dans le groupe A mondial. Ils ont œuvré dans ce sens, vendredi 2 mai, en jetant toutes leurs forces dans le duel contre l'Allemagne. « *Cette victoire représentait gros*, dit Dany Dubé, l'entraîneur québécois de l'équipe de France. *Nous nous sommes assurés deux points pour la semaine à venir* (les Français ne rencontreront maintenant que de nouveaux adversaires et les résultats acquis contre la Slovaquie (4e) et l'Allemagne (6e) sont conservés, NDLR) *et la 5e place de notre poule de six équipes.* »

Dany Dubé n'en veut même pas à ses troupes d'avoir concédé un match à leur portée contre des Slovaques chanceux. Philosophe par nature, cet universitaire, théoricien du jeu, s'efforce plutôt de les protéger « *de leur faire comprendre qu'ils ne peuvent contrôler que le jeu* ». L'équilibre est précaire, il le sait. Ses joueurs sont partis en Finlande pétris d'incertitude, sans équipe médicale et sans lui. Les frais de la première n'avaient pas été budgétés par l'administrateur judiciaire qui tente actuellement de mettre de l'ordre dans les comptes de la Fédération française des sports de glace (FFSG). Le contrat de Dubé, arrivé en France en octobre 1996, n'est toujours pas finalisé et il a, par précaution, renvoyé sa famille au Canada.

ULTIME CAMOUFLET

L'équipe a finalement entamé le tournoi au complet mais cet épisode déplaisant a marqué les esprits. Il constituait l'ultime camouflet pour les hockeyeurs français à l'heure de leur dernière échéance sportive majeure avant les Jeux olympiques de Nagano, en 1997, alors que leurs homologues du patinage artistique ont pu disputer leurs championnats du monde à Lausanne, cinq semaines plus tôt, sans qu'on évoque le moindre souci matériel en marge de la situation financière alarmante et désormais bien connue de la FFSG.

Au-delà des considérations financières, des éléments essentiels ont manqué à Helsinki pour renforcer l'indéfectible efficacité des Philippe Bozon et autres Christian Pouget. François Rozenthal, l'attaquant lyonnais de vingt-deux ans auteur de quatre buts au Mondial de Vienne (Autriche) en 1996 qui va rejoindre Amiens avec son frère jumeau Maurice, a un poignet fracturé. Sébastien Bordeleau, brillant jeune attaquant des « Canadiens de Montréal » au passeport français, subit la règle de la Fédération internationale (IIHF) interdisant la présence en équipe nationale d'un joueur n'ayant pas évolué au moins trois ans dans le championnat national du pays. Et, les indispensables défenseurs trentenaires, Serge Poudrier, qui jouent pour le club allemand d'Augsbourg, et le Grenoblois Gérald Guénnelon, sont respectivement retenu au Canada par des problèmes familiaux et blessé au pied.

« *Il faut donner aux nouvelles recrues le privilège de faire des erreurs sans s'en formaliser* », philosophe donc Dany Dubé. Nous avons une équipe rafraîchie et franco-française, *c'est encourageant. La* France s'est classée 11e sur douze alors qu'elle était la plus « vieille » équipe du Mondial A l'an passé, voyons ce que fera la plus jeune cette année. » Dany Dubé a repris une équipe de France en pleine mutation. Depuis des années, on la disait vieillissante et sclérosée.

Antoine Riché, Christophe Ville et quelques autres ont raccroché et la voici devenue la plus jeune et la plus tendre du groupe Mondial A avec, dans son alignement, douze nouveaux joueurs et seulement cinq possédant une double nationalité. La confiance de Dany Dubé a décomplexé les jeunes par rapport aux anciens. A la FFSG de croire aussi en eux en donnant à l'équipe sans plus tergiverser les moyens de réussir à Nagano. Elle avait gagné sa qualification en se hissant en quart de finale du Mondial en Suède, il y a deux ans.

Patricia Jolly

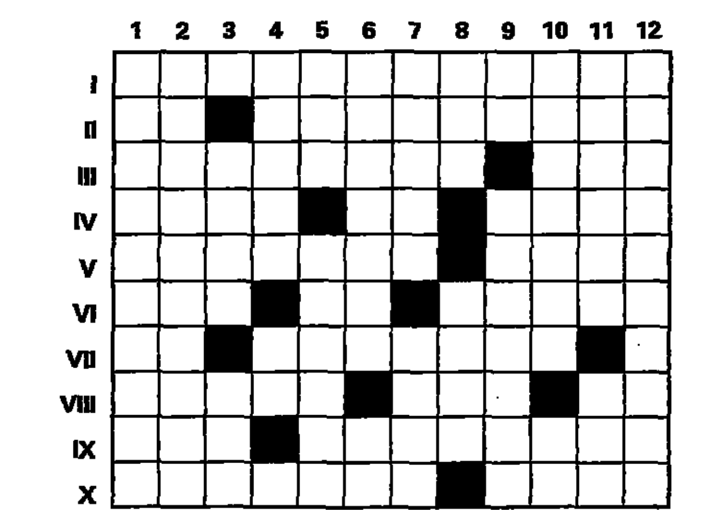
Un match Finlande-Canada capital

Six prétendants ont entamé, lundi 5 mai, à Helsinki, leur quête pour le titre de champion du monde de hockey-sur-glace encore détenu pour quelques jours par la République tchèque. La Russie a fait forte impression en dominant largement la Suède (4-1), alors que les Etats-Unis ont quasiment anéanti les espoirs de la République tchèque de renouveler son exploit de l'an passé en s'imposant (4-3). Les Russes ont confirmé les ambitions de disputer la finale qu'ils avaient laissé deviner la semaine passée dans les matches de poule à l'occasion d'une rencontre d'anthologie contre la Finlande, finalement concédée 7-4. Malgré sa défaite, la Suède, qui doit encore rencontrer la Finlande et la République tchèque (pendant que la Russie affrontera les Etats-Unis et le Canada), est toujours en mesure de leur voler la vedette, tout comme l'équipe victorieuse de Finlande-Canada, qui devait avoir lieu mardi 6 mai et se présentait comme le match le plus spectaculaire du tournoi.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97090

◆ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Chez eux, avoir une bonne couche, c'est tout un métier. – II. L'ytterbium. La tristesse du non-retour. – III. Doit être en relation avec le diable pour bien opérer. Dans les rayons. – IV. Se débarrasser. En mesure à Pékin. Pour choisir la suite. – V. Réduit la fracture. Quand il est avec, il est contre. – VI. Suis couché. La rose les oppose. *Bien ensemble*. – VII. Donne la fièvre. Très dépouillé. – VIII. Voit la situation d'en haut. A fait de l'effet. Richelieu avant Mitterrand. – IX. Sans fioriture. Remît en place des petites graines. – X. Pour bien monter et bien entendre. Triste, il n'est pas recommandable.

VERTICALEMENT

1. Instructeur sacré. – 2. Touchèrent au but. – 3. Filets pour la chasse et la pêche. Celui qui est gonflé n'en manque pas. – 4. Très discrète quand elle est sympathique. Le temps d'une révolution. – 5. Ne se discute pas. Grand amateur de poissons. – 6. Cloportes d'eau douce. Fin d'infinitif. – 7. Petit sillon. Agence travaillant à l'Est. – 8. Met les huiles à leur juste place. Libéralité. – 9. Personnel. Les fonctions des édiles. – 10. Vidée comme une cosse. Dans la gamme. – 11. Agréable à vivre. Sert à boire et peut être mangé. – 12. Fait beaucoup d'effet.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97089

HORIZONTALEMENT

I. Manu militari. – II. Apicole. Amer. – III. Cs. Ci. Papier. – IV. Hivers. Pie XI. – V. Idole. Bissât. – VI. Néel. Bacs. Ma. – VII. Uobat (tabou). Emit. – VIII. Sax. Anse. Ini. – IX. Tr. Onc. Vidéo. – X. Episcopalien.

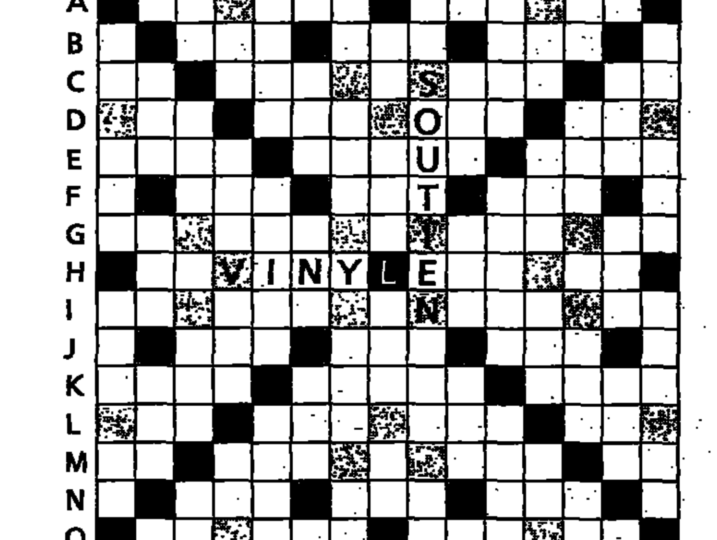
VERTICALEMENT

1. Machiniste. – 2. Apside. Arp. – 3. Ni. Vœux. – 4. Uccello. Os. – 5. Moire. Banc. – 6. Il. Banco. – 7. LEP. Bâts. – 8. A-pic. Eva. – 9. Tapisse. Il. – 10. Amies. Midi. – 11. Réexaminée. – 12. Irritation.

SCRABBLE

PROBLÈME N° 16

A la recherche du troisième mot



1) Vous avez tiré A D N O R T U

a) Trouvez et placez une mot de sept lettres.

b) Avec ce même tirage, trouver quatre mots de huit lettres en le complétant avec quatre lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des deux mots placés sur la grille.

N. B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2) Préparation de la grille de la semaine prochaine

c) Premier tirage : A A C F I I P. Trouvez un sept-lettres.

d) Deuxième tirage : A E O R R U V. Trouvez un sept-lettres. En utilisant trois lettres du tirage précédent, trouvez trois huit-lettres.

Solutions du problème dans *Le Monde* du 14 mai.

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 30 avril.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) CYANOSE, 1 2, 114, faisant, AY, VA, IN, NO, OS et NE.

b) VOYANCES, 4 H, 96. - CAPEYONS, *réduisons la voilure*, 11 E, 134-CONGAYES, *vietnamiennes*, 13 D, 80.-CYANOSEE, 15 A, 230.

c) VINYL

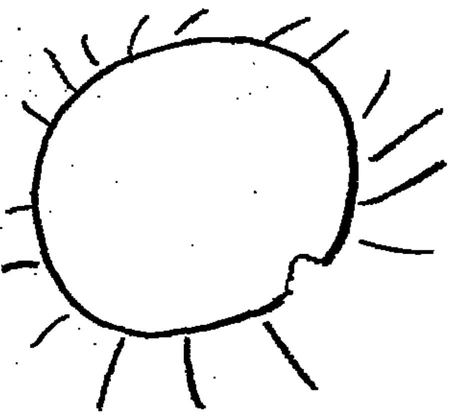
d) SOUTIEN.–ETUVIONS ou l'anagramme SOUVIENT.–ELUTIONS, *séparation de corps chimiques par lavage.*

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex.
Le Monde PUBLICITE — Président-directeur général : Dominique Alduy. Directeur général : Gérard Morax
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26
PRINTED IN FRANCE

هكذا من الأصل

Frugalité, sobriété, simplicité



Autour d'un livre de Patricia Wells sur la cuisine de Provence

VIRGILE y veillait : les bergers de *L'Enéide* sont morts le muscle noueux et le ventre plat. Pas de SAMU, jamais d'urgence, déficit de la Sécu égale zéro. Combien de temps nous faudra-t-il pour espérer retrouver les heures fastes de la frugalité ? La faim, que le monde se partage si mal, est en train de virer à la maladie honteuse. Diète, cilice et action de grâces. De partout, on entend geindre de plaisir des contingents entiers de glorieux amaigris sous la contrainte. L'appétit dans les talons, l'Occident entame avec vigueur la reconquête de sa silhouette.

Espoir encore vacillant venu du Sud, on aurait découvert des peuplades robustes se nourrissant de peu et tenant plus longtemps debout que nous. Il ne s'agit pas vraiment de gastronomie, mais plus sobrement de l'intérêt que l'on porte à la vie. On nomme ces dispositions pour se tuer avec moins d'emphase le « régime méditerranéen », autrement appelé « régime crétois ». Les chercheurs expérimentent.

ALCHIMIE LÉGUMIÈRE

Mais tout ça est encore prématuré et trop grave pour en parler trop gravement. En attendant des résultats sérieux et des directives précises, on pourra utilement aller prendre quelques leçons de sobriété du côté de chez Lattès, qui vient de publier un joli ouvrage tout plié de mistral et de courants d'air parfumés, sous la signature de Patricia Wells.

Groupie d'une Provence où elle est chez elle, cette Américaine de Paris est reconnue pour avoir un goût souple et sûr quand elle parle de nous et de nos avancées culinaires dans les colonnes du *Herald Tribune*. On la respecte. La voilà, depuis de longues années, entichée de la Provence où elle accueille ses amis sous de la tuile romaine en leur offrant des repas colorés et locaux. C'est son livre d'heures qu'elle publie en jouant la sincère avec une cuisine qui *sort de la nuit des temps*.

Cette nuit-là, justement – 1963 –, un orage violent avait surpris les Savorgnan de Brazza, qui s'imaginaient que la route côtière prétendant mener jusqu'à Kotor était carrossable pour des véhicules de fabrication française. A la hauteur de Sibenik, le bac venait de déclarer forfait. Le voyage sur le littoral dalmate prenait un mauvais tour. Arrière toute, campagne profonde, village sous la foudre, première maison abordée : on frappe. On entre. Oui, oui, font des ombres avec leurs mains ; la chambre ? elle est au-dessus ; et le dîner ? Le dîner ? Comme nous, les étrangers, comme nous... Une tranche de salami, un oignon et du pain.

D'origine italienne, cette dame d'Amérique n'a pas tardé à repérer les vieux gestes patrimoniaux qui ont nourri et nourrissent encore les provinces solaires. Ce pain grillé aux tomates et aux anchois, par exemple, qui borne la ligne de lecture de son livre. Acte véritablement authentique dès que le potager avait su répondre à la patiente alchimie légumière.

L'épicerie primitive offrait l'anchois, le pain était déjà une vieille affaire, restait le mariage à concélébrer avec l'ail aux vertus séculières et la tomate née de juillet. Recette de pauvre, qui n'a jamais été autant d'actualité. Ne pas oublier de faire rôtir le pain comme il faut, et ne pas se priver de lui frotter le poil avec l'ail légendaire, ni d'exprimer le meilleur de la tomate jusqu'en son cœur.

Gratin d'oignons au thym, olives vertes aux herbes, olives noires aux épices, roquefort à la ciboulette, beignets de fleurs de courgettes au curry. Patricia, quand nous invitez-vous ? Et les salades, maintenant, qui déboulent, dont celle-ci vraiment peu ordinaire. Cent grammes de fanes de petits légumes – mélange de carottes, radis, navets, fenouil, céleri et betterave –, deux cuillerées à soupe de vinaigrette, sel de mer et poivre noir. A servir avec des foies de volaille ou de lapin sautés à la poêle et déglacés au vinaigre de xérès. On voit très bien l'histoire. Attention, très fraîches les fanes, luisantes, et uniquement les feuilles, pas les tiges.

« VERSION LATINE »

On plaisante, on plaisante, mais elle finirait par nous faire passer à table, la chroniqueuse du *Herald*, la *restaurant critic*. Une soupe ? Très volontiers. Soupe de poulet au citron, soupe au fenouil caramélisé, potage glacé de petits pois à la menthe ? Les trois... pour goûter. Ou alors, un peu de ragoût d'artichauts au basilic, avec quelques champignons grillés, à moins qu'un gratin de tomates et d'aubergines...

La mise en application d'une recette volée dans un livre tout spécialement fait pour ça est souvent assez hasardeuse ; soit le cuisinier n'est pas clair, soit il n'a jamais souhaité l'être. Le lecteur se retrouve les manches retroussées, habillé d'un tablier d'apparat, en train d'essayer de déchiffrer de l'écriture cunéiforme. Ici, rien de tel. On joue franc du côté de Vaison-la-Romaine.

Poulet aux fines herbes, tout est dit ; bar en croûte de sel, facile ; canard au citron vert et au miel, il est fait ; gigot à la provençale, envoyez mon chef ; rôti de porc en saumure à la broche, un amusement. Cyprès de « version latine », comme l'image le veut, cigales et cigalons, comme la bande-son le réclame, eau fraîche et alcools anisés, comme c'est là-bas la coutume : il y a de l'ambiance dans ce livre. Il respire. Il sent bon.

Jean-Pierre Quélin

★ *Ma cuisine en Provence*, Patricia Wells, Editions J.-C. Lattès, 325 p., photos de Robert Fréson, 250 F.

Le napolitain

La vogue des napolitains atteint aujourd'hui les sommets. Presque plus un seul bistrot en France ne peut se permettre de servir une tasse de café sans y adjoindre ces rectangles de chocolat. Contrairement à ce que laisse supposer ce patronyme, le napolitain, pas plus que le panini, n'est un produit italien. Si ce nom dit encore quelque chose à certains Parisiens, c'est qu'ils se rappellent avoir connu, au coin du boulevard des Capucines et de la rue Louis-le-Grand, un café fameux qui *s'appelait ainsi*. Réputé pour ses glaces et son absinthe, l'établissement, qui ferma ses portes en 1965, compta parmi ses fidèles Maupassant, Courteline, Jules Renard ou Tristan Bernard. Parmi ces écrivains, seuls ceux qui nous sont les plus proches ont pu connaître le nom du napolitain appliqué à cette petite tablette de chocolat fin et amer que l'on *déguste aujourd'hui* avec le café.
C'est en 1926 que la maison Weiss, chocolatier à Saint-Etienne, déposa au greffe du tribunal de commerce cette appellation. L'objet est, depuis, fabriqué ici sans discontinuer. L'entreprise stéphanoise, une des rares qui torréfient encore elles-mêmes leur cacao, propose aujourd'hui cette douceur dans des versions ultra-sophistiquées : napolitain aux écorces d'orange confite ou aux éclats de fève de cacao.
Ce n'est pourtant pas elle, mais bien Segafredo Zanetti, un fabricant de café italien, qui lança véritablement ce produit en 1986. Pour augmenter les ventes de son breuvage, il eut l'idée d'y ajouter, emballé à *ses couleurs*, un morceau de chocolat. Comme il s'était installé à Rouen, c'est tout naturellement dans les établissements chics de la côte normande, à Deauville et Trouville, qu'apparaissent les premiers napolitains au comptoir.
La mode prend rapidement. Le calcul est simple : alors que le prix de revient d'un café est *inférieur* à 50 centimes, il est vendu en salle entre 5 et 20 francs. La marge importante que s'octroient les cafetiers peut souffrir d'être amputée des 40 centimes – en moyenne – que leur coûte un napolitain. Ce petit chocolat n'est pas seulement bon pour le standing : il est aussi un véritable pousse-au-crime. Il rend le client fidèle, et il *« augmente en général les ventes de café de 10 % dans un établissement*, explique Benoît Grison, de Segafredo. *Ces 10 %, ce sont les gourmands qui, entraînés par le mariage du chocolat noir et de l'expresso, n'hésitent pas à commander une seconde tasse »*.
L'engouement est tel que certaines enseignes de la grande distribution ont flairé le filon. Depuis maintenant trois ans, Continent vend sous son nom des napolitains qui font un malheur. Fabriqués en Belgique, ces rectangles de chocolat portent en sous-titre l'appellation de mini-tablette. *Un moyen de s'assurer* que le produit ne passe pas pour une confiserie chocolatée, ce qui, selon la législation, ferait passer sa TVA de 5,5 à 20,6 %. La réglementation est, de toute manière, assez emberlificotée quand on parle de douceurs : une pâte de fruit de la forme d'un palet rond est ainsi quatre *fois* plus *taxée que la même... vendue sous forme de* barre rectangulaire.

Guillaume Crouzet

BOUTEILLE





AOC Saint-Estèphe

CHÂTEAU-PHÉLAN-SÉGUR

■ A Bordeaux, les prix des vins primeurs se sont envolés. La caisse de premiers crus du millésime 1995 (deux bouteilles de Lafite-Rothschild, Latour, Mouton-Rothschild, Margaux, Cheval Blanc et Pétrus livrées au printemps 1998) *s'arrache à 6 500 F les douze bouteilles. La tension du* négoce est si forte que certains restaurateurs envisagent même le boycott du Bordelais. Le millésime, il est vrai, est prometteur. Une chance à saisir pour les châteaux moins prestigieux, mais voulant raison garder car, pendant la spéculation, la vente continue ! Ainsi, à Phélan-Ségur, magnifique domaine au maillage délicat de campagnes festonné de vignes, qui s'ouvre sur un paysage marin de forêts de pins et de dunes, avec son château bien peigné, l'on s'apprête à commercialiser le *millésime 1995, un vin rouge de grande classe dont Xavier Gardinier, le* propriétaire, est d'autant plus fier que son origine est modeste. Des tanins soyeux et fins, un équilibre aromatique déjà établi assurent à ce cru bourgeois une carrière brillante pour les dix ans à venir. Et dans le maelström bordelais, son prix est encore mesuré.

★ Bordeaux-Primeurs BP 59, 33027 Bordeaux Cedex, tél. : 05-56-50-11-18 ; Château-Phélan-Ségur 1995 : 107 francs TTC la bouteille, Château-Phélan-Ségur 33180 Saint-Estèphe, tél. : 05-06-59-30-09.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LA CAGOUILLE

■ Rien de bien nouveau dans ce restaurant de poissons très Rive gauche qui garde ses fidèles : des produits impeccables, des cuissons désormais régulières et les apprêts toujours les plus simples. En revanche, la terrasse *a doublé de surface et l'établissement est ouvert tous les jours* (dimanches, jours fériés et ponts). Pour quelques semaines encore, c'est le mois de Marcel Guigal, le grand vigneron de la vallée du Rhône. C'est l'occasion de déguster la fameuse et introuvable Doriane, une bouteille d'anthologie, issue d'une sélection des meilleurs coteaux-de-Viognier à Condrieu, pour amateurs avisés et aisés, auquel Gérard Allemandou conseillera des gambas fraîches et un tronçon de cabillaud à la sauce au gingembre pour accompagner la dégustation. Formule à 150 F et menu (vin compris) à 250 F.

★ Paris, 10-12, place Constantin-Brancusi 75014, tél. : 01-43-22-09-01, tous les jours.

TRENTA QUATTRO

■ *Venir de Toscane à Paris, c'était le chemin des reines Médicis, emprunté* par Francesca Ciardi jusqu'à la petite bonbonnière de la rue de Bourgogne, vouée décidément à la table d'Italie. Quelques plats classiques, simples, parfumés, aux cuissons justes, et des pâtes en sauce. Les sauces italiennes sont juxtaposées, aromatiques ou condimentaires. Elles accompagnent la pasta asciutta : rigatoni, tagliatelle, ravioli. C'était déjà la nourriture du petit peuple de Boccace, un chef-d'œuvre culinaire fait de farine et d'eau, associé à l'ingéniosité d'un monde de formes et de saveurs. La charmante Francesca élabore aussi quelques variations culinaires avec les fruits ou l'aigre-doux, dont nous sommes, à Paris, moins familiers. Entrée et plat : 130 F. Avec dessert : 175 F.

★ Paris, 34, rue de Bourgogne 75007, tél. : 01-45-55-80-75, fermé le dimanche.

Brasseries

CHEZ JENNY

■ Cuisine alsacienne certes, marqueteries de Spindler en sus, et serveuses en costume d'époque – celle de Hansi. L'immortelle choucroute est excellente, les saucisses succulentes, le jarret fondant. Nous remarquons avec jubilation que, dans le désert du samedi soir, où aucune brasserie digne de ce nom dans le quartier République ne daigne ouvrir en nocturne, l'accueil est impeccable, la rotation des plats véloce, et le riesling J. Muller fin, sans acidité aucune. Une ronde des vins sans défaut : Lorentz, Trimbach, Schlumberger, quelques-uns parmi les meilleurs producteurs. *Les cigognes sont de retour chez « Jenny »*, une bonne nouvelle pour les Parisiens, autant que pour les touristes satisfaits et bien traités. Menus 139 F et 169 F. A la carte, compter 160 F (sans le vin).

★ Paris, 39, boulevard du Temple, 75003, tél. : 01-42-74-75-75, tous les jours.

LE PETIT MÂCHON

■ Une brasserie charmante, un personnel attentif, un patron accueillant *les clients dès le petit déjeuner, et quelques plats classiques dans le re*gistre « lyonnais » et, de surcroît, ouverte le dimanche et le soir ! Un miracle dans le désert du 1er arrondissement. Le public ? Comme partout en cette saison, des Parisiens et des touristes, heureux d'être là. Saucisson de Lyon, escargots, moelle à la sauce bordelaise pour justifier l'enseigne ! De beaux poissons, la quenelle de brochet à la lyonnaise et le traditionnel tablier de sapeur, bien moutardé. L'entrecôte, la palette de cochon, fondue de choux rouges : original et, avec un honnête côtes-du-rhône, *domaine de Jonquières (98 F), rafraîchissant, comme l'atmosphère de* cette bonne maison. Menu 98 F. A la carte, compter 120 F.

★ Paris, 158, rue Saint-Honoré 75001, tél. : 01-42-60-08-06, fermé le lundi.

Jean-Claude Ribaut

Orages au Nord, pluie au Sud

LA VASTE DÉPRESSION située sur la mer du Nord est stationnaire et dirige dans un flux de nord-ouest des passages perturbés par la façade atlantique. Ces fronts sont actifs et donneront mercredi des passages pluvieux conséquents sur l'ensemble du pays.

Bretagne, pays de la Loire, Basse-Normandie. – Le temps restera instable avec des averses et des orages. Le vent soufflera jusqu'à 80 km/h en rafales près des côtes. Il fera frais, 10 à 12 degrés.

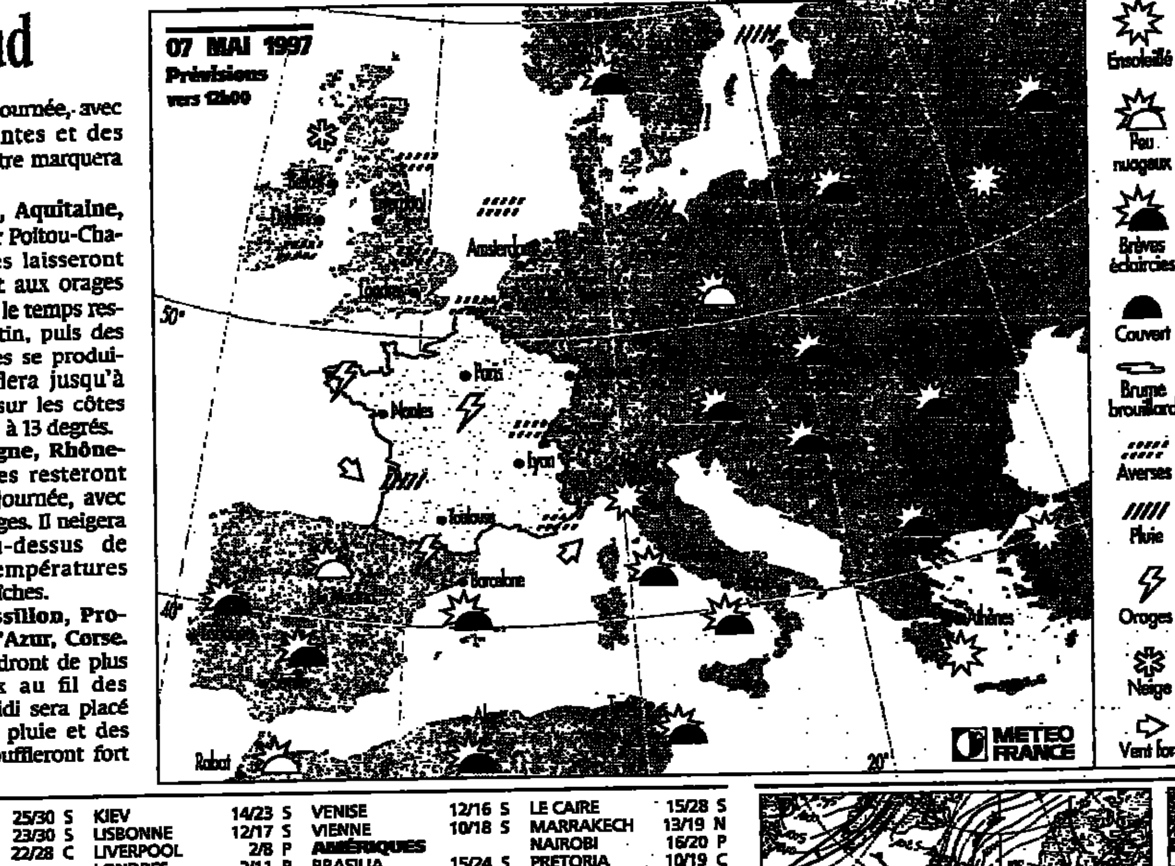
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Les éclaircies du matin ne dureront pas. Des orages éclateront dès la mi-journée. Les averses n'épargneront aucune région. Les rafales de vent atteindront 70 km/h. Les températures maximales avoisineront 9 à 11 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les nuages et les éclaircies alterneront toute la journée, avec quelques averses. Le ciel deviendra plus menaçant en fin de journée, avec des averses fréquentes et des orages. Le thermomètre marquera 8 à 11 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Sur Poitou-Charentes, les éclaircies laisseront place aux averses et aux orages l'après-midi. Ailleurs, le temps restera pluvieux le matin, puis des averses et des orages se produiront. Le vent soufflera jusqu'à 70 km/h en rafales sur les côtes landaises. Il fera de 11 à 13 degrés.

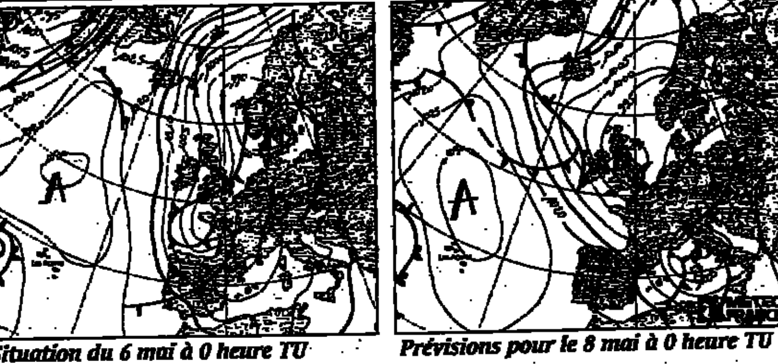
Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Les nuages resteront abondants toute la journée, avec de la pluie et des orages. Il neigera sur les Alpes au-dessus de 100 mètres. Les températures maximales seront fraîches.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Les nuages deviendront de plus en plus nombreux au fil des heures, et l'après-midi sera placé sous le signe de la pluie et des orages. Les vents souffleront fort près des côtes.



PRÉVISIONS POUR LE 07 MAI 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	
AJACCIO	9/18 N
BIARRITZ	6/16 P
BORDEAUX	6/13 P
BOURGES	2/11 P
BREST	6/10 P
CAEN	4/9 P
CHERBOURG	4/9 P
CLERMONT-F.	2/13 P
DIJON	3/10 P
GRENOBLE	4/12 P
LILLE	5/9 P
LIMOGES	1/10 P
LYON	4/14 P
MARSEILLE	9/16 S
NANCY	5/10 P
NANTES	4/12 P
NICE	10/15 S
PARIS	4/10 P
PAU	5/14 P
PERPIGNAN	9/16 P
RENNES	4/10 P
ST-ETIENNE	2/10 P
STRASBOURG	4/11 P
TOULOUSE	5/14 P
TOURS	3/11 P
FRANCE outre-mer	
CAYENNE	24/30 P
FORT-DE-FR.	24/29 S
NOUMEA	22/25 S
PAPEETE	25/30 S
POINTE-A-PIT.	23/30 S
ST-DENIS-RÉ.	22/28 C
EUROPE	
AMSTERDAM	5/9 P
ATHENES	11/19 S
BARCELONE	10/16 S
BELFAST	4/9 *
BELGRADE	16/25 S
BERLIN	6/14 P
BERNE	2/10 P
BRUXELLES	4/8 P
BUCAREST	15/26 S
BUDAPEST	14/20 S
COPENHAGUE	6/11 S
DUBLIN	3/9 P
FRANCFORT	5/11 P
GENEVE	4/11 N
HELSINKI	2/12 S
ISTANBUL	14/19 S
KIEV	14/23 S
LISBONNE	12/17 S
LIVERPOOL	2/8 P
LONDRES	2/11 P
LUXEMBOURG	4/8 P
MADRID	6/15 N
MILAN	10/17 S
MOSCOU	12/22 S
MUNICH	3/10 N
NAPLES	13/20 S
OSLO	7/11 S
PALMA DE M.	10/21 S
PRAGUE	5/12 N
ROME	12/19 S
SEVILLE	11/22 S
SOFIA	13/24 S
ST-PETERSB.	4/13 S
STOCKHOLM	5/13 P
TENERIFE	13/19 S
VARSOVIE	12/17 S
VENISE	12/16 S
VIENNE	10/18 S
AMÉRIQUES	
BRASILIA	15/24 S
BUENOS AIR.	19/27 S
CARACAS	25/26 P
CHICAGO	8/19 P
LIMA	19/25 S
LOS ANGELES	17/24 S
MEXICO	13/24 C
MONTREAL	1/10 S
NEW YORK	8/15 S
SAN FRANCIS.	13/21 S
SANTIAGO/CHI	6/26 S
TORONTO	2/13 S
WASHINGTON	9/17 S
AFRIQUE	
ALGER	12/22 S
DAKAR	19/23 S
KINSHASA	22/29 S
LE CAIRE	15/28 S
MARRAKECH	13/19 N
NAIROBI	16/20 P
PRETORIA	10/19 C
RABAT	13/19 N
TUNIS	15/25 S
ASIE-OCÉANIE	
BANGKOK	27/39 S
BOMBAY	26/33 S
DJAKARTA	26/31 S
DUBAI	23/31 S
HANOI	26/35 S
HONGKONG	25/28 S
JERUSALEM	15/26 S
NEW DEHLI	24/37 S
PEKIN	13/22 S
SEOUL	15/21 P
SINGAPOUR	27/31 P
SYDNEY	16/24 P
TOKYO	19/23 S


Situation du 6 mai à 0 heure TU — *Prévisions pour le 8 mai à 0 heure TU*

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** Pour le week-end de l'Ascension, Bison futé a classé « orange » le mercredi 7 mai dans le sens des départs et rouge le dimanche 11 dans le sens des retours. La sécurité routière déconseille de quitter les agglomérations mercredi après 16 heures et de les regagner le dimanche entre 17 et 21 heures. Pour les départs, *« une densification du trafic dès le début d'après-midi »* est prévue mercredi en Ile-de-France. Jeudi, le mouvement se poursuivra, entraînant une forte densité de trafic en province et en Ile-de-France, entre 9 et 12 heures.

■ **CHINE.** Des couloirs devraient être aménagés dans les artères de Pékin, où le trafic est le plus intense afin de faciliter la circulation des bus. Le premier sera ouvert le long de l'avenue de la Paix-Eternelle avant le 1er juillet, les suivants dans trois autres boulevards d'ici la fin de l'année. – *(AP.)*

8 MAI

Services ouverts ou fermés

■ **Presse** : les quotidiens paraîtront normalement jeudi 8 mai.
■ **Bureaux de poste** : ils seront fermés. Il n'y aura pas de distribution de courrier à domicile.
■ **Banques** : fermées.
■ **Grands magasins** : ouverts.
■ **Assurance-maladie, assurance-vieillesse, allocations familiales** : les centres d'accueil seront fermés du mercredi après-midi 7 mai au vendredi 9 mai, à 8 h 30.
■ **Archives nationales** : le Caran et le Musée de l'histoire de France seront fermés.
■ **Bibliothèque nationale de France** : à la Bibliothèque Richelieu, les salles de lecture seront fermées ; le Musée des médailles sera ouvert. A la Bibliothèque François-Mitterrand, les salles de lecture seront fermées.
■ **Hôtel national des Invalides** : les musées de l'Hôtel national des Invalides : Armée, Dôme royal (Tombeau de l'Empereur), Plans-Reliefs et l'église Saint-Louis seront ouverts.
■ **Institut de France** : l'Institut sera fermé. Le château de Chantilly, le domaine de Chaalis, le château de Langeais (Indre-et-Loire) et le château de Kerylos (à Beaulieu-sur-Mer) seront ouverts.
■ **Musées** : la plupart des musées nationaux seront ouverts. A Paris, le Musée des arts asiatiques Guimet sera fermé ; les Galeries du Panthéon bouddhique seront ouvertes. Le Centre Georges-Pompidou, la Cité des sciences et le Palais de la découverte seront ouverts.

PRATIQUE

La médiation pénale, pour résoudre les conflits en douceur

CHAQUE ANNÉE, de nombreuses plaintes sont déposées au parquet pour non-représentation d'enfant ou défaut de paiement de la pension alimentaire après un divorce, violence conjugale, conflits de voisinage, petites escroqueries, dégradations de biens, violences sur la voie publique. Une sur cinq (20,5 %) fait l'objet de poursuites, et la majorité sont classées sans suite. Enfin, un petit nombre de ces délits (de 1,21 % à 2,16 % selon les juridictions) font l'objet d'une médiation pénale. Celle-ci est assurée soit par des délégués du procureur de la République, soit par une association habilitée par le tribunal. L'objectif est de résoudre le conflit à l'amiable.

L'originalité de la médiation pénale (loi nº 93-2 du 4 janvier 1993, et décret nº 96-305 du 10 avril 1996) est de permettre une solution librement négociée entre les parties. Celles-ci peuvent toujours refuser la médiation... à leurs risques et périls, car si l'adversaire ne se présente pas, il peut y avoir poursuite.

L'avantage pour les deux protagonistes est que le médiateur n'intervient pas comme un juge. Son rôle n'est pas de sanctionner, mais de concilier. La pratique diffère selon les associations : certaines, comme le Centre de médiation et de formation à la médiation (CMFM) à Paris, font intervenir deux ou trois médiateurs pour une séance qui peut durer deux ou trois heures. D'autres, comme l'Association d'aide aux victimes d'infractions pénales des Hauts-de-Seine (Adavip 92), ont recours à un seul intervenant par médiation.

Jacques et Sylvie sont jeunes et sympathiques. Leur fils, Xavier, a un an et demi. Ils ont divorcé alors qu'il avait dix mois. Jacques a déposé une plainte contre Sylvie pour non-représentation d'enfant. *« Il n'est pas normal d'avoir été privé de mon fils pendant quatre week-ends consécutifs »* dit-il. *« Il était malade »*, objecte Sylvie, certificat médical à l'appui. Au cours de l'échange, très vif, sont évoquées pêle-mêle la fragilité de l'enfant, en proie à des crises d'asthme et des otites à répétition, l'agressivité – signalée par le personnel de la crèche – dont il ferait preuve après chaque séjour chez son père.

Celui-ci dénonce *« la tentative de la mère de faire passer l'enfant pour psychologiquement fragile, alors que c'est un petit bonhomme sans problèmes »*. Il ne cache pas son antipathie pour la psychologue qui suit l'enfant, car elle a été choisie par son ex-femme.

La médiatrice les laisse s'exprimer, n'intervenant que lorsque le ton monte et qu'ils s'interpellent par leurs noms de famille respectifs. A l'arrière-plan, il y a aussi le conflit qui oppose la grand-mère paternelle à la jeune mère : *« Lorsque Xavier est chez elle et que je téléphone, elle me raccroche au nez. »* La médiatrice tente de creuser cet aspect du problème, mais Jacques refuse catégoriquement.

Au fil des griefs longuement ressassés, émergent l'angoisse de la mère à l'idée de devoir confier l'enfant à son père et le sentiment du père d'être exclu. Pourtant, ils laissent échapper qu'ils ont parfois du plaisir à se promener tous les deux avec leur bambin. Lentement, ils prennent conscience qu'aucun enfant ne vit sereinement la séparation de ses parents, et qu'ils ont des devoirs envers leur fils. Jacques se montrerait moins hostile à une thérapie familiale, *« si le psychologue était désigné par le tribunal »*.

« RÉTABLIR LA COMMUNICATION »

A la fin de la séance, ils décident de se répartir les vacances d'été et tombent d'accord pour choisir un autre psychologue sur une liste proposée par la médiatrice. *« Le temps travaille pour nous »*, conclut celle-ci. Elle a trois mois pour rendre un dossier, mais il n'est pas rare que la médiation dure davantage, jusqu'à une année entière. Les deux parties peuvent faire appel à elle à tout moment, lorsque se présente une difficulté.

L'essentiel pour les médiateurs est de *« rétablir la communication »*. Tous s'engagent à suivre une formation. Celle-ci les amènera par diverses techniques, dont des jeux de rôles, à rester neutres, à travailler sur la relation et à se défaire d'éventuels préjugés. *« Le médiateur ne juge pas, ne fait pas la morale. Il écoute, permet à chacun d'exprimer ses tensions et par là même de s'en libérer,* explique une formatrice au CMFM. *Il faut remonter parfois assez loin dans l'origine du conflit. »*

Lorsque chacun a compris les motifs de son adversaire, on en vient au règlement du conflit : le taux de réussite de la médiation varie selon les lieux, de 65 % à 75 %. Le médiateur apporte alors son aide pour une solution pratique ou pour une éventuelle réparation du préjudice. Par exemple, l'auteur de dégradations sur la voiture d'un voisin s'engagera à payer les réparations. Ou bien un musicien dont le piano gêne ses voisins, changera son instrument de place ou s'engagera à insonoriser la pièce.

Un protocole d'accord, parfois accompagné d'un échéancier, est rédigé et transmis au parquet. Le procureur peut décider de classer l'affaire définitivement, ou sous condition, ce qui laisse une sécurité au plaignant : il pourra poursuivre à nouveau si l'accord n'est pas respecté.

Michaëla Bobasch

Service renforcé des « batobus » entre Notre-Dame et la tour Eiffel

PARIS. Les Parisiens et les touristes qui aiment voir la capitale de la Seine bénéficient depuis le 1er mai et jusqu'au 30 septembre, d'un service renforcé des « batobus » qui naviguent sur le fleuve, entre Notre-Dame et la tour Eiffel. La Compagnie des batobus propose une rotation toutes les vingt-cinq minutes, au lieu de quarante les années précédentes, entre Notre-Dame, l'Hôtel-de-Ville, le Louvre, Saint-Germain des Prés, le Musée d'Orsay et la tour Eiffel à bord de trois bateaux de cent cinquante places, pour un trajet total d'une quarantaine de minutes.
Les tarifs demeurent élevés – 20 francs pour la première escale, 10 francs pour les suivantes –, mais pour la première fois Batobus va offrir un système de forfaits : 60 francs pour une journée, 90 francs pour deux jours. La RATP propose, de son côté, des titres combinés « Paris visite » incluant la possibilité d'emprunter le service Batobus. Des réductions sont prévues pour les enfants, les étudiants et les personnes âgées. La compagnie offre un « forfait saison » de 250 francs, permettant un passage permanent sur Batobus du 1er mai au 30 septembre.

DÉPÊCHES

■ **SCOLARITÉ AU LYCÉE : petit guide de la filière économique et sociale,** *Vers le bac ES,* de Hervé Latapie (Le Monde Editions-Marabout, 240 p., 39 F), accompagnera les jeunes tout au long de leur scolarité au lycée. Il les aidera à choisir les options en première et les enseignements de spécialité en terminale, en leur donnant un aperçu des principales disciplines. Un chapitre est consacré aux méthodes de travail (tests à l'appui) et un autre à l'évaluation. La dernière partie évoque les études après le bac, avec un calendrier des différentes démarches à accomplir : dépôt de dossiers, inscriptions.

■ **CONSTRUIRE SA MAISON : un numéro hors série du magazine** *60 Millions de consommateurs* (nº 81, mai-juin, 104 p., 38 F) aborde les étapes essentielles à ne pas rater avant et pendant la construction de sa maison. Le choix du terrain, le suivi du chantier, les fondations, la charpente, les menuiseries extérieures, l'isolation thermique et phonique, le chauffage et l'aération. La dernière partie du magazine est consacrée à la réception des travaux et aux garanties indispensables à faire valoir en cas de malfaçons.

■ **LE MARIAGE : ceux qui s'apprêtent à convoler** et qui ne sont pas aveuglés par Cupidon au point de négliger les aspects juridiques consulteront avec profit la brochure *Le Mariage* (éditions du *Journal officiel*, 68 p., 30 F.). Ils y trouveront les articles extraits des divers codes (civil, pénal, de la santé publique, des impôts et du travail), ainsi que les textes de loi et les décrets concernant la célébration du mariage, les droits et obligations des époux, et le régime de la communauté légale. C'est la première-née d'une nouvelle collection, intitulée « Le droit au quotidien ». En vente dans les librairies et au JO, 26, rue Desaix, 75015 Paris.

■ **SORTIR DE L'HÔPITAL : pour une personne âgée,** il n'est pas simple de quitter un service hospitalier. Il faut penser à préparer les soins à domicile (infirmière, kinésithérapeute), mais aussi peut-être à recourir à un système de télésécurité pour une assistance rapide en cas de besoin. On peut demander des aides financières, notamment pour améliorer l'habitat : poser des barres d'appui dans la salle de bains, élargir les portes. Un mini-cahier pratique intitulé *« de l'hôpital à la maison »* encarté dans le numéro de mai-juin du magazine *Entourage* donne toutes les indications nécessaires. On peut se le procurer auprès de la Fondation des hôpitaux de Paris-hôpitaux de France, sur simple appel téléphonique au 01-40-27-30-51.

■ **ANTIQUITÉS ET MÉTIERS D'ART : un salon** des antiquaires et des métiers d'art a lieu au Futuroscope de Poitiers du jeudi 8 au dimanche 11 mai (entrée 30 francs, deux cents exposants, de 10 heures à 20 heures, nocturne le 8 jusqu'à 22 heures). Placée sous le signe du prestige, cette manifestation a drainé des professionnels pour les galeries comme pour les représentants des métiers d'art. Parmi ceux-ci, l'école Boulle, avec des réalisations de ses différents ateliers. Une exposition titrée Leçon de chaises permet de découvrir toutes les variations de la chaise de l'Egypte antique à l'époque contemporaine.

■ **VACANCES EN PYRÉNÉES : pour ceux qui rêvent** de découvrir monts et vallées de la chaîne franco-espagnole, un numéro spécial de *Pyrénées Magazine*, des éditions Milan, propose quelque cent vingt idées de séjour (1996 p., 35 F). Au fil des pages, le guide dresse l'éventail des possibilités offertes par les différentes régions de la chaîne, avec des cartes, des itinéraires commentés, la liste des musées, un agenda des principales manifestations et des renseignements pratiques.

DANSE Karine Saporta est chorégraphe, photographe et réalisatrice de films. Son œuvre, de plus en plus politique, transpose des thèmes engagés – nazisme, guerre, exil des juifs espagnols – dans l'imaginaire des émotions. Avec *Les Trottoirs de Leïla*, elle plonge dans le réalisme des vies des immigrés arabes ● RÉSULTAT d'ateliers menés par Karine Saporta depuis près d'un an avec de jeunes Maghrébins d'Hérouville-Saint-Clair, dans la banlieue de Caen, ville où la chorégraphe dirige, depuis 1988, le Centre chorégraphique national, *Les Trottoirs de Leïla* ont aussi pour origine la vie du quartier de Barbès en pleine démolition/reconstruction ● UNE FICTION, *Le Sort des enfants du désert*, réalisé avec le concours de Marie-Hélène Rebois, qui suit son travail depuis deux ans, est en cours d'achèvement. *Les enfants d'Hérouville en sont les acteurs.*

Karine Saporta sous influence du Maghreb et de Barbès

Sa création, « Les Trottoirs de Leïla », dansée les 6 et 7 mai au Théâtre de Caen, est une sorte de comédie musicale tragique de l'immigration arabe, depuis les années twist. La chorégraphe a complété ce travail avec un film, cosigné avec Marie-Hélène Rebois

CAEN
de notre envoyée spéciale

La création de Karine Saporta *Les Trottoirs de Leïla* est placée sous le signe des enfants maghrébins des cités d'Hérouville-Saint-Clair, dans la banlieue de Caen, et du quartier Barbès, à Paris. A l'origine, la chorégraphe avait le projet d'une pièce sur la ville. Mais il y a eu ensorcellement. Celui de Karine Saporta par les enfants d'Hérouville-Saint-Clair. La chorégraphe, reine de la nuit et des sortilèges, trouvait avec eux ses maîtres en imagination.

Dans les ateliers qu'elle débute en juillet 1996, elle tombe sous le charme de ces garçons et de ces filles : « *Ils m'ont raconté des histoires auxquelles je ne m'attendais pas*, dit la chorégraphe. *Des histoires de Dame blanche, d'anges qui donnent des claques si l'on pénètre dans les toilettes du mauvais pied ! Je découvrais tout le merveilleux méditerranéen.* » Les enfants comprennent au quart de tour que cette artiste à la chevelure de jais, aux boucles serrées, vit le réel et la fantaisie avec la même intensité qu'eux. Dans ses yeux, ils ont vu et aimé l'image qu'elle avait d'eux, de leur culture. Ça a fait tilt : ils ne se quittent plus. Mieux : Saporta crée un film exprès pour eux.

Ce qui aurait pu n'être qu'un contrat-mission de plus, passé par une municipalité à un créateur avec pour mission de prendre en charge ceux qui n'ont pas accès à la culture, s'est transformé en un récit des Mille et une Nuits. Parce que c'était eux, parce que c'était elle. « *Et pourtant ce n'est pas la fibre maternelle qui me caractérise*, dit Karine Saporta. *J'ai tout d'abord pensé envoyer quelqu'un de mon équipe. Mais on était en juillet, j'étais libre, j'ai voulu aller me rendre compte de la situation. Il y avait chez ces jeunes la désespérance de ceux qui ne partent jamais en vacances. Peut-être ont-ils compris que moi aussi j'étais perdue devant eux ? Que faire, en effet, avec des gens qui n'ont jamais dansé ? Avec ces enfants de cinq à dix-huit ans, mais surtout avec les petits dans mes jupes, je me suis tout de suite sentie en terrain connu. J'ai décidé alors de les prendre en vidéo en train de raconter l'histoire d'un film.* La Haine, *de Matthieu Kassovitz est arrivé en tête. J'avais devant moi de vrais petits Marlon Brando. J'ai su qu'on était partis pour aller loin, qu'ils allaient me parler d'eux, de leur famille. Ainsi a germé l'idée de faire un film avec eux. Rien que pour eux.* »

Avec la réalisatrice Marie-Hélène Rebois, par ailleurs productrice, elle met en chantier un scénario de fiction, écrit à partir des matériaux dégagés au cours d'improvisations sur les thèmes de la classe, de l'identité, des gros mots, des grimaces, etc. Le film s'appellera *Le Sort des enfants du désert*, titre en forme de jeu de mot, hommage au pouvoir, réel, que les jeunes Hérouvillais ont eu sur la chorégraphe. En prenant cette décision d'offrir aux enfants un court-métrage, Karine Saporta change le projet initial des *Trottoirs de Leïla*, qui était, plus banalement, d'intégrer des jeunes d'Hérouville aux danseurs du Centre chorégraphique de Caen, qu'elle dirige depuis 1988, et de mêler à la danse des images vidéo enregistrées pendant les stages.

Les Trottoirs de Leïla et Barbès. Ce quartier historique de l'immigration maghrébine à Paris a, tout autant que les enfants d'Hérouville, inspiré la chorégraphe. A cause d'une expérience qu'elle y a vécue. Exactement à l'angle de la rue Polonceau et de la rue de la Goutte-d'Or. « *Derrière une palissade de chantier, des immeubles éventrés exhibaient les vestiges des vies qu'ils avaient abritées. Deux vieilles mendiantes arabes, emmitouflées de mille vêtements, sont assises, immobiles, comme les gardiennes d'un monde enfui. Je me suis penchée pour voir, et j'ai entendu des hurlements. Il s'agissait d'une hallucination auditive, d'une sorte d'état rimbaldien auquel nous succombons de temps à autre. Il ne s'agit pas d'une chorégraphie sur Barbès, mais sur tout ce à quoi ce nom renvoie dans la réalité, et dans l'imaginaire.* »

Hérouville, cité-dortoir de Basse-Normandie, Barbès, quartier parisien plein de vie et de monde : ainsi naît, se dessine et se transforme la géographie d'une création. Fondements et archéologie d'une pensée, auxquels il convient d'ajouter les cours de hip-hop et de danse orientale que la chorégraphe a organisés aux côtés de son propre travail. Pour le hip-hop, elle a choisi les rappeurs d'Aktuel Force, notamment Karima Khelifi.

Pour la danse orientale, elle a sélectionné la Marocaine Majouba Mounaïm. Cette dernière, directrice de Nadir – organisation spécialisée dans les musiques et les cultures du monde en Basse-Normandie –, était aussi chargée des recherches iconographiques et discographiques sur les traditions arabes du chant et de la danse. Non seulement pour que les enfants connaissent mieux la culture de leurs pères et de leurs mères, mais aussi pour que les danseurs de la compagnie Saporta, présents sur tous les stages, puissent nourrir leurs mouvements.

« *Une fois encore le Sud m'a rattrapée*, constate Karine Saporta. *Une partie du monde vit selon d'autres pulsions que nous. J'aimerais être en accord avec cette partie de l'humanité. Comprendre le* tarab, *comme on dit en Egypte, cette ivresse très humaine, dans laquelle toutes les classes sociales se retrouvent autour d'une danse de transe, ou toute une nuit autour de la voix d'Oum Kalsoum...*

« À LA TRANSE... AU KIF »

» Les danses qui m'intéressent le plus sont des danses d'accumulation, des danses stationnaires. Plus le cercle décrit par la danse est étroit, plus l'ombre projetée du cercle est électrique. Pour ces raisons, j'aime le flamenco, le kathak indien. Dévorer l'espace n'a pas davantage de sens pour les rappeurs. C'est pourquoi je me sens proche d'eux. Certaines de leurs figures se rapprochent du mime. Je pense aux leçons du Mime Decroux que je suivais à Boulogne-sur-Seine. Le saut sur place, qu'on retrouve dans tous les folklores, procure un plaisir extrême qui peut mener à la transe. » « Au kif », diraient les rappeurs.

Karine Saporta aime aller contre les évidences de la danse contemporaine. A la fois russe par sa mère et espagnole par son père, le philosophe Marc Saporta, la chorégraphe privilégie l'excès. Depuis une quinzaine d'années, elle a imposé une danse de vibration, de saccade, une danse enroulée sur elle-même, décalée. Ces partis-pris artistiques, calqués sur les états du cœur, fondent les motifs d'une esthétique singulière. Quand elle s'adonne à son âme slave, à la part maternelle de son héritage, Karine Saporta compose (*A ma mère*) *La Fiancée aux yeux de bois* (1988) ou bien *Morte-forêt* (1994), inspirée du *Canard sauvage* d'Ibsen. La glace brûle, devient innocence. Quand elle plonge dans le sud de son père, elle compose *Les Taureaux de Chimène* (1989), *Carmen* (1991) ou bien *Marie ou l'or du cirque* (1995), une pièce dans laquelle elle compare les ors et rouges du cirque à ceux des vierges de Séville, et les ascensions du trapèze à l'élévation de la Vierge Marie.

Pour *Les Trottoirs de Leïla*, la chorégraphe traverse pour la deuxième fois la Méditerranée. La première fois, c'était en 1992, pour *Le Rêve d'Esther*, inspiré du livre de Catherine Clément *La Senora*. La pièce racontait l'exode des juifs chassés d'Espagne et leur installation dans l'Empire ottoman. Aujourd'hui, elle parle de la communauté musulmane en France, de sa culture qui croit à la magie et au surnaturel, de ses conditions de vie, débarrassées des clichés. Saporta n'a jamais craint les sujets délicats : dans *L'Impur*, en 1993, elle abordait la guerre, le camp de concentration, le meurtre de la beauté.

Hérouville et Barbès ont ancré la danse de Karine Saporta dans plus de réalisme. « *On peut penser que ma danse prend des allures de militantisme. Mais je suis fière d'appartenir à l'histoire de la danse au XX[e] siècle, car c'est une histoire de liberté. La manière dont les Arabes sont considérés rend certains d'entre eux paranoïaques. Ils deviennent alors des proies pour les intégristes. Pourquoi la mosquée d'Hérouville est-elle toujours dans une cave ? Le Front national oblige à réfléchir à l'idée de nation. Toulon est en France avant même d'être à Toulon. Toulon, c'est mon arrondissement. Ce n'est pas un hasard si c'est Châteauvallon, un lieu consacré à la danse, qui est visé par le FN. La danse, le corps, sont subversifs pour les intégristes de la pensée.* »

Dominique Frétard

JEAN-MICHEL GUILLAUD

Fernando Carillo.

La découverte du hip-hop

Les neuf danseurs des *Trottoirs de Leïla*, membres de la compagnie Saporta, ont découvert le hip-hop au cours des stages d'Hérouville-Saint-Clair donnés par Aktuel Force. Karima Khelifi les a bluffés : « *Elle a la réputation d'être la meilleure de France au sol* », disent-ils, visiblement impressionnés. « *Cette danse a une vraie technique, et son propre vocabulaire qui correspond à toutes les figures. Le hip-hop comprend plusieurs façons de danser. Le sol, mais aussi les ondulations du corps, le mime* », explique Laetitia Passard, qui vient de la danse classique. « *Les danseurs de hip-hop ont les muscles du bas du dos et des bras beaucoup plus costauds que nous* », constate Alban Richard. « *Avec cette danse, il y a aussi une manière de parler très drôle*, dit Séverine Adamy. *On a appris, par exemple, qu'un "bloc" voulait dire une belle fille !* » Céline Angibaud conclut : « *La danse orientale nous a donné plus de mal car le rythme est très difficile à capter. Avec ces deux danses, on s'est initié à une culture qu'on ignorait.* »

Filmer des enfants beaux et heureux

« *J'AI CINQ ANS, je m'appelle Driss El Arabi. Je suis un rappeur et je vais à la mosquée.* » Ce garçonnet est un peu la mascotte du film *Le Sort des enfants du désert* que Karine Saporta est en train de réaliser avec une vingtaine d'enfants des cités d'Hérouville-Saint-Clair. Elle cosigne la réalisation avec Marie-Hélène Rebois. Cette dernière suit le travail de la chorégraphe depuis deux ans : elle a filmé *Le Bal du siècle*, une pièce inspirée à Karine Saporta par l'histoire du cinéma. Gilles Jacob, ayant été séduit par le projet, avait accueilli la chorégraphie en avant-première pendant le Festival de Cannes 1995. Marie-Hélène Rebois a aussi suivi et filmé *L'Or ou le cirque de Marie*. C'est dans les locaux de sa maison de production, Daphnie, qu'elle nous montre les premières images du film. Après Driss El Arabi, c'est au tour de son frère aîné Youssef de se présenter : « *Quand on tue le mouton, c'est moi qui tiens les pattes* », déclare-il avec fierté. Leur père est imam. Un autre garçon, plus grand, avec un bras dans le plâtre, arrive en criant : « *Moi, je suis heureux, je suis heureux.* » Tarik raconte la fameuse histoire des anges des toilettes qui giflent ceux qui en franchissent la porte avec le pied droit : « *Il ne faut parler de cette claque à personne, même pas à ton frère, sinon tu es en danger* », raconte-t-il à un plus petit, très attentif.

Il y a les filles aussi. Très différentes. Belle comme Sajira Kahoudji. Souvent filmées en train de repasser. Elles jouent le rôle des mères et disent : « *Ma mère est une merveille. Elle me donne son amour. Mais je n'aimerais pas rester à la maison comme elle.* » Elles parlent de la surveillance des frères qui « *les empêchent de faire des conneries* ». Elles parlent aussi du foulard, des tueries en Algérie. Elles sont plus âgées que les garçons. Elles rappent sur le thème de leur banlieue natale, à laquelle elles sont attachées. Elles chantent aussi leur violence : « *Je comprends rien, rien à la tolérance/Et en plus j'en ai rien, rien à foutre.* » Le tournage des *Enfants du désert* a lieu au lycée Salvador-Allende, à Hérouville. « *Toute la matière du film vient des enfants, de ce que Karine Saporta les a poussés à sortir d'eux-mêmes au cours des ateliers*, explique Marie-Hélène Rebois. *Il s'agit d'enregistrer une contre-image. De filmer qu'ils sont beaux, heureux. Ce qui est la vérité. On ne les interroge jamais vraiment sur eux. Et les interviews à vocation sociologique sont incapables de montrer leur imaginaire. Ils marchent en bandes, par familles. Ils ne sont jamais paumés. Ils vivent dans la rue, mais sont surveillés. Les enfants n'aimaient pas qu'on tourne dans une école, un lieu trop négatif pour eux. Ils ont eu envie d'inventer une école amusante, avec un professeur d'anglais loufoque, joué par Alban Richard, danseur chez Karine.* »

Karine Saporta ne joue pas l'autorité avec les enfants, n'essaie pas de canaliser leur énergie ni de mobiliser coûte que coûte leur attention, qui est faible. « *Elle suit son fil*, reprend Marie-Hélène Rebois. *Elle travaille avec ceux qui vont, avec ceux qui viennent. Très vite, les enfants ont été impressionnés par cette concentration maximale, inhabituelle pour eux, sauf quand ils jouent. Karine Saporta a un côté très enfant dans sa création. Elle était enfant face à des enfants. Ces jeunes ont besoin de structures, de repères forts : ils n'étaient plus agressifs, mais apprivoisés. Ils sont entrés dans le jeu.* » *Le Sort des enfants du désert* est une fiction qui a la forme d'un documentaire.

D. F.

Cinéaste et photographe

● **Films.** Karine Saporta a réalisé *L'Adorateur adoré* (13 minutes), 1991 ; *Les Larmes de Nora* (18 minutes), 1992 ; *Le Sort des enfants du désert*, avec Marie-Hélène Rebois, 1997. Elle prépare avec Marie-Hélène Rebois *Symptômes d'une guerre*, un documentaire sur l'attitude des intellectuels face au conflit en ex-Yougoslavie.

● **Images.** Certaines créations ont inspiré à Karine Saporta des expositions photographiques : *La Chambre d'Elvire*, commande de Châteauvallon/TNDI, 1992 ; *L'Or ou le cirque de Marie*, au cirque de Reims, 1995 ; *La Pâleur du ciel*, au Musée d'Orsay, 1996. Elles ont toutes été diffusées dans les galeries de photos de la Fnac.

Une journée de répétitions

***LES TROTTOIRS DE LEÏLA*, de Karine Saporta. Théâtre de Caen, 135, bd du Maréchal-Leclerc, Caen (Calvados). 20 h 30, les 6 et 7 mai. Tél. : 02-31-30-76-20. De 40 F à 120 F.**

CAEN
de notre envoyée spéciale

On est au Théâtre de Caen. Karine Saporta fume dans le noir de la salle. Elle travaille à partir de 14 heures jusqu'à tard dans la nuit. Et ne se nourrit pratiquement pas. Son énergie a la réputation de mettre tout le monde à genoux. Sa concentration est légendaire. Sur scène : une palissade, et devant elle, un trottoir et une chaussée. L'humanité défile. Au fond, on devine des immeubles en démolition. Des façades à la Rauschenberg. Des lumières rouges clignotent. Des ombres, façon *M le Maudit*. Les filles passent en se déhanchant. Les garçons sifflent.

Il flotte dans la salle une odeur de Shalimar de chez Guerlain. Parfum de Karine Saporta ou de son assistante, Catherine Savy ? Une danseuse vient chanter : *Je t'ai dans la peau, Léon*. Le Barbès de Karine Saporta s'étend à Pigalle. Elle a décidé de montrer sa chorégraphie du point de vue du trottoir. Musique arabe : une fille arrête le mouvement de ses hanches presque perpendiculairement à son torse. Une autre est en soutien-gorge. Karine Saporta filme la scène en trio, puis en quatuor. Rien n'est encore fixé. Tom Waits grogne. « *Aucune musique n'est définitive. Nous avons passé un accord avec Polygram pour faire découvrir certains talents de la culture arabe. Tels Miss Melle, Faudel, Uman, Cheik Tidiane, Simon Shaheen. D'autres encore. Un disque du spectacle devrait être édité* », dit la chorégraphe. Françoise Hardy affirme son légendaire *J'suis d'accord* des années yéyé.

La palissade s'enroule sur elle-même, dévoilant progressivement des chambres, des toilettes. Jean Bauer, décorateur attitré de Saporta, a encore frappé juste. Deux danseurs improvisent autour d'une cuvette de WC. Une voix de fille rappe. Des torses se renversent, des ventres ondulent. Changement brutal : *une fille joue un flic qui effectue une descente.* Revolver, fouille. Elle hurle : « *Moi, il n'y a pas de moi/Il n'y a que moi !* » La scène met mal à l'aise. Karine Saporta fait recommencer la danseuse. Ce travail sur le texte, les mots, toujours présent dans ses chorégraphies, s'accentue depuis *Le Spectre*, créé en 1996.

Deux étages plus haut, Patrick Téroitin, le costumier, un fan des matières précieuses, s'arrache les cheveux : « *Karine a demandé des matériaux bruts urbains ! Quand on travaille sur le cirque, ou à partir d'un livre, on a une idée des costumes. Le thème de la rue est éclaté. On a travaillé sur des vêtements de récupération et à partir d'achats effectués dans les boutiques branchées des Halles, à Paris. On remixe le tout.* » Dans un coin, des robes de tulle, avec des bâches, figurent les grandes toiles qui aujourd'hui dissimulent les travaux : « *Ce sont les anges de la démolition* », dit le costumier.

Dans les coulisses, on entend la voix de Karine Saporta : « *Chantilly, chantilly, tes sauts, légers, légers !* » Charleston, twist, mashed-potatoes. Le temps des immigrés renvoie la chorégraphe à son enfance. Qui en aurait douté ? « *Le spectateur est-il prêt à recevoir tant de réalisme ?* », s'interroge Karine Saporta.

D. F.

Les troupes du Voyage des comédiens en mission de labourage culturel

Découverte des genres du théâtre dans les campagnes du centre de la France

Le *Voyage des comédiens* regroupe plusieurs troupes qui vont sillonner, pour la deuxième année consécutive, le centre de la France. Dans les *campagnes, dans des lieux qui n'accueillent pas* habituellement le théâtre, le Voyage pratique tous les genres : répertoire classique, revue d'ac*tualité, théâtre de rue, conte...* Première étape d'un périple de deux mois à Aubigny-sur-Nère, une commune de six mille habitants.

LE VOYAGE DES COMÉDIENS. A Montrichard (Loir-et-Cher), jusqu'au 14 mai (tél. : 02-48-58-40-20). Au Blanc (Indre), du 17 au 27 mai (tél. : 02-54-37-05-13). A Neuvy-le-Roi (Indre-et-Loire), du 30 mai au 9 juin (tél. : 02-47-24-40-20). A Dreux (Eure-et-Loir), du 12 au 22 juin (tél. : 02-37-46-01-73).

AUBIGNY-SUR-NÈRE (Cher)
de notre envoyé spécial

Il n'est pas toujours facile de donner forme à cet inconnu, le théâtre, dans les zones rurales marginales de la région Centre où s'aventure le Voyage des comédiens. De convaincre qu'il peut être de la vie de chacun, sans rien céder sur la démarche, en se refusant à toute œuvre de circonstance. D'autant qu'il faut se faire accepter comme baladins. La première étape de cette année, à Aubigny-sur-Nère, commune de six mille habitants aux marges de *la Sologne*, a *montré qu'il demeurait* des terres ingrates au labourage culturel, d'autant plus que les *relais locaux nécessaires, invoquant* la campagne électorale, n'ont rien fait pour le préparer.

Tout de même. A quelques kilomètres de là, sur la route plus accueillante de Sancerre, un bistrot (celui des supporters des clubs de football locaux) sur la grand-place de Vailly-sur-Sauldre (neuf cents habitants). Un accordéoniste et un comédien (André Féat) attablé devant une bouteille de vodka. Qu'il lève son verre, se mette à pérorer et la Russie du XIX[e] siècle coule de source, entière dans chaque phrase. On lit Tchekhov dans le regard médusé du patron, on le sent passer dans les coups de coude que se donnent deux jeunes au comptoir. Quand les acteurs saluent et sortent, il reste leur absence, toute chaude d'une vie intense.

Plus tard, dans le parc du château d'Aubigny-sur-Nère, à la nuit naissante, après une farandole emmenée par une madame Loyal pétillante. Un cri déchirant, un cercle qui se forme autour de celui qui vacille. Les mots de Tchekhov, à nouveau, inaltérables. Ivanov est pris dans le tourbillon mortel où voletent des chauves-souris. Un coup de feu. Le public ne rit plus. On sent l'incrédulité vaincue, les résistances qui fondent. C'est donc cela le théâtre. Une estocade surprise portée à la fête, et quelque chose vient d'être gagné, qui ouvre largement au monde, bien au-delà du spectacle vivant.

PRENDRE DATE

En pénétrant de biais dans le répertoire, les comédiens du Voyage entrent sans s'imposer chez les gens : on passe prendre un verre et on repart, mais voyez ce qu'on sait faire. Assez pour que les enfants aient été tentés de frôler du bout des doigts le mystère du comédien qui passe. Assez pour convaincre les adultes que le théâtre est chose trop grisante pour ne ressembler ni à l'école ni à la messe, comme trop d'élus locaux en demeurent convaincus. Assez pour donner argument de retour et prendre date.

A dessein, le Voyage pratique tous les genres : le classique (*Les Femmes savantes*) et la revue d'actualité (*Christmas Pudding*), le théâtre de rue (*Voyages avec un âne dans les Cévennes*) et le conte (*Le Chat gros comme le petit doigt*). Une manière de frotter les pratiques et les troupes en présence. De montrer que la recherche du public ouvre à la recherche intérieure par une collectivité de deux mois. Réunie autour du théâtre mobile – mobile, mais en dur, qui *« permet de ne pas faire du théâtre sur mesure parce qu'il est sur mesure »*, comme dit son inventeur, Nicolas Peskine –, elle peut se lancer dans toutes les directions, au plus près de ce que signifie d'oreilles et de bouches chaque personne retenue.

On s'arrêtera cette année sur le *Récit ancien du Déluge* proposé par le Centre de littérature orale (Clio) de Vendôme. Assis en tailleur, dans une lumière de point du jour, surmontés d'images projetées changeant lentement, Bruno de la Salle et Jean-Paul Auboux lisent et disent une continuité versifiée par eux de *L'Enûma Elish* et de *L'Epopée de Gilgamesh*. Le recueillement et le trac donnaient une fragilité touchante à leur chant. A l'invocation de la nef du Noé mésopotamien, le vent du dehors est venu battre la toile du théâtre mobile comme une voile, et le sifflement des merles a accompagné l'envol des oiseaux au dessus de l'arche.

Jean-Louis Perrier

Cinquante acteurs, cinq départements, deux mois

Pour la seconde année consécutive, le Voyage des comédiens sillonne le centre de la France. Il réunit quatre troupes de la région : la Compagnie du hasard (Blois, Nicolas Peskine) ; le Centre dramatique régional de Tours (Gilles Bouillon) ; le Centre de littérature orale (Vendôme, Bruno de la Salle) ; et le Théâtre du lamparo (Argenton-sur-Creuse, Sylvie Caillaud). En outre, la compagnie TDM (Isabelle Tanguy) est invitée. Une cinquantaine de comédiens parcourent cinq départements durant deux mois, installant le théâtre mobile pour douze jours dans cinq chefs-lieux de canton ou d'arrondissement et essaimant dans les villages alentour. A chaque étape, ils donnent une vingtaine de représentations de huit pièces différentes, et de neuf *« petites formes »* – interventions légères et théâtre de rue. Un spectacle collectif, associant l'ensemble des metteurs en scène et des comédiens, clôt chaque étape.

« Rostro le flamboyant » revient à Bakou

BAKOU
de notre envoyée spéciale

Pendant près d'une semaine, un lutin malicieux, dans une limousine *ancienne – avec chauffeur et* petits rideaux noirs – a sillonné Bakou à un rythme d'enfer ; figeant au garde-à-vous les policiers postés sur son passage ; monopolisant la « une » des médias nationaux ; et faisant oublier, l'espace d'un instant, aux Azerbaïdjanais les grimaces et malheurs de leur jeune République.

Pendant près d'une semaine, Mstislav Rostropovitch – reçu comme un chef d'Etat par le président Gueïdar Aliev – s'est immergé dans Bakou avec boulimie et bonheur. De retour au bercail, comme disait avec insistance le *ministre de la culture*, qui, ancien chanteur, embrassait le maestro avec insistance. En tout cas sur les traces de sa petite enfance. Et sur celles de son père, Léopold, violoncelliste « d'exception », professeur au conservatoire de Bakou et membre de l'orchestre de la radio, qui abandonna toute chance de carrière, dans les années 30, pour immigrer à Moscou, totalement démuni, mais décidé à ce que son fils prodige, à peine âgé de six ans, bénéficie d'une *parfaite éducation musicale*.

RÉPARER L'INJUSTICE

Sans doute est-ce pour ce père disparu très jeune que Rostropovitch a accepté le voyage à Bakou. Pour imposer son prénom. Réparer l'injustice. Rappeler quelques humiliations. Faire applaudir ce père à la hauteur duquel il dit avoir toujours voulu se hisser, et qui mériterait sans doute, répète-t-il, *« d'être placé plus haut que moi sur l'échelle des plus grands musiciens de ce siècle »*. Une rue et une école de musique, dont il a dévoilé les plaques devant quatre de ses petits-enfants, associent désormais leurs deux prénoms. *« Rien peut-être ne pouvait le bouleverser davantage »*, notait l'une de ses filles.

C'était pourtant Mstislav, ou plutôt « Slava », que tenait à célébrer Bakou. Le président Aliev avait trouvé le prétexte : les soixante-dix printemps du maître que ses amis musiciens (Stern, Istomin, Rampal...) célèbreront à Évian du 8 au 18 mai. Bakou, dit-il, le réclamait et se réclamait de *lui : il se devait donc* à Bakou... L'habile homme qui savait que Rostropovitch n'a jamais résisté à la perspective d'une belle fête. Mais diable d'homme, qui espérait ainsi se glisser quelques heures dans le halo de lumière qui, partout, accompagne le maestro.

« Merci président, merci de nous avoir rendu Slava ! », clamait dans un micro le directeur du conservatoire de musique. *« Chapeau bas, oui ! »*, souriaient un groupe de journalistes moscovites, ravis d'être les invités d'une capitale qu'ils ne situaient que très approximativement aux confins du Caucase et dont le nom était loin jusqu'alors d'évoquer la musique ! *« Il est temps de réviser vos clichés ! »*, triomphait une de leurs collègues azéries. Le monde entier avait en tête l'or noir, ses derricks, ses torchères ? Le vent glacial venu de la Caspienne sur une ville meurtrie par une guerre fratricide avec les Arméniens et squattée par des milliers de réfugiés ? *« Désormais, Bakou sera la ville de Rostro le flamboyant ! »*

Bien joué, évidemment. Et pour la ville, et pour le président qui, à l'issue d'un fabuleux concert donné vendredi 2 mai par le maestro au soir de sa visite, prononça devant plus de deux mille personnes enthousiastes l'éloge de Rostro, *« l'humaniste, l'homme de cœur et de conviction, défenseur depuis toujours des droits de l'homme, de la liberté et de la justice »*. Venant de l'ex-patron du KGB d'Azerbaïdjan, membre du fameux politburo qui valut au violoncelliste de longues années d'exil, l'hommage ne manquait pas de saveur. Mais il fut applaudi à tout rompre. Et Rostro, euphorique, embrassa le président... Ainsi va la vie à l'Est. Entre oubli, pardon, mémoire. Silence, pragmatisme, dévotion.

De nombreux toasts furent portés à Slava. A la vodka. Debout. Cul sec. Le maestro, jamais, ne refuse de trinquer. Fût-ce au coin d'une rue, avec des joueurs de musique traditionnelle ou dans une courette de la vieille ville, entre artistes. Il arrive même qu'il danse et saute comme un cosaque. Rien, de toute façon, qui ne le fasse descendre du piédestal sur lequel les journalistes venus des différents coins de l'ex-Union l'ont hissé. *« C'est un peu comme suivre Liszt ou Rubinstein*, confiait, bouleversé, le rédacteur en chef de *Nezavissimaya Gazeta : la certitude absolue d'être dans l'Histoire. Un jour, vous verrez, on dira : Clinton ? Gorbatchev ?... Ah oui ! C'était à l'époque de Rostropovitch ! »*

Annick Cojean

Picasso, Derain, la peinture et la photographie

Quand deux disciplines artistiques s'inspirent

LE MIROIR NOIR. PICASSO, SOURCES PHOTOGRAPHIQUES 1900-1928, Musée Picasso, 5, rue de Thorigny, Paris 3[e]. M[o] Saint-Paul, Filles-du-Calvaire. Catalogue 270 p., 350 F, éditions RMN. Tél. : 01-42-71-25-21. Du mercredi au lundi de 9 h 30 à 18 heures. Jusqu'au 9 juin.
ANDRÉ DERAIN PHOTOGRAPHE, Galerie Florence Arnaud, 10, rue de Saintonge, Paris 3[e]. M[o] Oberkampf, Filles-du-Calvaire. Tél. : 01-42-77-01-79. Du lundi au samedi de 14 h 30 à 19 heures. Jusqu'au 24 mai.

La cause était entendue : entre photographie et peinture, les relations n'avaient pu être que d'affrontement, l'une niant l'autre et réciproquement, la plus jeune menaçant de mort la plus ancienne. Aujourd'hui encore, quelques-uns des nostalgiques qui déplorent la décadence des beaux-arts en rendent volontiers la photographie coupable, *elle qui aurait privé* le portraitiste de ses modèles, elle qui ne serait que vision trop *rapide et peu exigeante*. La thèse est simple. Elle est donc fausse.

A mesure que se précise l'histoire de l'art dans la première moitié du XX[e] siècle, il apparaît qu'entre les deux disciplines, il y eut dialogue et, souvent, connivence. Les photographes avaient souvent des tableaux en tête – voyez Man Ray ou Albin Guillot. Les peintres avaient souvent des clichés en mémoire, ou devant les yeux. Voyez Picasso et Derain.

Picasso ? *Le Miroir noir* est la troisième exposition consacrée à la question depuis qu'Anne Baldessari, conservatrice au musée Picasso, en a entrepris l'étude. La première révélait les images prises par l'artiste. La deuxième s'interrogeait *précisément* sur les idées de rivalité et de collaboration. La troisième règle le problème pour partie en démontrant de manière définitive que Picasso nourrissait ses méditations de dessinateur et de peintre grâce à des clichés pris un peu partout par n'importe qui, y compris par lui-même.

RAPPROCHEMENTS

La preuve en est, peu contestable, l'abondance des cartes postales et tirages retrouvés dans ses archives, à peu près quinze mille. Identifiés, restaurés pour certains, il restait à se demander à quoi ils ont servi. *Réponse* : ils ont servi à faire des tableaux. Ainsi d'une suite de cartes postales consacrées aux *types féminins* de l'Afrique occidentale française, travail d'ethnographie pittoresque d'Edmond Fortier publié en 1906. En 1906 ? L'année même où, à l'automne, au retour d'un séjour en Espagne, Picasso se jette dans l'expérimentation qui le conduit jusqu'aux *Demoiselles d'Avignon*. De celles-ci, on a assez dit qu'elles s'inspiraient pour partie des masques africains conservés au musée du Trocadéro.

Cette thèse n'a plus cours depuis qu'il a été établi que les masques qui ressemblent le plus aux déformations que Picasso in*flige aux visages étaient inconnus* à Paris à ce moment et n'y sont parvenus que bien plus tard. L'Afrique était cependant présente dans l'atelier, mais pas sous forme de masques : sous la forme de ces images. Les rapprochements emportent l'adhésion. De telle *« femme foulah »* aux seins pointus et aux bras repliés derrière la nuque à telle aquarelle du printemps 1907, la distance se franchit aisément. La composition des *Demoiselles* elle-même pourrait avoir été affectée par l'étude d'un cliché de groupe pris au Soudan. Il faudra tenir compte désormais de cette découverte. Il faudra tenir compte de toutes celles qui l'accompagnent, la plupart *convaincantes*. Le retour au dessin traditionnel qui s'opère sur fond de cubisme dès 1914 s'appuie sur une *série de portraits pris* par Abdullah Frères à Constantinople à la fin du XIX[e] siècle et que Picasso avait acquis. *Son dessin* d'Apollinaire blessé au printemps 1916 a quelques rapports avec une photographie. *Il en est de même* de son portrait de Renoir, de ceux de Diaghilev et d'Olga, la danseuse russe, l'épouse que Picasso dessine, photographie et peint tout à la fois, convaincu que la multiplication des disciplines permet d'aller plus avant dans la compréhension du modèle. Il en use à l'identique avec Marie-Thérèse Walter dix ans plus tard. Inutile de multiplier les exemples : parce qu'elle est faite de démonstrations attentives et irréfutables, cette exposition est l'une des plus novatrices qu'ait suscitées l'oeuvre de Picasso depuis plusieurs années.

Il faudra faire de même à propos de Derain, qui a souvent utilisé un Kodak, en ayant pris l'habitude sur le front en 1916. Les clichés révélés aujourd'hui datent sans doute pour l'essentiel de l'entre-deux-guerres. Paysages, natures mortes, nus dans toutes les positions : ils remettent en mémoire des tableaux contemporains. Peut-être ont-ils servi à leur exécution, à titre préparatoire. Peut-être ont-ils été pris ensuite, à titre de comparaison. Quelques-uns donnent à penser que Derain recherche la perfection du tirage, la belle image photographique *sœur du beau dessin achevé*.

Dans les deux cas, il soigne le modelé, les effets lumineux, les *dégradés. Dans les deux cas, il calcule* la pose du modèle et la disposition de la nature morte. Et que *dire des photographies qui juxtaposent* un modèle nu et un grand mannequin articulé, assis côte à côte sur un divan dans l'atelier ? On croirait que Derain, délibérément, pastiche avec son appareil les artifices de la *pittura metafisica* de Chirico et de Carra. Histoire d'en désigner, précisément, la rhétorique de la surprise, bientôt conventionnelle, bientôt prévisible ?

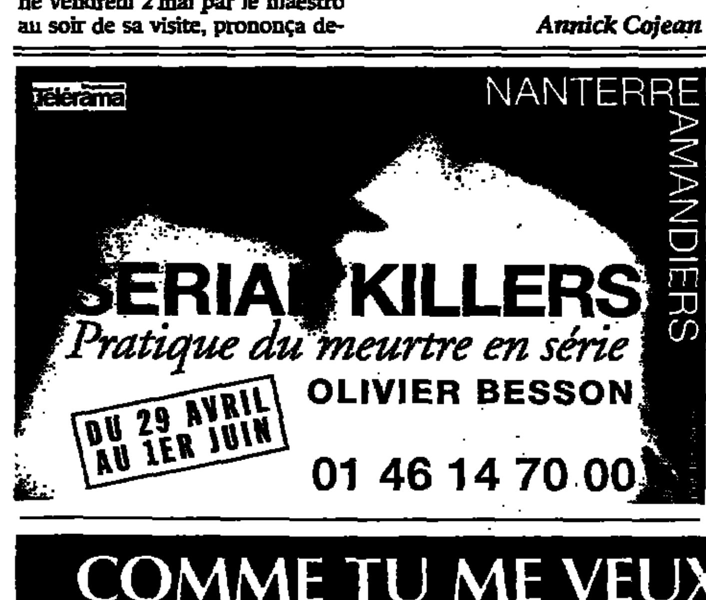
En juillet 1914, Picasso séjournait à Avignon. Il s'aventurait du côté d'une figuration imitative, d'un réalisme renouvelé et recopiait donc à la mine de plomb et à la plume les clichés Abdullah Frères. Qui séjournait alors à Montfavet et entretenait avec lui des relations presque quotidiennes ? André Derain. Peut-être parlaient-ils de photographie.

Philippe Dagen

Cas d'école avec Braque

En 1911, dans l'atelier parisien du 11, boulevard de Clichy, Picasso et Braque s'entre-photographient, prenant tour à tour la pose, vêtus du même uniforme de fantassin. Braque est en permission durant une période de réserviste. En 1912, Picasso dessine à sa manière cubiste la plus épurée et allusive une figure dite *Le Peintre*. A y regarder de près, il apparaît qu'elle additionne des éléments des deux clichés et fond en une seule personne Braque et Picasso assis parmi des cadres et des chevalets *et déguisés* à l'identique.

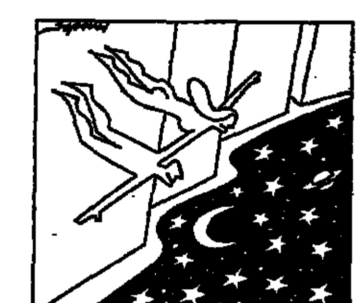
Plus remarquable encore : entre 1913 et 1916 il peint une toile intitulée *Homme au képi*. Elle transpose dans la géométrie des plans enchevêtrés son propre visage, tel qu'il apparaît sur l'image. Il obtient un autoportrait en militaire, dans une harmonie bleue et rouge. Ni le sujet ni les couleurs ne sont anodines, l'œuvre ayant été exécutée probablement pendant la guerre – guerre que Picasso, citoyen espagnol, ne fit *pas, mais* guerre où Braque fut gravement blessé.



Picasso, Derain, la peinture et la photographie

Wallace Roney au New Morning

Le trompettiste joue en quintette avec Gerri Allen et Lenny White



EN DÉPIT de quelques « doublures » de Miles Davis dans les derniers mois de la vie du trompettiste – au sein du quintette avec Wayne Shorter, Herbie Hancock, Ron Carter et Tony Williams pour une tournée ; à Montreux lors d'un hommage guindé en grand orchestre organisé par Quincy Jones –, Wallace Roney a réussi à ne pas s'enfermer dans ce rôle d'héritier. S'il reste dans une esthétique et des conceptions orchestrales telles que Miles les avait inventées et explorées dans les années 60, il les fait progresser plutôt que simplement les recréer. Un récent enregistrement (*The Wallace Roney Quintet*, WEA) avait montré le trompettiste en pleine maturité de jeu et d'idées. Il passe par Paris avec une partie de sa formation actuelle (son frère, Antoine, aux saxophones et le contrebassiste Clarence Seay) et deux figures du jazz aujourd'hui, le batteur Lenny White, en congé provisoire de démonstration « technico-jazz-rock » et la pianiste Gerri Allen, sublime au cœur du quartette d'Ornette Coleman, totalement musicienne. Le grand jazz en scène.

★ New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 6 mai. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Ensemble orchestral de Paris
Ses déclarations maladroites au *Monde de la musique*, son apparent contentement de soi, ne devraient pas détourner l'attention des mélomanes de l'une des grandes maréchales du *Chevalier à la rose* de Strauss de notre époque, d'une musicienne excellente et stupéfiante là où on ne l'attend pas.
Mozart : *Symphonie concertante pour violon, alto et orchestre KV 364*. Chostakovitch : *Symphonie no 14*. Françoise Pollet (soprano), Stafford Dean (basse), Christian Crenne (violon), Serge Souffiard (alto), Armin Jordan (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. 20 h 30, le 6 mai. Tél. : 01-08-00-42-67-57. De 60 F à 190 F.

Hask invite le VIC
A l'initiative du collectif Hask, le Vancouver Improvisers' Collective, des cousins improvisateurs canadiens, amène Talking Pictures, un quartette, et le trio du saxophoniste François Houle. Puis les deux collectifs se rejoindront avec en invité, le Néerlandais Jorrit Dykstra.
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. Mo Robespierre. 20 h 30, les 6 et 7 mai. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Mikis Theodorakis, Zülfü Livaneli
La Grèce (Mikis Theodorakis) rencontre la Turquie (Zülfü Livaneli) pour une nouvelle célébration musicale de la démocratie, de la liberté d'être et de créer. La Mutualité, en ce sens, demeure la salle obligatoire.
La Mutualité, 24, rue Saint-Victor, Paris 5e. Mo Maubert-Mutualité. 20 h 30, le 7 mai. Tél. : 01-43-54-50-76. 253 F.

Nguyen Lê Trio
Le guitariste d'origine vietnamienne dans son versant jazz-rock, sans les défauts démonstratifs du genre. Avec Dieter Ilg à la basse et le batteur Francis Lassus.
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, les 7 et 8 mai. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

Armor
d'Elsa Solal, mise en scène de Philip Boulay, avec Hugues Boucher, Alessandra Cocchi, David Gouhier, Karine Lerondeau, Victor de Oliveira, Vincent Ozanon et Anne-Sophie Robin.
Grand Théâtre de la Ferme-du-Buisson, allée de la Ferme, 77 Noisiel. Le vendredi 9 mai, à 20 h 30 ; le samedi 10, à 17 heures. Tél. : 01-64-62-77-77. 60 F et 80 F.*

La Catedral del Helado (en espagnol)
de Senel Paz, mise en scène de Sarah Maria Cruz, avec Joël Angelino.
Grand Théâtre de la Ferme-du-Buisson, allée de la Ferme, 77 Noisiel. Le samedi 10 mai, à 20 h 30. Tél. : 01-64-62-77-77. 60 F et 80 F.*

Et ce fut
d'après Gabriel Garcia Marquez, mise en scène de Marcial Di Fonzo Bo et Pierre Maillet, avec David Jeanne-Comello, Frédérique Loliée, Pierre Maillet, Philippe Marteau, Valérie Schwarcz, Pascal Tokatlian et Elise Vigier.
Grand Théâtre de la Ferme-du-Buisson, allée de la Ferme, 77 Noisiel. Du mercredi 7 au vendredi 9 mai, à 21 h 30 ; le samedi 10, à 14 h 30. Tél. : 01-64-62-77-77. Durée : 1 heure. 60 F et 80 F.*

Fantaisies et bagatelles
de Pierre Blaise, mise en scène de l'auteur, avec Fabrice Farchi, Gilles Ostrowsky, en alternance Marie-Cécile Dussert et Nicolas Quillard.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. A partir du mercredi 7 mai, à 14 h 30 (spectacle pour enfants à partir de 3 ans). Tél. : 01-48-13-70-00. Durée : 0 h 50. 30 F et 50 F. Jusqu'au 7 juin.*

Italienne avec orchestre
de Jean-François Sivadier, mise en scène de l'auteur, avec Cyril Bothorel, Charlotte Clamens, Norah Krieff et Jean-François Sivadier.
Grand Théâtre de la Ferme-du-Buisson, allée de la Ferme, 77 Noisiel. Les mercredi 7 et vendredi 9 mai, à 18 h 30 ; le jeudi 8, à 15 heures. Tél. : 01-64-62-77-77. Durée : 1 heure. 60 F et 80 F.*

Plaidoyer pour un boxeur
de Marcia Romano, mise en scène de Serge Brincat, avec Eric Challier, Pascal Vannson, Eric Berger, Francis Leplay, Valérie Dashwood, Léa Drucker et Serge Brincat.
Grand Théâtre de la Ferme-du-Buisson, allée de la Ferme, 77 Noisiel. Le jeudi 8 mai, à 19 heures ; le samedi 10, à 22 heures ; le dimanche 11, à 15 heures. Tél. : 01-64-62-77-77. 60 F et 80 F.*

Les Reines
de Normand Chaurette, mise en scène de Joël Jouanneau, avec Christine Fersen, Catherine Hiegel, Martine Chevallier, Emmanuelle Meyssignac, Cécile Garcia-Fogel et Océane Mozas.
Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mo Saint-Sulpice ou Sèvres-Babylone. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le jeudi, à 19 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-44-39-87-00. Durée : 1 h 45. De 65 F à 160 F. Jusqu'au 15 juin.*

Tableaux anthropométriques
de Patrice Bigel, mise en scène de l'auteur, avec Jacques Allaire, Brigitte Barilley, Irène Chauve, Frédéric Gustaedt, Olivier Mansard, Gérald Weingand et l'Atelier-théâtre de la Rumeur.
Artistic-Athévains, 45 bis, rue Richard-Lenoir, Paris 11e. Mo Voltaire. A partir du 6 mai. Les mardi et vendredi, à 20 h 30 et 21 h 15 ; les mercredi et jeudi, à 19 heures et 19 h 45 ; le samedi, à 16 heures, 16 h 45, 20 h 30 et 21 h 15 ; le dimanche, à 16 heures et 16 h 45. Tél. : 01-43-56-38-32. Durée : 1 h 45. 80 F et 150 F. Jusqu'au 30 juin.*

SÉLECTION

Adam et Eve
de Jean-Claude Grumberg, mise en scène de Gildas Bourdet, avec Michel Aumont, Louis Beyler, Geneviève Fontanel, Janine Godinas, Louis Navarre et Roger Souza.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16e. Mo Trocadéro. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-47-27-81-15. Durée : 2 heures. 120 F et 160 F. Jusqu'au 28 juin.*

All Ze World
de Stéphane Verrue, mise en scène de l'auteur, avec Nadia Bezzar, Anita Delépine, Willy Demerre, Yannick Deraine, Thierry Dupont, Frédéric Foulon, Didier Ginguéné, Guillaume Gurski, Angélique Thomas et Valérie Szmigielski.
Espace Kiron, 10, rue de la Vacquerie, Paris 11e. Mo Voltaire. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Tél. : 01-44-64-11-50. Durée : 1 h 40. De 60 F à 120 F. Jusqu'au 31 mai.*

Chimère et autres bestioles
de Didier-Georges Gabily, mise en scène de Didier Georges Gabily et le groupe T'chan'G, avec Manuela Agnesini, Franck Bailliet, Bruno Bergin, Ulla Baugué, Nicolas Bouchaud, Laura de Lagillardaie, Fabienne Delude, Frédérique Duchêne, Christian Esnay, Marion Feldman, Bernard Ferreira, Bruno Goubert, Eric Goudard, Eric Jolivet, Marc Jolivet, Virginie Lacroix, Dominique Lautanné et Denis Lebert.
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Le mardi, à 20 h 30. Tél. : 01-46-14-70-00. Durée : 2 h 30. De 80 F à 140 F. Jusqu'au 1er juin.*

Cirque ici
de Johann Le Guillerm, mise en scène de l'auteur, avec Johann Le Guillerm et Patrick Sapin, Philippe Gilbert, Saxi et Tira Skamby Madsen (musiciens).
Cartoucherie (sous chapiteau), route du Champ-de-Manœuvres, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 45 ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 01-43-28-97-04. Durée : 1 h 15. De 50 F à 110 F. Dernières.*

Comme tu me veux
de Luigi Pirandello, mise en scène de Claudia Stavisky, avec Nada Strancar, Norman Calabrese, Martine Vandeville, Jean-Pierre Bagot, Françoise Bertin, Arnaud Carbonnier, Jean-Bernard Guillard, Laurent Halgand, Roland Monod et Violette Pilot.
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-41-32-26-26. Durée : 2 h 30. De 80 F à 140 F. Jusqu'au 16 mai.*

Les Cordonniers
de Stanislas Ignace Witkiewicz, mise en scène de Sanda Herzic, avec Mercedes Chanquia-Aguirre, Eric Bouvron, Didier Dugast, Jean-Yves Duparc, Patricia Franchino, Olivier Hamel, Olivier Hémon, David Stanley, Nicolas Struve, Darko Rundek et Bénédicte Villain ou Jean-Charles Versari.
Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvres, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Du mardi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 16 h 30. Tél. : 01-43-28-36-36. Durée : 1 h 45. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 25 mai.*

Délices Dada
Parc de La Villette, avenue Corentin-Cariou, Paris 19e. Mo Porte-de-La-Villette. Du jeudi au dimanche, à 15 heures. Tél. : 08-03-07-50-75. Durée : 4 heures. Entrée libre. Jusqu'au 19 mai.

Dommage qu'elle soit une putain
de John Ford, mise en scène de Jérôme Savary, avec Bernard Ballet, Manuel Blanc, Stéphane Bierry, Jean-François Delacour, Guy Grosso, Jean-Claude Jay, Jean-Pierre Jorris, Antonin Maurel, Martine Mongermont, Nina, Guy Perrot, Benjamin Rataud, Barbara Schulz, Steve Suissa, Maria Verdi, Isabelle Gomez, des danseuses et des chanteurs.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16e. Mo Trocadéro. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Tél. : 01-47-27-81-15. Durée : 2 h 10. 120 F et 160 F. Jusqu'au 20 juin.*

Egaré dans les plis de l'obéissance au vent
de Victor Hugo, mise en scène de Madeleine Marion, avec Redjep Mitrovitsa.
Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mo Odéon, RER Luxembourg. Du mardi au vendredi, à 18 heures ; le samedi, à 15 heures et 18 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. Durée : 1 heure. De 50 F à 70 F. Dernières.*

Le Faucon
de Marie Laberge, mise en scène de Gabriel Garran, avec Myriam Boyer, Jean-Pierre Kalfon et Bruno Subrini.
Théâtre Dejazet, 41, boulevard du Temple, Paris 3e. Mo République. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-48-87-52-55. Durée : 2 heures. De 90 F à 180 F. Jusqu'au 30 juin.

Léonce et Léna
de Georg Büchner, mise en scène d'Emmanuel Demarcy-Mota, avec Serge Wolf, Nicole Max, Charles-Roger Bour, Gaëlle Guillou, Sarah Jalabert, Fabrice Melquiot et Jacky Sapart.
Théâtre de la Commune-Pandora, 2, rue Edouard-Poisson, 93 Aubervilliers. Les mardi, jeudi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le mercredi, à 19 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-48-34-67-67. Durée : 1 h 30. De 70 F à 130 F. Dernières.*

Molly des sables
de Fatima Gallaire, mise en scène d'Isabelle Starkier, avec Sarah Sandre.
Essaïon de Paris, 6, rue Pierre-au-Lard, Paris 4e. Mo Hôtel-de-Ville, Rambuteau. Du mercredi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-42-78-46-42. Durée : 1 heure. De 60 F à 100 F. Jusqu'au 18 mai.*

Petit Boulot pour vieux clown
de Mateï Visniec, mise en scène de Patrick Collet, avec Jacques Brucher, Raul Indart-Rougier et Dimitri Radochevitch.
Théâtre de l'Atalante, 10, place Charles-Dullin (impasse à gauche), Paris 18e. Mo Anvers. Du mercredi au samedi, le lundi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 01-46-06-11-90. Durée : 1 h 30. De 60 F à 120 F. Jusqu'au 24 mai.*

Petites œuvres morales
d'après Giacomo Leopardi, mise en scène de Jacques Nichet, avec Marie Dablanc, Véronique Octon, Juliette Poissonnier, Isabelle Ronayette, Delphine Thellier, Marie Vialle, Licinio Da Silva, David Maisse, Franck Molinaro, Dimitri Rataud, Eric Rulliat, Eric Seigne et Sébastien Thiery (élèves de troisième année du conservatoire).
Conservatoire national supérieur d'art dramatique, 2 bis, rue du Conservatoire, Paris 9e. Mo Rue-Montmartre. Du mardi au samedi, à 19 h 30. Tél. : 01-53-24-90-16. Durée : 1 h 30. Entrée libre.

Serial Killers, pratique du meurtre en série
d'après Christophe Bourgoin, Lydia Negrier-Dormont, Albert Fish, Edmund Emil Kemper, le Zodiaque, Ann Rule, Arthur Shawcross, Don Davis, Ottis Tool, Ted Bundy, mise en scène d'Olivier Besson, avec Patrick Blauwart, Yvan Duruz, Sébastien Jacobs, Sabine Jamet et Marion Weidmann.
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Les mardi, mercredi, lundi, à 21 heures. Tél. : 01-46-14-70-00. Durée : 1 h 25. De 80 F à 140 F. Jusqu'au 1er juin.*

Le Siège de Leningrad (Histoire sans fin)
de José Sanchis Sinisterra, mise en scène de Dominique Poulange, avec Judith Magre et Emmanuelle Riva.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. Les mardi, jeudi, vendredi, samedi, à 21 heures ; le mercredi, à 12 h 30 et 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-44-62-52-52. Durée : 1 h 45. De 110 F à 160 F. Jusqu'au 22 juin.*

Un mois à la campagne
d'Ivan Tourgueniev, mise en scène d'Andreï Smirnoff, avec Catherine Samie, Alain Pralon, Nicolas Silberg, Catherine Salviat, Igor Tyczka, Céline Samie, Eric Ruf, Coraly Zahonero, Denis Podalydès et Clotilde de Bayser.
Comédie-Française Salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Les vendredi et lundi, à 20 h 30 ; le samedi, à 14 h 30. Tél. : 01-44-58-15-15. Durée : 2 h 45. De 30 F à 185 F. Jusqu'au 20 juillet.

Une maison de poupée
d'Henrik Ibsen, mise en scène de Deborah Warner, avec Dominique Blanc, Andrzej Seweryn, Maurice Bénichou, Christine Gagnieux et André Wilms.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mo Odéon, Luxembourg. Du mardi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. Durée : 3 heures. De 30 F à 150 F. Dernières.

(*) Tarifs réduits.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

L'AGENT SECRET
Film britannique de Christopher Hampton, avec Bob Hoskins, Patricia Arquette, Gérard Depardieu, Jim Broadbent, Christian Bale, Eddie Izzard (1 h 40).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40) (+) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83) (+) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23) (+) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81) (+) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50) (+) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) (+) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (+).

LA DIVINE POURSUITE
Film français de Michel Deville, avec Antoine de Caunes, Emmanuelle Seigner, Elodie Bouchez, Denis Podalydès, Robert Plagnol, Richard Gotainer (1 h 42).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40) (+) ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08) (+) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43) (+) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50) (+) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27) (+) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96) (+).

LA FÊTE BLANCHE
Film russe de Vladimir Naoumov, avec Innokenti Smoktounovsky, Armène Djigarkhanian, Natalia Belokhvostikova, Natalia Naoumova, Elena Maïorova, Robert Voulfov (1 h 37).
VO : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).

GRACE OF MY HEART
Film américain d'Allison Anders, avec Illeana Douglas, Matt Dillon, Eric Stoltz, Bruce Davison, Patsy Kensit, Jennifer Leigh Warren (1 h 55).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40) (+) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77) (+) ; UGC George-V, 8e.

LA PLANTE HUMAINE
Dessin animé canadien de Pierre Hébert (1 h 30).
Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

LE POLYGRAPHE
Film franco-canadien-allemand de Robert Lepage, avec Patrick Goyette, Marie Brassard, Peter Stormare, Maria de Medeiros, Linda Lepage-Beaulieu, Josée Deschenes (1 h 37).
14-Juillet Beaubourg, 3e (+).

TORTILLA Y CINÉMA
Film français de Martin Provost, avec Carmen Maura, Marc Duret, Michel Aumont, Marina Tomé, Marianne Groves, Mouss Diouf (1 h 30).
UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (01-43-59-36-14).

TURBULENCES A 30 000 PIEDS (*)
Film américain de Robert Butler, avec Ray Liotta, Lauren Holly, Hector Elizondo, Ben Cross, Rachel Ticotin, Catherine Hicks (1 h 40).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (+) ; UGC George-V, THX, dolby, 8e.

LA VÉRITÉ SI JE MENS !
Film français de Thomas Gilou, avec Richard Anconina, Vincent Elbaz, Elie Kakou, José Garcia, Bruno Solo, Richard Bohringer (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (+) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43) (+) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88) (+) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67) (+) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (+) ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00) (+) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) (+) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24) (+) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (+) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (01-46-36-10-96) (+).

EXCLUSIVITÉS

ALLEMAGNE, ANNÉE 90 NEUF ZÉRO
de Jean-Luc Godard,
avec Eddie Constantine, Hanns Zischler, Claudia Michelsen, André Labarthe, Nathalie Kadem, Robert Wittmers.
Français (1 h 02).
Grand Action, dolby, 5e (01-43-29-44-40).

LES ANGES DÉCHUS
de Wong Kar-Wai,
avec Leon Lai Ming, Takeshi Kaneshiro, Charlie Young, Michele Reis, Karen Mok.
Hongkong (1 h 36).
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77) (+).

ARIANE OU L'ÂGE D'OR
de Bernard Dartigues,
avec Philippe Caubère.
Français (2 h 35).
Max Linder Panorama, 9e (01-48-24-88-88) (+).

ARLETTE
de Claude Zidi,
avec Josiane Balasko, Christophe Lambert, Ennio Fantastichini, Jean-Marie Bigard, Martin Lamotte, Armelle.
Français (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08) (+) ; UGC George-V, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88) (+) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31) (+) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (+) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00) (+) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27) (+) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96) (+).

BEKO
de Nizamettin Aric,
avec Nizamettin Aric, Bezara Arsen, Lusika Hesen, Cemale Jora, Fila Tital, Nuriye tital.
Allemand-arménien (1 h 40).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33).

BIG NIGHT
de Campbell Scott et Stanley Tucci,
avec Stanley Tucci, Tony Shalhoub, Isabella Rossellini, Minnie Driver, Ian Holm, Caroline Aaron.
Américain (1 h 40).
VO : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08) (+) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00) (+).

CE RÉPONDEUR NE PREND PAS DE MESSAGES
d'Alain Cavalier.
Français (1 h 17).
St-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

LA FABRIQUE DE L'HOMME OCCIDENTAL
de Gérald Caillat.
Français (1 h 15).
L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

GÉNÉALOGIES D'UN CRIME
de Raoul Ruiz,
avec Catherine Deneuve, Michel Piccoli, Melvil Poupaud, Andrzej Seweryn, Bernadette Lafont, Monique Mélinand.
Français (1 h 53).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (+) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) (+) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77) (+) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, dolby, 17e (01-53-42-40-20) (+).

GOODBYE SOUTH, GOODBYE
de Hou Hsiao Hsien,
avec Jack Kao, Hsu Kuei-Ying, Lim Giong, Anne Shizuka Inoh, Hsi Hsiang, Lien Pi-Tung.
Taïwanais (1 h 52).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (+) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83) (+) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (+).

GRAINS DE SABLE
de Ryosuke Hashiguchi,
avec Yoshinari Okada, Kota Kusano, Ayumi Hamazaki, Koji Yamaguchi, Kumi Takada.
Japonais (2 h 09).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (+).

JOURS DE COLÈRE
de Bernard Dartigues,
avec Philippe Caubère.
Français (3 h).
Max Linder Panorama, 9e (01-48-24-88-88) (+).

KIDS RETURN
de Takeshi Kitano,
avec Masanobu Ando, Ken Kaneko, Leo Morimoto, Hatsuo Yamaya, Mitsuko Oka.
Japonais (1 h 47).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (+) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) (+) ; Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60).

NOUS SOMMES TOUS ENCORE ICI
d'Anne-Marie Miéville,
avec Aurore Clément, Bernadette Lafont, Jean-Luc Godard.
Franco-suisse (1 h 20).
Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

LES PALMES DE M. SCHUTZ
de Claude Pinoteau,
avec Isabelle Huppert, Charles Berling, Philippe Noiret, Christian Charmetant, Philippe Morier-Genoud, Marie-Laure Descoureaux.
Français (1 h 46).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) (+) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08) (+) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88) (+) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67) (+) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (+) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50) (+).

LE PATIENT ANGLAIS
d'Anthony Minghella,
avec Ralph Fiennes, Kristin Scott Thomas, Juliette Binoche, Willem Dafoe, Naveen Andrews, Colin Firth.
Américain (2 h 40).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40) (+) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88) (+) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83) (+) ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08) (+) ; UGC George-V, dolby, 8e ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67) (+) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88) (+) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) (+) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24) (+) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+).

PORT DJEMA
d'Eric Heumann,
avec Jean-Yves Dubois, Nathalie Boutefeu, Christophe Odent, Edouard Montoute, Claire Wauthion, Frédéric Pierrot.
Franco-greco-italien (1 h 35).
14-Juillet Beaubourg, 3e (+) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23) (+) ; Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81) (+) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04) (+).

QUADRILLE
de Valérie Lemercier,
avec Valérie Lemercier, André Dussollier, Sandrine Kiberlain, Sergio Castellitto, Lise Lamétrie, Frack de La Personne.
Français (1 h 36).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08) (+) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43) (+) ; UGC George-V, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88) (+) ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48) (+) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67) (+) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50) (+) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (+) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) (+) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27) (+) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (+).

REPRISE
de Hervé Le Roux,
Français (3 h 12).
Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25).

SEXY SADIE
de Matthias Glasner,
avec Corinna Harfouch, Jürgen Vogel, Thomas Heinze, Richy Müller, Andreja Schneider, Stephanie Philipp.
Allemand, noir et blanc (1 h 32).
VO : Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68) (+).

LE SORT DE L'AMÉRIQUE
de Jacques Godbout,
avec René-Daniel Dubois, Philippe Falardeau, Jacques Godbout.
Québécois (1 h 30).
Latina, 4e (01-42-78-47-86).

UN INSTANT D'INNOCENCE
de Mohsen Makhmalbaf,
avec Mirhadi Tayebi, Ali Bakhshi, Ammar Tafti, Marjam Mohamadamimi.
Franco-iranien (1 h 18).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00) (+).

UN JOUR, TU VERRAS LA MER
de Jahnu Barua,
avec Bishnu Kargona, Arun Nath, Kashmiri Saikia Barua.
Indien (1 h 46).
VO : Le Quartier latin, 5e (01-43-26-84-65).

VASKA L'ARSOUILLE
de Peter Gothar,
avec Maksim Szergejev, Valja Kaszjanova, Jevgenyij Szigyihin, Szergej Ruszkin.
Hongrois (1 h 25).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

LE VILLAGE DE MES RÊVES
de Yoichi Higashi,
avec Keigo Matsuyama, Shogo Matsuyama, Mieko Harada, Kyozo Nagatsuka, Hoseii Komatsu, Kaneko Iwasaki.
Japonais (1 h 52).
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00) (+).

WHEN WE WERE KINGS
de Leon Gast,
avec Mohammed Ali, George Foreman, Don King, James Brown, B. B. King, Norman Mailer.
Américain (1 h 28).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88) (+) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (01-43-59-36-14) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04) (+) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, dolby, 17e (01-53-42-40-20) (+).

REPRISES

L'HONNEUR DES PRIZZI
de John Huston,
avec Jack Nicholson, Kathleen Turner, Angelica Huston, William Hickey, Robert Loggia, John Randolph.
Américain, 1985, copie neuve (2 h 09).
VO : L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80) (+).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(+) Réservation au 01-40-30-20-10.

AUDIOVISUEL Après la création de CNN en espagnol, la chaîne de Ted Turner poursuit sa diversification culturelle. ● LA TÉLÉVISION d'informations en continu a décidé *de régionaliser ses programmes* et de les adapter selon les continents. ● LE DÉVELOPPEMENT de CNN International en Asie se fera à partir de Hongkong avant la rétrocession *de la colonie britannique* à la Chine. Le contenu européen des informations sera musclé en septembre à partir du bureau de Londres. Cette stratégie de diversification vise à maintenir la première place de CNN face à la concurrence. ● TIME WARNER, nouvel allié de Ted Turner, a décidé de mettre un terme, à la fin de cette année, à son expérience de télévision interactive à Orlando, le Full Network Service, après y avoir investi quelque 700 millions de dollars.

CNN International se régionalise pour garder sa première place

Face à la concurrence naissante, la chaîne de télévision américaine d'informations en continu a décidé d'adapter le contenu de ses programmes selon les continents : Asie, Europe, Amériques du Nord et du Sud.

ATLANTA
de notre envoyée spéciale

Avec CNN en espagnol, lancée le 17 mars, la chaîne d'information en continu et en anglais de Ted Turner est devenue bilingue. Elle a annoncé, lundi 28 avril, une nouvelle étape dans sa diversification culturelle. Dès juin, CNN International (CNNI) s'apprête à régionaliser ses programmes d'information à destination de l'Europe, de l'Asie, de l'Amérique du Sud et du Nord. La formule consistera à panacher le menu de CNN avec un contenu rédactionnel à caractère international, mais orienté plus spécifiquement vers certaines régions du globe, et de mieux caler les programmes sur les fuseaux horaires. La langue de diffusion restera l'anglais. « *Les Européens ont envie de se réveiller avec des nouvelles qui concernent l'Europe* », affirme Chris Cramer, rédacteur en chef de CNN International, qui supervise cette nouvelle stratégie de diversification.

La régionalisation de CNN International en Asie se fera à partir de Hongkong, juste avant la rétrocession de la colonie britannique à la Chine. La version européenne est prévue pour septembre, à partir de Londres, principal bureau en Europe de la chaîne, ou de Berlin, CNN étant partenaire de la télévision allemande NTV. La collaboration de journalistes locaux est prévue, « *mais il n'est pas question de faire de la concurrence aux chaînes nationales ou locales. Nous n'essayons pas de devenir la chaîne d'infos de la France* », précise Tom Johnson, PDG de CNN et numéro deux de la chaîne, juste après Ted Turner.

TROIS CRITÈRES

CNN Espanol émet vingt-quatre heures sur vingt-quatre auprès de quatre millions d'abonnés par câble ou satellite. La chaîne vise prioritairement le marché sud-américain, où la chaîne a renforcé son réseau de correspondants. Le principal bureau se trouve à Buenos Aires, mais les bulletins d'information sont présentés depuis les studios d'Atlanta, par Patricia Janiot et Jorge Gestoso. La couverture des grands événements s'appuie sur la logistique de la chaîne, mais elle est doublée par des journalistes de langue espagnole dépêchés sur le terrain. « *Nous ne sommes pas un service de traduction* », insiste Rolando Santos, vice-président de CNN en espagnol.

Selon Tom Johnson, d'autres adaptations culturelles et linguistiques de CNN sont à l'étude, en japonais, en arabe, en hindi, en russe. Ces projets devront toutefois satisfaire à trois critères : potentiel journalistique, moyens opérationnels et rentabilité assurée dans les trois ans, une précédente tentative de partenariat capitalistique avec une télévision russe s'étant soldée par un échec financier.

Les responsables de CNN ont-ils été sensibles aux critiques leur reprochant de présenter une vision trop strictement américaine du village global ? « *Je reconnais qu'au début le contenu de nos informations était essentiellement américain, mais nos budgets étaient limités*, justifie Ton Jonhson. *Mais depuis la guerre du Golfe, nous avons fait un effort, et apporté davantage de pondération. Nous allons persévérer dans ce sens.* »

Cette nouvelle orientation stratégique découle aussi d'études de marketing, en Grande-Bretagne et en Allemagne, auprès de téléspectateurs et d'annonceurs désireux d'avoir plus d'informations régionales. En outre, reconnaît ouvertement Chris Cramer, « *nous avons œuvré presque sans compétition pendant onze ans. Ce n'est plus le cas maintenant. Nous sommes les leaders du marché, nous gagnons beaucoup d'argent, mais nous sommes amenés à nous régionaliser pour ne pas perdre cette avance* ». Avec ses quinze satellites et ses trente-et-un bureaux, le système de distribution de CNN couvre désormais la planète entière, Sibérie et Groenland exceptés.

Jusqu'où ira cette régionalisation, qui n'a jamais été tentée par une chaîne d'origine américaine et d'envergure internationale, à la notable exception de MTV ? Avec un budget annuel de seulement 3 millions de dollars affecté à cette opération, CNN n'entreprend qu'une timide correction de trajectoire, qui ne prend pas le risque de modifier son image de marque. Mais il ne s'agit peut-être que d'une première étape.

Claudine Mulard

Time Warner met un terme à son expérience de télévision interactive à Orlando

ÇA DEVAIT être la Rolls de la télévision interactive. Depuis deux ans et demi, Time Warner avait lancé dans la banlieue d'Orlando, en Floride, une expérience pilote, Full Network Service (FNS), qui va finalement être arrêtée avant la fin de l'année.

Ce système développé en partenariat avec treize autres sociétés permettait à 4 000 abonnés privilégiés de visionner presque en temps réel des films dans un catalogue de 95 titres, d'effectuer du téléachat auprès d'une dizaine de marques, des transactions bancaires, ou de commander des pizzas depuis leur téléviseur.

L'idée était de tester à la fois les comportements des téléspectateurs et de mettre au point une télévision interactive très ergonomique avec des menus déroulants ou des systèmes de reconnaissance vocale pour passer des ordres. Le groupe américain, désormais allié à Ted Turner, comptait également mettre au point des services de vidéo à la demande en temps réel, grâce à l'installation d'un réseau en fibre optique.

C'est peu dire qu'Orlando était devenu la fierté de Time Warner : une liste d'attente avait même été établie pour rendre visite à Carl et Susan Willard et leurs deux enfants, la première famille élue pour tester ce qui devait constituer la révolution de la télévision de demain. Fort aimablement, ils recevaient une fois par semaine et partageaient leurs impressions de téléspectateurs d'un genre nouveau.

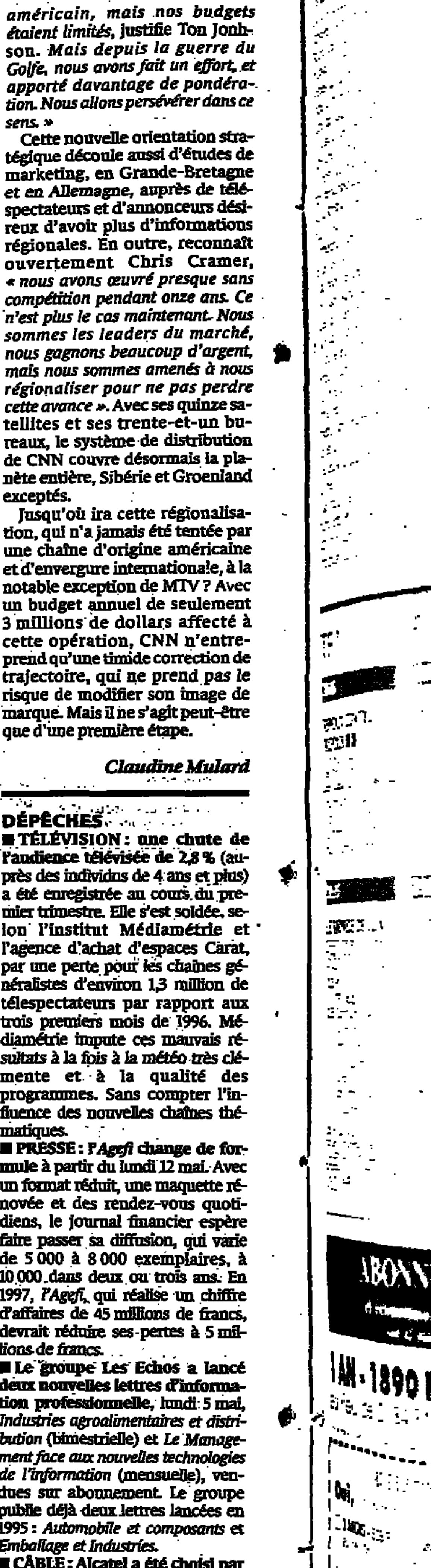
Pour éviter de trop importuner ces cobayes devenus rapidement célèbres dans la sphère audiovisuelle américaine, Time Warner avait construit une maison pilote à quelques kilomètres d'Orlando. Elle abritait, dans le droit fil de cette logique, un téléviseur dans chaque pièce et permettait aux visiteurs de tester le FNS en grandeur nature.

L'AVENIR PAR INTERNET

Lancée à grand renfort de publicité, cette expérience sera pourtant arrêtée, faute de crédits. La note sera effectivement très salée puisque le prix du décodeur était estimé fin 1995 à 15 000 dollars l'unité (87 000 francs environ). Certains analystes cités par la presse américaine estiment à 700 millions de dollars le prix de cette aventure. L'objectif initial était de commercialiser le FNS une fois les coûts des décodeurs réduits à 300, voire 500 dollars l'unité. Endetté à hauteur de 18 milliards de dollars, le groupe multimédia a préféré arrêter les frais. D'autant que l'industrie américaine semble aujourd'hui considérer que l'avenir de la télévision passera par Internet et non pas par l'utilisation d'un décodeur si performant soit-il. D'ailleurs, les câblo-opérateurs, partenaires de Time Warner dans le FNS, ont préféré réorienter leurs crédits de recherche, en les liant plus directement à l'accès à Internet plutôt qu'à la télévision interactive.

Selon le porte-parole de Time Warner Cable, Mike Luftman, « *la plupart des abonnés regardaient des films à la demande, ce que proposera, soit cette année, soit en début d'année prochaine, le service numérique Pegasus sur les réseaux câblés de Time Warner* ». La direction du groupe américain a promis de reclasser, dans la mesure du possible, l'équipe de 156 personnes qui travaillait à Orlando sur le Full Network Service.

Nicole Vulser



Dockers de Levi Strauss change de stratégie publicitaire

IL EST DES MARQUES militantes : Dockers veut être l'une d'elles. Créée par Levi Strauss pour vendre des pantalons en coton à la génération des « baby-boomers » entrés dans la vie professionnelle, Dockers *communique depuis son lancement* en Europe, il y a quatre ans, sur le thème de la « *mission* ». Derrière un leitmotiv anodin (« *Il est difficile d'être bon lorsque l'on n'est pas à l'aise* »), émerge une stratégie marketing au ton belliqueux : « *C'est un combat contre les conventions établies, contre les règles et les restrictions qui rendent la vie inconfortable et ennuyeuse pour tous les hommes sur terre* », affirmait Dockers en 1996.

Pour remplir la « *mission* » qui consiste à conquérir les 25-35 ans – « *anciens porteurs des jeans Levi's* » –, Dockers a d'abord tenté de convaincre les entreprises européennes d'adopter le « *friday wear* », tendance en vogue aux Etats-Unis, où, le vendredi, les salariés peuvent troquer le classique costume-cravate pour une tenue plus décontractée.

Deux cents entreprises ont été démarchées par Dockers, à grand renfort de journaux promotionnels et de guides-mode d'emploi (« *Comment lancer une politique d'habillement décontracté à l'intérieur de votre entreprise* »). Les directions des ressources humaines pouvaient y trouver leur intérêt, selon la marque : « *On fait un meilleur travail, on encourage la camaraderie en adoptant une tenue de bureau décontractée.* »

PEU CONNUE EN FRANCE

L'offensive, déclenchée à l'automne 1996, n'a pourtant pas fait mouche, même si l'opération a obtenu une couverture médiatique équivalente à 3 millions de francs d'espace publicitaire (*Le Monde* daté 15-16 septembre 1996). Peu d'entreprises ont répondu : « *Elles ne sont pas encore prêtes ou ne savent pas comment aborder ce changement* », estime Patrick Mercanton, responsable marketing de Dockers-France.

La marque est encore peu connue en France. Son taux de notoriété est inférieur à 30 %, en dépit de deux campagnes publicitaires par voie d'affichage diffusées en 1996 sur le thème du « *friday wear* ». Les Américains ne renoncent pas pour autant. Le marché français sera encore cette année le fer de lance du développement de Dockers en Europe et son plus important objectif commercial.

RECENTRAGE SUR LE PRODUIT

La marque a donc remis à plat sa stratégie : nouvelle agence de publicité – la britannique BBH au lieu de la jeune agence suédoise Garbergs –, abandon de l'affichage au profit de la télévision et message publicitaire recentré sur le produit. Du fait des faibles retombées de ses premières campagnes, Dockers a également mis un bémol à sa « *mission vestimentaire* ».

La nouvelle campagne, signée « *Américain jusqu'à un certain point* », est diffusée à la télévision (notamment M 6 et Canal Plus) et au cinéma depuis le 10 avril. Elle critique les excès de la consommation américaine via deux films du Suédois Johan Camitz tournant en dérision son goût forcené pour les gadgets et son côté trop ostentatoire. Les deux spots veulent valoriser l'authenticité des pantalons Dockers et leur simplicité d'usage (pas de repassage) : « *L'Amérique a tant fait de choses pour le monde, tant de choses voyantes et de mauvais goût... Désolé !* », s'excuse une voix off à l'accent américain.

Toutefois, une scène consistant à cuire des croque-monsieur avec un fer à repasser, devenu inutile, n'a pas plu au Bureau de vérification de la publicité (BVP), qui a demandé à faire figurer une mise en garde (« *scène à ne pas reproduire* ») pour éviter d'éventuels accidents domestiques...

Florence Amalou

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION : une chute de l'audience télévisée de 2,8 %** (auprès des individus de 4 ans et plus) a été enregistrée au cours du premier trimestre. Elle s'est soldée, selon l'institut Médiamétrie et l'agence d'achat d'espaces Carat, par une perte pour les chaînes généralistes d'environ 1,3 million de téléspectateurs par rapport aux trois premiers mois de 1996. Médiamétrie impute ces mauvais résultats à la fois à la météo très clémente et à la qualité des programmes. Sans compter l'influence des nouvelles chaînes thématiques.

■ **PRESSE : l'*Agefi* change de formule à partir du lundi 12 mai.** Avec un format réduit, une maquette rénovée et des rendez-vous quotidiens, le journal financier espère faire passer sa diffusion, qui varie de 5 000 à 8 000 exemplaires, à 10 000 dans deux ou trois ans. En 1997, *l'Agefi*, qui réalise un chiffre d'affaires de 45 millions de francs, devrait réduire ses pertes à 5 millions de francs.

■ **Le groupe Les Echos a lancé deux nouvelles lettres d'information professionnelle,** lundi 5 mai, *Industries agroalimentaires et distribution* (bimestrielle) et *Le Management face aux nouvelles technologies de l'information* (mensuelle), vendues sur abonnement. Le groupe publie déjà deux lettres lancées en 1995 : *Automobile et composants* et *Emballage et Industries*.

■ **CÂBLE : Alcatel a été choisi par Lyonnaise Câble,** premier câblo-opérateur français, pour réaliser et installer son réseau de télécommunications sur le câble. Le système d'information et de gestion commerciale a été attribué à Sema Group. Dans les prochains mois, les 590 000 abonnés de Lyonnaise Câble auront accès à une offre multiservices : télévision numérique, téléphone et accès à Internet.

■ **MÉCÉNAT : le GAN, Air France, le Crédit local de France et EDF** *ont reçu*, lundi 5 mai à Paris, les Oscars 1997 du mécénat d'entreprise. Décernées par la Fondation de France et l'Admical (Association pour le développement du Mécénat industriel et commercial), ces récompenses sanctionnent depuis 1980 la politique des entreprises en faveur de la culture, de la solidarité et de l'environnement.

La guerre vue par les cinéastes amateurs

« Les Mercredis de l'Histoire » présentent une série en cinq volets sur la vie quotidienne entre 1936 et 1945 filmée par des anonymes. Journal de bord d'une période chaotique

CHRONIQUES FAMILIALES. Vidéo-guerres. Un autre regard. Images de l'anti-propagande. « Temps de guerre », la série documentaire en cinq volets diffusée le mercredi sur Arte du 7 mai au 11 juin (*elle avait déjà été programmée en janvier-février 1995*), c'est tout cela à la fois et c'est, surtout, original par rapport à ce qu'on a vu jusqu'à présent. Cinq réalisateurs européens – Hans Bosscher, André Huet, Peter Forgacs, Michaël Kuball et Alfred Behrens, soit un Néerlandais, un Belge, un Hongrois et deux Allemands – ont reconstitué des scènes de la vie de tous les jours, entre la guerre d'Espagne et la débâcle du fascisme, à partir de films de cinéastes amateurs tournés dans une Europe à feu et à sang.

« Histoire parallèle », le magazine hebdomadaire de Marc Ferro sur la même chaîne, doit sa réussite et sa renommée, outre la compétence des invités, à la qualité de ses documents filmés qui sont, pour l'essentiel, des archives tirées des Actualités professionnelles de l'époque. Cette fois-ci, place aux cameramen amateurs, en 8 ou 16 millimètres, qui ont leur propre vision de l'Histoire en direct, en noir et blanc la plupart du temps, en couleurs exceptionnellement. Des images recueillies au nez et à la barbe des censeurs, avec aussi ce que cela implique de naïveté.

Les cinq volets n'ont pas tous le *même intérêt, loin de là. On passera* volontiers sur l'état, parfois imparfait, de la pellicule, car le montage, très souvent intelligent, parvient à le faire oublier. Ce qui est en cause, de fait, c'est l'intérêt historique de quelques-unes des séquences présentées : même au cœur des pays occupés, la vie a continué avec ses fêtes familiales et ses scénettes intimes – sur lesquelles on a plaqué un bruitage artificiel – qui auraient gagné, sans doute, à être mieux sélectionnées. Au point que la sobriété du commentaire ne les sauve pas toujours de l'ennui. Mais, de cette série, on retiendra à coup sûr, les deux *dernières chroniques, diffusées le 4 et* 11 juin, qui sont, elles, d'authentiques petits chefs-d'œuvre de reportage-vérité. Ainsi, avec *La caméra dans le véhicule de reconnaissance*, qui est le thème du quatrième volet, on peut écouter Götz Hirt-Reger, âgé aujourd'hui de soixante-quatorze ans, relater comment, jeune soldat de la 20e division blindée allemande en Union soviétique, il a vécu « sa » guerre avec une caméra 16 millimètres au poing. C'est la retraite piteuse d'une armée prise, au milieu du froid et de la neige, dans l'étau des troupes du maréchal Koniev et des partisans. Ainsi, encore, avec *Boogie Woogie Victory*, le sujet du cinquième épidose, c'est un survivant des maquis communistes de la brigade Garibaldi, en Italie, qui commente avec humour les poses adoptées par ses camarades, paradant devant la caméra, ou l'ouverture, en plein vent, d'un tribunal qui juge les collaborateurs. C'est un autre regard, rétrospectivement amusé, jeté – en marge du champ de bataille – sur les à-côtés d'un drame mondial.

Enfin, on gardera longtemps en mémoire, lors de la troisième chronique, *Parmi les hommes*, diffusée le 28 mai, les sourires figés des spectateurs face à ce couple d'adolescents en Pologne, pieds nus, exposés devant des enfants et une fanfare, auxquels on tond les cheveux sous l'accusation d'« *atteinte à la pureté de la race* ». A leur cou, deux pancartes : « *Je suis une salope* », pour la jeune fille, et « *J'ai trahi le peuple allemand* », pour le garçon.

Malgré ses quelques imperfections, le travail des cinq réalisateurs, qui se présente comme un journal de bord d'une période chaotique, aboutit à sauver la petite Histoire du risque d'une amnésie quasi générale. Loin des films de propagande et des correspondants de guerre, ces bouts de pellicule récupérés redonnent à la grande Histoire sa dimension humaine.

Jacques Isnard

★ « Les Mercredis de l'Histoire » : *Temps de guerre*, Arte, mercredis 7, 21, 28 mai, 4 et 11 juin à 20 h 40.



Cauchemar

par Alain Rollat

C'ÉTAIT une grosse limace. Une énorme limace carnivore. Avec un panache blanc entre les cornes. Sans doute à cause de François Bayrou, chantre d'Henri IV. Le ministre de l'éducation nationale, invité de Guillaume Durand sur LCI, venait de dire : « *Les Français entendent des torrents de mots, mais, devant leur écran, en voyant les candidats s'affronter, ils se disent : ben ! voyons, qu'est-ce qui les sépare ?* » C'est à ce moment-là qu'elle a traversé l'écran pour me sauter à la gorge.

C'est la faute à Patrick Poivre d'Arvor. Il était très impressionnant quand il a parlé d'elle. Originaire des Caraïbes, elle s'appelle Elisia. Elle appartient à une espèce tellement vorace qu'il suffira d'en jeter deux à la mer pour que, six mois après, elles soient vingt millions et ne fassent alors qu'une bouchée de cette saleté d'algue tueuse qui n'en finit plus de dévorer les fonds de la Méditerranée. Cette algue est son plat favori. Elle m'a sauté à la gorge au moment où je me disais : ben ! voyons, qu'est-ce que je vais boire ? Les images de lundi soir zappent un peu dans mon souvenir. J'étais attablé devant ma télé en compagnie de Lionel Jospin, qui dégustait des fraises de Plougastel, et de Robert Hue, qui commandait un jus de tomate. Je pense qu'elle s'était glissée dans le cageot de fraises de Jospin.

C'était une limace cannibale. Elle avait une hache à la main et avait pris beaucoup d'élan pour m'agresser. Sans doute à cause de Charles Pasqua. Il venait de rétorquer à François Bayrou, sur France 3 : « *Nous n'en sortirons pas avec des réformettes. Le fait que ce mois de mai soit haché par les ponts n'est pas de nature à permettre un grand élan. Pour prendre un grand élan, il faut une allée assez longue...* » Derrière elle, avançant au ralenti, en ordre serré, comme dans un film d'épouvante, il y avait toute une cavalerie de limaces bardées d'armures. Sans doute à cause d'Alain Madelin. Face à Dominique Strauss-Kahn, sur France 2, il venait de rappeler le désastre subi à Azincourt, en 1415, par la cavalerie française, trop lourdement harnachée, taillée en pièces par les archers anglais. « *D'un côté, il y a les rigides, c'est vous ; de l'autre, il y a les mobiles, c'est nous !* » Moi, j'étais pétrifié devant cette limace. Vue de près, au bout de sa corne gauche, elle portait un bandeau sur l'œil et un olifant en bandoulière.

Il faut dire que Patrick Poivre d'Arvor avait parlé d'elle et de sa gloutonnerie, si prometteuse en face de l'algue envahisseuse, dans la foulée de son entretien avec Jean-Marie Le Pen. Interrogé sur son forfait électoral, le chef de file de l'extrême droite venait de se comparer au neveu de Charlemagne en traitant les ricaneurs par le mépris : « *Roland ne s'inquiète pas de l'opinion de Ganelon !* » L'affreuse limace a levé sa francisque en susurrant : « *Ça a échoué à gauche, ça a échoué à droite, essayez le Front national, vous ne serez pas déçus...* » Je me suis réveillé en sursaut. Tiendrai-je trois semaines, docteur ?

MARDI 6 MAI

TF 1

20.45 RIPOUX CONTRE RIPOUX ■ ■
Film de Claude Zidi, avec Philippe Noiret (1989, 110 min). 477051
Cinq ans après Les Ripoux, *une suite qui n'est pas une reprise des mêmes effets comiques, mais une comédie de mœurs.*

22.35 LE MONDE DE LÉA
Magazine présenté par Paul Amar. Thème : Changer de vie (110 min). 2176490
0.25 et 1.05, 2.10, 3.10, 4.15 TF 1 nuit.
0.35 Reportages. Magazine. L'or des terroirs (rediff., 30 min). 2886397
A la découverte du Sud-Ouest de la France, où des hommes restent épris de leur terroir.

1.15 et 3.25, 4.30, 5.15 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 2.20 L'Equipe Cousteau en Amazonie. Documentaire. [2/6] La rivière enchantée (rediff.). 5.00 Musique. Concert (15 min).

France 2

21.00 LA BOUM 2 ■
Film de Claude Pinoteau, avec Sophie Marceau, avec Brigitte Fossey (1982, 110 min). 8573419
Une comédie plaisante.
22.50 Les films qui sortent le lendemain dans les salles de cinéma.

23.05 SUBWAY ■
Film de Luc Besson, avec Isabelle Adjani (1985, 105 min). 9151983
0.50 Journal, Bourse, Météo.
1.05 Le Cercle de minuit. Magazine. A quoi sert la critique de cinéma ? Invités : Michel Ciment, Antoine de Baecque, Aldo Tassone (85 min). 5812026

3.00 Les Grands Travaux du monde. Documentaire. Les eaux fertiles. 3.50 Aventures en montgolfière. Documentaire. 4.45 Chutes d'Atlas. Documentaire. 5.10 Chip et Charly. Le violon de Melody Goat (40 min).

France 3

20.50 DALIDA, PASSIONNÉMENT
Divertissement réalisé par André Flédérick (95 min). 186235
Une émission-hommage dans laquelle on redécouvre, mais l'avait-on oubliée, Dalida.
22.25 Journal, Météo.

23.00 LES NOUVEAUX AVENTURIERS
Documentaire d'Yves Philippe et Philippe Frey. Le marcheur des déserts (55 min). 26235
Parti à la découverte des déserts nord-américains, Philippe Frey, ethnologue, a parcouru seul avec ses chevaux 7 000 kilomètres durant sept mois.
23.55 Cinéma étoiles. (30 min). 6876984

0.25 Musique graffiti. Magazine. De Bach à Bartok, confidences pour piano. 0.30 Rencontres à XV. Magazine (rediff.). 1.05 1944 la France libérée. Documentaire de Jim Damour (60 min).

Arte

20.45 ▶ LA VIE EN FACE : OUVERT PENDANT LES TRAVAUX, ALLEMAGNE 1996
Documentaire de Bernard Mangiante (55 min). 4212167

21.40 SOIRÉE THÉMATIQUE : LA BELGIQUE
LE PAYS OÙ ICARE S'EST NOYÉ
21.45 Un pays si tranquille. Documentaire de Wilbur Leguèbe et Robert Neys (60 min). 4606167
22.45 Panamarenko. Portrait en son absence, documentaire (20 min). 3974772
23.05 Tableau avec chutes. Documentaire de Claudio Pazienza (100 min). 3229902
0.45 William Cliff, poète. Documentaire de Gérard Preszow (40 min). 7295674
1.30 Au hasard Balthazar ■ ■ Film de Robert Bresson, avec Anne Wiazemsky (1966, N., rediff., 95 min). 15788939

M 6

20.50 LOÏS ET CLARK LES NOUVELLES AVENTURES DE SUPERMAN
Série (110 min). 821419
L'invasion de la Terre. Bataille terrestre.
De nouvelles aventures inédites.

22.40 LE MUR DU SILENCE
Téléfilm Δ de Robert Iscove, avec Gregory Harrison (100 min). 5913544
Une avocate, chargée de défendre un adolescent accusé du meurtre de son père qui le battait, demande l'aide d'un brillant collègue.
0.20 Zone interdite. Magazine (rediff.).

2.10 Culture pub. Magazine (rediff.). 2.40 Hot forme. Magazine (rediff.). 3.05 *Fréquenstar. Magazine.* Jean-Paul Gaultier (rediff.). 3.45 Movida opus 1. Documentaire (rediff.). 4.35 Mister Biz. Magazine (rediff.). 5.00 Fan de. Magazine (rediff., 30 min).

Canal +

20.35 MORT OU VIF ■ ■
Film de Sam Raimi, avec Gene Hackman, Sharon Stone (1995, 100 min). 223032
22.15 Flash d'information.
22.17 Spécial infos net. Législatives 97.
22.22 Qu'en pensez-vous ?

22.35 CHUCKY, LA POUPÉE DE SANG 3
Film de Jack Bender, avec Justin Whalin (1991, 85 min). 9038490
Huit ans après les crimes de la poupée Chucky, le responsable de l'usine de jouets relance la fabrication.
0.00 Tue et fais ta prière ■ Film de Carlo Lizzani (1966, 103 min). 3985020
1.45 Le Journal du hard.
1.50 La Princesse. Film classé X (1996, 90 min). 7412194

Radio

France-Culture
20.30 Archipel médecine.
21.32 XVIes rencontres franco-allemandes. Etat et Nation en France et en Allemagne.
22.40 Nuits magnétiques. La fin du travail. 1.
0.05 Du jour au lendemain. Yves Ravey (Moteur). 0.48 Les Cinglés du music hall. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique
20.00 Concert de l'Orchestre national de France. Donné en direct de la salle Olivier-Messiaen, à Radio-France, dir. Lawrence Foster : Troisième suite pour orchestre op. 27 Villageoise, de Enesco ; Pas d'acier, suite symphonique op. 41 a, de Prokofiev ; Jeu de cartes, de Stravinsky ; Un Américain à Paris, de G. Gershwin.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Amy.
23.07 Atout Chœur. Œuvres de Brahms, Schubert, R. Schumann.
0.00 Des notes sur la guitare. Œuvres de Canova da Milano, Asencio, Brotons, Bennett. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique
20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Yehudi Menuhin et le Sinfonia Varsovia. Concert enregistré le 2 décembre 1996, au Théâtre des Champs Elysées, par le English String Orchestra, dir. Yehudi Menuhin. Œuvres de Beethoven, Bartok.
22.30 Les Soirées...(suite). Archives. Yehudi Menuhin. Œuvres de Schubert, Mendelssohn, Schoenberg, Bach. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5
20.00 Envoyé spécial (France 2 du 1/5/97).
21.30 Perfecto. Magazine.
21.55 *Météo* des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Bouillon de culture (France 2 du 2/5/97).
23.45 Viva. Magazine.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète
20.35 Vol au-dessus des mers. [5/11]. Super Etendard, la surprise des Malouines.
21.25 Damia, concert en velours noir.
22.25 Le Géant tombé du ciel. Le dernier voyage.
23.05 Olivier Messiaen et les oiseaux.

Animaux
20.30 Faune ibérique. [2/2]. Le vautour noir.
21.00 Le Monde sauvage. Quand la brise fut venue.
21.30 La Vie des zoos. Rhino in the Brink.
22.00 Siarau, la forêt amphibie.
23.00 Fauna. Ilôts et récits d'Australie.
23.30 Beauté sauvage. Terres africaines.
0.00 Le Monde sauvage. Les rapaces de l'Idaho.

Paris Première
20.00 et 0.10 20 h Paris Première. Magazine.
21.00 Le Gai Savoir. Magazine.
21.55 Le J.T.S. Magazine.
22.30 Anna et les loups (Ana y los lobos) ■ ■ ■ Film de Carlos Saura (1972, v.o., 100 min). 68638544

France Supervision
20.45 Taraf de Haïdouks. Concert enregistré à Gand (60 min). 48395896
21.45 Bix ■ ■ Film de Pupi Avati (1990, 115 min). 42129790
23.50 Marseille, le temps d'un détour. D'Alain Bergala.
0.45 Aventures himalayennes (40 min).

Ciné Cinéfil
20.30 Pension Jonas. Film de Pierre Caron (1941, N., 100 min). 5320525
22.10 Griseries (I Dream Too Much) ■ ■ *Film de John Cromwell* (1935, N., v.o., 95 min). 78628341
23.45 Simplet ■ Film de Fernandel (1942, N., 85 min). 82707983

Ciné Cinémas
20.30 Les Gens de Dublin ■ ■ ■ Film de John Huston (1987, 80 min). 46052085
21.50 Mon cousin Vinny ■ Film de Jonathan Lynn (1991, v.o., 120 min). 27422419
23.50 Les Trois Jours du Condor ■ ■ Film de Sydney Pollack (1975, 115 min). 91999964

Festival
20.30 Retour au château. Téléfilm de Charles Sturridge et M. Lindsay-Hogg [1/6] (1981). Avec Jeremy Irons (115 min). 52867186
22.25 Noces de carton. Téléfilm de Pierre Sisser, Avec Jean-Michel Dupuis (90 min). 40822148

Série Club
19.50 Les Années coup de cœur. L'adieu.
20.15 L'Ile aux naufragés. Will the Real Mr. Howell please Stand Up.
20.40 Le Club. Magazine.
20.45 Buck Rogers. Planète des amazones.
21.35 et 1.30 Symphonie.
22.30 Sherlock Holmes. La vengeance manquée.
23.00 Les Charmes de l'été.
23.50 Lou Grant. Regain.
0.40 Médecins de nuit. L'entrepôt (50 min).

Canal Jimmy
21.00 Spin City. Le puissant.
21.30 Le Fugitif. Les murs de la nuit.
22.15 Chronique de la route.
22.20 Cambouis. Magazine.
23.15 Star Trek : La Nouvelle Génération. L'essence du mal (v.o.).
0.05 Elvis : Good Rockin' Tonight. Bodyguards (v.o.).
0.30 L'Homme invisible. Le roi de la cavale.
0.55 Classic Trucks. [2/3]. Ticket to Ride (25 min).

Disney Channel
20.10 Danny, le champion du monde ■ Film de Gavin Millar (1989, 90 min). 1445525
21.40 Animalement vôtre.
22.10 Thunder Alley. Les serpents et les sonnettes.
22.35 Les Histoires secrètes d'Enid Blyton.
23.05 Opération Mozart.
23.35 Zorro. Monastorio tend un piège (25 min).

Téva
20.55 Pour la vie d'un enfant. Téléfilm de John Herzfeld, avec Jukas Haas (95 min). 505980780
22.30 Murphy Brown. Profession comédienne.
23.00 Téva débat (30 min).

Eurosport
17.30 et 22.30 Tennis. En direct. Open d'Allemagne. Tournoi messieurs (90 min). 314877
19.00 Hockey sur glace. En direct. Championnats du monde. Phases finales : Russie - Etats-Unis (150 min). 1237326
21.30 Boxe. Poids légers.
23.00 Basket-ball. En différé. Championnat Pro A. Play-off : demi-finale aller : *Pau-Orthez-PSG Racing* (90 min). 101525

Voyage
20.00 et 23.30 Suivez le guide.
22.00 Au-delà des frontières. Jaipur.
22.30 L'Heure de partir. Magazine (120 min).

Muzzik
21.00 Symphonie n° 8, de Beethoven. Concert enregistré à l'Alte Oper de Francfort (30 min). 983
21.30 Partita en ré mineur, de Bach. Concert enregistré à St John's Smith Square, à Londres en 1997 (35 min). 75864
22.05 Mozart en tournée. De János Darvas. Mannheim, Aloysia et Constance.
23.05 Les Instantanés de la danse. Magazine.
23.20 Jazz at the Smithsonian : Alberta Hunter. Concert (65 min). 9126780

Chaînes d'information

CNN
Information en continu, avec, en *soirée* : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 2.00 World News. 21.00 IMPACT - Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 1.30 Moneyline. 2.15 American Edition.

Euronews
Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15, 19.45, 20.15, 20.45, 21.15, 22.45 Economia. 19.20, 20.20, 21.20, 22.20 Analysis. 19.39, 20.09, 20.39, 21.09, 21.39, 22.09, 22.39, 23.09 Europa. 19.50, 20.50, 21.50, 22.50 Sport. 23.15, 0.15, 1.15 No Comment. 23.45 Cinéma. 0.45 Visa. 1.45 Style.

LCI
Journaux toutes les demi-heures, avec, *en soirée : 19.16 et 23.16 Guillaume Durand*. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 20.30 et 22.30 Le Grand Journal. 21.10 et 22.12 Le Journal du Monde. 21.17 et 22.19, 22.44 Journal de l'Economie. *21.26 Cinéma. 21.42* Talk culturel. 0.15 Le Débat.

LES CODES DU CSA
○ Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou *interdit aux moins de 16 ans.*

EN VUE

■ Depuis l'abolition de la loi salique, en 1991, **Laurent**, fils cadet du roi **Albert II** de Belgique, est rétrogradé, au bénéfice de sa sœur, la princesse **Astrid**, dans l'ordre de succession au trône. Six ans plus tard, le prince vient de dénoncer, devant la presse, « *une certaine hypocrisie dans la prise de décision* ». Laurent, qui a « explosé » après avoir longtemps ruminé son amertume, passe pour le « *bon vivant* » et l'« *insouciant* » de la famille.

■ Un livre, publié par les Editions littéraires et artistiques du Jiangsu, raconte que, à l'époque où les communistes s'installèrent dans les grottes du Yunnan, après la Longue Marche (1934-1935), la jeunesse dorée de Pékin et de Shanghaï venait leur rendre visite. **Mao Zedong** encourageait alors *la danse occidentale, qu'il* apprenait aux bras de ses maîtresses. Une actrice de cinéma connue sous le nom de **Lan Ping** accaparait toute son attention. Le Grand Timonier répondait aux camarades qui le mettaient en garde contre les charmes de l'actrice : « *Sans Lan Ping, je ne peux plus poursuivre la révolution.* » Trente ans plus tard, la fatale Lan Ping, devenue Mme **Jiang Qing**, épouse de Mao, se vengeait des « jaloux » en les éliminant.

■ Une jeune mariée de Virginie vient de découvrir, après trois mois de mariage, que son mari était une femme. **Margaret Anne Hunter**, pour qui « *le sexe n'est pas tout dans un couple* », n'avait rien remarqué de suspect chez **Thorne Groves**, son conjoint. « *D'ailleurs, il se faisait la barbe tous les matins* », a-t-elle précisé.

Le Japon, l'épée au fourreau

Les sondages publiés par les quotidiens nippons à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Constitution font ressortir l'attachement du pays au pacifisme. Mais aussi de fortes critiques sur le fonctionnement de la démocratie

ALORS QUE la question du pacifisme constitutionnel – le Japon a, dans l'article 9 de sa Loi fondamentale, renoncé à la guerre et à l'entretien d'une armée –, est pour le monde politique au cœur d'un débat, relancé par les négociations en cours sur l'alliance militaire américano-nippone, les sondages réalisés par la plupart des quotidiens nippons à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur de la loi fondamentale, le 3 mai, indiquent que l'opinion a d'autres priorités : le fonctionnement de la démocratie préoccupe davantage les Japonais que le rôle militaire et stratégique de leur pays.

Selon un sondage du quotidien économique *Nihon Keizai*, partisans et adversaires d'une révision restent partagés en deux groupes d'importance comparable (respectivement 45,6 et 43,7 %). Mais ceux qui sont favorables à un amendement mettant l'article 9 en conformité avec la réalité (au fil de « violations par voie interprétative », le Japon dispose bel et bien d'une armée, la troisième du monde par le budget) sont minoritaires. Un pourcentage non négligeable (20 %), relève en outre le quotidien, pense que la notion –nouvelle– de « droit écologique » devrait être introduite à la faveur d'une révision. C'est assez dire que l'opinion ne se focalise plus sur les questions de sécurité.

Le sondage de l'*Asahi Shimbum*, d'où il ressort que 46 % des Japonais sont favorables à une révision de la Constitution, apporte des précisions sur le pacifisme des Japonais : 69 % des personnes interrogées sont opposées à une modification de l'article 9 ; 82 % apprécient positivement le « *renoncement à la guerre comme moyen de résoudre les conflits* » et 72 % estiment que cette disposition a contribué à la paix dans la région Asie-Pacifique. Parmi les partisans d'une réforme constitutionnelle, ceux qui pensent qu'elle doit porter sur le rôle militaire du Japon sont pratiquement aussi nombreux que ceux qui souhaitent introduire des formes plus directes d'expression de la volonté populaire : élection du premier ministre au suffrage universel et extension du système de référendum (actuellement restreint au niveau local).

Ce besoin de réformer le fonctionnement de la démocratie est symptomatique de la fracture de plus en plus sensible entre l'opinion et ses représentants, à quoi s'ajoute une perte de confiance dans une administration éclaboussée par une série de scandales.

Selon un sondage du quotidien *Mainichi*, il existe un décalage croissant, ressenti par 35 % des personnes interrogées, entre l'esprit de la Constitution et la gestion des affaires de l'Etat. Ceux qui ressentent ce décalage critiquent le fonctionnement du système de souveraineté populaire (44 %), l'insuffisance du respect des libertés publiques (38 %), du principe d'autonomie locale (23 %) et de la séparation des pouvoirs (22 %).

Si les générations plus âgées restent attachées à la Constitution de 1947, craignant qu'une révision n'ouvre une « boîte de Pandore » conduisant à une remise en cause les idéaux pacifistes, les plus jeunes (de vingt à trente-neuf ans) y sont moins allergiques.

Mais ils sont mus, semble-t-il, par une nouvelle conscience citoyenne plus que par les ambitions de puissance « mondialiste » que cherche à leur insuffler une partie des élites locales.

Philippe Pons

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION
Jean-Michel Thénard
■ [Jacques Chirac] va donc demain se répéter. Et redire pourquoi il a dissous. Comme si les Français n'avaient pas compris qu'il n'y avait rien à comprendre, hors commodité de conjoncture électorale. Mais, après tout, c'est lui « *le patron* », comme dit Juppé. A lui d'épauler demain et à son retour de Chine, à la veille du premier tour, un chef de la majorité chancelant. Au risque de *prendre les coups avec lui et de* s'affaiblir encore davantage en cas de cohabitation.

LE FIGARO
Michel Schifres
■ Il est de bon ton d'assurer que peu de chose sépare les deux camps. Leurs programmes seraient équivalents. Chaque projet aurait tant de faiblesses et *s'avancerait si masqué que les* différences seraient inexistantes. On va ainsi répétant une analyse dont les seuls bénéficiaires sont la gauche et le Front national. La première y gagne la possibilité de présenter une alternance *douce et sans risques*. Le second y puise l'essentiel de son argumentation, renvoyant dos à dos les deux forces. Dans cette course à l'illusion, seule la majorité est perdante.

LCI
Pierre Luc Séguillon
■ Jacques Chirac recourt à l'écrit parce qu'il se méfie du milieu *politico-médiatique parisien. Il a* le sentiment que, quoi qu'il dise, il lui demeure hostile. Il estime être beaucoup mieux entendu et compris d'une France profonde qu'incarne et touche la presse quotidienne de province. (...) Le *président doit s'engager plus* avant dans cette campagne (...). Mais il ne doit point trop s'engager sauf à accentuer encore le caractère référendaire de cette législative et à devoir en tirer les conséquences en cas d'échec par une démission qu'il ne paraît nullement envisager comme hypothèse.

EUROPE 1
Alain Duhamel
■ L'originalité, c'est évidemment d'avoir choisi de s'exprimer dans la presse régionale. Les prédécesseurs de Jacques Chirac avaient privilégié la télévision (...), *lui choisit la forme* écrite. Il privilégie la presse qui inspire le plus de confiance et qui incarne la proximité et la fidélité, sur le *petit petit écran*, le plus spectaculaire, le plus subjectif des mass médias.

FRANCE-INTER
Pierre Le Marc
■ Cette inflation de candidatures a d'autres explications, aussi préoccupantes. Il est tout à fait symbolique qu'elle se manifeste particulièrement dans des circonscriptions et dans des villes qui ont été troublées par des pratiques politiques contestables *et contestées en justice*.

MERCREDI 7 MAI

TF 1

16.30 Extrême limite. Série.
17.05 Melrose Place. Feuilleton. Harcèlement par procuration.
18.00 Sous le soleil. Série. Loin des yeux.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, L'image du jour, Légendes de Cannes, Tiercé.

20.45

COMBIEN ÇA COÛTE ?
Magazine présenté par Jean-Pierre Pernaut. A table... Invités : Hélène Molière, Jacques Expert, Laurent Fontaine, Pascal Bataille. Les arnaques aux AOC ; La boum des coupons... (125 min). 140113

22.50

COLUMBO
Entre le crépuscule et l'aube. Série d'Harvey Hart, avec Peter Falk, Patrick McGoohan (100 min). 9122939
Le célèbre inspecteur à l'imperméable froissé est confronté à un pointilleux Colonel. Avec Patrick Mc Goohan (Le Prisonnier)...
0.30 Stan et Achille. Téléfilm de Philippe Setbon, avec Pierre-Olivier Scotto (95 min). 2495392
2.05 et 3.05, 4.15 TF 1 nuit. 2.20 L'Equipe Cousteau en Amazonie. Documentaire. [3/6] (rediff.). 3.20 et 4.25, 5.05 Histoires naturelles (rediff.). 4.55 Musique (10 min).

France 2

17.15 Le Prince de Bel Air. Série. Il pleut des balles.
17.40 Waïkiki Ouest. Série.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.20 et 2.10 Studio Gabriel. Invités : Henri Verneuil, Claudia Cardinale.
19.55 et 20.55 Tirage du Loto.
19.57 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval !, Météo, Point route.

21.05

L'INSTIT
L'angélus des corbeaux. Téléfilm de Laurent Heynemann, avec Gérard Klein (100 min). 8595281
L'Instit arrive dans un petit village cévenol qui s'apprête à fêter le cinquantenaire de la victoire de 1945. Cinquante ans qui n'ont pas refermé toutes les blessures...

22.45

ÇA SE DISCUTE
Magazine présenté par Jean-Luc Delarue. Comment vivre avec la folie (110 min). 1804736
Comment la folie d'un de nos proches affecte-t-elle notre vie quotidienne ?
0.35 Journal, Bourse, Météo.
0.50 Signé Croisette.
1.00 Le Cercle de minuit. Magazine. La Palestine. Invités : Darwich, Elias Sanbar (70 min). 6391683
2.40 Agape (rediff.). 3.40 24 heures d'info. 3.55 Météo. 4.00 Ghana, un jour dans la vie d'un enfant. Documentaire (rediff.). 4.20 Nicaragua, la situation de l'enfance. Documentaire. 4.45 Outremers (rediff., 60 min).

France 3

18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Cochinchine*, de Léon Werth.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 *Tout le sport.*
20.45 Consomag.

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Magazine présenté par Jean-Marie Cavada. Rap, techno, reggae, ces musiques qui font bouger la France (95 min). 505552
22.25 Journal, Météo.

23.35

UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Documentaire de Georges Nizan. Arthur Koestler (1905-1983) (50 min). 729484
L'auteur du Zéro et l'infini *aura été le témoin, au travers d'une œuvre largement autobiographique, de toutes les passions mais aussi de toutes les curiosités du siècle.*
0.25 Cap'tain Café. Magazine (50 min). 2755427
1.35 Musique graffiti. Magazine. De Bach à Bartok. Confidences pour piano. 1.20 Un livre, un jour. 1.30 1944 la France libérée. Documentaire. Normandie, la joie et les larmes (65 min).

La Cinquième

18.20 Le Monde des animaux. Le singe jaune, roi de légende. *18.55 50 jours pour 50 Palmes.* [39/50] 1985.

Arte

19.00 Ivanhoé. Série. [11/30] Le bandit masqué.
19.30 7 1/2. Retour sur la croisette.
20.00 Oman, paradis des animaux. *Documentaire.* [1/3] Le retour de l'oryx blanc (30 min). 4897
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : TEMPS DE GUERRE
Documentaire d'Hans Bosscher (55 min). 4116939
[1/5] « Ça ne sera pas si grave », 1936-1939
L'Europe des années 30 et 40 en marge des champs de bataille. Archives familiales, films d'amateurs tournés par la Résistance.
● Lire page 31.

21.40

MUSICA : LES CHÂTEAUX DE RÊVE DE MISCHA MAISKY
Documentaire d'Hanno Rinke (1997, 80 min). 7957991
Portrait du violoncelliste soviétique.
23.00 ▶ Profil : Un voyage avec Martin Scorsese à travers le cinéma américain. Documentaire [1/3] (75 min). 436942
Documentaire en trois parties dans lequel le réalisateur évoque l'histoire du cinéma américain (western, policier, comédie musicale) à travers de multiples extraits de films et de nombreux témoignages.
0.15 La Lucarne : Signer ici. Documentaire de Peter Liechti (80 min). 7806224
1.35 Un pays si tranquille. Documentaire (rediff., 60 min). 9146175
2.30 Panamarenko. Portrait en son absence, documentaire (rediff., 25 min). 4858048

M 6

18.00 et 19.00 Highlander. Série. [1/2 et 2/2] Les cavaliers de la mort.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Ciné 6 spécial Cannes. Ouverture du 50e Festival de Cannes.
20.05 Notre belle famille. Série.
20.35 Ecolo 6. Magazine.

20.45

LA LÉGENDE D'ALISEA
Téléfilm de Lamberto Bava, avec Veronika Logan, Christopher Lee, [1/2 et 2/2] (225 min). 62772484
A la mort de son père, une jeune femme a pris en charge ses cinq petits frères et sa mère malade. Un soir de violent orage, elle accorde l'hospitalité à un vieil homme qui se révèle être un cruel sorcier à la recherche d'une nouvelle épouse. Econduit après sa demande en mariage, il utilise ses maléfiques pouvoirs pour emprisonner dans ses geôles la jeune femme et ses frères.
0.30 Secrets de femmes. Un voyage peut en cacher un autre. Excusez-moi (35 min). 7623311
1.05 Deux flics à Miami. Série. Trafic des adoptions.
1.50 Rock express. Magazine. Prefab Sprout ; Bodycount ; Blur (rediff.). 2.20 Best of pop rock. 3.20 Faites comme chez vous. Magazine (rediff.). 4.05 Turbo. Magazine (rediff.). 4.35 Coulisses. Documentaire. CharlElie Couture (rediff.). 5.00 Culture pub. Magazine. Cannes, des palmes et des sponsors (rediff., 25 min).

Canal +

14.55 Blake et Mortimer.
15.40 L'Homme de nulle part.
16.25 Basket-ball. NBA. Play-off.
17.40 Les Jules... chienne de vie !
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.30 Nulle part ailleurs.
19.30 Cérémonie d'ouverture *du Festival de Cannes.*
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

FORGET PARIS
Film de Billy Crystal, avec Billy Crystal, Debra Winger (1995, 100 min). 8484571
Une comédie poussive sur un couple mal assorti.
22.40 Flash d'information.
22.42 Spécial infos net. Législatives 97.
22.47 Qu'en pensez-vous ?

22.55

LES TROIS FRÈRES ■
Film de Bernard Campan et Didier Bourdon, avec Bernard Campan (1994, 104 min). 386840
Mise en scène plutôt plate, mais on rit beaucoup.
0.40 *Madame Butterfly* ■ ■ ■
Film de Frédéric Mitterrand (1995, v.o., 130 min). 92647412
Un accord parfait de la musique, du chant, du jeu de théâtre et de la mise en scène cinématographique. Les interprètes sont, en tous points remarquables.

Radio

France-Culture

20.30 Paroles sans frontière. Antipode : L'attrait de la francophonie ; 21.32, Correspondances ; *22.00, Communauté des Radios publiques de langue française.*
22.40 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain. Jacques Drillon (Children's corner). 0.48 Les Cinglés du music hall. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. Festival de Pâques de Deauville. Donné le 11 avril : Quintette pour violon, alto, violoncelle, contrebasse et piano D 667 La Truite, de Schubert. Octuor pour cordes op. 20, de Mendelssohn.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Amy; Bayle.
23.07 Musicales comédies. Œuvres de G. Gershwin.
0.00 Jazz vivant. Festival Banlieues bleues. Deux voix noires. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Johannes Brahms et la musique chorale. Un Requiem allemand op. 45, de Brahms, par l'Orchestre Philharmonique de Vienne, dir. Von Karajan ; Cantate BWV 8, de Bach, par le Chœur et l'Orchestre Bach de Munich, dir. Richter, Buckel ; Missa de Apostolis : Gloria, de Isaac, par the Tallis Scholars.
22.00 Les Soirées... (suite). Œuvres de Mendelssohn, Schütz, Morley, Haendel, Beethoven, Brahms. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Faut pas rêver. Invité : Michel Delpech (France 3 du 2/5/97).
21.00 Strip Tease. Magazine.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Savoir plus santé.
23.30 Bon baisers d'Amérique. Magazine.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Les Combattants de l'ordre.
21.25 La Vie secrète des machines. [18/18]. L'ampoule.
21.55 Vol au-dessus des mers. [5/11]. Super Etendard, la surprise des Malouines.
22.45 Damia, concert en velours noir.
23.45 Le géant tombé du ciel. Le dernier voyage.

Animaux

21.00 Le Monde sauvage. De l'Alaska aux Aléoutiennes.
21.30 Flipper le dauphin. Baby s'occupe de Bud.
22.00 Palau.
23.00 Le Monde des reptiles. Les serpents venimeux.
23.30 Les Yeux de la découverte. Amphibiens.

Paris Première

20.00 et 23.40 20 h Paris Première. Magazine.
21.00 Paris modes. Magazine.
21.55 Le J.T.S. Spécial Cannes. Magazine.
22.50 Reflets pour un festival. De François Chalais.

France Supervision

20.30 World Music. De Guy Demoy. Le Taraf de Haïdouks.
21.25 Buddy Miles. Concert enregistré à l'Arthur's Club de Genève (85 min). 64773194
23.50 Des religions et des hommes. Le shinto.
0.05 Le Crépuscule des dieux. Opéra en trois actes de Richard Wagner (260 min). 99779427

Ciné Cinéfil

20.30 En route pour Zanzibar (Road to Zanzibar) ■ Film de Victor Schertzinger (1941, N., v.o., 90 min). 5767945
22.00 Mirage ■ Film de Edward Dmytryk (1964, N., v.o., 105 min). 5204533
23.45 Yvette ■ ■ Film muet d'Alberto Cavalcanti (1927, N., 75 min). 82807939

Ciné Cinémas

20.30 CinéCinéCannes. Magazine.
20.45 Une femme en péril ■ Film de Peter Yates (1987, 105 min). 6717842
22.30 Camille Claudel ■ ■ Film de Bruno Nuytten (1988, 170 min). 63430281
1.20 Vertiges italiens (75 min).

Festival

20.30 Mr Brown. Téléfilm de Tony Wharmby, avec Francesca Annis (120 min). 42123552
22.30 Le Gorille et les Corses. Téléfilm de Vittorio Sindoni, avec Karim Allaoui, François Perier (95 min). 69137129
0.05 Sueurs froides. Coup de pouce (30 min).

Série Club

19.50 Les Années coup de cœur. Chocolat et sympathie.
20.15 L'Ile aux naufragés. Ghost à go go.
20.40 Le Club. Magazine.
20.45 Caraïbes offshore. Téléfilm de Douglas Schwartz, avec Hulk Hogan (pilote).
21.35 et 1.30 Symphonie.
22.30 Sherlock Holmes. Le violon fantôme.
23.00 Buck Rogers. Planète des amazones.
23.45 Lou Grant. La secte.
0.40 Sam et Sally. Isabelita (50 min).

Canal Jimmy

20.30 Star Trek : la Nouvelle génération. L'essence du mal.
21.15 Quatre en un. Magazine.
21.45 Mister Gun. Tire quand ça bouge.
22.10 *Chronique* de mon canapé.
22.15 Seinfeld. Parking réservé.
22.40 Spin City. Le puissant (v.o.).
23.05 Absolutely Fabulous. Sexe (v.o.).
23.35 et 0.00 Friends (v.o.).

Disney Channel

19.30 Dinosaures. Chérie, je vais flinguer les gosses.
20.10 Sports. Magazine.
21.00 La Fille de l'équipe.
21.30 Les Seigneurs des animaux. Les Tsaatan, ceux qui chevauchent les rennes.
22.00 Héritage oblige.
22.55 La Courte Echelle. Le fantôme de madame Turgeon.
23.25 Animalement vôtre (60 min).

Téva

20.30 et 23.30 Téva Interview.
20.55 Otage de l'attente. De Jean Khalil Chamoun.
22.00 Téva débat. Magazine.
22.30 Murphy Brown. La grande aventure de Miles.
23.00 Téva vie pratique (60 min).

Eurosport

17.30 et 22.30 Tennis. En direct. Open d'Allemagne. Tournoi messieurs de Hambourg. 3e jour (90 min). 640422
19.00 Hockey sur glace. En direct. Championnats du monde. Phases finales. Suède - Finlande (150 min). 3959198
21.30 Fitness. Grand Prix Miss et Mister Monde.
23.00 Football. En différé. Coupe de l'UEFA. Finale (Match aller). Schalke 04 (All)-Inter de Milan (Ita) (90 min). 608262

Voyage

20.00 et 23.30 Suivez le guide.
22.00 Au-delà des frontières. Srinagar.
22.30 L'Heure de partir. Magazine (55 min).

Muzzik

19.50 Ars musica, Italian Violin Sonatas. Concert enregistré à Londres (40 min). 9731571
20.30 Le Journal de Muzzik.
21.00 Ballets cubains : Gala d'étoiles. Au sommaire : «Trinidad».
22.45 Stars espagnoles de l'opéra. Teresa Berganza.
23.45 Jimmy Gourley Quartet. Concert. Le guitariste be-bop, *accompagné du saxophoniste* Barney Wilen (70 min). 8916842

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 2.00 World News. 21.00 IMPACT - Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 1.30 Moneyline. 2.15 American Edition.

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15, 19.45, 20.15, 20.45, 21.45, 22.45 Economia. 19.20, 20.20, 21.20, 22.20 Analysis. 19.39, *20.09, 20.39, 21.09, 21.39, 22.09,* 22.39, 23.09 Europa. 19.50, 20.50, 21.50, 22.50 Sport. 23.15, 0.15, 1.15 No Comment. 23.45 Alice 0.45 Artissimo. 1.45 Visa.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.16 et 23.16 Guillaume Durand. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 20.30 et 22.30 Le Grand Journal. 21.10 et 22.12 Le Journal du Monde. 21.17 et 22.19, 22.44 Journal de l'Economie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 0.15 Le Débat.

LES CODES DU CSA
○ Accord parental souhaitable.
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

21.35 Carrington. Film de Christopher Hampton (1994, 120 min). Avec Emma Thompson. *Comédie dramatique.*

RTL 9

22.15 Birdy. Film d'Alan Parker (1984, 120 min). Avec Matthew Modine. *Drame.*
0.15 La Brigade. Film de René Gilson (1974, N., 110 min). Avec Brigitte Fossey. *Drame.*
2.05 S.O.S. Concorde. Film de Roger Deodato (1978, 95 min). Avec James Franciscus. *Drame.*

TMC

23.00 Les Mongols. Film d'André De Toth (1960, 120 min). Avec Jack Palance. *Aventures.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble et du satellite sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté *dimanche-lundi*.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Le Monde
MERCREDI 7 MAI 1997

Pierre Suard est condamné à trois ans de prison avec sursis et 2 millions de francs d'amende

L'ancien PDG du groupe Alcatel-Alsthom est déclaré coupable d'abus de biens sociaux

LE TRIBUNAL correctionnel d'Evry (Essonne), présidé par Daniel Le Braz, a condamné mardi 6 mai, Pierre Suard, ancien PDG du groupe Alcatel-Alsthom, à trois ans de prison avec sursis et deux millions de francs d'amende. Déclaré coupable d'abus de biens sociaux pour avoir fait financer par des sociétés du groupe des travaux de sécurité à son domicile privé et avoir indûment fait salarier une de ses amies, Mme Mercier, M. Suard devra en outre rembourser la somme de 4 908 000 francs à Alcatel-Alsthom, dont la constitution de partie civile a été déclarée recevable. *L'avocat de Pierre Suard, Me Guigui*, a immédiatement dénoncé *« une sanction injuste »* et annoncé *son intention de faire appel*.

A l'issue d'un procès de trois semaines où comparaissait plus de *quarante-trois prévenus* – *entrepreneurs* et cadres du groupe Alcatel –, le procureur de la République adjoint, Frédéric Campi, avait requis, mercredi 19 mars, dix-huit mois d'emprisonnement dont douze avec sursis contre Pierre Suard, ainsi qu'une amende de deux millions de francs. Pour justifier la « sécurisation » de son domicile de Neuilly-sur-Seine – un immeuble de trois appartements sur six étages et deux sous-sol –, l'ancien PDG avait fait valoir que la sécurité du président d'une société multinationale n'a pas de prix. M. Suard était également poursuivi pour avoir bénéficié d'importants rabais (de 40 à 60 %) sur des travaux d'aménagement personnels consentis par les entrepreneurs travaillant habituellement pour le groupe.

Pierre Guichet, ancien PDG d'Alcatel-CIT, est quant à lui relaxé du délit d'« abus de biens sociaux », *mais déclaré coupable de faux et* condamné à 100 000 francs d'amende. Il était poursuivi pour ne pas avoir *payé des travaux effectués* à son domicile par des fournisseurs réguliers d'Alcatel. Le représentant du ministère public avait requis quatre à six mois d'emprisonnement avec sursis, à titre d'*« avertissement »*.

Principal accusé du volet *« corruption »* et *« escroquerie »*, Antonio Léal, ancien cadre du centre Alcatel de Nozay-Villarceaux (Essonne), est condamné à trois ans de prison ferme et à deux millions de francs d'amende. Les onze voitures de luxe offertes par des entreprises seront saisies. M. Léal était accusé d'avoir perçu, entre 1988 et 1993, quelque 10 millions de francs en commissions occultes auprès d'une *dizaine d'entrepreneurs*.

Son comparse, José Corral, ancien contrôleur de gestion du *département transmissions d'Alcatel-CIT*, est condamné à deux ans de prison, dont dix-huit avec sursis et *300 000 francs d'amende. Il était* poursuivi pour avoir bénéficié, par l'intermédiaire de M. Léal, de diverses prestations dont la construction d'un pavillon. Affirmant que les deux hommes avaient *« mis à sac la société, utilisant leur pouvoir à des fins purement personnelles »*, le procureur-adjoint avait requis trois ans d'emprisonnement dont deux avec sursis contre Antonio Léal et deux ans d'emprisonnement, dont un avec sursis contre José Corral.

Les chefs d'entreprise qui, selon le ministère public, *« ont participé au système en connaissance de cause »*, ont été condamnés à des peines d'un à deux ans de prison avec sursis. Les autres cadres du *groupe impliqués ont été condamnés* à quelques mois de prison avec sursis.

Cécile Prieur

La chute de « l'homme le plus puissant de France »

PORTRAIT

Modèle de réussite, cet X-Ponts, fils d'ouvrier jurassien, a quitté le pouvoir, dans l'amertume de ceux qui s'estiment incompris

« JE SUIS INNOCENT. Le groupe est innocent. » Ce 15 mars 1995, quand Pierre Suard, PDG d'Alcatel Alsthom, s'explique sur ses *« affaires »* au « 20 heures » de France 2, il est encore, aux yeux du public, celui que la presse a baptisé *« l'homme le plus puissant de France »*. Celui qui a conduit l'ex-Compagnie générale d'électricité à la privatisation, qui a mis en œuvre, dans les télécommunications, le rapprochement avec ITT initié par son prédécesseur, et conclu la vente du TGV à la Corée du Sud. L'homme d'influence, aussi, actionnaire de *L'Express*, du *Point* et de *L'Expansion*.

Dans la pratique, son pouvoir est vacillant depuis des mois, en raison d'une triple mise en *examen et d'une mise sous contrôle judiciaire* qui l'empêche de diriger son groupe en direct. Les prérogatives de plusieurs de ses directeurs *ont été élargies* pour remédier à cet empêchement, et un comité exécutif restreint a été créé. Mais, de l'aveu d'un ancien de la maison, *« plus personne ne levait le petit doigt »*, préférant attendre le dénouement.

Pourtant, celui que Jacques Chirac, premier ministre de François Mitterrand, avait fait nommer à la place de Georges Pébereau en 1986, est loin de renoncer. Derrière les accusations dirigées contre lui, assure-t-il, abondamment relayé par ses « barons », c'est Alcatel Alsthom qui est visée. Le terme d'*« entreprise de déstabilisation »* revient fréquemment dans ses propos, ce qui semble viser à la fois la concurrence, et la presse, dont il se sent mal-aimé.

Pour séduire ses interlocuteurs, il est vrai qu'il s'y prend avec une grande maladresse. Il a beau mettre en avant ses origines modestes – né le 9 novembre 1934 dans le Jura, il est fils d'ouvrier – et s'illuminer quand il parle de ses montagnes, sa réussite le rend *« autoritaire et cassant »* aux yeux de ses collaborateurs. La plupart d'entre eux préfèrent ne pas contrarier ce patron qui a gagné sa légimité au sein de l'entreprise depuis 1973, dans les filiales, puis à la maison mère. Au point que, dans l'adversité, nul n'osera lui conseiller d'assouplir ses propos et de réorienter sa défense, à l'image d'autres patrons confrontés à la justice. C'est quasiment seul qu'il gère son image dans cette tourmente.

« SUICIDE MÉDIATIQUE »

Le résultat sera ce qu'un ancien collaborateur appelle son *« suicide médiatique en direct »*, lors de ce fameux « 20 heures » sur Antenne 2 où, dix minutes durant, il s'emploie à justifier son salaire et son patrimoine, que la justice ne lui reproche nullement. Alors même que sa mise sous contrôle judiciaire devrait le contraindre à la réserve, il évoque sans détour un éventuel déménagement du siège du groupe à l'étranger, *« s'il n'est plus possible de se développer en France »*.

Quand il s'explique sur les travaux de sécurité à son domicile – qui, eux, figurent bien dans son dossier –, sa sincérité ne fait aucune doute, même si les modalités de ces installations sont sujettes à critique : l'assassinat de Georges Besse, alors patron de Renault, l'a personnellement marqué. *« Dans tous ses déplacements, il s'inquiétait des questions de sécurité, et il était persuadé qu'on pouvait le descendre dans son appartement »*, raconte un ancien collaborateur.

Un mois après ce malencontreux plaidoyer, alors que rien ne va plus dans l'entreprise, Pierre Suard est contraint de démissionner de son poste de PDG. Marc Viénot, le président de la Société générale, prend l'intérim, avec pour seule mission la recherche d'un successeur, qui sera Serge Tchuruk, nommé en juin 1995. Mais Pierre Suard ne se résignera à quitter le conseil d'administration qu'en décembre, continuant de temps à autre d'aller à son bureau. *« Un temps, on a eu trois patrons dans les murs ! »*, relève un témoin. Modèle de réussite à la française, cet X-Ponts a quitté le pouvoir presque en catimini, s'occupant, selon les dires de rares personnes qui le voient encore, à quelques missions ponctuelles. Dans l'amertume de ceux qui s'estiment incompris.

Anne-Marie Rocco

FO, seule, appelle les routiers à la poursuite de l'action

LA JOURNÉE D'ACTION dans le transport routier, déclenchée par la CGT et Force Ouvrière lundi 5 mai, a été endeuillée par un accident mortel. Un délégué syndical FO de quarante-deux ans, Didier Pinson, a été renversé, près de Saint-Vincent-de-Paul (Gironde), par un poids lourd qu'il tentait d'empêcher de forcer un barrage filtrant. Celui-ci avait été installé par une soixantaine de routiers pour bloquer l'accès à deux dépôts de carburant au nord de Bordeaux.

« D'après les premiers témoignages, ce n'est pas d'une manière délibérée que le chauffeur du camion a heurté la victime », a affirmé le procureur de la République Patrice Davost, qui s'est rendu sur les lieux, lundi en fin d'après-midi. Une *« enquête de flagrance pour homicide involontaire »* a été ouverte par le parquet de Bordeaux. Le ministre de l'équipement et des transports, Bernard Pons, a fait part à Marc Blondel, secrétaire général de FO, de *« sa profonde tristesse »* et des condoléances du gouvernement. Cet accident a été le point d'orgue malheureux d'une journée d'action peu spectaculaire, en dehors de quelques opérations escargots ou blocages de dépôts de carburants.

L'unité syndicale qui avait fait le succès du mouvement de novembre et décembre 1996 n'est *plus qu'un souvenir. La fédération* FO des transports a appelé lundi soir à *« poursuivre le mouvement »*, mais les routiers de la région de Bordeaux ont décidé, mardi 6 mai, de lever leurs barrages pour respecter un jour de deuil en hommage à Didier Pinson.

« ACTION EUROPÉENNE » LE 9 JUIN

Mais la centrale de Marc Blondel apparaît isolée. Roger Poletti, de la fédération des transports FO, affirme que *« les patrons et les forces de l'ordre ont fait des pressions terribles sur les routiers dans les barrages pour qu'ils reprennent le travail »*. La CGT estime pour sa part que *« l'objectif a été atteint : nous venons de donner un sérieux avertissement au patronat »*. Quant à la CFDT, elle n'avait appelé à des actions que dans le secteur du transport de voyageurs, où l'accord sur la retraite à cinquante-cinq ans négocié le 29 novembre à l'issue de la grève ne s'applique pas encore. Refusant *« d'user le potentiel de combativité, qui est réel, dans des actions éparpillées aux objectifs mal définis »*, la fédération CFDT des transports appelle tous les salariés du transport routier à participer, le 9 juin, à *« une puissante action européenne pour améliorer le règlement européen, les salaires, l'application du paiement de toutes les heures »*.

Une opération organisée par le syndicat européen ITS, dont FO est adhérent, comme la CFDT. Jean-Pierre Prou, de la fédération des transports CGT, n'exclut pas d'associer son syndicat à ce mouvement, qui se tiendrait la veille d'une autre journée d'action prévue par la Confédération européenne des syndicats, dont fait partie la CGT.

Pascal Galinier

BOURSE TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 6 mai, à 12 h 30 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	—	—	+ 4,23
Honk Kong index	13399,30	+ 2,43	− 0,38

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 05/05	Var. en % 02/05	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2672,84	+ 0,66	+ 15,42
Londres FT 100	—	—	+ 5,91
Zurich	—	—	+ 25,07
Milan MIB 30	—	—	+ 2,65
Francfort Dax 30	3528,93	+ 1,98	+ 22,16
Bruxelles	—	—	+ 12,42
Suisse SBS	—	—	+ 25,71
Madrid Ibex 35	—	—	+ 15,41
Amsterdam CBS	—	—	+ 19

Tirage du *Monde* daté mardi 6 mai 1997 : 494 629 exemplaires

Mutinerie

par Pierre Georges

DRÔLE DE DRAME. Les « ménagères de moins de cinquante ans », les « 15-24 ans » les *« CSP »*, catégories socio-professionnelles élevées, et quelques autres familles de volatiles ingrats, lassés *d'être pris pour cible*, font dans l'abandon de poste (de télévision). Plus d'un million de téléspectateurs et trices aurait ainsi déserté le petit écran et les grandes chaînes généralistes depuis le début de l'année. 1,3 million exactement, selon les données croisées de l'institut Médiamétrie et de la maison Carat, achat d'espaces publicitaires en gros et détail.

Une hémorragie d'audience donc. Une fuite des cerveaux et des portefeuilles. Une lassitude coupable. Ou alors un ennui féroce, constant, *dissuasif*. Tout téléspectateur autre qu'accro, rivé à son écran, aura, c'est évident, vécu, *un jour ou l'autre*, ce sentiment de morne plaine, de vacuité des programmes, de temps perdu. *Quel minéral désespoir parfois*, quel désert absolu, quel sentiment vexatoire d'être pris pour *un couillon de téléspectateur*.

Le téléspectateur moyen, porteur du seul béret hertzien, à la différence de son cousin câblé ou satellitaire, n'a guère le choix des armes. Cinq chaînes, six parfois avec Canal Plus, et, certains soirs, le grand vide. Au programme, pas de programmes ! Ou, alors, trois films tous « nanards ». Des variétés au niveau zéro de la variété. Des feuilletons feuilletonnesques, un document sur la propagation de la *Taxifolia* à travers les mers, et six beaufs racontant des histoires de beaufs.

On exagère ? Pas du tout. Il est des soirs ainsi, où, avant que l'écran ne désespère, les lignes-programmes tombent des mains. Dans la lecture rituelle et horizontale de la tranche 20 h 30, *prime time* et tout le saint-frusquin, certains jours sont à se pincer : un véritable cumul des peines principales et accessoires. *Sans espoir, ni sursis. Sans lueur*, ni surprise. Bouillie pour tout le monde ! Mange ta télé et tais-toi !

Chronique non de télévision, mais du téléspectateur. Présumé accro, résigné, insomniaque, imbécile et heureux ! Condamné à subir l'avalanche de ses goûts supposés et des fadaises imposées. Une louche d'ennui, une louche de pub. Le pire, en plus, est qu'il lui faut patienter. Attendre l'heure de son châtiment. La télévision généraliste, pour les trois premières chaînes notamment, en prend délibérément à son aise avec son propre postulat : le téléspectateur n'est jamais fatigué. Entre la journée de travail *qui finit et celle qui commencera* demain, le téléspectateur a tout son temps. Un programme *décent, ou indécent, ne* commence jamais avant 21 heures. Pub, météo, pub, PMU, pub. *Quant aux programmes* intelligents, à de rares exceptions près, ils sont relégués aux heures impossibles et au rayon nyctalope. Sans même parler des samedis, soirées à tout casser. Et d'abord le poste.

Toutes choses évidentes. Mais de ces évidences qui commencent à peser. On ignore ce que sont devenus les mutins de la téléspectatrie. S'ils voguent sur le câble ou vaquent à des occupations autres. Si, se libérant des chaînes, ils se sont libérés du boulet. Mais une chose est sûre : ils sont à l'avant-garde de l'insoumission, crosse et télécommande en l'air, dans la guerre des chaînes et des tranchées horaires !

Le court métrage contre les lois sur l'immigration projeté à Cannes

LE COURT MÉTRAGE *Nous, les sans-papiers de France*, réalisé par un groupe de cinéastes à la suite de l'Appel contre les lois sur l'immigration, sera projeté, en principe, avant chacun des vingt et un films français présentés dans les différentes sections du Festival de Cannes. Au soir du 5 mai, deux jours avant l'ouverture, il manquait encore l'accord de Luc Besson et de Mathieu Kassovitz qui, absents de Paris, n'avaient pu être joints par la Société des réalisateurs de films, organisatrice de l'opération.

Gilles Jacob, délégué général du Festival, en charge de la compétition et de Un certain regard, Pierre-Henri Deleau, responsable de la Quinzaine des réalisateurs et de Cinémas en France, et Jean Roy, pour la Semaine de la critique, ont donné leur accord. Dans ce petit film, Madjiguène Cissé, porte-parole du collectif qui avait occupé durant l'été 1996 l'église Saint-Bernard, expose la situation des sans-papiers et leurs revendications. Quelque quatre cents copies circulent dans les salles françaises depuis le 26 mars.

65 000 tonnes de résidus pollués sur le site de Salsigne (Aude)

LA PRÉFECTURE de l'Aude a diffusé, lundi 5 mai, aux élus et aux associations de riverains du site industriel de Salsigne (Aude), au nord de Carcassonne, l'inventaire des produits toxiques entreposés dans et autour de cette ancienne usine de traitement de déchets industriels (*Le Monde* du 9 novembre 1996). Selon une étude menée par les services de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire), quelque 65 000 tonnes de résidus pollués, principalement à l'arsenic, sont stockés dans des hangars ou en plein air.

Cette enquête confirme que Salsigne est un des lieux les plus pollués de France. Parmi les produits, l'administration a recensé 700 tonnes de déchets toxiques que l'ancien exploitant de Salsigne avait accueillis – alors qu'il n'était pas autorisé à les traiter – dont 12 tonnes d'éléments électriques souillés au PCB (polychlorobiphényles), qui dégagent, en brûlant, de la dioxine. Encore ne s'agit-il que du recensement visible de la pollution de Salsigne. Une information judiciaire est en cours pour retrouver des déchets enfouis dans le sous-sol. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **ALLEMAGNE : le chômage en Allemagne a diminué en avril**, mais restait à un niveau record pour ce mois de l'année, avec 4,346 millions de demandeurs d'emploi, soit 11,3 % de la population active, selon des chiffres officiels en données brutes publiés mardi 6 mai. En mars, le taux de chômage était de 11,7 % en données brutes, a rappelé l'Office.– *(AFP.)*

■ **CRIF : le mouvement Siona a décidé de se retirer** du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), *« considérant que l'action politique du CRIF est insuffisante et ne correspond pas à l'attente des associations membres et de la "communauté profonde" »*, selon un communiqué du lundi 5 mai. L'association revendique près de dix mille adhérents. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : le premier ministre russe Viktor Tchernomyrdine** a entériné le programme économique préparé par la Banque centrale et le gouvernement en coopération avec le FMI, dernière étape avant la reprise attendue de l'aide financière du FMI à la Russie, a indiqué lundi 5 mai l'agence Itar-Tass. La direction du FMI doit se réunir à la mi-mai à Washington pour approuver ce programme et débloquer environ 700 millions de dollars de crédit, a indiqué Martin Gilman, représentant du FMI à Moscou. – *(AFP.)*

Qui développe les
médicaments du XXIe siècle
à partir des
idées
scientifiques
les plus
avancées?



Le leader mondial des Sciences de la Vie.
Né de la fusion entre Ciba et Sandoz.



de nouvelles forces pour les sciences de la vie™

Santé
Agriculture
Nutrition

Pour en savoir plus sur Novartis, visitez notre site sur Internet: www.novartis.com
Novartis France S. A., 14, boulevard Richelieu, TSA 20001, F-92845 Rueil Malmaison Cedex

هكذا من الأصل

siècle

DE L'ÉTRANGER
Vilvorde-Clabecq-même combat ?



ENQUÊTE
PIERRE LARROUTUROU PRÊCHE POUR LA SEMAINE DE QUATRE JOURS page IV

Le Monde des INITIATIVES

FORMATION
Apprendre à conduire sans risque un chantier de désamiantage

ANNONCES CLASSÉES
de la page VI à la page X

MERCREDI 7 MAI 1997

EMPLOI

Des salariés anglais « bon marché », mais à quel prix ?



SELÇUK

Dossier : baisse des charges sociales ▼ L'effet sur l'emploi n'est pas immédiat ▼ Ce sont surtout les carnets de commande qui déterminent les embauches ▼ Bilan dans le BTP, la grande distribution, et le textile français

LONDRES
de notre correspondant

Vic a la trentaine ; après avoir obtenu sa maîtrise, il cherche un poste d'enseignant. La chance commence par lui sourire. Une agence lui propose un intérim de deux jours hebdomadaires pendant deux mois. La deuxième semaine, au beau milieu d'un cours, la direction s'étonne de sa présence, lui demande ce qu'il fait là. Personne ne l'a prévenu que le professeur qu'il remplaçait pour cause de congé maladie venait de rentrer. Il quittera l'école sur-le-champ, sans être payé.

Ben a le même âge ; il travaille depuis neuf ans pour une chaîne de télévision privée, sans sécurité d'emploi : chaque programme est sous-traité à une société qui lui signe un contrat de trois mois. Il ne bénéficie donc d'aucune protection sociale et paie lui-même ses cotisations. Sa situation est tellement précaire qu'elle l'a découragé de se marier.

Vic et Ben ne sont pas des laissés-pour-compte, ils font partie de cette classe moyenne qui a « profité » de l'ère Thatcher, mais en a payé le prix par une précarité accrue. Le gouvernement de Londres et ses thuriféraires s'étant chargés de « vendre » le « modèle » britannique – plus qu'anglo-saxon, puisque les droits sociaux y sont moins protégés qu'aux Etats-Unis –, que se passe-t-il de l'autre côté du miroir ?

Les seuls droits d'un employé durant ses deux premières années chez un même employeur sont d'avoir un contrat de travail et d'être syndiqué ; mais l'entreprise n'est pas obligée d'autoriser la présence d'un syndicat. Le salaire minimum a été abrogé en 1993 – les travaillistes ont promis de le réintroduire. Aucun texte ne garantit un repos hebdomadaire ou des congés payés, et tout salarié peut être révoqué sans préavis.

Pour bénéficier de l'indemnité-maternité ou maladie, il faut avoir cotisé à la National Insurance et donc gagner plus de 62 livres par semaine ; ce qui exclut nombre de temporaires, des femmes essentiellement. Autre désavantage pour ces « pauvres au travail » (*working poors*) : s'ils perdent leur emploi, ils ont seulement droit à l'Income Support (RMI) depuis l'instauration du nouveau système de lutte contre le chômage ou Job Seekers Allowance (JSA) en octobre dernier. L'employeur payant moins de 62 livres n'est pas non plus obligé de contribuer à la Sécurité sociale.

Cette politique a, bien sûr, réduit fortement le coût du travail, par la baisse des charges sociales notamment, à la grande satisfaction des employeurs. Ainsi, selon les syndicats, le coût non salarial du travail était, en 1994, de 15,5 % au Royaume-Uni contre 29 % en France, 24,2 % en Allemagne et 23,1 % aux Etats-Unis. Mais il s'agit en partie d'un transfert de charges, d'une subvention déguisée aux bas salaires puisque ces *working poors* reçoivent des allocations complémentaires pour leur permettre de survivre : crédit familial, RMI partiel, aide au logement... pour un coût budgétaire annuel d'environ 3 milliards, soit 120 livres par contribuable.

Quelques chiffres expliquent bien ce que ressentent ceux qui sont au bas de l'échelle, ce million de travailleurs (à 60 % des femmes) gagnant moins de 2,50 livres l'heure et travaillant à temps partiel. Le Low Pay Unit, organisme d'études sociales basé à Londres, cite le cas d'un membre d'une équipe de sécurité travaillant 110 heures par semaine à 1 livre l'heure, d'une couturière à façon gagnant 10 centimes par jupon cousu. Mais surtout il a calculé que, depuis 1992, les aides-soignants, payés au tarif minimal, ont perdu en termes réels 4,04 livres par semaine et les femmes de ménage 18,75 livres. Elles gagnent désormais 30 % du revenu moyen contre 41 % en 1987. Ce qui explique pourquoi la Grande-Bretagne a les plus fortes disparités de revenu et les plus bas salaires de l'Union européenne.

John Major a expliqué que la flexibilité du travail était le seul moyen de créer des emplois et que l'adoption d'un SMIC et de la Charte sociale coûterait un million de postes de travail. Mais les salaires les plus bas semblent concentrés dans les services où il n'existe guère de concurrence des pays du tiers-monde. Les syndicats s'insurgent contre une telle analyse. Dans plusieurs documents comparatifs – en particulier avec l'Allemagne et la France –, ils expliquent que la Grande-Bretagne a créé moins d'emplois que ses concurrents du continent entre 1980 et 1994 (+ 0,1 % contre respectivement 5,2 % et 1,7 %), que le marché du travail s'est contracté (– 1,1 % contre – 0,8 % et + 0,6 %) et que 57 % des nouveaux emplois sont temporaires ou à temps partiel.

Voilà pourquoi le pourcentage de femmes, de jeunes et de personnes âgées au travail – le plus souvent des petits boulots – est plus élevé au Royaume-Uni que chez ses rivaux européens, et celui des hommes entre 25 et 49 ans plus faible. Si le taux officiel de chômage est si bas, c'est en partie grâce au mode de calcul utilisé – qui ne recense que ceux qui touchent une indemnisation, de plus en plus difficile à obtenir avec le JSA – et parce que beaucoup ont renoncé à chercher du travail. D'ailleurs, selon les travaillistes, le coût du chômage est devenu supérieur au budget de l'éducation. Même si la situation de l'emploi s'est bien redressée depuis, ces chiffres montrent qu'il existe un envers au « miracle » thatchérien.

Patrice de Beer

Lire la suite du dossier page II

70 heures par semaine, six jours sur sept

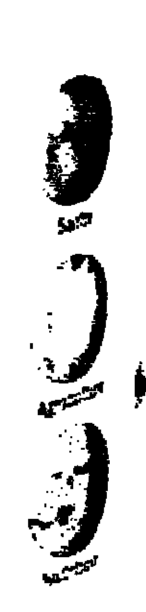
LONDRES
de notre correspondant dans la City

Stan, trente-deux ans, ingénieur du son de formation, mène une double vie professionnelle. Ce natif de Preston, dans le nord de l'Angleterre, installé à Londres depuis plus d'une décennie, est réceptionniste dans un studio d'enregistrement et manutentionnaire dans une bibliothèque universitaire. Le premier emploi, qui n'est soumis à aucune obligation contractuelle, est payé 34 francs de l'heure ; le second, dont le contrat est renouvelable chaque mois, 43 francs. Au total, Stan travaille 70 heures par semaine, six jours sur sept. Il faut compter une heure de trajet à bicyclette (les transports en commun sont trop onéreux) pour se rendre du studio situé dans l'ouest de la capitale à la faculté, nichée dans le centre-ville. Son revenu annuel : 65 000 francs, desquels il faut déduire 30 % d'impôts et de sécurité sociale.

Stan vit avec sa compagne et leur fils de cinq ans, dans une HLM de Brixton, quartier déshérité du sud de la Tamise. Le couple paie 330 francs de loyer par semaine pour une cuisine, une salle de bains et un séjour qui fait également office de chambre à coucher. *« L'instabilité de ma situation professionnelle et mes horaires sont source de frictions dans le ménage. Je suis constamment sur les rotules. Au travail, j'accepte mon sort ou c'est la porte »*, explique-t-il.

Les deux employeurs de Stan fixent son salaire et le temps de travail comme ils l'entendent. De protection de salarié, point. Stan peut être licencié sur-le-champ, sans indemnité. Il n'existe pas de syndicat au studio, une PME de style paternaliste. Quant aux Trade Unions de l'université de Londres, ils ne s'intéressent qu'aux travailleurs dotés d'un contrat à durée indéterminée.

Marc Roche



Baisser les charges, un exercice de longue haleine

▼ Si l'effet emploi s'apprécie dans la durée, les déficits sont immédiats

Jean-Paul Fitoussi, directeur de l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques), s'en est fait l'écho dans ces colonnes (*Le Monde* du 30 avril). Economiquement, le moment serait opportun de diminuer le coût du travail par une baisse des charges. Il voit dans ce moyen disponible l'amorce du « *cercle vertueux de la croissance et de l'investissement* » dont « *la seule conséquence (...) serait d'augmenter, de façon mineure, la dette publique en raison des déficits transitoires qui en résulteraient* ».

Avec la campagne électorale, à droite et moins à gauche, il se trouve des ténors pour aborder le thème et y déceler un levier puissant pour la création d'emplois. En écho aux récentes échéances britanniques, qui ont mis ce thème en évidence à l'heure du bilan conservateur, les plus libéraux célèbrent des résultats obtenus par l'absence de minima sociaux, dont le salaire minimum, et par une politique qui a massivement réduit les prélèvements obligatoires.

La baisse des charges apparaît donc comme l'une des mesures les mieux adaptées à la période et, ce faisant, a priori la plus indolore, à la fois pour les entreprises et pour les salariés. Si une telle mesure était utilisée, les employeurs bénéficieraient d'un avantage immédiat, si ce n'est sensible, et les feuilles de paie, exprimées en revenu net, enregistreraient une amélioration réelle. Dans la suite logique de l'abaissement des cotisations sociales entrepris depuis 1993, on peut même imaginer que l'exonération soit ciblée sur les bas salaires de manière à soutenir les activités de main-d'œuvre et compenser la faiblesse de la qualification. Pour ses chauds partisans, la consommation serait relancée sans nuire, et au contraire, à la compétitivité.

Sauf à suivre l'exemple de la Grande-Bretagne, qui suppose un chambardement radical dont on a peine à croire qu'il puisse avoir lieu sans réactions, rien n'est pourtant acquis. *Des nombreuses études* réalisées sur ce point, il ressort que l'impact sur l'emploi est faible, au moins dans un premier temps. « *Dix années de modération salariale ont permis, en effet, d'infléchir l'évolution du coût relatif capital-travail*, écrit l'Insee, dans sa revue *Economie et statistique* (N° 301-302). *Pourtant, il ne semble pas (...) que cette inversion de tendance ait permis de rendre la croissance plus riche en emplois.* » Puis d'ajouter que « *les investigations (...) ne parviennent que très difficilement à mettre en évidence un effet du coût relatif des facteurs sur la demande de travail* ».

Dans un ouvrage intitulé *Quarante ans de politique de l'emploi* (La Documentation française), les experts du ministère du travail, associés aux chercheurs de l'OFCE, en arrivent à estimer que l'allègement du coût du travail, limité aux salaires inférieurs à 1,3 fois le SMIC, produirait « *à terme une hausse de 60 000 emplois* », à mettre en relation avec les 5 millions d'emplois non qualifiés concernés par le dispositif. Les mêmes considèrent que « *pour une baisse équivalente à 1 point de PIB des cotisations employeurs, l'emploi total augmente de 20 000 personnes la première année et de 277 000 au terme de neuf ans* » ou, encore, que 10 milliards de cotisations sociales en moins permettent d'éviter 1 800 chômeurs la première année et 30 000 au bout de neuf ans.

La baisse des charges sociales présente également des inconvénients instantanés. A moins qu'un financement par l'impôt ou la CSG ne se substitue aussitôt aux cotisations, avec pour conséquence négative de limiter l'effet sur l'emploi, l'opération se traduit par des déficits temporaires qui viennent s'ajouter à une dette déjà forte. Les spécialistes évaluent cette période délicate à trois années, avant que l'enchaînement heureux des causes ne produise un solde positif pour la croissance et pour les finances publiques. A condition, toutefois, que tout se déroule parfaitement car les spécialistes imaginent encore d'autres obstacles. Dont ceux qui résulteraient de l'influence sur la productivité, qui pourrait diminuer, sur les investissements, qui pourraient se ralentir, ou sur les choix techniques, qui en seraient affectés ou modifiés.

Politiquement, dès lors, l'option de la baisse des charges présente des risques sérieux qui peuvent se comparer à ceux de la réduction du temps de travail, avec des enjeux quasiment identiques. Pendant une première période, il faut maintenir un cap extrêmement coûteux, tandis que la concrétisation des emplois ainsi provoqués tarde à être tangible pour tous. Dans le cas où la diminution est forte, ainsi qu'on peut le souhaiter pour accélérer le mouvement, s'ouvre une phase de tangage où l'ensemble des systèmes de protection sociale sont déstabilisés, tout comme les déséquilibres budgétaires aggravés. Sous la pression de l'opinion et de l'opposition, le courage pourrait venir à manquer.

Si l'on ajoute à cela que la France est engagée dans le processus de convergence des critères, en vue de la monnaie unique, l'exercice relève de la gageure. A moins que d'autres pays, dont évidemment l'Allemagne, prennent la même orientation. Du coup, il devient compréhensible que les gouvernements empruntent cette voie avec précaution et se privent, par suite, de toute démonstration concluante. En 1995, 20,7 milliards ont été consacrés à l'abaissement *du coût salarial en dessous de* 1,3 fois le SMIC et l'incidence sur l'emploi est à peine perceptible.

A. Le.

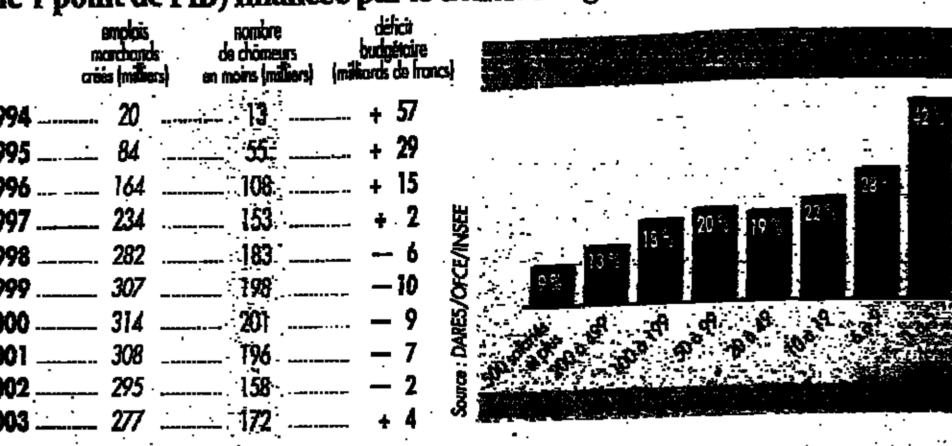
Seuil de l'exonération nécessaire pour infléchir les politiques d'emploi



Source : Credoc, 1996

Impact d'une exonération de cotisations sociales employeurs (de 1 point de PIB) financée par le déficit budgétaire

	emplois marchands créés (milliers)	nombre de chômeurs en moins (milliers)	déficit budgétaire (milliards de francs)
1994	20	13	+ 57
1995	84	55	+ 29
1996	164	108	+ 15
1997	234	153	+ 2
1998	282	183	– 6
1999	307	198	– 10
2000	314	201	– 9
2001	308	196	– 7
2002	295	158	– 2
2003	277	172	+ 4



Source : DARES/OFCE/INSEE

Premier frein à l'embauche : l'incertitude, loin devant le coût salarial

La politique d'emploi des entreprises est déterminée avant tout par leurs carnets de commandes

Complexe, le dispositif d'allègement des charges sur les bas salaires n'a cessé de s'étendre depuis quatre ans. A l'exonération totale ou partielle des cotisations patronales d'allocations familiales adoptée en juillet 1993 et amplifiée par la loi quinquennale, s'est ajoutée une réduction dégressive des cotisations de sécurité sociale en septembre 1995 d'un montant maximum de 800 francs.

Depuis le 1er octobre 1996 jusqu'au 31 décembre 1997, la fusion de ces deux mesures est prévue sous la forme d'une « *ristourne unique dégressive* » dans la limite de 1,33 fois le smic, soit 1 166 francs au maximum. D'un montant de près de 40 milliards de francs en année pleine, ce dernier dispositif permettrait de créer entre 120 000 et 145 000 emplois selon le mode de financement retenu (TVA ou CSG), à en croire le rapport d'évaluation de la loi quinquennale que vient de publier La Documentation française. Au regard des 5 millions de salariés concernés par la *mesure, le jeu en vaut-il la chandelle ?*

Les auteurs du rapport pensent qu'il faut maintenir le dispositif « *même si son effet final sur l'emploi n'est pas facile à mesurer avec précision* », tout en reconnaissant qu'il ne résoudra pas de façon durable le problème du chômage des salariés peu qualifiés, dans la mesure où les exigences patronales en termes de qualification augmentent de manière constante. Autrement dit, à moins de favoriser une meilleure adéquation entre formation et besoins des entreprises, l'allègement des charges sur les bas salaires ne sera qu'un emplâtre sur une jambe de bois.

Une étude du Credoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), menée auprès de 500 entreprises en mars 1996, pointe une autre limite : aux yeux des employeurs, le montant de l'exonération est parfois jugé trop faible pour justifier un quelconque changement de cap. Ainsi, 60 % des dirigeants qui n'ont pas utilisé la mesure pour infléchir leur stratégie avancent cet argument.

Globalement, 75 % des interrogés estiment que les allègements de charges n'ont pas eu d'effet sur les effectifs de leur entreprise. *Seuls 8 % déclarent que ces* derniers ont augmenté grâce aux mesures d'abattement sur les bas salaires. A ces obstacles s'ajoute le fait, connu, selon lequel le carnet de commandes détermine avant tout l'embauche, ce que confirme une étude du Bipe et de Louis-Harris menée en 1996 auprès de 1 500 entreprises : pour 42 % d'entre elles, l'incertitude quant à l'évolution de l'activité constitue le premier frein à l'embauche, loin devant le coût salarial (26 %).

Surtout, la diminution du coût du travail des bas salaires ne vise pas seulement à favoriser l'emploi des salariés faiblement qualifiés, rappelle le Cserc, le Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts, dans un rapport au premier ministre intitulé *L'Allègement des charges sociales sur les bas salaires*, qui date de 1996 : l'objectif clairement affiché depuis 1993 est aussi l'essor du travail à temps partiel.

Et le dispositif en vigueur depuis le 1er octobre 1996 renforce cette incitation. Résultat : l'allègement pour un emploi à mi-temps rémunéré deux fois le SMIC est équivalent à celui pour un emploi à temps plein rémunéré au SMIC. En poursuivant deux lièvres à la fois, la mesure « *tend à affaiblir les effets positifs à attendre sur l'emploi des peu qualifiés* », souligne le Cserc.

Clarisse Fabre

Le BTP et la grande distribution, deux secteurs habitués aux « ristournes »

▼ Ils emploient de la main-d'œuvre peu qualifiée et ont bénéficié des aides ; dans le premier cas pour éviter la casse, dans le deuxième pour recruter à moindre prix

Gros consommateurs de main-d'œuvre peu qualifiée, le BTP (bâtiment et travaux publics) et la grande distribution ont largement bénéficié de la politique de la diminution des charges sur les bas salaires inaugurée par Edouard Balladur en juillet 1993. Ici comme ailleurs, l'allégement des charges patronales suit, depuis octobre 1996, un barème dégressif de « ristourne », générant une réduction du coût du travail qui atteint 12,4 % pour un salaire égal au SMIC et 4,1 % pour 1,2 fois le SMIC. Quels sont les effets de cette baisse significative des coûts salariaux pour les entreprises ? Les deux secteurs constituent des exemples d'autant plus significatifs qu'elles ont connu des tendances de marché inverses depuis 1993.

Côté BTP, on le sait, la crise pèse lourdement sur les entreprises depuis plusieurs années. « *Les allégements de charges ont clairement bénéficié à notre secteur*, reconnaît Jean-Louis Terdjman, directeur des affaires sociales de la FNB (Fédération nationale du bâtiment), *mais le marché est resté trop déprimé. Au mieux peut-on parler de mesure qui a permis de limiter la casse.* » Et quelle casse : le BTP a perdu 176 000 emplois entre 1990 et 1995, dont près de 40 000 pour le seul bâtiment.

« *Il est pourtant évident que ces mesures en ont sauvé* », souligne Claudine Malgrot, directrice adjointe de l'entreprise Eustache, PME du bâtiment de la Haute-Marne. Le chiffre d'affaires a chuté de 30 % depuis 1990, alors que les effectifs sont restés stables (quarante-cinq salariés). « *Sans les ristournes de charges, nous serions aujourd'hui moins de vingt-cinq salariés.* » Constat similaire dans les grosses entreprises du secteur. « *Tout ce qui contribue à la baisse des coûts est une aubaine*, explique Maurice Neyme, DRH des activités BTP de Spie Batignolles. *Mais il s'agit de dispositifs d'accompagnement. Ils ne peuvent déclencher les embauches, qui restent dépendantes de l'activité économique.* »

Touchant un quart des 3 200 ouvriers de l'entreprise, les allégements de charges sur les bas salaires n'ont donc pas empêché des « *suppressions significatives* » d'emplois chez Spie Batignolles depuis 1993. Comment l'entreprise a-t-elle géré les économies faites sur le coût du travail ? « *Il est difficile de l'identifier exactement*, reconnaît Maurice Neyme. *Elles nous ont en tout cas permis deux choses : mieux affronter la baisse des prix liée à la déprime du marché et accroître notre productivité.* »

Même son de cloche chez Jean Lefebvre (groupe GTM), avec, cependant, une variante sur le terrain des recrutements. « *La baisse des charges a eu un effet indirect sur l'emploi*, souligne Michel Gill, DRH du groupe. *Elle nous a notamment permis de renouveler notre pyramide des âges en recrutant plus de quatre cents jeunes sur deux ans.* »

L'équation est très différente dans la grande distribution. Affichant une croissance continue, « *le secteur est structurellement créateur net d'emplois* », précise Jérôme Bédier, président de la FCD (Fédération des entreprises du commerce et de la distribution), reconnaissant que « *la baisse du coût du travail a sans aucun doute contribué à stimuler cette tendance* ». Grandes et moyennes surfaces ont ainsi créé 40 200 emplois entre 1991 et 1994, soit une progression de 11,5 %.

« *Les allégements ont constitué un effet de levier évident sur l'emploi dans les magasins* », indique de son côté Jacques Durand, DRH de la centrale régionale ouest du groupe Système U. Le recrutement n'était-il pas nécessaire dans le secteur, indépendamment du dispositif d'aides ? « *C'est vrai que nous aurions de toute façon embauché*, reconnaît Raoul Monnier, PDG de l'Hyper U de Mûrs-Erigné (Maine-et-Loire), *car notre propre développement nous oblige à étoffer les emplois de service dans nos structures.* »

TEMPS PARTIEL

Grâce notamment à une « *économie sur les charges* », évaluée à « *450 000 francs par an* », l'effectif total du magasin est passé de cent quatre-vingt-deux à deux cent quarante-cinq salariés entre 1994 et 1996. « *Ces embauches auraient été moins nombreuses sans la mesure sur les bas salaires* », conclut Raoul Monnier. Une analyse que conforte Joël Fabiani, DRH des magasins Auchan d'Ile-de-France. « *Même si la baisse des charges est loin d'être le vecteur principal de notre recrutement*, précise-t-il, *elle a joué un rôle moteur sur une partie des 1 149 embauches réalisées en 1996.* »

A cet « effet d'aubaine » constaté, peu ou prou, dans la plupart des chaînes de magasins, s'ajoute un deuxième mécanisme lié au dispositif d'allégement des charges : le développement du temps partiel. Calculé sur le salaire mensuel – et non sur le nombre d'heures travaillées –, les « ristournes » de charges sur les bas salaires se cumulent avec l'abattement forfaitaire des cotisations patronales créé en 1992 pour le temps partiel. Pour un salarié à temps partiel payé au SMIC, la réduction du coût du travail atteint ainsi 18,6 %.

Un avantage qui n'a pas échappé aux entreprises du secteur, favorisant, çà et là, soit des recrutements à temps partiel, soit des transformations de postes à temps plein en postes à temps réduit. Selon la FCD, la part du temps partiel est ainsi passée de 25 % à 35 % des effectifs des magasins entre 1990 et 1995. Pour l'Hyper U de Mûrs-Erigné, la part du temps partiel est passée de 51 % à 53 % des effectifs entre 1994 et 1996, « *en partie favorisée*, comme le souligne avec prudence son directeur, Jean-Yves Leboul, *par le facteur coût du travail* ».

Olivier Piot

Le plan textile français remis sur le métier

Une maille à l'endroit, une maille à l'envers : le gouvernement français tricote sans relâche son dispositif d'aide au secteur textile. Le 12 mars, Karl Van Miert, commissaire européen chargé de la concurrence, a en effet demandé à la France de revoir sa copie, estimant que son plan était « *incompatible* » avec les règles communautaires. La mesure, qui cible les entreprises des secteurs du textile, de l'habillement et du cuir-chaussure – 350 000 salariés –, a été lancée en 1996, en réaction aux destructions d'emplois provoquées par les dévaluations compétitives de la lire et de la peseta. 2,1 milliards de francs d'allègement des charges sur les salaires inférieurs à une fois et demie le SMIC lui sont consacrés, jusqu'à fin 1997.

En contrepartie, les organisations professionnelles patronales se sont engagées à préserver 35 000 emplois sur les 60 000 suppressions prévues sur deux ans, à embaucher 7 000 jeunes et à signer des accords sur le temps de travail et l'emploi (retraite anticipée contre embauche, abaissement du nombre d'heures supplémentaires, modulation et annualisation-réduction du temps de travail). Selon le ministère de l'industrie, les entreprises ayant adhéré à ce plan représentent 70 % des effectifs de la filière.

La condamnation par Bruxelles, qui refuse le principe des aides sectorielles afin d'éviter des distorsions de concurrence à l'intérieur de la Communauté, était prévisible (même si sa position ne concerne pas les petites entreprises pour lesquelles l'allègement se chiffre à moins de 100 000 écus – 650 000 francs – sur trois ans).

CONTREPARTIES

La France connaissait cette interdiction. Cela n'a pas empêché Franck Borotra, ministre de l'industrie, d'annoncer en mars 1996 son plan textile, entré en application le 1er juin après un vote au Parlement. Rapidement, la Commission demande au gouvernement de s'expliquer et de ne pas appliquer le dispositif tant que le cas n'est pas tranché. La France passe outre, sûre de son bon droit. « *D'une part, l'aide est relativement faible puisqu'elle représente 1 % du chiffre d'affaires de la filière*, souligne Didier Lallemand, chef du service biens de consommation au ministre de l'industrie. *D'autre part, des contreparties sont exigées, qui ont été appliquées et représentent un coût pour les entreprises.* » Arguments que la Commission ne retient pas.

« *Bruxelles a raison*, lance Christian Larose, secrétaire général de la fédération CGT textile-habillement-cuir. *Il n'y a pas de réduction du temps de travail puisque aucune organisation syndicale n'a voulu signer l'accord. Quant aux pertes d'emplois, 1997 a débuté sur un rythme qui risque de porter à 60 000 le nombre de suppressions en deux ans.* »

Un bilan que Didier Lallemand conteste, affirmant que le rythme annuel des pertes est passé à « *environ 15 000* ». Quant à la réduction du temps de travail, « *je n'ai pas encore d'éléments* », dit-il. Un nouveau plan d'abattement des charges, étendu à plusieurs secteurs, est actuellement en discussion avec Bruxelles.

Francine Aizicovici

CHRONIQUE

par Alain Lebaube

Toujours l'emploi

Il y a des moments où il est plus intéressant de regarder du côté de la société civile que de lorgner sur les programmes politiques. *Le* drame, parce que c'en est un, c'est que ce sentiment peut naître pendant une campagne électorale, comme maintenant. Rendons grâce à ceux qui battent l'estrade ou courent de *plateau télévisé* en studio d'enregistrement, l'emploi n'est jamais absent de leur vocabulaire. Au contraire, le mot revient toutes les trois phrases, de manière incantatoire, projet contre projet, solution miraculeuse face à une proposition mirobolante tout aussi catégorique, *mais pourtant* à peine différente. L'inversion des priorités retenues change peu de chose à l'analyse, comme si les différences sur le fond devaient finir par s'estomper. A l'heure des bilans, d'ailleurs, qui pourra prétendre avoir eu raison ? Malheureusement, le passé démontre que les virages négociés ont été moins prononcés qu'on ne le *proclamait et, pis, les résultats* obtenus renvoient chaque camp dans ses cordes, la courbe du chômage ne cessant de s'élever au fil du temps.

En revanche, il se trouve des cénacles pour sortir de ces sentiers convenus. Notamment le Centre des jeunes dirigeants (CJD), dont c'est devenu une spécialité. Que dit cette institu*tion patronale, qui bouscule* la langue de bois ? Que, *« concernant l'emploi, les discours politiques sont archaïques et ont vingt ans de retard ! »*, que *« le véritable enjeu de la prochaine législature sera de créer les conditions d'une flexibilité sans précarité pour les salariés »*, ainsi que le proclame l'un de ses communiqués, publié le 28 avril.

Et de poursuivre *l'explication* par quelques arguments forts. Tel que l'ont connu nos parents, *« le plein emploi normé (...) est fini »* et il est temps d'organiser *« le passage vers une nouvelle société fondée sur la multiactivité »*, *si l'on veut enfin gérer une mu*tation lourde. Ce qui suppose d'inventer d'autres logiques où les systèmes de prélèvements et de redistribution des richesses devraient permettre *« justice et cohésion sociale »*, tout en acceptant la diversité des parcours, des statuts et des activités.

Au lieu de cela, la campagne pour les législatives *« n'est qu'une bataille idéologique qui oppose superficiellement libéralisme et social-démocratie »*. Ainsi les libéraux proposent de faire du travail un vrai marché *« où on peut casser les prix »* pour retourner au plein emploi à tout prix. Quant aux sociaux-démocrates, ils préconisent *« une régulation par l'assistance sociale »*, dans l'attente d'une relance de la consommation qui permettrait de retrouver le plein emploi.

Parler du chômage et de l'emploi ne suffit pas pour se donner bonne conscience. Encore faut-*il ouvrir des pistes de réflexion* et offrir le débat. De ce point de vue, le CJD montre l'exemple à suivre, que l'on partage ou non ses analyses.

Vilvorde-Clabecq même combat ?

DE L'ÉTRANGER

Le syndicalisme a beau être l'une des dernières institutions belges gardant des structures unitaires à l'échelle nationale, les traditions revendicatives sont fort différentes au nord et au sud du pays

BRUXELLES
de notre correspondant

Deux petites localités belges, une flamande, Vilvorde, une wallonne, *Clabecq, sont devenues* le symbole des luttes sociales européennes du premier semestre de l'année 1997. Vilvorde, c'est Renault, la décision brutale de fermeture d'une usine qu'on disait modèle, le coup de massue pour des travailleurs *qui avaient jusque-là* avalé bien des couleuvres au nom de la défense de l'emploi : modération salariale, flexibilité accrue des horaires de travail, efforts de productivité.

Clabecq, c'est le dernier chapitre *d'une histoire jadis glorieuse, celle* des forges, fondées en 1781 par un entrepreneur bruxellois, Marc-Pierre Van Esschen. Pendant près de deux siècles, sous l'impulsion de la famille Goffin, puis de la famille Dessy, les Forges de Clabecq, situées dans le Brabant wallon à une trentaine de kilomètres de *Bruxelles, seront le fleuron de la si*dérurgie belge, aux côtés du liégeois Cockerill et des usines Gustave Boël de La Louvière, près de Mons. Une sidérurgie wallonne qui s'est peu à peu enfoncée dans le déclin du fait de la concurrence accrue dans la production de l'acier, dominée aujourd'hui par la sidérurgie portuaire, plus rentable, et l'arrivée sur le marché de nouveaux pays producteurs dynamiques.

Handicap supplémentaire : les rivalités entre les maîtres de forges belges ont empêché le nécessaire regroupement qui aurait donné à ces entreprises la taille critique pour aborder la concurrence européenne et mondiale. Faute d'un *« plan acier » du type de celui qui* restructura la sidérurgie française dans les années 80 et la ramena sur le chemin de la rentabilité, la sidérurgie wallonne dut faire face à ce que le ministre-président socialiste de Wallonie, Robert Collignon, appelle *« la désertification des capitalistes wallons »*. La puissante Société générale de Belgique comme le *groupe Albert Frère se retirent* pour aller prospérer sous des cieux financiers plus cléments, laissant les pouvoirs publics tenter, pendant une décennie, un sauvetage impossible.

Le 18 novembre 1996, tombe le *couperet attendu de la Commis*sion européenne. Les aides publiques accordées à la sidérurgie par la région wallonne constituent une distorsion de concurrence et doivent donc être supprimées. Pour Cockerill, c'est le plan Hori*zon 2000, qui prévoit plus de deux* mille suppressions d'emplois. Pour les usines Gustave Boël, c'est la prise de contrôle par le groupe néerlandais Hoghovens et les incertitudes persistantes sur l'avenir des sites de production belges. Pour Clabecq, enfin, c'est la mise en faillite pure et simple, avec le licenciement de deux mille cent travailleurs, dans une région déjà for*tement touchée par le chômage* (près de 18 % de la population active).

La conjonction de la crise des Forges de Clabecq et de la fermeture de Renault-Vilvorde allait-elle provoquer une crise sociale majeure à l'échelle de la Belgique tout entière ? Allait-on voir les Fla*mands de Vilvorde et les Wallons* de Clabecq devenir les fers de lance d'une contestation généralisée ? Quelques défilés communs à Bruxelles, début mars, quelques accolades médiatisées entre le leader des Renault, Karel Gacoms, et le chef des forgerons, Roberto D'Orazio, levaient des espoirs de ce type chez ceux qui pensaient que la soli*darité des travailleurs pouvait* transcender les intérêts immédiats des uns et des autres et les différences culturelles entre Flamands et Wallons. Renault Vilvorde et Clabecq, même combat ? Pas sûr.

Une fois passés les premiers mo*ments d'effusion solidaire, réappa*rurent bien vite les différences d'objectifs et de styles caractérisant ces deux conflits sociaux. Le syndicalisme a beau être l'une des dernières institutions belges gardant des structures unitaires à *l'échelle nationale, les traditions* revendicatives sont fort différentes au nord et au sud du pays. Elles recoupent les clivages que l'on constate à l'échelle européenne : tradition syndicale de concertation « à l'allemande » en Flandre, syndicalisme de contestation, voire de révolution, en Wallonie.

Le réalisme des Vilvordiens, une fois le premier choc passé, les a *amenés à reprendre le travail*. Leurs leaders syndicaux leur ont fait comprendre que cette attitude renforçait leur position dans les négociations – qui s'annoncent rudes – du plan social accompagnant la fermeture.

A Clabecq au contraire, le noyau dur des ouvriers rassemblés autour *de leur leader charismatique*, Roberto D'Orazio, se forme en carré d'irréductibles, en fort Chabrol d'une lutte sociale jusqu'au-boutiste, une attitude jugée *« suicidaire »* par les autorités politiques wallones et les dirigeants syndicaux nationaux. Fort des quelque soixante-dix mille personnes qu'il avait réussi à rassembler, le 2 février, *pour sa « marche multicolore pour l'emploi »*, Roberto D'Orazio avait cru, en bon marxiste orthodoxe qu'il se vante d'être, avoir renversé le rapport de forces en sa faveur. C'était tout ou rien. Il dut cependant déchanter après le de*mi-échec de sa « marche contre les menteurs »* de Namur (les menteurs étant, selon lui, les membres du gouvernement socialiste wallon) et, surtout, l'effet déplorable produit sur un public, pourtant plutôt favorable à sa cause, par quelques dérapages violents de ses troupes.

Le « coup de boule » donné par un ouvrier à l'un des administrateurs judiciaires des forges, Alain Zenner, a fait apparaître ce dernier le visage ensanglanté au journal télévisé, et cet épisode lui a d'ailleurs valu un triomphe et une élection *de maréchal au comité directeur du* Parti libéral francophone. L'attaque des camions de la gendarmerie à coups de bulldozer lors d'une tentative de blocage de l'autoroute Bruxelles-Paris contribua également à brouiller l'image des hommes de Clabecq dans un pays qui répugne en général à la violence.

Mais Roberto D'Orazio, homme *de verbe et de convictions, ne dé*sarme pas. Cet Italo-Belge tout en rondeur, dont le parler wallon donne une couleur inimitable au discours révolutionnaire, a déjà son plan : la politique. Proche du Parti des travailleurs belges, une petite formation qui fut jadis maoïste, il ambitionne de réunir *autour de lui tous ceux qui*, en Belgique, se situent à gauche du PS. Vaste programme.

Luc Rosenzweig

PARUTIONS

Gérer savoirs et savoir-faire

PILOTER LES COMPÉTENCES. DE LA LOGIQUE DE POSTE À L'ATOUT COMPÉTENCE
de Nadine Jolis
Les Editions d'Organisation, 128 p., 119 F.

Voici un ouvrage bien utile sur une question délicate. Un panorama historique montre comment on été adoptées les techniques de pesée des emplois et les critères de qualification, avant de passer à cette fameuse *« approche compétences »* qui a fait couler beaucoup d'encre ces dernières années. Comment reconnaître celles-ci ? En amont ou en aval de leur mise en œuvre ? Et selon quelle échelle de valeurs, alors que *« la performance résulte du produit d'une mystérieuse alchimie ? »*.

Nadine Jolis persévère dans la recherche de modes d'appréciation. Elle s'appuie sur la notion souvent mise en avant de *« portefeuille »* de compétences (théoriques, pratiques, sociales, cognitives) à dimensions verticale (la progression dans l'exercice d'un métier) et transversale (la possibilité de mobilité). Elle propose, au passage, des grilles d'analyse destinées aux entreprises qui entendent gérer, sur ces bases, l'évaluation et l'évolution de leurs collaborateurs. Pas simple apparemment. *D'autant moins que l'emploi classique se dérobe devant nous.*

Comment, demain, accompagner et prévoir le parcours d'un salarié, trouver des outils et une démarche *« à mi-chemin entre deux extrêmes de traitements : d'une part le poste entendu comme une « chaise », une institution immuable et statique, et d'autre part la mission précaire »*.

On parle de partage de compétences certes, mais, au sein d'organisations qui seront de plus en plus informelles, comment celui-ci se fera-t-il ? *« Pour qui, entre qui, au profit de qui ? »* Bonnes questions que l'auteur n'*élude pas. On peut*, bien sûr, évoquer l'amélioration de « l'employabilité » individuelle, un concept à la mode. Mais l'externalisation de certaines activités et le souci de l'efficacité immédiate peuvent induire une « désappropriation » de compétences, en négligeant celles *« que l'on juge dans l'instant, non directement rentables pour un marché donné ou une période considérée »*.

On voit bien les exigences et les limites d'un « pilotage » sophistiqué à un moment où le lien entre l'entreprise et une partie des personnes qu'elle fait travailler va se distendre.

Un secteur en mutation

MANAGER LE CHANGEMENT DANS L'ACTION SOCIALE
de Jean-Marie Miramon
ENSP (Rennes), 128 p., 150 F.

Le secteur social et médico-social, on le sait, n'est plus à l'abri des restructurations. Le but de Jean-Marie Miramon, le directeur d'une association départementale coiffant des établissement spécialisés, est d'aider ce dernier à concevoir et à mener lui-même, concrètement, son redéploiement. L'auteur montre l'intérêt, pour une association ou un établissement, à définir un projet et une stratégie appuyés sur une gestion fiable et sur une clarification des rôles des présidents et des directeurs. Il appartient à ces derniers d'impulser les évolutions organisationnelles, tout en *les maîtrisant*. Le chapitre consacré à la mise en œuvre de cette dynamique de changement est particulièrement intéressant ; il met *d'ailleurs* en garde contre les modifications continuelles visant un *« état idéal »* de fonctionnement. Jean-Marie Miramon ne se contente pas de propositions : il en donne les modes d'emploi.

Daniel Urbain

Université et emplois de demain

par Max Karoubi et Hervé Tricoire

Ces propositions du groupe de réflexion « université emploi » (de l'association Société Université Recherche) s'inscrivent *dans un climat de crise profonde*, dominé depuis plusieurs années par la progression du chômage : la baisse drastique de l'emploi industriel (35 % des emplois en 1990 comparés aux 52 % de 1970) n'a pas été accompagnée d'une augmentation de l'emploi tertiaire comparable à celle constatée chez *nos partenaires du G7. Cet état de* fait, conjugué à des raisons démographiques, est la cause essentielle du chômage plus accentué dans notre pays, en particulier parmi les plus jeunes.

Avec une évolution structurelle du marché du travail largement insuffisante pour absorber les *jeunes sortant de* l'enseignement supérieur, les universités peuvent s'impliquer de manière plus résolue. Source d'innovation, elles ont la capacité d'aller au-devant des changements socio-économiques, retrouvant ainsi l'un de *leurs rôles majeurs dans la socié*té. Cette volonté d'action pour l'emploi doit se traduire par la mise en œuvre de filières à tous les niveaux préparant à de nouvelles activités.

L'accélération des mutations scientifiques, technologiques, économiques et sociologiques *suscite en effet* de fortes demandes du public dans des domaines divers : santé et soins, amélioration du cadre de vie, loisirs, culture, multimédia, etc. Il y a là un nombre considérable de professions dont la formation mérite d'être anticipée avec soin. Elles ne seront reconnues que si elles s'appuient sur de solides connaissances et de sérieuses compétences. *Le développement* de ces activités nécessite au dé*marrage une impulsion forte des* pouvoirs publics, accompagnée d'une contractualisation entre collectivités territoriales, entreprises, associations et universités. Des expérimentations permettent de mieux préciser les besoins émergents et les qualifications requises. La conversion des sommes réservées actuellement au traitement passif du chômage peut assurer le financement de ces mises en œuvre. *L'investisse*ment humain de demain est aussi indispensable que l'investissement industriel d'hier. Les universités n'ont, bien entendu, pas vocation à se transformer en écoles professionnelles. Elles sont en re*vanche en mesure d'offrir à leurs* étudiants des premier et second cycles, à l'issue d'une bonne formation générale, des cursus professionnalisants, diplômants qui soient compatibles avec la demande et fonctionnent, si possible, en alternance. Des « filières partenariales » sont ainsi orien*tées vers des débouchés concrets*, à la mesure de la croissance très élevée du nombre des étudiants et de la diversité de leurs profils.

Les universités répondraient de cette manière au double défi de la transmission des connaissances et de l'insertion professionnelle. Elles peuvent le faire de manière opérationnelle : une formation générale reste la base la plus sûre pour aborder des expériences concrètes avec une meilleure adaptabilité face à des situations diverses. Inversement, toute formation à *« visée professionnelle » amène à se poser tôt ou tard des* questions d'ordre général.

Dans cet esprit, les contenus des filières envisagées nécessitent une approche pluridisciplinaire et impliquent la recherche universitaire dans leur conception et leur *élaboration. Dans ce domaine de* l'innovation, les universités ont des atouts considérables – ressources intellectuelles, image positive dans l'opinion – qu'elles exploitent mal et dont les enseignants eux-mêmes ont en général peu conscience.

L'encadrement de ces formations devrait être varié : professeurs et maîtres de conférences des universités, intervenants extérieurs. Si les universités s'en*gagent plus franchement dans* cette politique, les 10 000 jeunes *docteurs, actuellement en situa*tion critique, y trouveraient leur *compte à double titre : comme* enseignants-chercheurs dans les formations innovantes et comme cadres dans les activités mises en place avec les différents partenaires.

Dans cette anticipation du développement de l'Université, la garantie de la qualité des formations offertes est essentielle. L'accroissement de la population étudiante, le prochain départ massif à la retraite des personnels de l'enseignement supérieur et la création de filières innovantes renforcent le caractère d'urgence d'une politique de recrutement *cohérente et lisible, qui doit être* pensée dans le cadre d'une loi de programmation à long terme.

Cet investissement humain permettrait à l'Université de renforcer ses traditionnels enseignements de haut niveau, nécessaires pour assurer la compétitivité des secteurs les plus exposés à la *concurrence mondiale. En effet*, même si l'emploi y est probablement amené à stagner, au pire à décroître, l'importance de la valeur ajoutée produite les rendra toujours indispensables à l'équilibre de l'économie. De ce point de vue, la formation d'un grand nombre de jeunes docteurs est un atout qu'il est essentiel de valoriser. Dans ce but, les aides publiques à l'innovation peuvent être liées à l'accroissement des capacités humaines de recherche des entreprises, particulièrement du vaste tissu des PME et PMI qui *n'ont pas la culture de la veille* technologique et de l'innovation, et emploient beaucoup moins de jeunes docteurs que d'autres pays voisins.

Le développement de structures de financement dans les universités est une autre priorité *pour mieux diffuser l'esprit d'in*novation. Il est important de mettre en place des fonds de capital-risque, servant de levier à l'impulsion de projets nouveaux, repris par d'autres partenaires en cas de succès. De même, la création d'entreprises et d'activités innovantes serait facilitée par la *mise en place d'un organisme se*mi-public, centralisant l'information sur les structures de valorisation périuniversitaires déjà existantes et offrant par ailleurs un service de conseil juridique et commercial.

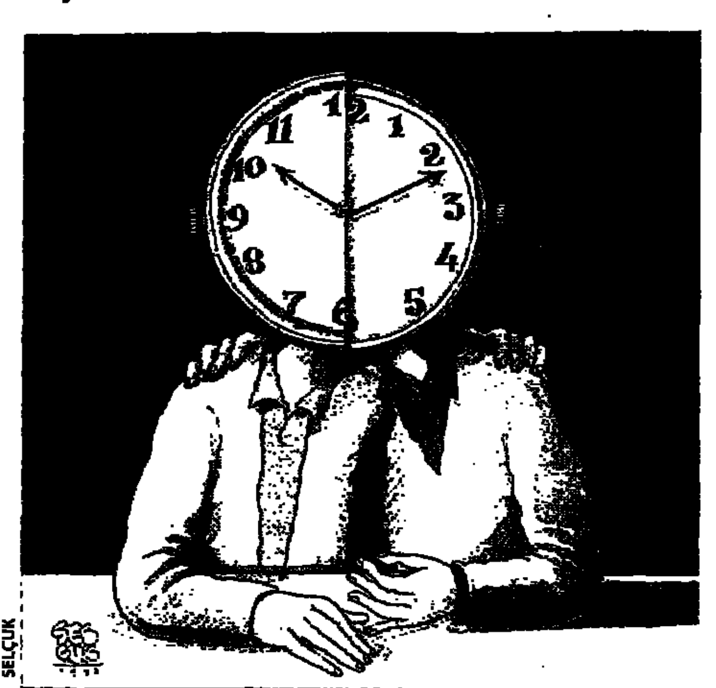
Ainsi rajeunie, l'Université sera mieux armée pour être en phase avec les besoins du pays et y répondre.

***Max Karoubi** est professeur à l'institut de mathématiques de l'université Paris-VII. **Hervé Tricoire** est directeur de recherches à l'institut de physique nucléaire de l'université Paris-XI.*

Pierre Larrouturou et ses douze apôtres prêchent pour la semaine de quatre jours

Enquête. Lors d'un tour de France, de la salle des fêtes de Maubeuge à l'université de Toulouse, il s'agit de convaincre de la justesse de la démarche

Infatigable Pierre Larrouturou ! Depuis un mois, le gourou de la semaine de quatre jours a repris son bâton de pèlerin, multipliant les débats partout dans l'Hexagone, à la faveur d'un tour de France qui devrait se terminer le 28 juin en Alsace-Lorraine. S'il n'avait pas prévu que la campagne électorale viendrait faire irruption dans un calendrier bouclé de longue date, le jeune ingénieur-conseil d'Andersen Consulting fait contre mauvaise fortune bon cœur : *« Certes, la campagne nous a rattrapés, mais la réduction du temps de travail apparaît de toute façon comme l'un des débats centraux. A dire vrai, toute la question est de savoir si l'Europe, qui compte aujourd'hui 18 millions de chômeurs, est capable d'inventer un nouveau modèle de société, plutôt que de continuer à pinailler sur le niveau du déficit public admis pour entrer dans l'euro – 3 % ou 3,5 % – par rapport au PIB. »*


SELÇUK

Sur le thème « Pour ou contre la semaine de quatre jours à la carte ? », l'association Nouvel Equilibre (6 permanents, 850 adhérents) que préside Pierre Larrouturou, organise donc un ambitieux tour de France, relayé localement par une vingtaine d'associations, parmi lesquelles le Centre des jeunes dirigeants (CJD), la fédération Gaz et Electricité de la CFDT, le Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP), la Fédération des parents d'élèves de l'école publique (PEEP)... Au programme : 110 débats, pas moins, en 75 jours !

Objectif : *« Montrer que le passage à la semaine de quatre jours permet de créer massivement des emplois et de ranimer l'espoir social »*, selon la recette mitonnée par Pierre Larrouturou. Grâce à une réduction des salaires de 3 % (jusqu'à 5 % pour les cadres), sauf pour les smicards (qui conservent le même revenu moyennant une aide de l'Etat), et l'exonération totale des cotisations chômage (part patronale et salariée), lesquelles représentent 8 % du salaire brut, l'entreprise économise 11 % sur chaque fiche de paye... et peut ainsi embaucher 10 % de salariés en plus pour compenser le passage aux 32 heures, sans augmenter pour autant sa masse salariale.

Pour être efficace et éviter tout effet pervers (dérive des heures supplémentaires par exemple), la formule suppose le respect de deux précautions. D'une part, la réduction du temps de travail doit être comptabilisée en nombre de jours (quatre au lieu de cinq) et non en heures. D'autre part, le dispositif doit être souple, ce qui suppose que tous les salariés ne travaillent pas les mêmes jours ou qu'ils peuvent, selon les métiers, alterner semaines courtes et d'autres plus longues.

Comme un seul homme ne saurait courir pareil marathon de conférences (dont le budget global atteint 3 millions de francs), Nouvel Equilibre a formé, dès novembre dernier, une douzaine de conférenciers parmi ses adhérents, chargés de porter bénévolement la bonne parole dans les régions. Cadres en pleine activité ayant pour la plupart entre trente et quarante ans ou jeunes retraités, les conférenciers sont en principe incollables sur toutes les questions ayant trait au chômage, à son indemnisation, à la réduction du temps de travail, qu'il s'agisse de la semaine de quatre jours ou du dispositif prévu par la loi Robien.

« Le but n'est pas de former des gens qui diraient tous la même chose et qui seraient des clones de Pierre Larrouturou. Au contraire, nos conférenciers délivrent un discours qui leur est propre, à partir d'un socle d'informations qui nous est commun », explique Christophe Pawlowski, vingt-sept ans, diplômé de l'Essec et ancien journaliste, qui a fait ses premières conférences à l'Université catholique de Paris, puis à la salle des fêtes de Maubeuge. Quant aux motivations qui les ont poussés à rejoindre Pierre Larrouturou, c'est peut-être Stéphanie Stein, avocate spécialisée en droit du travail, conférencière elle aussi, qui en parle le mieux : *« Je m'interrogeais depuis longtemps pour savoir comment je pourrais participer à la vie citoyenne. Or je ne voulais pas entrer dans un parti politique parce que je ne voyais pas l'efficacité d'un tel engagement. En revanche, ici, je suis très utile, ne serait-ce que par ma compétence juridique. »*

Concrètement, toutes les conférences se déroulent en deux phases : Pierre Larrouturou, ou l'un de ses apôtres, fait son exposé en quarante-cinq minutes environ, avant de répondre aux questions du public. *« L'exposé en lui-même se déroule en deux temps,* précise Stéphanie Stein. *D'abord, on brosse un tableau général de la situation actuelle, caractérisée par une crise du travail dont témoigne le fossé qui sépare les chômeurs et ceux qui débordent d'activité. Ensuite, on présente le dispositif en lui-même, illustré par des exemples d'entreprises qui l'ont mis en œuvre, comme les Brioches Pasquier. »*

Quant au public qui assiste aux conférences, Pierre Larrouturou se dit lui-même étonné de sa diversité : *« Nous voyons aussi bien des militants CGT, l'évêque du coin, des retraités, des chômeurs, des jeunes du CJD ou des étudiants. »* A l'image du public, les questions de la salle sont très variées, à en croire ce conférencier : *« Ça va de la mère de famille a priori enthousiaste, mais qui fait remarquer qu'étant seule à son poste de travail elle ne voit pas comment cela serait possible, à l'ingénieur qui s'inquiète de savoir comment vont réagir ses clients. Sans parler de ceux qui se demandent si cela ne va pas aggraver le travail au noir. »*

Les orateurs de Pierre Larrouturou soulignent en tout cas la qualité de l'écoute, à l'instar de Stéphanie Stein : *« En dépit du train-train quotidien, les gens ont envie d'y croire, même s'il y en a beaucoup qui se donnent toutes les raisons pour se dire que ce n'est pas possible dans leur situation personnelle. »* Les douze apôtres de Pierre Larrouturou doivent donc faire preuve de beaucoup de pédagogie s'ils veulent vraiment faire passer la semaine de quatre jours dans les mœurs.

Philippe Baverel

Nouvel Equilibre : 01-53-25-14-14. Dates et lieux des conférences sur Minitel : 36 15 4JOURS.

La bible du bon conférencier

C'est un classeur rouge très volumineux qui fait office de « bible des quatre jours » pour les douze conférenciers de Pierre Larrouturou. Historique de la réduction de la durée du travail depuis la journée de dix heures en 1900, comparaison temps de travail/taux de chômage avec les autres pays occidentaux, fiches détaillées recensant les exemples d'entreprises ayant mis en œuvre la semaine de quatre jours, analyse juridique de la loi Robien... : aucune question sensible n'est passée sous silence. Conçu comme un véritable déroulé méthodologique de la conférence type, l'un des chapitres s'intitule carrément « La conférence désossée ». Le « dossier du conférencier » a même prévu un jeu de fiches suggérant les réponses à apporter aux questions récurrentes. Ainsi, à l'objection classique : « Si c'était si simple, on l'aurait déjà fait », l'argumentaire n'hésite pas à répondre par une citation de Keynes : *« La difficulté n'est pas de comprendre les idées nouvelles, elle est d'échapper aux idées anciennes qui ont poussé leurs ramifications dans tous les recoins de l'esprit des personnes ayant reçu la même formation. »*

Des parents d'élèves dans le chœur des fidèles

Parmi les vingt associations partenaires du Tour de France de Pierre Larrouturou, on trouve la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP). La réflexion sur les rythmes scolaires serait-elle en train de rejoindre le débat sur le temps de travail ? Tant s'en faut. Non que la raison qui a conduit la PEEP à prendre part à une telle opération soit dénuée d'intérêt. Mais force est de constater que la convergence des deux questions est loin d'être à l'ordre du jour en France, quand bien même les promoteurs d'une réduction du temps de travail, quels qu'ils soient, mettent en avant à la fois l'aspiration des Français à davantage de temps libre, et l'impact que pourrait avoir le temps libéré sur le développement d'activités génératrices de lien social.

« Par notre présence, nous voulons inciter tous les partenaires à creuser les pistes permettant davantage de créations d'emplois, explique Bertrand Tiné, membre du conseil d'administration de la PEEP en charge du dossier orientation et emploi des jeunes. *L'amélioration de l'enseignement, de l'orientation est une préoccupation constante. Mais s'il n'y a pas d'emploi, tous ces efforts sont vains. L'emploi des jeunes est une de nos priorités »*, avance-t-il, s'appuyant sur les enquêtes réalisées par l'Observatoire des parents d'élèves mis en place par son organisation. Celles-ci montrent que l'absence de débouchés pour les élèves, constitue le principal souci de 72 % des familles, devant l'orientation et la violence à l'école.

« Le désir des parents de préparer l'avenir de notre société, relève encore Bertrand Tiné, *figure parmi les quatre grands axes d'action de notre projet associatif repensé l'année dernière à partir d'une consultation de tous nos membres. Nous sommes ainsi appelés à élargir notre champ d'action. »* Une analyse que ne partage pas la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE). Egalement sollicitée, celle-ci a laissé la liberté à ses membres de prendre part au débat organisé dans le cadre de ce Tour de France. En proie actuellement à des dissensions internes, elle s'est refusée, en tant que telle, à être partenaire de l'opération, considérant que ses interventions n'ont pas à sortir du champ de l'école.

Pour la PEEP, il ne s'agit pas toutefois de prendre position pour ou contre la semaine de quatre jours. L'association veut avant tout contribuer à ouvrir le débat sur le temps de travail. *« En tant que citoyens, nous souhaitons nous investir dans la réflexion sur cette question essentielle qu'est l'emploi »*, déclare Bertrand Tiné. Sans pour autant, insiste-t-il, faire l'amalgame entre semaine de quatre jours pour les adultes et semaine de quatre jours pour les enfants. Sa fédération s'est d'ailleurs prononcée contre un tel aménagement des rythmes scolaires. *« La semaine scolaire de quatre jours répond à une demande sociale liée au samedi, mais elle ne prend pas en compte les rythmes de l'enfant,* fait-il valoir. *L'aménagement des rythmes scolaires passe davantage par une réorganisation des journées d'école et des vacances. »*

S'il regrette que la Fédération ne soit pas partie prenante de ce Tour de France, Louis Trabut, membre du bureau isérois de la FCPE, et également président Rhône-Alpes de Nouvel équilibre, avance lui aussi qu'il *« n'existe pas de lien direct entre temps scolaire et temps de travail. Car l'un doit être basé sur les rythmes biologiques de l'enfant et l'autre est dicté par l'économie »*.

Certes, l'un et l'autre admettent que, si les parents bénéficiaient d'une journée libre supplémentaire, ils pourraient davantage s'occuper de l'éducation et de l'accompagnement scolaire de leurs enfants. *« Même si cette journée n'était pas le mercredi,* relève Louis Trabut, *ceux-ci pourraient ainsi se libérer de certaines tâches et être plus disponibles au moment où leurs enfants ont besoin d'eux »*.

On est cependant encore loin d'une réflexion sur l'organisation possible entre temps de travail et temps scolaire, comme celle qu'ont pu mener des enquêteurs dans plusieurs villes en Italie.

Laetitia Van Eeckhout

« Citoyens candidats »

Leur programme ? *« Casser le chômage et vivre autrement »*. L'union pour la semaine de quatre jours a décidé de présenter 200 « citoyens candidats » aux législatives, avec une idée-phare pour leur campagne : faire que l'ensemble des salariés travaille quatre jours au lieu de cinq d'ici l'an 2000, contre une diminution des salaires de 3 % en moyenne, mais sans baisse de revenu pour les personnes au SMIC ; les entreprises bénéficieraient d'une exonération totale et définitive de cotisations chômage (soit 8 % de la masse salariale) si elles embauchent au moins 10 % de nouveaux salariés.

Rectificatif

Dans l'article intitulé *« Les salariés balancent entre solidarité et chauvinisme »* (*Le Monde Initiatives* du 16 avril), il fallait lire *« Lydie Librizzi, déléguée syndicale CFTC »* et non CFDT. De même, il fallait lire *« FO refusant la présence de la CGT »*, et non de la CFDT.

Un emploi sur deux en rapport avec la formation

L'ADÉQUATION ENTRE LE DIPLÔME ET L'EMPLOI a toujours fait l'objet de vives contestations. Dans le prolongement du rapport de la commission Fauroux, une étude de l'INSEE, publiée dans la revue *Economie et statistique* (nº 307), revient sur le sujet, qualifié de *« spécificité française »*. En effet, toutes tranches d'âges confondues, quatre personnes sur dix occupant un emploi ne détiennent aucun diplôme à caractère professionnel et la moitié des actifs ayant un emploi exercent un métier ayant un rapport avec leur formation initiale.

Le phénomène est toutefois compensé par une forte mobilité professionnelle où l'apprentissage sur le tas permet de développer les compétences grâce à l'expérience acquise. Il n'empêche : 17 % des actifs occupés déclarent ne détenir aucun diplôme, 18 % n'ont que le certificat d'études ou le BEPC et 5 % ont le baccalauréat pour diplôme le plus élevé. Les non-diplômés se concentrent, pour 64 % d'entre eux, dans quatre domaines essentiels, le textile-service aux personnes, le bâtiment et l'agriculture-marine. Les titulaires d'un bac général sont regroupés à 55 % dans le tertiaire de bureau, de la finance-comptabilité-gestion, de la sécurité et de l'enseignement-animation-information où les systèmes internes de formation ont longtemps été privilégiés. *« L'inadéquation de la formation aux exigences du système productif, souvent invoquée, est une explication insuffisante puisqu'il n'existe pas de correspondance rigide entre formation et emploi »*, observe l'auteur de l'étude, qui, sur ce point, fait sienne l'analyse de Roger Fauroux.

Un guide pour le marché caché de l'emploi

RÉALISÉ PAR L'APEC (Association pour l'emploi des cadres), le premier *Guide du marché caché de l'emploi* vient combler une lacune et correspond à une évidence. Heureusement, tous les emplois disponibles ne sont pas répertoriés dans les institutions spécialisées et ne font pas toujours l'objet d'une publicité. Des occasions se présentent parfois qui ne doivent pas toutes au hasard et des rencontres fortuites peuvent être à l'origine d'une embauche.

Mais encore faut-il mettre toutes les chances de son côté, et c'est précisément la raison d'être de ce petit livret, unique en son genre, qui peut s'utiliser comme un vade-mecum. Au fil des pages, et à partir de l'analyse de quatorze situations concrètes, de celles que l'on connaît tous les jours, les auteurs proposent mieux que des conseils, une manière d'être. Un demandeur d'emploi doit être à l'affût et rechercher l'information utile dans les contacts informels, dans la lecture des journaux et dans l'usage pertinent de ses réseaux. Une indication peut servir de déclic pour orienter sa recherche et il arrive que l'on puisse détecter des marchés potentiels auxquels on ne pensait pas. De même, on peut faire valoir ses compétences dans des domaines voisins ou découvrir les vertus des fonctions transversales. Cela paraît simple, mais encore fallait-il le dire.

Le Premier Guide du marché caché de l'emploi, 25 francs dans tous les centres APEC de France ou 40 francs par correspondance, frais de port compris, 51, boulevard Brune, 75689 Paris CEDEX 14.

DÉPÊCHES

■ **INSERTION PAR L'ÉCONOMIQUE.** Les directeurs et les responsables de Plans locaux d'insertion par l'économique viennent de créer Europlie, une association nationale qui s'est fixé quatre objectifs : fédérer l'ensemble des actions développées par les 110 PLIE en France, être l'interlocuteur de tous les partenaires institutionnels européens et nationaux, valoriser les expériences des PLIE, informer sur la réalité des PLIE et leur place dans les politiques nationales et européennes d'insertion.

Pour en savoir plus, il est possible de contacter Hervé Dheilly (PLIE d'Amiens. Tél : 03-22-97-08-08), René Ducarouge (PLIE de Mâcon-Tournus-Cluny. Tél. : 03-85-40-99-78), Marie-Pierre Establie (PLIE de Rueil-Malmaison. Tél. : 01-47-32-67-12), Pascal Lardeur (PLIE de Dunkerque. Tél. : 03-28-22-64-26).

■ **APPEL À CANDIDATURES.** La Fondation de France lance un appel à candidatures dans le cadre de son programme « Initiatives et citoyenneté ». Objectif : inciter des organismes ou les acteurs institutionnels à mettre en place des dispositifs locaux de soutien à l'initiative des citoyens ordinaires en milieu urbain dans la France entière.

L'appel à candidatures s'adresse à des communes ou regroupements de communes, organismes logeurs, équipements sociaux, associations, etc. La Fondation de France contribuera notamment au financement du fonds à une hauteur maximum de 50 % de son montant annuel.

Pour obtenir un dossier de candidature, il faut envoyer une lettre de motivation avant le 20 mai 1997 à Gilles Rivet, Fondation de France, 40, avenue Hoche, 75008 Paris. Tél. : 01-44-21-31-00.

AGENDA

● **CRÉATION D'ENTREPRISE.** Accede ESCP (Association étudiante de lutte contre le chômage par l'aide à la création d'entreprises-Ecole supérieure de commerce de Paris) a choisi pour fêter son dixième anniversaire de sensibiliser les étudiants à la démarche de la création d'entreprise et à l'émergence des nouveaux métiers dans trois secteurs : l'informatique d'entreprise, les métiers de la culture, les services de proximité, lors d'une rencontre intitulée : « Entreprendre dans les nouveaux métiers », qui aura lieu le mardi 13 mai à l'ESCP. Entrée libre.

Contact : Accede ESCP. Tél : 01-47-00-82-35.

● **ASSOCIATION DE CHÔMEURS.** Les deuxièmes rencontres organisées par l'Apeis nationale, à l'initiative des demandeurs d'emploi, se tiendront les 14 et 15 mai à Saint-Denis (93). Objectif : permettre la rencontre des chômeurs, des précaires et de leurs associations avec des élus des partis de gauche, des organisations syndicales, ainsi que des personnalités de champs disciplinaires divers.

Contact : Bourse du travail. Tél : 01-48-20-02-49.

● **PROTECTION SOCIALE.** Le 25e congrès de l'Uniopss (Union nationale interfédérale des oeuvres et organismes privés sanitaires et sociaux) aura lieu les 27-28-29 mai à Paris, autour du thème : « La protection sociale à l'épreuve de la mondialisation. Mobilisons-nous au service de l'homme ». Mardi 27, la journée sera consacrée à « Cinquante ans de dynamisme associatif face aux défis des solidarités » ; mercredi 28 à « Notre interdépendance dans un monde qui change », et le jeudi 29 à « Mobilisons-nous tous au service de l'homme ».

Contact : Uniopss-secrétariat du congrès. Tél : 01-53-36-35-00.

● **MANAGEMENT.** Le troisième colloque de l'Association information et management (AIM) se tiendra les 28, 29 et 30 mai au Parlement européen de Strasbourg. S'adressant aux professionnels dans le domaine des technologies de l'information, aux enseignants, chercheurs, responsables de formation initiale et continue, le colloque a pour thème principal : « Management innovant, virtualité et systèmes d'information ». Des conférences et des ateliers sont proposés dans plusieurs domaines de réflexion : les nouvelles technologies de communication, le management innovant des réseaux, les problèmes organisationnels, le groupware, l'aide à la décision, l'entreprise virtuelle.

Contact : IECS Strasbourg. Colloque AIM. Tél : 03-88-41-77-53.

emploi sur deux en rapport
c la formation

guide pour le marché caché
l'emploi

Apprendre à conduire sans risque un chantier de désamiantage

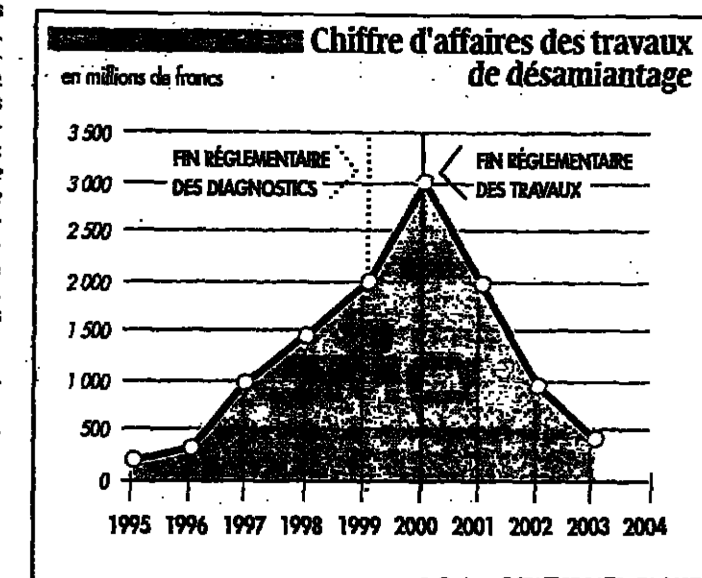
Formation. L'AFPA propose un module de deux jours pour les chefs d'entreprise et le personnel encadrant

Le désamiantage n'est pas un chantier classique. Rien à voir avec la technique, pas plus pointue qu'ailleurs. En revanche, les risques pour les opérateurs et pour l'environnement sont très importants : *« Un chantier mal conduit peut se révéler encore plus dangereux que l'amiante en place »*, observe Gilbert Lorenzi, chef de projet national pour les formations amiante au centre AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes) de Marseille.

L'AFPA a donc mis en place, en sus des formations classiques pour le personnel opérationnel, un module spécial de deux jours destiné aux chefs d'entreprise intéressés par ce secteur en plein développement. Objectif : les sensibiliser et les former aux procédures administratives, aux risques professionnels et aux différents procédés techniques. C'est en 1995, après avoir vu une émission de télévision évoquant les risques pathologiques liés à l'amiante, que Gilbert Lorenzi a eu l'idée de développer des formations au désamiantage. A l'époque, les entreprises qui pratiquaient cette activité se comptaient sur les doigts de la main.

Isotec, une société située à Tarascon et spécialisée dans l'isolation, faisait partie de celles qui souhaitaient se diversifier sur le secteur. *« Si nous voulions y aller sérieusement, il nous fallait une formation spécifique »*, raconte Patrick Laubry, le directeur d'Isotec. Sollicitée, l'AFPA Marseille a d'abord élaboré un programme pour les opérateurs, puis pour les chefs d'entreprise. Patrick Laubry a été l'un des premiers à suivre, avec son contremaître, ce stage de deux jours. *« Cela m'a permis de consolider mes acquis surtout sur les points de réglementation, qui évoluent sans arrêt »*, raconte le directeur d'Isotec.

Seul centre au départ spécialisé dans l'amiante, Marseille a depuis été rejoint pas six autres sites AFPA. A *Montceau-les-Mines*, les formations ont commencé en octobre 1996. Quatre modules de deux jours regroupant chacun une dizaine de participants ont déjà eu lieu. *« Nous accueillons essentiellement des chefs d'entreprise du secteur du bâtiment ou de l'entretien qui envisagent de créer un département amiante ou alors des personnes qui souhaitent créer leur entreprise »*, observe Louis Gueidan, responsable de formation de Montceau-les-Mines.



Il est vrai qu'entre-temps la médiatisation du sujet, l'affaire Jussieu et l'adoption de différents textes juridiques ont quelque peu accéléré le cours des choses. Les décrets du 7 février 1996, destinés à protéger les personnes exposées à l'amiante, imposent aux propriétaires de bâtiments collectifs ou privés de rechercher la présence d'amiante sous forme de flocage ou de calorifugeage, de faire vérifier leur état de conservation selon une grille d'évaluation, de procéder aux mesures appropriées (travaux ou surveillance périodique) et de tenir les résultats de contrôle à la disposition des occupants de l'immeuble, des entreprises extérieures et des agents de l'Etat. La Fédération nationale du bâtiment (FNB) estime que les édifices publics représentent à eux seuls un marché de 30 milliards de francs, mais transitoire : sa durée ne devrait pas excéder une dizaine d'années.

De fait, les deux jours de formation proposés par l'AFPA constituent un bon préalable pour aborder le secteur. Le programme, animé par différents experts, comporte un tour d'horizon de la législation – depuis les formalités administratives jusqu'à la prévention médicale en passant par la prévention technique ou la protection de l'environnement – ainsi qu'un aperçu des procédés et techniques de traitement, de confinement et d'évacuation des déchets. Le tout se révélant parfois, au final, assez dissuasif. *« Certains chefs d'entreprise prennent peur et réalisent, au vu des contraintes et des investissements à réaliser, qu'ils ne sont pas prêts pour se positionner sur ce secteur »*, assure Louis Gueidan.

Loin de se laisser rebuter, Joseph Cervasio, gérant de SNO, Société de nettoyage de l'Orne, comptant soixante personnes et implantée à Clouange, en Moselle, a, lui, enchaîné, après le module de deux jours, sur le stage pratique de deux semaines : *« Quand je vais chez un client, j'aime savoir de quoi je parle »*, explique ce spécialiste du nettoyage industriel qui a, depuis, décroché quelques petits chantiers de désamiantage. *« La formation nous a permis de mieux maîtriser les nouveaux textes de loi. Elle était vraiment nécessaire »*, indique pour sa part Paul Faure, PDG de l'entreprise de démantèlement Faure – quatre-vingts salariés –, située à Manosque, qui a suivi les deux jours avec trois de ses ingénieurs, alors qu'il s'était déjà lancé dans le désamiantage trois années auparavant.

Selon André Chapuis, secrétaire permanent de la commission certification amiante à Qualibat, l'organisme professionnel de qualification et de certification du bâtiment, *il y aurait actuellement entre 320 et* 350 chantiers de désamiantage déclarés en France. Soit, toujours selon lui, environ 250 entreprises concernées. Toutes n'ont pas les qualifications nécessaires pour se lancer dans ce type de chantier. Pour tenter de faire face aux pratiques douteuses et donc dangereuses, Qualibat a mis en place, en juin 1996, une certification de qualification. Pour l'obtenir, les entreprises doivent disposer d'un personnel qualifié ayant suivi une formation spécifique, posséder les matériels appropriés et respecter tous les règlements de sécurité sur le chantier et dans son environnement. A ce jour, 104 dossiers ont déjà été examinés, mais seules vingt-deux entreprises – la majorité d'entre elles étant passées par l'AFPA – ont décroché la certification.

Nathalie Mlekuz

L'espace cyberjeunes, une vitrine médiatique

Emploi. Le public de la mission locale de Boulogne-Billancourt est largement élitiste

En septembre, le premier ministre l'a inauguré, en janvier, le président de la République y a fait une visite et le président du Sénat s'y est rendu à son tour en avril : bref, les plus hautes autorités de l'Etat se sont penchées sur l'espace cyberjeunes de la mission locale de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine). Une couverture politique et médiatique à laquelle d'autres missions locales pourtant déjà « branchées » n'ont pas eu droit. Quoi qu'il en soit, la démarche est appelée à s'étendre.

Atmosphère studieuse dans une architecture très épurée. N'étaient les dix postes de consultation individuels disposés le long de la baie vitrée en demi-cercle, on se croirait dans une bibliothèque. Pour remplir au mieux son objectif – *« démultiplier, via Internet, les possibilités d'accès à l'emploi et à la formation en France et à l'étranger »* –, l'espace cyberjeunes (dont l'équipement a coûté 850 000 francs, câblage du bâtiment inclus) s'efforce d'apporter une réponse personnalisée à ses visiteurs : accès libre et gratuit réservé à ceux qui ont déjà navigué sur le réseau mondial ; quant aux autres, ils bénéficient de l'accueil et des conseils de Jean-Marie Cuda, responsable de l'espace.

« Dans l'ensemble, tous les jeunes ont déjà utilisé un clavier, constate ce jeune historien qui se présente lui-même comme un autodidacte de l'informatique. *Mon rôle consiste à les aiguiller, c'est-à-dire à les orienter vers notre documentation papier, lorsque ce qu'ils cherchent ne se trouve pas* a priori *sur Internet. Etant entendu que le réseau ne constitue qu'un outil de recherche parmi d'autres, comme le Minitel, les journaux... »*

Qu'ils soient venus se connecter à Internet pour consulter les offres d'emplois ou utiliser un traitement de texte afin de confectionner leur CV, 2 469 jeunes, dont 68 % âgés *de moins de vingt-cinq ans*, sont passés à l'espace cyberjeunes au cours du premier trimestre 1997. Des adeptes plutôt haut de gamme, puisque les bac + 3 et au-delà représentent 51 % des personnes accueillies, reflet de la réalité sociologique boulonnaise. Une situation décalée par rapport à l'habituel public des missions locales. Sylvain Roussillon, directeur de la mission locale, estime néanmoins que le public est très diversifié et que l'endroit est propice aux échanges : *« Je me souviens avoir vu un garçon exhibant un CV rédigé sur un Post-it demander à un jeune diplômé de lui corriger ses fautes d'orthographe. »*

Seule ombre au tableau, symptôme manifeste du retard de l'Hexagone en la matière : *« Les offres d'emplois sur les serveurs français concernent des postes qualifiés, bac + 2 minimum, alors que les sites étrangers, anglo-saxons notamment, sont beaucoup plus ouverts aux emplois moins qualifiés »*, constate Jean-Marie Cuda. En outre, certains chômeurs utilisateurs d'Internet avouent qu'ils commencent à déchanter quant à la fraîcheur des offres, à l'instar de Vincent, frais émoulu de l'école supérieure de commerce de Rennes, à la recherche d'un poste de marketing : *« Je me suis rendu compte que, bien souvent, les offres que l'on y trouvait étaient déjà parues dans la presse. »*

DONNÉES POINTUES

Qu'à cela ne tienne : dans l'ensemble, les jeunes diplômés savent utiliser le réseau mondial comme une source d'informations intarissable, ne serait-ce que pour glaner quelques précieux renseignements sur le pédigree des sociétés où ils postulent. A moins qu'il ne s'agisse d'obtenir des données très pointues, introuvables ailleurs.

Ainsi Anne, titulaire d'un diplôme américain de marketing, explique qu'elle est venue à l'espace cyberjeunes *« pour obtenir des informations juridiques et fiscales relatives à un projet d'implantation d'entreprise française spécialiste des biens de consommation en Californie »*. Les candidats à l'expatriation ont sans doute été parmi les premiers à saisir l'intérêt d'Internet : *« Il suffit de taper "Italie" pour tomber sur des serveurs italiens »*, s'enflamme Evangéline, 27 ans, titulaire d'un DEA d'économie délivré par l'université de Dauphine, sans cesser de pianoter sur son clavier.

« Internet, ça ressemble à un grand dictionnaire où l'on trouverait tout », conclut Alexandre, ingénieur en informatique, persuadé que sa recherche d'emploi passe par le réseau : *« Mettez-vous à la place d'un employeur ayant à pourvoir un poste d'électronicien et qui aurait à opter entre deux CV : l'un avec une adresse Internet et l'autre sans. Qui croyez-vous qu'il choisira ? »*

Philippe Baverel

Espace cyberjeunes : 01-47-12-37-32 (http : //www. cyberjeunesbb. org).

Une alternative possible pour les auteurs de BD et de fiction : la presse d'entreprise

Métiers. Le créneau se développe et rend la communication interne plus digeste, en faisant passer les messages sous une forme plus ludique

Aujourd'hui, les outils classiques de communication interne ont atteint leurs limites. Dans certains groupes, les salariés sont tellement submergés de notes de service qu'ils ne les lisent même plus. Sans parler de l'habituelle langue de bois.

On sait combien les journaux d'entreprise peuvent être rébarbatifs. Comment, dans ces conditions, faire passer un message ? En le proposant sous une forme plus ludique comme la BD, le roman ou la fiction d'entreprise. *« La BD est un support magique qui mélange plusieurs systèmes de signes et ne supporte absolument pas la langue de bois »*, souligne Pascal Cagniard, ancien secrétaire général d'une société et responsable de BD Médias, une agence spécialisée dans la communication d'entreprise.

« C'est un électrochoc », souligne de son côté Xavier Fauche, un ancien Sup-de-co Le Havre qui a monté sa société, Une bulle en plus, pour répondre à la demande des entreprises tout en continuant à écrire des scénarios pour Lucky Luke, Rantanplan ou le Marsupilami.

En 1996, il a obtenu le prix de la communication d'entreprise au Festival de BD d'Angoulême pour l'album *Triera bien qui triera le dernier !*, réalisé pour le groupe Accor sur le thème du tri des déchets. *« Le lecteur s'approprie l'univers qu'on lui propose. Il va d'un cas à un autre, à sa vitesse. Invente le ton des voix. Bref*, résume-t-il, *l'auteur propose des situations, le lecteur s'en empare. »*

La BD peut aborder des domaines multiples : saga d'entreprise, fonctionnement ou dysfonctionnements d'un service, contrôle qualité, certification... Elle permet de contourner les résistances psychologiques des salariés. *« Si vous rappelez dans une note de service qu'il faut être aimable au téléphone avec le client, les gens vont trouver cela ridicule tellement c'est évident*, souligne Xavier Fauche. *Si vous faites passer le message au travers d'une bande dessinée pleine d'humour, il y a plus de chances qu'ils l'intègrent. »* Il y a quelques années Renault-Douai, confronté à un gros problème de vols en interne, décida de prendre une série de mesures dissuasives, tout en commandant une BD à Pascal Cagniard pour expliquer les répercussions du phénomène sur l'entreprise. Bilan : les écarts d'inventaire sur dix produits volatils (bougies, ampoules...) sont passés de 500 000 francs en 1992 à 60 000 francs en 1996. *« Il est difficile de dire quel est l'impact direct de la BD sur ce résultat, mais je pense qu'elle a fait prendre conscience aux salariés que les petits larcins généraient des coûts importants pour l'entreprise et lésaient tout le monde »*, commente Jean-Pierre Bergé, responsable sécurité de l'usine.

MAIN DANS LA MAIN

Même si, ces dernières années, la BD s'est développée dans les entreprises – les éditions Dargaud ont d'ailleurs mis en place, à la fin de 1995, une structure adéquate pour répondre à cette demande particulière –, les scénaristes sentent toujours une part d'inquiétude chez leurs interlocuteurs. Il faut, avant toute chose, les rassurer. *« Le travail se fait la main dans la main »*, assure Xavier Fauche. Les scénaristes visitent l'entreprise, s'imprègnent de la culture, du vocabulaire, des tournures de phrases employées. Des réunions ont lieu régulièrement pour valider les différentes étapes de la réalisation d'un album.

Dans un autre domaine d'écriture, celui de la nouvelle d'entreprise, du roman-fiction et du polar, Anne-Caroline Paucot, une journaliste qui a créé l'agence Storia, affronte les mêmes doutes, les mêmes craintes. *« Lorsque j'explique aux gens ce qu'on peut faire, ils sont tout de suite intéressés, mais lorsqu'il s'agit de passer à l'acte, c'est beaucoup plus difficile. Il est vrai que, pour se lancer dans ce type de communication, il faut un minimum de hardiesse et un tant soit peu de pouvoir dans l'entreprise. »*

Après avoir écrit *Un escalier se balaye par le haut* (Nathan, 1995), histoire d'un directeur des ressources humaines qui doit à la fois licencier et motiver ses troupes, elle a enchaîné les prestations. Dans le cadre des « Journées du Creusot » dédiées à la communication interne, elle a réalisé une fiction intitulée : *Voyage au centre de la motivation* (Nathan, 1996). Pour Usinor-Sacilor, c'est un petit polar, *La vie sans fer c'est l'enfer.* Anne-Caroline Paucot travaille actuellement pour le même groupe sur un autre roman policier qui a pour thème la réduction du temps de travail.

Dans tous les cas, elle commence par effectuer un travail d'enquête journalistique, accumule la documentation, rencontre et discute avec les salariés de l'entreprise, les cadres, des experts... fait la synthèse des idées, puis, dans un deuxième temps, procède à une « mise en scène » de l'information, afin que le document final soit agréable à lire. Mais, que ce soit un roman, une fiction ou un polar, il faudra qu'il soit *« subtil et argumenté »*, souligne-t-elle. Les scénaristes ne sauraient l'oublier, au-delà de la mise en scène au côté ludique, il y a une réflexion à amorcer, un message à faire passer.

Catherine Leroy

Juristes - Ressources Humaines

Organisme professionnel national recrute pour sa Direction de la Formation, un

Responsable Enseignement Professionnel et Apprentissage

De formation supérieure (Bac + 4 en droit social ou formation), vous avez acquis plusieurs années d'expérience dans le domaine de la formation professionnelle, si possible au sein d'une institution comme la nôtre, d'un organisme professionnel de formation ou d'une institution publique.

Au sein d'une petite équipe et sous la responsabilité du Directeur de la Formation, vous serez force de proposition et vous conduirez *avec réalisme et sens politique* les missions qui vous seront confiées :

- participer à l'élaboration de la politique professionnelle
- défendre nos positions dans nos relations avec les pouvoirs publics et les instances professionnelles ou interprofessionnelles
- mettre en oeuvre les projets d'envergure nationale
- assurer une veille politique et juridique dans votre domaine.

Le poste est à pourvoir immédiatement.

Merci d'adresser CV, lettre manuscrite et prétentions sous référence 15569 précisée sur lettre et enveloppe à Publipanel 13 rue Rosenwald - 75015 Paris, qui transmettra.

Publipanel

Our client is a market leading multinational in the high technology industry operating in the consumer communication sector. Its development has created an outstanding opportunity for a

Legal Counsel

Oslo (Norway)

Attractive Package

Reporting to the General Manager for Europe, the Middle East & Africa (EMEA) and functionally to the Director of Legal Affairs, you will advise the Company on a broad range of legal and commercial issues affecting all of its business in these regions.

As a sole Regional Legal Counsel and Member of the Management Team, you will work very closely with operations in providing advice on Competition & Consumer law (setting up distribution and dealer agreements, managing litigation,...) and keep management informed and aware of all the legal implications.

The successful candidate will be a European Lawyer qualified for at least 5 years, with extensive international experience gained ideally from the high technology industry.

Due to the international aspects of the work, a multilingual candidate is sought.

At the minimun, complete fluency in English and another European Language is required. Candidates will be prepared to travel for business purposes.

This is an unrivaled opportunity for an ambitious and commercially minded lawyer with a practical approach and an international outlook.

Interested candidates should forward CV + letter + photo + current salary to **Thierry Montécatine, Michael Page International,** 3 boulevard Bineau, 92594 levallois-Perret Cedex, quoting TM16613.



Michael Page International
International Recruitment Consultants
Paris Madrid Amsterdam Düsseldorf Frankfurt London Sydney Melbourne HongKong Singapore

■ *LA SOCIÉTÉ : Un très grand Groupe de télécommunications recherche pour sa Branche Entreprises un :*

Juriste d'Affaires Confirmé

■ *LE POSTE : Rattaché au Directeur Juridique de la Branche, ses principales missions comprennent :*

- *la mise en oeuvre et l'optimisation de la politique juridique de la Branche Entreprises en Ile-de-France et dans les autres régions.*
- *la négociation et la rédaction de contrats industriels et commerciaux conclus avec des clients entreprises françaises et internationales.*

En tant qu'expert, il traite les aspects juridiques des offres et contrats des divisions opérationnelles, notamment au regard de la réglementation des télécoms et du droit de la concurrence. Il suit des dossiers d'envergure internationale et gère les relations contractuelles avec les entités du Groupe en France et à l'étranger.

Il assure un rôle de conseil dans la réalisation de montages juridiques complexes et veille à la défense des intérêts du Groupe. Il supervise une équipe en direct et anime au plan fonctionnel le réseau de juristes décentralisés.

■ *LE CANDIDAT : A 35 ans environ, de formation supérieure en droit des affaires (Maîtrise/DEA/DESS/DJCE), complétée de préférence par un diplôme de gestion, vous avez acquis une solide expérience dans le secteur des télécoms ou dans un environnement de haute technologie. Doté de réelles aptitudes à la négociation et à l'animation d'équipes, vos qualités juridiques et relationnelles vous permettront d'évoluer avec succès dans un Groupe de premier plan. Un très bon niveau en anglais est indispensable pour ce poste basé à Paris.*

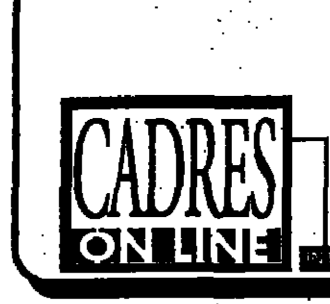
■ *Merci de contacter Frédéric FOUCARD ou Grégoire BERTIN au 01 47 23 37 00 ou de leur envoyer un dossier sous réf. 3548/FB à ROBERT HALF JURIDIQUE ET FISCAL, 39 avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 PARIS, ou par fax au 01 47 23 38 00 ou par e-mail (Format MIME ou BinHex) «robert@half.grolier.fr». Consultez notre serveur internet http://www.roberthalf.com.*

LBW

Norman Parsons ROBERT HALF FRANCE.

LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT SPÉCIALISÉ AVEC PLUS DE 160 BUREAUX SUR 3 CONTINENTS

هكذا من زلأصل



RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES DU MONDE SUR : http://www.cadresonline.com 3615 cadresonline

Con



Avec un chiffre d'affaires de plus de 6,2 milliards de francs et un effectif de 8 600 personnes, DMC, présent dans 120 pays, est l'un des premiers groupes textiles mondiaux dans le domaine de l'habillement et de l'ameublement. Nous recherchons aujourd'hui un

RESPONSABLE ORGANISATION ET STRUCTURE

Vous serez chargé de conduire des missions de nature très variée, dont la finalité sera de contribuer de façon tangible à la performance des divisions françaises et étrangères du groupe. Une mission dans laquelle vous utiliserez l'ensemble des méthodologies propres aux activités de conseil en organisation : études d'organisation "classiques", audits stratégiques et études de gestion (benchmarking).

Agé de 25/30 ans, vous êtes diplômé d'une grande école de gestion (HEC, ESSEC, ESCP) et justifiez d'une expérience de 2/3 ans de conseil généraliste ou d'auditeur interne en environnement industriel.

La pratique courante de l'anglais est impérative, celle de l'allemand est vivement souhaitée.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, en notant la référence 9706 sur l'enveloppe, à DMC, Marc Galopin, 10 avenue Ledru Rollin, 75579 Paris Cedex 12.

BOUGER AU RYTHME DE LA MODE

Évidence

POUR NOUS, SANS IMPERTINENCE



UN CONSULTANT N'EST PAS

SENIOR CONSULTANTS

Audit

Mission

de Mission

IDRH

Juristes - Ressources Humaines

Le GROUPE BANQUES POPULAIRES
recherche pour sa Chambre Syndicale à Paris le

Responsable des Etudes Ressources Humaines Groupe (H/F)

De formation supérieure (ENSAE ou DEA, DESS, écoles de commerce ou d'ingénieur avec spécialité économie ou sciences sociales) complétée par Sciences Po ou le CELSA, vous êtes très motivé(e) par les recherches et les études appliquées aux composantes humaines et sociales de l'emploi dans l'entreprise.

Votre mission : proposer et réaliser toute étude actuelle ou prévisionnelle sur les ressources humaines *du Groupe Banques Populaires et de chacun de ses établissements en rapport avec leurs performances* économiques ; en diffuser et valoriser les résultats ainsi que les priorités d'actions qui en découlent. Vous êtes assisté(e) de trois collaborateurs spécialisés dont vous coordonnez les travaux.

Doté(e) d'un excellent esprit d'analyse, de synthèse et d'une solide culture socio-économique, vous connaissez les méthodes et outils statistiques d'analyse des données quantitatives et qualitatives. Bien au fait des réalités de l'entreprise, vous privilégiez l'information opérationnelle comme instrument de décision.

Responsable de la diffusion et de la promotion de vos études et recommandations, vous disposez de qualités certaines de communication tant dans la rédaction de vos notes et rapports que dans vos présentations orales.

Agé(e) environ de 35 à 45 ans, vous possédez une expérience professionnelle de plusieurs années dans ce type de mission. Votre intérêt pour les activités de service constitue un atout pour votre réussite dans ce poste et pour vos perspectives d'évolution future dans notre Groupe.

Merci d'envoyer CV,
lettre de motivation manuscrite et prétentions,
sous réf. LM à Catherine VAYNE
CHAMBRE SYNDICALE
DES BANQUES POPULAIRES
5, rue Leblanc - 75015 PARIS



Nous ne sommes pas populaires sans raisons

Cabinet d'avocats français recherche un

Avocat
Droit des Affaires et Fiscalité

Paris Est
Au sein du cabinet, vous prenez la responsabilité d'un portefeuille de clientèle composé exclusivement de PME/PMI pour lesquelles vous avez vocation à intervenir sur l'ensemble de leurs dossiers juridiques et fiscaux.

Avocat d'affaires généraliste, idéalement ancien conseil juridique et fiscal, vous traitez principalement des dossiers en matière de droit des sociétés (opérations de structure et sur le capital), droit fiscal (conseil et contentieux) et droit commercial.

Agé(e) d'environ 35 ans, vous faites preuve d'une expérience similaire d'au moins sept ans qui vous a permis de développer votre capacité de management et votre sens du contact.

L'apport d'une clientèle personnelle sera valorisé et constituera un atout supplémentaire.

Merci d'adresser lettre man. + CV + photo + n° de tél. + rém. actuelle à **Thierry Montécatine, Michael Page Tax & Legal**, 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou de **taper votre CV sur le 36.17 MPage** (Comkie 1,49F/Mn) sous réf. TM16687.

Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal

Responsable Marchés



L'agence centrale des organismes de sécurité sociale recrute au sein de son département Budget-Ordonnancement-Marchés un responsable marchés publics.

Vous assurez les expertises juridiques des dossiers pré-contentieux ainsi que des études juridiques diverses, le conseil auprès des différentes directions de l'ACOSS en matière d'achat public, la rédaction et le suivi de marchés publics et des contrats.

De formation bac + 4 en droit Public, vous possédez **impérativement une expérience minimum de 2 à 3 ans dans une fonction similaire.** Une bonne pratique de la réglementation applicable aux marchés de l'Etat et des procédures budgétaires, la maîtrise des outils bureautiques, sont des atouts indispensables pour réussir à ce poste.

Poste basé à Paris 11. Rémunération annuelle brute 190 KF.

Merci d'adresser lettre + CV + photo en précisant sur l'enveloppe la réf. BR0697A à l'attention de **Rémi GUEVEL** - *RH PARTNERS* - 365 rue de Vaugirard - 75015 PARIS.

RH PARTNERS

ORC

Ressources Humaines

Nous avons le plaisir de vous informer que **Christine CHIROUX**
est chargée de développer l'activité
du cabinet Marc Andrieux Consultants
(recrutement, outplacement, reclassement collectif)
dans la région **CENTRE-BOURGOGNE**, à partir de **NEVERS**.

Vous pouvez la contacter au :
03 86 57 30 09 ou 06 80 24 26 86

marc andrieux
CONSULTANTS
Ressources Humaines & Marketing
36, Bd Pasteur - 63000 Clermont-Ferrand

OPQCM

Excellence

Co... et Audit

3615 LEMONDE (2,23 F/mn) http://www.lemonde.fr/emploi

...pagner sa forte croissance,
...ng Audit renforce ses équipes et recrute des

...fs de Mission
...cteurs de Mission

...d'une grande école de commerce, d'ingénieurs, d'un 3ème cycle universitaire, ...

...ées d'expérience en cabinet d'audit.

...orizons en rejoignant un cabinet d'audit et de conseil international à la clientèle prestigieuse.

...compétences à nos équipes de spécialistes : banque, assurance, industrie et services pour des ...s : audit légal ou contractuel, missions d'évaluation, d'investigation, ...

...e des procédures, vous établissez le diagnostic des fonctions de l'entreprise, et vous développez une ...rès de vos clients pour répondre au mieux à leurs attentes.

...une formation approfondie à nos méthodes ainsi qu'un environnement propice à votre évolution de ...comme à l'étranger.

...ions d'adresser votre dossier de candidature à **M. Dominique Criaud, Michael Page Finance**, ...Levallois-Perret Cedex ou de **taper votre CV sur 3617 code MPage** sous réf. DOC16398.

ERNST & YOUNG AUDIT

...OUS, SANS IMPERTINEN...

UN CONSULTANT N'EST ...TINENT.

...société de Conseil
...nt, Organisation et
...es dont la réputation
...asse les frontières.
...nt la créativité aux
...ogies toutes faites,
...naissons une forte
...s tous les secteurs
...on du changement
...ouvelles solutions.
...pagner et accélérer
...pement, en France
...; nous recherchons
...ts de tout premier
...t ayant la capacité
...clients prestigieux
...giner et réaliser les
...tions nécessaires
à leur succès.

◆ FONCTION PUBLIQUE D'ETAT

Missions : Accompagner la modernisation de l'Etat, faire évoluer le management des cadres supérieurs, mettre en place des démarches qualité, professionnaliser les relations élus/chefs de service, construire les outils de pilotage des administrations à réseau, ... **réf. FPE/M**

◆ INDUSTRIE/SERVICES

Missions : Aider à définir et mettre en oeuvre des stratégies de changement pour : conduire des projets d'amélioration des performances ; organiser le progrès continu ; renforcer le pilotage opérationnel ; augmenter l'efficacité des équipes et des processus de travail ; renforcer la contribution des managers à l'innovation et au développement ; développer la contribution de la fonction RH, ... **réf. IS/M**

◆ BANQUE/ASSURANCES

Missions : Concevoir une démarche de développement Holding-filiales, diagnostiquer les conditions de faisabilité du plan stratégique, accompagner dans la mise en œuvre d'une nouvelle structure, mettre en place des méthodes de management et de coopération au quotidien, reconfigurer les fonctions centrales... **réf. BA/M**

Vous avez une expérience réussie en cabinet conseil en stratégie/organisation ou au sein d'un grand groupe en France ou à l'étranger (5 ans minimum). Vous souhaitez utiliser votre pouvoir de conviction, votre capacité d'écoute, et appliquer des méthodes originales et sur mesure pour conduire le changement des entreprises ou des administrations : chez IDRH, nous estimons que chaque problématique client mérite une solution sur mesure. Entièrement autonome et responsable du développement et de la gestion d'un portefeuille de grands comptes ou grandes administrations, vous savez piloter une équipe de projets, vous inventez leurs nouvelles orientations en matière d'organisation, de management et de politique de ressources humaines, en France et naturellement à l'étranger. Vous êtes diplômé d'une grande école de commerce ou d'ingénieurs (ou 3ème cycle universitaire) et maîtrisez l'anglais.

Faites parvenir une lettre de motivation manuscrite accompagnée d'un CV détaillé et d'une photo (en précisant la réf.) à CYRIASELECTION, 103 rue de la Boétie, 75008 Paris, qui vous garantit la plus entière confidentialité.

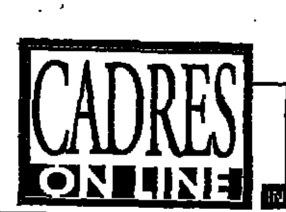
IDRH
MANAGEMENT & ORGANISATION

I RW Photo Fotogram-Stone

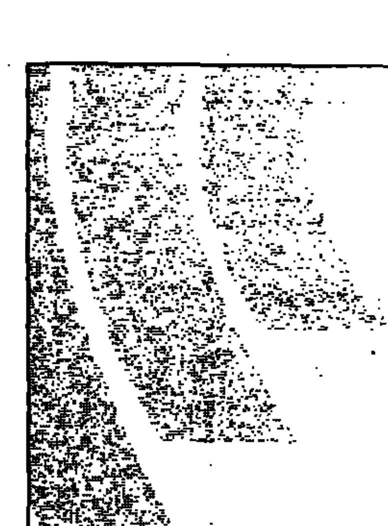
Gestion - Finance

هكذا من الأصل

Le Monde des Cadres



RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES DU MONDE SUR :
INTERNET http://www.cadresonline.com MINITEL 3615 cadresonline (2,23 F/mn) MINITEL 3615 LEMONDE (2,23 F/mn) INTERNET http://www.lemonde.fr/emploi



LA DIRECTION DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES
ET DE LA RECHERCHE DE LA BANQUE DE FRANCE RECRUTE,
À PARIS, UN

ÉCONOMISTE

Titulaire d'un diplôme de l'ENSAE (division SEA), d'un titre d'ingénieur ou d'un doctorat d'économie, le *candidat doit justifier d'une expérience significative* en modélisation macro-économique. Le candidat retenu participera à des travaux comparatifs menés notamment en liaison avec l'Institut Monétaire Européen. Une réelle maîtrise de l'anglais sera très appréciée.

Ressortissant d'un pays membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'Accord sur l'Espace économique européen, le candidat (H/F) doit être âgé de 28 à 35 ans.

Le salaire proposé dépendra de sa qualification et de son expérience.

Le poste est à pourvoir immédiatement.

Merci d'adresser lettre de candidature, CV détaillé précisant notamment travaux et publications, photo et rémunération actuelle à :
Banque de France
56-1508 Recrutement Concours
75049 PARIS CEDEX 01



Une fonction polyvalente dans une filière en croissance...

Notre Fédération regroupe 95 % des professionnels de notre filière (450 adhérents) qui connaît un développement régulier et original dans le milieu agro-alimentaire, français et européen.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

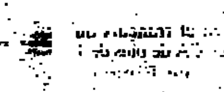
*En relation étroite avec le Président, votre mission est triple : • **l'administration de la Structure,** à savoir l'organisation des Conseils d'Administration, l'animation des Commissions Spécialisées, la participation aux Réunions régionales et le suivi des dossiers de la filière auprès de l'Organisation Agricole Européenne • **le suivi et le développement des relations** avec les Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, les Organisations Agricoles, les Instituts Scientifiques mais également les élus européens et nationaux • **le traitement global** des questions juridiques, fiscales, sociales, économiques et techniques de la profession comportant la rédaction d'un Journal mensuel et le suivi d'une Revue trimestrielle.*

De formation supérieure, vous possédez une expérience réelle d'un type de responsabilité analogue en structure professionnelle ou du même type. Vous souhaitez gagner en autonomie et valoriser beaucoup plus vos aptitudes relationnelles, en intégrant une structure qui saura donner toute sa dimension à votre talent.

L'anglais est impératif.

Pour ce poste basé à Paris, veuillez adresser lettre, CV, photo et rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 95 avenue Victor Hugo, 92563 Rueil Malmaison Cedex, sous la référence 56.5326/LM, portée sur lettre et enveloppe.

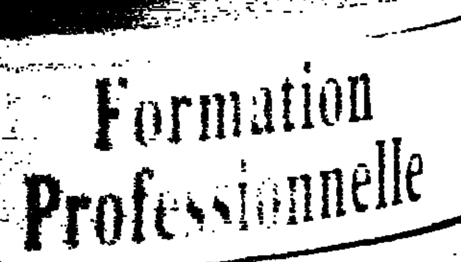
Mercuri Urval



Carrières Internationales



RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES DU MONDE SUR :
INTERNET http://www.cadresonline.com MINITEL 3615 cadresonline (2,23 F/mn) MINITEL 3615 LEMONDE (2,23 F/mn) INTERNET http://www.lemonde.fr/emploi



BUSINESS DEVELOPPEMENT MANAGER*

Adjoint du Directeur Commercial de notre Centre Opérationnel Systèmes, et au sein d'une petite équipe, vous serez plus particulièrement chargé(e) de contribuer au développement des affaires existantes, de rechercher des solutions commerciales innovantes, de coordonner, optimiser et planifier les activités commerciales, dans un contexte de hautes technologies et un environnement international. Vous agirez en véritable force de proposition auprès de notre direction des Programmes.

*Pour réussir à ce poste, vous justifiez d'une formation supérieure technico-commerciale (Grande Ecole, université...), d'une **excellente maîtrise de l'anglais et du français,** d'une expérience confirmée d'au moins 10 ans dans le commerce international high tech, dans des responsabilités de type consultant, chef de projet, ingénieur d'affaires. A vos talents de communicateur, vous ajoutez une très grande flexibilité, une capacité d'influencer des processus de décision complexes, une réelle persévérance et volonté de concrétiser.*

Pour ce poste, situé en banlieue ouest de Paris, nous offrons des conditions attractives (salaire, intérêt des missions...). Des déplacements ponctuels (France et International) sont à prévoir.

Merci d'adresser lettre, CV, photo et rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 95 av. Victor Hugo, 92563 Rueil Malmaison Cedex, sous la référence 46.5240/LM, portée sur lettre et enveloppe.

** Responsable Développement des Affaires*

Mercuri Urval



Nous produisons et commercialisons des matières premières naturelles destinées à la parfumerie. Aujourd'hui, nous renforçons notre équipe commerciale en Asie et créons le poste

Attaché Commercial Export

Après une première période d'intégration et de formation en France, vous serez détaché en Asie pour plusieurs études : Japon, début 1998, puis Indonésie, Inde et enfin Chine.

Votre mission consistera à analyser ces marchés (clients, circuits de distribution et potentiels) en fonction des différents produits Biolandes, et à proposer une stratégie produit ainsi qu'une organisation sur place.

Votre réussite dans cette mission de longue durée (3 à 4 ans) vous permettra d'évoluer au sein du Groupe Biolandes.

Diplômé d'une grande école de commerce (HEC, ESSEC, ESCP), vous êtes parfaitement bilingue anglais et parlez également une langue asiatique. Vous justifiez d'une première expérience de 3 ans dans des secteurs d'activités proches de préférence (chimie, pharmacie, alimentaire, parfumerie).

Vous possédez le sens de la stratégie, l'âme d'un pionnier et la volonté de vous investir : envoyez votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo) sous la référence 5440 à Sources, 108, rue Saint-Honoré, 75041 Paris cedex 01.

Marketing - Communication



Banque - Paris - Filiale d'un important groupe bancaire. Nous recherchons pour renforcer notre Direction Moyens de Paiement un

Chef de Produit Monétique

Maîtrise d'ouvrage de nos projets "cartes bancaires"

- De formation ingénieur ou Ecole de Commerce, vous avez, à 26-28 ans environ, une première expérience de la monétique acquise dans le secteur bancaire ou au sein d'un cabinet de conseil.
- Créatif, autonome, interface de nos équipes d'informaticiens, vous avez les capacités à prendre en compte des problèmes techniques et marketing, et de réfléchir avec nous aux produits de demain.
- Des qualités relationnelles et rédactionnelles, un sens de l'organisation et des méthodes sont indispensables pour réussir dans cette fonction.

Merci d'envoyer lettre, CV et salaire actuel sous la référence BL à EL CONSEIL 67 rue d'Amsterdam - 75008 Paris, qui vous garantit toute confidentialité.



EL Conseil - 67, rue d'Amsterdam - 75008 PARIS

Centre de recherche en coopération recrute le responsable de son

Service Documentation et Information

Vous serez basé à Montpellier et votre mission s'articulera autour des grands axes suivants : la définition, la programmation, et le suivi de la politique documentaire de l'établissement, l'encadrement d'une équipe de plus de 50 personnes, le suivi financier et administratif de l'activité.

Vous disposez d'une expérience professionnelle forte dans le domaine des systèmes documentaires, des bases de données et de la bibliothéconomie. Vous apporterez également vos connaissances et votre maîtrise des nouvelles technologies de l'information.

Une ouverture aux problèmes de recherches agronomiques par une formation scientifique et aux problèmes de coopération internationale par une expérience spécifique sera appréciée. Vous devrez enfin faire preuve d'une capacité à communiquer avec différents services, en interne, et différents partenaires, en coopération.

Merci d'adresser votre candidature au CIRAD, secrétariat général, 42 rue Scheffer, 75116 PARIS.

atlantic

Au cœur des décisions commerciales

un Responsable Etudes Marketing/Gestion HF

Doté d'une formation supérieure BAC + 5, type grande école de commerce, rodé par une première expérience d'environ 3 années, intéressé par l'utilisation de l'outil informatique, vous souhaitez poursuivre votre évolution dans un contexte à la fois stimulant intellectuellement et proche de la réalité des affaires.

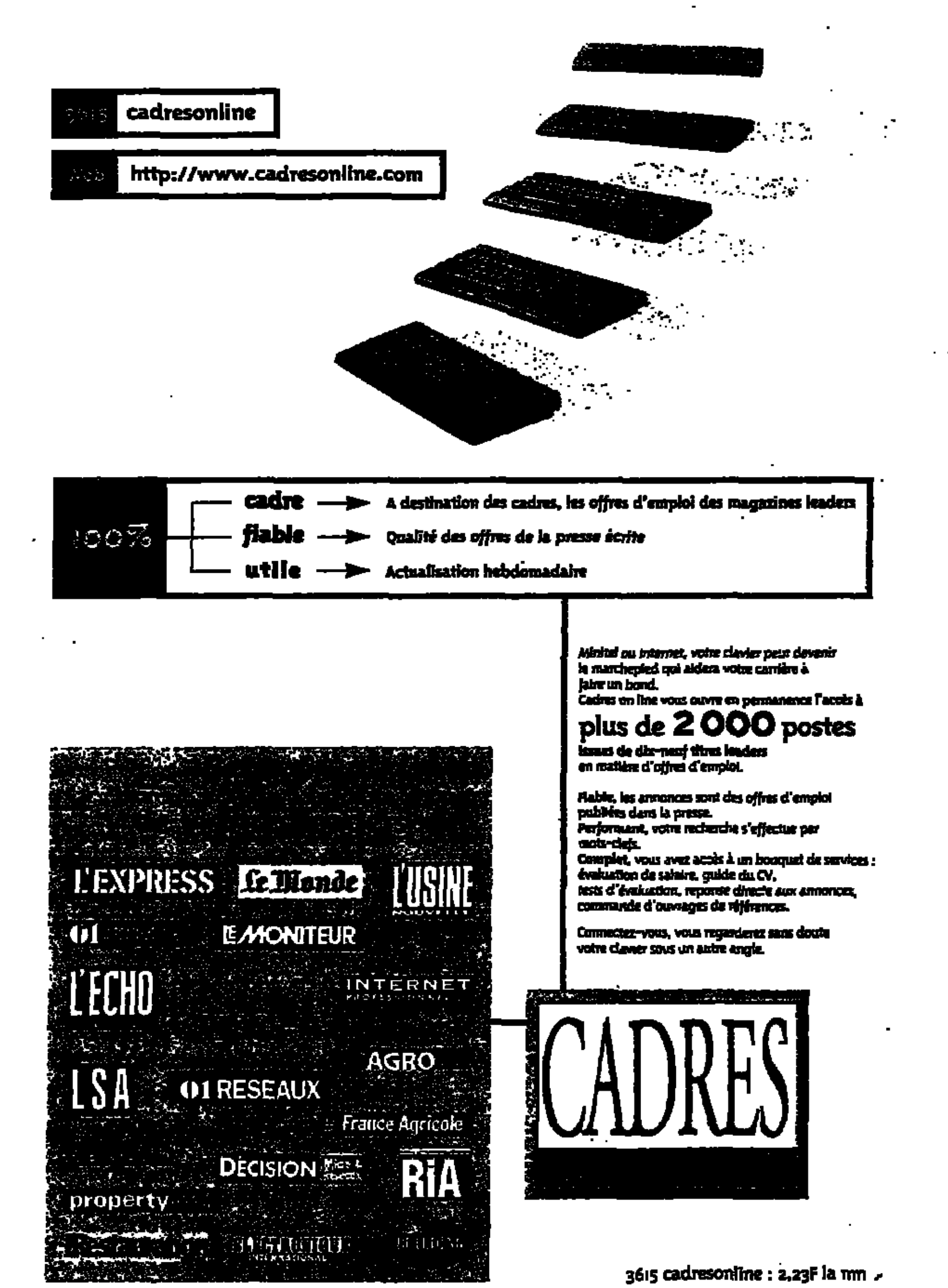
Nous sommes un groupe industriel dynamique, performant, en croissance (1 500 personnes, CA d'1,4 milliard de francs), leader dans le chauffage, la ventilation et la climatisation. Nous vous proposons de rejoindre, à Paris, notre service "marketing amont et gestion commerciale", actuellement composé de 3 personnes.

En liaison permanente avec les services internes (réseau de vente, unités de production, recherche et développement, informatique...) et les principaux clients, vous serez en charge d'études et d'analyses très diversifiées, destinées à orienter les décisions commerciales, tant à long terme (stratégie, développements) qu'à court terme (réactivité conjoncturelle, prix, budgets commerciaux, etc...). Vous formulerez, présenterez et défendrez vos recommandations. La réussite dans ce poste vous ouvrira de réelles opportunités d'évolution vers des responsabilités d'encadrement. Vous serez heureux chez nous si vous partagez nos valeurs de simplicité, de rigueur, de pragmatisme.

Pour un premier contact, merci d'écrire sous référence 206 431 à notre Conseil SIRCA, 20 avenue de l'Opéra - 75001 PARIS *en précisant votre rémunération actuelle.*

atlantic  Guillot
PACIFIC Sauter Thermor

Désormais, vous pouvez aussi compter sur votre clavier pour faire évoluer votre carrière.



Dirigeants

EL CENTRO DE MANAGEMENT EURO LATINO AMERICANO DE BIARRITZ
selecciona



Bajo el control del Consejo de Administración, contando con destacadas Universidades, administraciones y empresas Europeas y Latino Americanas, so encargará del funcionamiento de las actividades del Centro
- Un Forum, cada dos años
- Reuniones y simposium
- Cursillos para ejecutivos
- Publicaciones y actividades de investigación.

El presupuesto anual será de 1,3 millon de Euros, con el objetivo de autofinanciación dentro de 5 años.

Se requiere
- *Dominio de 3 de los 4 idomas* : español, inglés, francés, portugués.
- Experiencia empresarial, en varios paises, preferentemente en ambos continentes.
- Titulación universitaria de nivel M.B.A. o Doctorado.
- Edad 30-40 años.

Se ofrece
- Incorporación en estructura stable.
- Retribución económica negociable según candidato.
- Confidencialidad a lo largo del proceso.

Interesados, envien Curriculum Vitae a :
GROUPE ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE BORDEAUX
C.M.E.A.L
Domaine de Raba
680 Cours de la Libération
33405 TALENCE Cedex
FRANCE.